



SA au capital de 45 000 000 dinars divisé en 9 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège Social : Centre Urbain Nord - Avenue Hédi Karray - 1082 Tunis Mahrajène

RC n° B 134091997 Tel: 70 132 000 Fax: 71 236 625

PROSPECTUS DE FUSION ABSORPTION DE TUNISIE FACTORING PAR TUNISIE LEASING

Tunisie Leasing est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 06/10/2017

Visa n° 17 - 0989 du 04 DEC. 2017 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Les indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 4^{ème} trimestre 2017 viendront compléter les informations contenues dans le présent prospectus, au plus tard le 20 janvier 2018. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Monsieur Mondher ZID

DIRECTEUR FINANCIER - TUNISIE LEASING

Tel : 70 132 000 Fax : 71 236 625

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du prospectus

Tunisie Valeurs

BIEN PLACÉE POUR MIEUX PLACER

member of **INTEGRA**
PARTNERS

Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

Tel : 71 189 600

Fax : 71 949 350

Le présent prospectus est mis à la disposition du public auprès de Tunisie Leasing – Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène – Tunisie Valeurs – Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène – et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 4^{ème} trimestre 2017 viendront compléter les informations contenues dans le présent prospectus, au plus tard le 20 janvier 2018.



SOMMAIRE

FLASH SUR L'OPERATION DE FUSION ABSORPTION DE TUNISIE FACTORING PAR TUNISIE LEASING.....	7
CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DU PROSPECTUS ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	10
1.1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	10
1.2. ATTESTATION DES RESPONSABLES DU PROSPECTUS	10
1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	11
1.4. ATTESTATION DE L'EVALUATEUR.....	18
1.5. AVIS DU COMMISSAIRE AUX APPORTS.....	18
1.6. AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'OPERATION DE FUSION.....	18
1.7. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU PROSPECTUS.....	19
1.8. RESPONSABLE DE L'INFORMATION.....	19
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS SUR L'OPERATION ET SES CONSEQUENCES.....	20
2.1. ASPECT ECONOMIQUE DE LA FUSION.....	20
2.2. ASPECTS JURIDIQUES ET FISCAUX DE LA FUSION	21
2.3. EVALUATIONS DES SOCIETES	23
2.4. DETERMINATION DE LA PARITE D'ECHANGE	49
2.5. CONSEQUENCES	49
2.6. COMPTABILISATION DE LA FUSION ABSORPTION DE TUNISIE FACTORING PAR TUNISIE LEASING.....	53
CHAPITRE 3 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ABSORBANTE ET SON CAPITAL	106
3.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ABSORBANTE	106
3.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL.....	108
3.3. TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL.....	109
3.4. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 28/04/2017.....	110
3.5. PRESENTATION SOMMAIRE DU GROUPE AMEN BANK AU 31/12/2016	112
3.6. DESCRIPTION DU GROUPE TUNISIE LEASING AU 31/12/2016.....	113
3.7. RELATIONS DE TUNISIE LEASING AVEC LES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2016	122
3.8. RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2016.....	126
3.8. DIVIDENDES	129
3.9. MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR.....	130
3.10. NOTATION DE LA SOCIETE.....	131
CHAPITRE 4 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE TUNISIE LEASING	135
4.1 PRESENTATION SOMMAIRE DE TUNISIE LEASING.....	135
4.2 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2016.....	135
4.3 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE AU 30 JUIN 2017	139
4.4 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2017	143
4.5 INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2017.....	146
4.6 ORGANISATION DE TUNISIE LEASING.....	148
4.7 LES FACTEURS DE RISQUE ET LA NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	154
4.8 DEPENDANCE DE LA SOCIETE.....	155
4.9 ANALYSE SWOT	157
4.10 LITIGE OU ARBITRAGE	157
4.11 POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIF	157
4.12 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE TUNISIE LEASING	159
CHAPITRE 5 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS.....	160
5.1 PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 31/12/2016.....	160
5.2 ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31/12/2016.....	163
5.3 NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31/12/2016.....	168
5.4 NOTES COMPLEMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31/12/2016.....	217
5.5 RAPPORT GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS A L'EXERCICE 2016.....	230
5.6 ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE TUNISIE LEASING AU 31/12/2016.....	237
5.7 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2016.....	247
5.8 NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2016.....	252

5.9	NOTES COMPLEMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2016.....	296
5.10	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016.....	312
5.11	PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 30/06/2017.....	314
5.12	LES PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATION CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES POSTERIEURES AU 30/06/2017.....	318
5.13	ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30/06/2017.....	319
5.14	NOTES COMPLEMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2017.....	362
5.15	RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2017 ..	369
5.16	ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE TUNISIE LEASING AU 30/06/2017.....	370
5.17	COMPORTEMENT BOURSIER DE L'ACTION TUNISIE LEASING DEPUIS 2016	379
CHAPITRE 6 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES		381
6.1	MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	381
6.2	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE AU 31/12/2016	383
6.3	CONTROLE.....	384
6.4	NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL.....	384
CHAPITRE 7 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR		386
7.1	ÉVOLUTION RECENTE ET ORIENTATION	386
7.2	ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ENTRE LES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2016 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS	386
7.3	ANALYSE DES MODIFICATIONS EFFECTUEES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2017-2021 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES 2016-2020.....	387
7.4	ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 30/09/2017 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2016.....	388
7.5	PERSPECTIVES D'AVENIR	389
7.6	ÉVOLUTION DES CREANCES CLASSEES.....	398
7.7	ÉTAT DES CASH-FLOW PREVISIONNELS	398
7.8	MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL.....	398
7.9	INDICATEURS ET RATIOS PREVISIONNELS	399
7.10	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2017 A 2021	400
CHAPITRE 8 – PRESENTATION DE LA SOCIETE ABSORBEE		401
8.1.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ABSORBEE	401
8.2.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL.....	404
8.3.	RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE DE TUNISIE FACTORING.....	405
8.4.	RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LA SOCIETE ABSORBEE : TUNISIE FACTORING.....	407
8.4.	NOTES COMPLEMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS DE TUNISIE FACTORING ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016.....	438
8.5	RAPPORT GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016.....	445
8.6	ÉTATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30/06/2017.....	451
8.7	NOTES COMPLEMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES DE TUNISIE FACTORING ARRETES AU 30 JUIN 2017.....	481
8.8	RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30/06/2017	491
8.8.	MARCHE ET RENDEMENT DES TITRES.....	494
8.9.	INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2017	494

Présentation résumée de la société Absorbante

La société « Tunisie Leasing » a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage. À compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève actuellement à 45.000.000 DT divisé en 9.000.000 actions de 5 DT chacune. Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

Tunisie Leasing est détenue à hauteur de 53,22% par le Groupe Amen à travers Amen Bank (32,48%), la société d'assurances COMAR (18,86%), PGI (0,96%) et SICOF (0,92%). Elle figure dans le périmètre de consolidation d'Amen Bank et est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Tunisie Leasing est aussi à la tête d'un groupe composé au 31/12/2016 de :

- Quatre établissements de crédit dont 2 en Tunisie (Tunisie Leasing, Tunisie Factoring), un en Algérie (Maghreb Leasing Algérie) et un en Afrique subsaharienne (ALIOS Finance)
- Une société d'intermédiation boursière (Tunisie Valeurs)
- Quatre sociétés à capital-risque (Tuninvest SICAR, Tunisie SICAR, Tuninvest International SICAR et Tuninvest Innovations SICAR)
- Deux autres sociétés exerçant dans un secteur différent : Tunisie LLD (Location Longue Durée) et TLG Finance.
- STIF, société tunisienne d'ingénierie financière récemment entrée dans le périmètre du Groupe.

Depuis l'exercice 1999, Tunisie Leasing établit des états financiers consolidés.

Activité de Tunisie Leasing au 31/12/2016 :

- Le montant des approbations au 31/12/2016 s'est élevé à 574 687 mDT contre 438 181 mDT au 31/12/2015, soit une hausse de 31,15%.
- Les mises en force se sont élevées à 411 088 mDT au 31/12/2016 contre 312 669 mDT au 31/12/2015, soit une hausse de 31,48%.
- Les encours financiers se sont élevés à 721 379 mDT au 31/12/2016 contre 611 603 mDT au 31/12/2015, soit une augmentation de 17,95%.
- Le total des engagements nets de provisions et produits réservés se sont élevés à 729 820 mDT au 31/12/2016 contre 621 504 mDT au 31/12/2015, soit une hausse de 17,43%.
- Le ratio de créances classées a 5,76% au 31/12/2016 contre 6,24% au 31/12/2015.
- Le ratio de couverture de créances classées est passé de 80,19% au 31/12/2015 à 75,54% au 31/12/2016.
- Le total des engagements courants (Bilan et Hors Bilan) a atteint 770 939 mDT au 31/12/2016.
- Le produit net de leasing a affiché une hausse de 6 241 mDT (21,06%) passant de 29 633 mDT au 31/12/2015 à 35 874 mDT au 31/12/2016.
- Au 31/12/2016, Tunisie Leasing a dégagé un bénéfice net de 12 627 mDT contre 9 499 mDT à la même période en 2015, soit une hausse de 32,93%.

Activité de Tunisie Leasing au 30/06/2017

- Le montant des approbations au 30/06/2017 s'est élevé à 348 410 mDT contre 301 226 mDT au 30/06/2016, soit une hausse de 15,66%.
- Les mises en force se sont élevées à 246 942 mDT au 30/06/2017 contre 191 148 mDT au 30/06/2016, soit une hausse de 29,19%.
- Les encours financiers se sont élevés à 796 595 mDT au 30/06/2017 contre 661 509 mDT au 30/06/2016, soit une augmentation de 20,42%.
- Le total des engagements nets de provisions et produits réservés se sont élevés à 820 987 mDT au 30/06/2017 contre 685 742 mDT au 30/06/2016, soit une hausse de 19,72%.
- Le ratio de créances classées est passé à 5,88% au 30/06/2017 contre 6,87 % au 30/06/2016.
- Le ratio de couverture de créances classées est passé de 73,70% au 30/06/2016 à 77,29% au 30/06/2017.
- Le total des engagements courants (Bilan et Hors Bilan) a atteint 867 524 mDT au 30/06/2017.
- Le produit net de leasing a affiché une hausse de 3 178 mDT (17,09%) passant de 18 589 mDT au 30/06/2016 à 21 767 mDT au 30/06/2017.
- Au 30/06/2017, Tunisie Leasing a dégagé un bénéfice net de 6 136 mDT contre 6 546 mDT à la même période en 2016, en repli de 6,26%

Activité de Tunisie Leasing au 30/09/2017

- Le montant des approbations au 30/09/2017 s'est élevé à 492 351 mDT contre 409 570 mDT au 30/09/2016, soit une hausse de 20,21%.
- Les mises en force se sont élevées à 367 460 mDT au 30/09/2017 contre 289 780 mDT au 30/09/2016, soit une hausse de 26,81%.
- Les encours financiers se sont élevés à 829 515 mDT au 30/09/2017 contre 675 514 mDT au 30/09/2016, soit une augmentation de 22,80%.
- Le total des engagements nets de provisions et produits réservés se sont élevés à 843 231 mDT au 30/09/2017 contre 693 670 mDT au 30/09/2016, soit une hausse de 21,56%.
- Le ratio de créances classées est passé à 6,57% au 30/09/2017 contre 8,11 % au 30/09/2016.
- Le ratio de couverture de créances classées est passé de 66,63% au 30/09/2016 à 69,40% au 30/09/2017.
- Le total des engagements courants (Bilan et Hors Bilan) a atteint 891 573 mDT au 30/09/2017.
- Le produit net de leasing a affiché une hausse de 2 810 mDT (10,32%) passant de 27 223 mDT au 30/09/2016 à 30 033 mDT au 30/09/2017.

Notation de la société :

En date du 6 Octobre 2017, l'agence internationale de notation a confirmé les notes suivantes à Tunisie Leasing :

- Note nationale à long terme : **BBB+ (tun)** ; avec perspective stable.
- Note nationale à court terme : **F2 (tun)**.

Présentation résumée de la société Absorbée

Tunisie Factoring a été créée le 30 juin 1999 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentées par des factures.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2016 à dix millions de dinars (10 000 000 dinars) divisé en un million (1 000 000) actions de dix dinars chacune, intégralement libérées.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

Une opération de fusion absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing a été envisagée et ce, plusieurs avantages, dont notamment, la mutualisation de plusieurs fonctions support permettant de générer des économies d'échelle, la réduction des charges de gouvernance à plusieurs niveaux et le renforcement des fonds propres de Tunisie Leasing

Activité de Tunisie Factoring au 31/12/2016 :

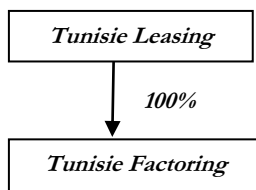
- Le produit net s'est apprécié de 2,94% pour s'établir à 9,278 MDT.
- Le résultat d'exploitation a baissé de 39,53% sous le poids des provisions passant de 3,344 MDT à 2,022MDT, portant le taux de couverture à 100,00% contre 99,96% au 31 décembre 2015.
- Le résultat net au 31/12/2016 a également suivi dans le même sens baissant de 41,10% pour s'établir à 840 057 DT.
- La qualité du portefeuille s'est légèrement dégradée, elle reste néanmoins bonne comparée au secteur. Au 31 décembre 2016, le taux de créances classées s'est élevé à 4,85% (contre 4,32%).

Activité de Tunisie Factoring au 30/06/2017 :

- Le produit net a connu une forte progression de 8,32% pour s'établir à 5,004 MDT.
- Le résultat d'exploitation a progressé de 33,71% passant de 1,245 MDT au 30/06/2016 à 1,665MDT au 30/06/17.
- Malgré la croissance du résultat d'exploitation, le résultat net a baissé de 5,97% au 30/06/17 imputé par des pertes exceptionnelles de 293 582 DT.
- La qualité du portefeuille s'est par contre améliorée. Le taux de créances classées est passé de 4,85% au 31 décembre 2017 à 4,70% au 30 juin 2017. En termes de couverture, ce ratio s'est nettement dégradé passant de 100% au 31/12/2016 à 94,27% au 30 juin 2017.

FLASH SUR L'OPERATION DE FUSION ABSORPTION DE TUNISIE FACTORING PAR TUNISIE LEASING

Liens en capital préexistants entre les sociétés concernées *



Motifs et buts de l'opération

L'opération de fusion absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing présente pour le groupe de multiples avantages :

- Mutualiser plusieurs fonctions support comme la comptabilité, la trésorerie, les ressources humaines, l'audit interne, le risk management et l'informatique, ce qui nous permet de réaliser des économies d'échelle importantes.
- Eviter les doubles charges de gouvernance et de contrôle à plusieurs niveaux : Conseil d'Administration, Comités émanant des Conseils, Direction Générale, Commissariat aux Comptes.
- Assurer un meilleur suivi des engagements des deux activités (leasing et factoring) qui souvent concernent des relations communes.
- Renforcer et rendre plus efficace la synergie des équipes commerciales.
- Optimiser la gestion des ressources humaines en favorisant l'interchangeabilité des cadres entre les départements du Leasing et Factoring.
- Augmenter les fonds propres de Tunisie Leasing à hauteur du boni de liquidation.

Date d'arrêté des comptes utilisés pour la réalisation de la fusion

Chacune des sociétés « Tunisie Leasing » et « Tunisie Factoring » a établi des états financiers à la date du 31 décembre 2016, date convenue pour établir les conditions de l'opération de fusion projetée.

Date d'effet de la fusion

La fusion prend effet normalement à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui va décider l'opération de fusion.

Tous les éléments d'actif et de passif recensés et évalués à la date du 31 décembre 2016 de Tunisie Factoring, seront apportés par elle au titre de la fusion. En revanche, toutes les opérations actives et passives effectuées par Tunisie Factoring depuis le 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société Tunisie Leasing.

(*) Tunisie Leasing détenait 93,34% du capital de Tunisie Factoring au 31/12/2016. A la suite d'une transaction boursière conclue en date du 06/10/2017 qui a porté sur 6,66% du capital de Tunisie Factoring, Tunisie Leasing détient désormais 100% du capital de Tunisie Factoring.

A cet effet, tous les comptes comptables du dernier exercice de Tunisie Factoring, société absorbée, afférente à la période courue depuis le 1er janvier 2017 et jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront remis à la société Tunisie Leasing, société absorbante.

Travaux d'évaluation des sociétés objets de la fusion

L'évaluation de la Tunisie Leasing a été effectuée en date du 2 octobre 2017 par DELTA CONSULT, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre, sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2016 et a abouti au résultat suivant :

Méthode	Valeur de l'entreprise en KDT	Valeur de l'action en DT
Méthode basée sur l'actif net réévalué	160 403	17,823
Méthode basée sur l'actualisation des super profits	195 312	21,701
Valeur moyenne (*)	177 857	19,762

(*) : Correspondant à 14,09 fois le résultat individuel de 2016.

L'évaluation de la Tunisie Factoring a été effectuée en date du 2 octobre 2017 par DELTA CONSULT, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre, sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2016 et a abouti au résultat suivant :

Méthode	Valeur de l'entreprise en KDT	Valeur de l'action en DT
Méthode des Discounted Cash Flow	22 171	22,171
Méthode basée sur l'actualisation des super profits	28 347	28,347
Valeur moyenne (*)	25 259	25,259

(*) : Correspondant à 30,07 fois le résultat de 2016 et à 16,98 fois le résultat ajusté de 2016 (hors éléments exceptionnels : contribution conjoncturelle et provisions sur titres).

Les valeurs retenues

Le prix retenu de Tunisie Leasing est de **19,762 DT**.

Le prix retenu de Tunisie Factoring est de **25,259 DT**.

La parité d'échange :

Le rapport d'échange des titres est fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de Tunisie Factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de Tunisie Factoring (estimée à **25,259 DT**) et la valeur par action de Tunisie Leasing (estimée à 19,762 DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le un million (1.000.000) d'actions composant le capital de Tunisie Factoring devrait recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société Tunisie Leasing.

Toutefois et du fait que la société Tunisie Leasing est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de Tunisie Factoring, elle renonce à exercer des droits à l'attribution de ses propres actions et qu'il n'y a pas donc lieu à créer des actions en rémunération des actifs nets apportés.

Augmentation de capital de Tunisie Leasing et émission de nouvelles actions

L'apport net de Tunisie Factoring à Tunisie Leasing s'élevant à la somme de **25 259 146 DT** et le montant de la participation de TL au capital de Tunisie Factoring étant de **11 087 997 DT**, la différence entre ces deux sommes, soit **14 171 149 DT** représente le montant prévu de la prime de fusion qui sera inscrite au bilan de Tunisie Leasing dans un compte "prime de fusion" au niveau des fonds propres.

Par ailleurs, et du fait que la société « Tunisie Leasing » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « Tunisie Factoring », elle va pouvoir renoncer à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion ne va pas engendrer une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

Chapitre 1 : RESPONSABLES DU PROSPECTUS ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Responsables du document de référence

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ahmed ABDELKEFI

TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70.132.000 - Fax: 71.232.020

Le Président Directeur Général de Tunisie Factoring

Mohamed BOURAOU

TUNISIE FACTORING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70.132.000 - Fax: 71.232.020

LE DIRECTEUR GENERAL

Hichem ZGHAL

TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70.132.000 - Fax: 71.232.020

1.2. Attestation des responsables du prospectus

« À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ahmed ABDELKEFI

TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70.132.000 - Fax: 71.232.020

Le Président Directeur Général de Tunisie Factoring

Mohamed BOURAOU

TUNISIE FACTORING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70.132.000 - Fax: 71.232.020

LE DIRECTEUR GENERAL

Hichem ZGHAL

TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70.132.000 - Fax: 71.232.020

1.3. Responsables du contrôle des comptes

1.3.1. Responsables du contrôle des comptes de la société Absorbante Tunisie Leasing

États financiers individuels de Tunisie Leasing relatifs aux exercices 2014

- FINOR, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB, Immeuble International City Center – Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.
- ECC MAZARS, représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis – Tunisie

États financiers individuels de Tunisie Leasing relatifs à l'exercice 2015 et 2016

- AMC ERNST & YOUNG, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Fehmi LAOURINE, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord - 1003 - Tunis.
- ECC MAZARS, représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis – Tunisie

États financiers consolidés de Tunisie Leasing relatifs à l'exercice 2015 et 2016

- AMC ERNST & YOUNG, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Fehmi LAOURINE, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord - 1003 - Tunis.
- ECC MAZARS, représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis – Tunisie

États financiers intermédiaires individuels de Tunisie Leasing au 30/06/2017

- AMC ERNST & YOUNG, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Fehmi LAOURINE, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord - 1003 - Tunis.
- ECC MAZARS, représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis – Tunisie

Extrait de l'opinion sur les États Financiers individuels de Tunisie Leasing arrêtés au 31/12/2014

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet FINOR représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserve.

Extrait de l'opinion sur les États Financiers individuels de Tunisie Leasing arrêtés au 31/12/2015

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2015, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet AMC ERNST & YOUNG représenté par Monsieur Fehmi LAOURINE et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserve.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

« Nous attirons votre attention sur le fait que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2010, 2011 et 2012 et ayant abouti à la notification d'un redressement d'un montant de 1 915 KDT.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a pas retenu toutes les observations et arguments présentés par la société.

Une deuxième réponse à la notification de l'administration fiscale a été envoyée aux autorités de contrôle

en Juin 2015. Aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

La société a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.

Notre opinion ne comporte pas une réserve concernant cette question. »

Extrait de l'opinion sur les États Financiers individuels de Tunisie Leasing arrêtés au 31/12/2016

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet AMC ERNST & YOUNG représenté par Monsieur Fehmi LAOURINE et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserve.

Avis sur les Etats Financiers individuels intermédiaires de Tunisie Leasing arrêtés au 30/06/2017

Les états financiers individuels arrêtés au 30/06/2017, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet AMC Ernst & Young représenté par Monsieur Fehmi LAOURINE et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

« En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « Tunisie Leasing » couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2017. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 892 425 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 6 136 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « Tunisie Leasing », comprenant le bilan au 30 juin 2017, l'état des engagements hors bilan ainsi que, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « Tunisie Leasing » au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie. »

Extrait de l'opinion sur les États Financiers consolidés de Tunisie Leasing arrêtés au 31/12/2015

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2015, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet AMC ERNST & YOUNG représenté par Monsieur Fehmi LAOURINE et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes

professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

« Nous attirons votre attention sur le fait que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2010, 2011 et 2012 et ayant abouti à la notification d'un redressement d'un montant de **1 915 KDT**.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a pas retenu toutes les observations et arguments présentés par la société.

Une deuxième réponse à la notification de l'administration fiscale a été envoyée aux autorités de contrôle en Juin 2015. Aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

La société a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.

Notre opinion ne comporte pas une réserve concernant cette question. »

Extrait de l'opinion sur les États Financiers consolidés de Tunisie Leasing arrêtés au 31/12/2016

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet AMC Ernst & Young représenté par Monsieur Fehmi LAOURINE et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

« Nous attirons votre attention sur les points suivants :

Le commissaire aux comptes du groupe Alios a soulevé au niveau de son rapport d'audit sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016, un paragraphe d'observation renvoyant aux notes suivantes :

- La note 6 aux états financiers consolidés qui décrit les événements significatifs de l'exercice 2016, concernant la situation de la filiale Alios Finance Gabon et le plan d'action envisagé par le groupe Alios Finance ;
- La note 8 aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 qui indique l'existence des créances d'un montant de 48 MDT détenues par la filiale Alios Finance Gabon sur l'Etat Gabonais.

Notre opinion ne comporte pas une réserve concernant cette question. »

Attestation des commissaires aux comptes de la société Absorbante Tunisie Leasing

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent prospectus en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AMC ERNST & YOUNG

Fehmi LAOURINE

AMC ERNST & YOUNG
Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
Tél: 70 749 111

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

ECC MAZARS
Imm. Mazars Rue du Lac Gharbi
Les Berges du Lac 1057
Tél: 00216.71.963.380
Fax: 00216.71.964.380



1.3.2. Responsables du contrôle des comptes de la société absorbée Tunisie Factoring

États financiers individuels de Tunisie Factoring relatifs aux exercices 2014, 2015 et 2016

- FINOR, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB, Immeuble International City Center – Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.
- ECC MAZARS, représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis – Tunisie
-

États financiers intermédiaires individuels de Tunisie Factoring au 30/06/2017

- AMC ERNST & YOUNG, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Fehmi LAOURINE, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord - 1003 - Tunis.
- ECC MAZARS, représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis – Tunisie

Extrait de l'opinion sur les États Financiers individuels de Tunisie Factoring arrêtés au 31/12/2014

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet FINOR représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserve.

Extrait de l'opinion sur les États Financiers individuels de Tunisie Factoring arrêtés au 31/12/2015

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2015, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet AMC ERNST & YOUNG représenté par Monsieur Fehmi LAOURINE et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

« Nous attirons votre attention sur les points suivants :

1- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1^{ère} instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1^{ère} instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

L'administration a interjeté appel en février 2016 et l'affaire suit encore son cours.

2- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012. Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions. »

Extrait de l'opinion sur les États Financiers individuels de Tunisie Factoring arrêtés au 31/12/2016

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet AMC ERNST & YOUNG représenté par Monsieur Fehmi LAOURINE et par le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé les observations suivantes :

« 1- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1^{ère} instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1^{ère} instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

L'administration a interjeté appel en février 2016 et l'affaire suit encore son cours.

2- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012. Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Extrait de l'avis sur les États Financiers intermédiaires de Tunisie Factoring arrêtés au 30/06/2017

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « Tunisie Factoring » au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

« Nous attirons votre attention sur les points suivants :

1- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

L'administration a interjeté appel en février 2016 et l'affaire suit encore son cours.

2- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015.

En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Attestation des commissaires aux comptes de la société Absorbée Tunisie Factoring

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent prospectus en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AMC ERNST & YOUNG

Fehmi LAOURINE

AMC ERNST & YOUNG
Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
Tél: 70 749 111

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

ECC MAZARS
Imm. Mazars Rue du Lac Ghar El Melh
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél: 00216.71.963.380
Fax: 00216.71.964.080



1.4. Attestation de l'évaluateur

« Notre mission consiste à l'évaluation de la société absorbante Tunisie Leasing et la société absorbée Tunisie Factoring.

Cette évaluation a été effectuée sur la base de nos travaux de due diligence et des informations qui nous ont été communiquées par la Direction Générale de Tunisie Leasing et Tunisie Factoring. Elle constitue une base raisonnable pour la détermination de la valeur de Tunisie Leasing et Tunisie Factoring qui serviront pour l'opération de fusion envisagée.

Nos travaux d'évaluation ont été élaborés sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2016 ainsi que les projections sur la période (2017-2021) des deux sociétés. Nos travaux ont fait ressortir une valorisation de 177 857 KDT pour Tunisie Leasing, soit l'équivalent de 19,762 DT/action et une valorisation de 25 259 KDT, soit l'équivalent de 25,259 DT/action. »

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

DELTA CONSULT
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble SAADI - Tour CD, Bur. 7 et 8
1082 El Menzah 4 - ARIANA
Tél: 71 755 035 - Fax: 71 753 062

1.5. Avis du commissaire aux apports

Tunisie Leasing étant détentrice de la totalité des actions de Tunisie Factoring, la fusion absorption envisagée de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing est dispensée, en vertu de l'article 424 du code des sociétés commerciales, de l'obligation de faire appel à un commissaire aux apports.

1.6. Avis des commissaires aux comptes sur l'opération de fusion

Tunisie Leasing étant détentrice de la totalité des actions de Tunisie Factoring, les commissaires aux comptes desdites sociétés sont, en vertu de l'article 424 du code des sociétés commerciales, dispensés de l'obligation d'établir un rapport sur la fusion absorption envisagée de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing.



1.7. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du prospectus

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité du prospectus ».

TUNISIE VALEURS
 LE DIRECTEUR GENERAL
 Walid SAIBI



1.8. Responsable de l'information

Mondher ZID

Directeur financier de Tunisie Leasing

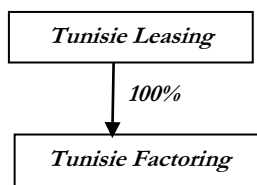
Tel : 70 132 000 - Fax : 71 236 625



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS SUR L'OPERATION ET SES CONSEQUENCES

2.1. Aspect économique de la fusion

2.1.1. Liens en capital préexistants entre les sociétés concernées *



2.1.1.1. Administrateurs communs entre Tunisie Leasing et sa filiale

Deux administrateurs de Tunisie Factoring sont également membres du Conseil d'administration de Tunisie Leasing, à savoir :

- Monsieur Mohamed BOURAOUI : Président Directeur Général de Tunisie Factoring et membre du conseil d'administration de Tunisie Leasing.
- Monsieur Hichem ZGHAL : Membre du conseil d'administration de Tunisie Factoring et Directeur Général de Tunisie Leasing.

2.1.1.2. Les cautions et les accords financiers ou commerciaux entre Tunisie Leasing et sa filiale

Cautions sur un contrat de prêt à moyen terme

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing réuni le **31 juillet 2001** a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de Tunisie Factoring dans laquelle elle détient **93,34%***, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au **31 décembre 2016**, accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à **11 000 000 DT**.

Contrat de location

Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel Tunisie Leasing a mis à la disposition de Tunisie Factoring une partie du rez de chaussée, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de **114.546 DT** payable semestriellement et majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en **2003** avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en **2012**, a pris fin le **30 avril 2014**.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 250 KDT au titre de l'exercice 2016.

(*) Tunisie Leasing détenait 93,34% du capital de Tunisie Factoring au 31/12/2016. A la suite d'une transaction boursière conclue en date du 06/10/2017 qui a porté sur 6,66% du capital de Tunisie Factoring, Tunisie Leasing détient désormais 100% du capital de Tunisie Factoring.

2.1.2. Motifs et buts de l'opération

L'opération de fusion absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing présente pour le groupe de multiples avantages :

- Mutualiser plusieurs fonctions support comme la comptabilité, la trésorerie, les ressources humaines, l'audit interne, le management du risque et l'informatique, ce qui permettra de réaliser des économies d'échelle importantes.
- Eviter les doubles charges de gouvernance et de contrôle à plusieurs niveaux : Conseil d'Administration, Comités émanant des Conseils, Direction Générale, Commissariat aux Comptes.
- Assurer un meilleur suivi des engagements des deux activités (leasing et factoring) qui souvent concernent des relations communes
- Renforcer et rendre plus efficace la synergie des équipes commerciales.
- Optimiser la gestion des ressources humaines en favorisant l'interchangeabilité des cadres entre les départements du Leasing et Factoring.
- Augmenter les fonds propres de Tunisie Leasing à hauteur du boni de liquidation.

2.2. Aspects juridiques et fiscaux de la fusion

2.2.1. L'opération elle-même

L'opération envisagée consiste en un regroupement par Tunisie Leasing de l'une de ses filiales. Cette opération prendra la forme d'une fusion absorption par Tunisie Leasing de sa filiale Tunisie Factoring qu'elle détient à 100%.

2.2.1.1. Date d'approbation du principe de fusion

Les conseils d'administration de Tunisie Leasing réuni en date du **25 août 2015** et celui de Tunisie Factoring réuni en date du **27 juillet 2017** ont donné leur accord de principe à l'effet de procéder à une fusion par voie d'absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing.

2.2.1.2. Date d'arrêté des comptes utilisés pour la réalisation de la fusion

Chacune des sociétés « Tunisie Leasing » et « Tunisie Factoring » a établi des états financiers à la date du 31 décembre 2016, date convenue pour établir les conditions de l'opération de fusion projetée.

2.2.1.3 Date de rétroactivité de la fusion

La fusion prend effet normalement à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui va décider l'opération de fusion.

Tous les éléments d'actif et de passif recensés et évalués à la date du 31 décembre 2016 de la société Tunisie Factoring, seront apportés par elle au titre de la fusion. En revanche, toutes les opérations actives et passives effectuées par Tunisie Factoring depuis le 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société Tunisie Leasing.

A cet effet, tous les comptes comptables du dernier exercice de Tunisie Factoring, société absorbée, afférente à la période courue depuis le 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront remis à la société Tunisie Leasing, société absorbante.

2.2.1.4. Régime fiscal de l'opération

La fusion prend effet normalement à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Tunisie Leasing qui va décider l'opération de fusion. Entre ces deux dates, on définit la période intercalaire pendant laquelle la société absorbée a poursuivi ses activités et a dégagé des résultats.

Par souci de simplicité, il peut être envisagé de retenir le principe de la rétroactivité selon lequel la fusion prend effet à partir de la date de clôture des états financiers objet des travaux d'évaluation, soit le 1^{er} janvier 2017. Le résultat de la période de rétroactivité est imputable à la société absorbante (Tunisie Leasing) qui prendra en charge à compter du 1^{er} janvier 2017 et acquittera aux époques d'exigibilité, tout impôt, taxe et toute charge fiscale grevant les biens apportés.

a) En matière de droit d'enregistrement

La fusion sera soumise à un droit d'enregistrement fixe de **150 DT** en plus d'un droit de 1% sur les immeubles immatriculés à la Conservation de la Propriété Foncière.

b) En matière d'impôt sur les sociétés

Les plus-values de fusion sur les éléments d'actifs ne faisant pas l'objet de l'exploitation¹ ne sont pas imposables au niveau de la société absorbée. Elles sont réintégrées au bénéfice imposable de l'absorbante à hauteur de 50 % et à raison d'un cinquième par année.

Le crédit d'impôt sur les sociétés n'est pas transférable au niveau de la société absorbante. De même, les provisions ne sont pas réintégrées au niveau de la société absorbée et sont transférées au niveau de l'absorbante tant qu'elles n'ont pas perdu leur objet.

Les reports déficitaires sont transférables au niveau de la société absorbante.

	Montant en KDT
Plus-value latente (dégagée sur les logiciels)	1 036
Non valeurs	(52)
GW Imposable	4 290
Plus-value d'apport imposable	5 274
Passifs d'impôt différés (5.274*35%*50%)	923

c) En matière de TVA

Dans le cadre d'une opération de fusion, la TVA initialement déduite ou suspendue au niveau de la société absorbée doit avoir lieu conformément à la législation fiscale en vigueur.

2.2.2. Contrôle de l'opération

2.2.2.1. Dates des assemblées générales appelées à approuver l'opération :

Les assemblées Générales Extraordinaires appelées à approuver l'opération de fusion absorption seront tenues comme suit :

- Le **11/12/2017** : date de la tenue de l'AGE de Tunisie Factoring en vue d'apporter, au titre de la fusion, à la société Tunisie Leasing la totalité de son patrimoine, moyennant la prise en charge par la société absorbante l'intégralité du passif de Tunisie Factoring ainsi que les frais entraînés par la dissolution de celle-ci.
- Le **12/12/2017** : date de la tenue de l'AGE de Tunisie Leasing en vue de décider la fusion par absorption de Tunisie Factoring

2.2.2.2. Commissaires chargés des apports et de la fusion

Conformément à l'article 424 du Code des Sociétés Commerciales, lorsque la société absorbante est détentrice de la totalité des actions ou parts sociales de la société absorbée, il y a dispense d'établir les rapports des commissaires aux comptes et du commissaire aux apports.

2.2.3. Conditions particulières de la fusion

Passifs :

La société Tunisie Leasing prendra en charge tout le passif grevant les biens apportés et exercera à cet effet, toutes les obligations de remboursements et d'acquit ainsi que les droits de division, de discussions, de délégations, de compensation et autres.

Personnel :

La société Tunisie Leasing s'engage à exécuter tout contrat de travail et d'emploi conformément à la législation en vigueur et de tous les accords professionnels et interprofessionnels.

¹ Il s'agit des éléments d'actif autres que les stocks et les immeubles destinés à la vente.

Subrogation :

La société Tunisie Leasing sera subrogée dans tous les droits, actions, privilèges, chèques et autres droits réels de toute nature, détenus par Tunisie Factoring, contre tout débiteur, cautions, avaliste, ou autre ayant cause, ainsi que dans toutes les instances, actions et procédures quelconques engagées par ou contre Tunisie Factoring.

Elle aura notamment qualité pour consentir tout acquit, mainlevée, désistement, radiation avec ou sans constatation de paiement, de toute obligation quelconque et de tout droit réel ou personnel y attaché profitant à Tunisie Factoring au titre des opérations et activités commerciales.

Notifications :

Les notifications des présentes conditions seront effectuées à tous les créanciers, débiteurs, sociétés et autres ainsi qu'à toute administration dont notamment l'administration fiscale.

Les frais y découlant sont à la charge de la société Tunisie Leasing.

2.2.4. Agrément de la Banque Centrale de Tunisie

Conformément aux dispositions des articles 24 et 30 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, la commission d'agrément auprès de la Banque Centrale de Tunisie a donné en date du **24 Novembre 2017** à l'opération de fusion absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing son agrément de principe.

2.3. Evaluations des sociétés

2.3.1. Evaluation de la société absorbante : Tunisie Leasing

L'évaluation de Tunisie Leasing a été effectuée par **DELTA CONSULT**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie représentée par Monsieur Moez AKROUT, sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2016 et du Business Plan (2017-2021) approuvé par le Conseil d'Administration du **20/04/2017**.

2.3.1.1. Méthodes d'évaluation retenues

Afin d'évaluer au mieux la valeur des actions de Tunisie Leasing, **DELTA CONSULT** a eu recours à plusieurs méthodes d'évaluation et en a retenu deux, celles jugées les plus significatives dans la détermination de la valeur la plus probable des actions de Tunisie Leasing à savoir la Méthode de l'actif Net Réévalué et la Méthode de la rente du goodwill.

- Méthode de l'actif Net Réévalué

L'ANR consiste à réintégrer dans le bilan de la société mère évaluée les montants des actifs et passifs réévalués séparément. La différence entre les actifs réévalués et les passifs réévalués constitue la valeur des fonds propres de la société mère. L'avantage de cette méthode est qu'elle permet de prendre en considération la totalité des éléments du bilan, chacun évalué de la façon la plus appropriée en fonction d'hypothèses particulières.

La méthode de l'ANR est une méthode de type comptable qui permet pourtant d'intégrer les résultats d'autres méthodes d'évaluation. La méthode consiste à retraiter du bilan de la société mère, les actifs et passifs qui font l'objet d'une réévaluation puis à les réintégrer à leur nouvelle valeur.

La réévaluation des éléments du bilan peut être réalisée avec des méthodes diverses, y compris la méthode DCF, multiples de transactions ou multiples boursiers, réévaluations immobilières ou comptables. Le bilan de la société mère à évaluer est ainsi reconstitué avec les valeurs « réévaluées ».

La différence entre les actifs et passifs réévalués constitue la valeur ajustée des fonds propres de la société mère et c'est cette valeur qui est utilisée pour déterminer les fourchettes d'évaluation.

Les actifs et passifs réévalués selon la méthode de l'ANR sont les suivants :

- Actifs et passifs d'exploitation

Le business plan a été retraité pour refléter uniquement l'activité d'exploitation (leasing), puis ils ont été évalués selon la méthode du Discounted Cash Flow.

- Titres de participation

Les titres de participation des sociétés du groupe sont évalués séparément, en utilisant au cas par cas la méthode la plus appropriée. Les résultats ont été réintégrés au bilan en utilisant l'ANR.

- Autres actifs et passifs du bilan

Ces actifs et passifs sont évalués à leur valeur comptable. Néanmoins, ces valeurs comptables peuvent faire l'objet d'ajustements, et les valeurs ajustées sont réintégrées dans l'ANR.

Les actifs et passifs ainsi réévalués sont :

- La rubrique « autres actifs » ;
- La rubrique « autres passifs » ; et
- Eventuellement, l'effet fiscal des ajustements opérés.

- **Méthode de la rente du goodwill**

La rente du goodwill est un super profit qui se dégage annuellement, Ce super profit correspond à l'excédent de rendement procuré par l'entreprise sur le placement non risqué au taux R_f net d'impôt de capitaux égaux à l'actif engagé dans l'exploitation. Il convient donc de donner au goodwill la valeur actuelle des super profits à percevoir pendant un certain nombre d'années.

La manière de procéder étant de considérer la différence positive entre les bénéfices estimés et les résultats que dégagerait le placement sans risque net d'impôt des capitaux de l'entreprise comme étant des super profits appelés « Goodwill ». Autrement dit, une rente qui récompenserait l'efficacité et le savoir-faire de la société. On obtient ainsi une estimation objective des actifs incorporels.

La valeur patrimoniale de la société apparaît alors comme étant la somme de la valeur de son actif net comptable corrigé (la valeur des actifs corporels réévalués sous déduction de ses dettes et non valeurs) et de la valeur de ses actifs incorporels (la capitalisation de la rente du goodwill).

Le goodwill représente la différence entre la valeur effective de la société et celle de son actif net, il s'interprète comme la valeur de l'actif incorporel.

$$\text{Goodwill} = \sum_{t=1}^n \frac{(B_t - R_f * ANCC_t)}{(1+K_g)^t} + \frac{VR}{(1+K_g)^n}$$

Où/

B_t : Bénéfice net prévisionnel de l'année t

$ANCC_t$: Actif net comptable corrigé de l'année t

R_f : Taux sans risque net d'impôt.

K_g : Coût des fonds propres

VR : valeur résiduelle au terme de l'horizon explicite des projections. Elle est obtenue en capitalisant le superprofit de la dernière période de l'horizon explicite compte tenu d'un taux de croissance (g) estimé à 4%.

Ainsi, la valeur de l'entreprise est estimée par la formule suivante :

$$\text{Valeur de l'entreprise} = \text{Actif Net Comptable Corrigé} + \text{Good Will}$$

- **Méthode des Discounted Cash Flow (DCF)**

La méthode DCF (de l'expression anglaise « Discounted Cash Flows ») est l'une des méthodes intrinsèques d'évaluation d'actifs financiers. Le principe sous-jacent est que la valeur d'un actif est déterminée par sa capacité à générer des flux de trésorerie (« Cash flows ») positifs. Les cash flows prévisionnels sont actualisés au coût du capital (actions +/- dettes) pour établir une valeur actuelle nette

des flux. La valeur obtenue correspond à la valeur des fonds propres si les flux actualisés sont les flux disponibles aux actionnaires et elle correspond à la valeur d'entreprise si les flux actualisés sont les flux disponibles aux titulaires des titres de dettes et aux actionnaires.

Flux distribuables

Dans le cas des établissements de crédit, la méthode DCF a quelques particularités liées au fait que ces établissements ont une structure de capital très différente des entreprises industrielles et qui répond à des facteurs spéciaux, tels que la réglementation bancaire et les risques encourus. De ce fait, les fonds actualisés correspondent aux dividendes distribuables à l'actionnaire, après déduction des fonds propres nécessaires pour maintenir un ratio de solvabilité cible.

Ainsi, les flux à distribuer sont calculés de la façon suivante :

$$\text{Flux distribuables} = \text{Résultat net -/+ Besoins / Excès de Fonds propres}$$

Les besoins ou excès de fonds propres sont calculés de la manière suivante :

$$\text{Besoins/Excès de Fonds propres} = \text{Fonds propres en début d'exercice} - \text{Fonds propres requis en fin d'exercice}$$

Dans le cas d'un excès de fonds propres, les fonds distribuables sont limités par les restrictions à la distribution de certains comptes.

Les fonds propres requis ressortent de l'application d'un ratio de solvabilité cible. En vue d'uniformiser les critères d'évaluation, le ratio cible adopté correspond en général au ratio de solvabilité minimum établi par l'autorité bancaire.

Le raisonnement implicite dans cette méthode de calcul des flux distribuables est que ces flux prennent en compte des fonds propres nécessaires pour la continuation des activités de l'établissement évalué, qui ne peuvent être distribués à l'actionnaire sous forme de dividendes ou de rachat d'actions.

Le point de départ du calcul des flux distribuables est le résultat net prévisionnel. Ces prévisions ont en général un horizon de 5 à 8 années, pour refléter l'évolution et la croissance des opérations de l'établissement. Vers la fin de cette période (période dite « explicite »), les résultats s'approchent d'une valeur dite « normative », qui est soutenable sur le long terme.

Valeur terminale

La valeur des flux après la période explicite, est calculée comme une perpétuité. Cette valeur est équivalente à la valeur actuelle des résultats nets à l'infini. Il existe plusieurs méthodes pour calculer cette valeur. La méthode retenue dans cette évaluation consiste à déterminer un bénéfice normatif résultant du rendement des fonds propres à l'infini, auquel on ajoute un facteur de croissance à l'infini.

Ces résultats sont diminués des fonds non distribuables puis actualisés au coût des fonds propres. La valeur terminale ne peut être inférieure au volume des fonds propres à la fin de la période explicite.

2.3.1.2. Méthodes d'évaluation écartées

Les multiples boursiers constituent une référence de valeur qui se base sur l'hypothèse de l'efficacité des marchés boursiers. Les résultats sont limités par la véracité de cette hypothèse ainsi que par le choix des titres utilisés pour la comparaison.

Les méthodes des multiples boursiers et du cours boursier n'ont pas été retenues étant donné que :

- La bourse de Tunis connaît une volatilité importante et certains titres utilisés ont une liquidité faible. Ces deux facteurs affectent significativement l'efficacité du marché.

	Cours (DT)	CB (KDT)
Année 2016		
Max	19,45	175 050
Min	16,40	147 600
Année 2017		
Max	19,00	171 000
Min	15,52	139 680

- Les titres utilisés comme comparables correspondent à des sociétés qui sont différentes de Tunisie Leasing, tant pour leur type d'activité que pour la constitution de l'actionariat et du management.

Méthode	En KDT	En DT
	Capitalisation	Valeur de l'action
Méthode des multiples boursiers	111 880	12,43
Méthode du cours de Bourse (Moyenne 2017)	155 340	17,26

2.3.1.3. Choix du taux d'actualisation

Disponibles pour l'actionnaire, les flux distribuables sont actualisés au coût des fonds propres. Le taux est déterminé suivant le modèle « CAPM » (de l'anglais « Capital Asset Pricing Model »). Ce modèle valorise les actifs financiers en considérant uniquement leur risque « non diversifiable » ou systématique. Ainsi, le taux du coût des fonds propres est composé d'un taux sans risque, correspondant au meilleur risque du pays où l'établissement se situe. A ce taux, s'ajoute une prime de risque marché actionnaire (risque systémique), ajusté de la corrélation existante entre la valeur des actifs d'une industrie ou d'un secteur (dans ce cas, le secteur financier) et la totalité du marché représenté par un index. Cette corrélation- le Bêta ou « β » - est multipliée par la prime de risque marché actionnaire et ajoutée au taux sans risque.

Ainsi, le taux d'actualisation est déterminé selon la formule suivante :

$$K_e = R_f + (\beta \times (1 + R_s) \times R_p)$$

Avec:

- R_f : Taux des BTA à long terme (Taux actuariel de l'adjudication de BTA du 08 Mai 2017 sur une période de 15 ans) ;
- R_p : Prime de risque du marché actions déterminée par référence aux moyennes annuelles des primes retenues, pour les introductions des trois dernières années, pondérées par des coefficients (poids) attribués en fonction de l'ancienneté (de 1 à 3 de la plus ancienne à la plus récente) ;
- β : Risque systématique déterminé par référence aux données fournies par Damodaran (Levered and Unlevered Betas By Industry for Emerging Markets, update le 05/01/2017) ;
- R_s : Prime de risque spécifique qui a été appliquée au Beta pour tenir compte des caractéristiques spécifiques de l'activité de la société.

Compte tenu de ce qui précède, la valeur de l'établissement est estimée par la formule suivante :

$$VE = \sum_{t=1}^n \frac{F_t}{(1+K_e)^t} + \frac{VR_n}{(1+K_e)^n}$$

Avec :

- F_t : flux distribuable de l'année t
- K_e : coût des fonds propres ;
- VR_n : valeur résiduelle au terme de l'horizon explicite

Le tableau suivant illustre les valeurs retenues pour la détermination du coût du capital :

Calcul du coût des fonds propres

R _F : Taux sans risque (BTA / Juillet 2032)	8,16%
R _P : Prime de risque	7,26%
β : Risque systématique	0,69
R _S : Prime de risque spécifique	10,00%

K_c : coût de capital 13,67%

Par conséquent, les flux distribuables sont actualisés avec un taux d'actualisation de **13,67%**.

Les retraitements effectués sur le Business Plan 2017-2021

Business plans avant retraitement

La base pour l'évaluation des actifs et passifs de Tunisie Leasing est le business plan du mois d'avril 2017, élaboré par Tunisie Leasing et examiné par les commissaires aux comptes.

Les prévisions de la société comprennent l'activité leasing et l'activité de portefeuille.

Prolongement du business plan

Les prévisions du business plans sont élaborées jusqu'à 2021. Nous avons prolongé le business plan jusqu'à 2024, pour mieux refléter l'évolution des activités de la société mère et de certaines filiales et pour arriver à un flux normatif fiable pour le calcul de la valeur résiduelle.

Le moteur pour l'extension du business plan a été la croissance des encours moyens. L'évolution des autres données du business plan suit la tendance observée dans les prévisions quand ces éléments ne sont pas liés à l'évolution des encours.

L'état de résultat prévisionnel se présente comme suit :

Etats de résultats (en KDT)	REALISE		PREVU				PROLONGEMENT		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION									
Intérêts et produits assimilés de leasing	63 514	75 524	88 414	99 668	108 476	114 440	120 472	124 086	127 808
Intérêts et charges assimilés	(37 862)	(45 643)	(54 942)	(62 513)	(68 554)	(71 510)	(75 432)	(76 948)	(78 495)
Produits des placements	8 514	5 798	7 000	7 813	8 771	9 253	9 531	9 817	10 111
Autres produits d'exploitation	1 708	1 820	1 959	2 079	2 216	2 365	2 436	2 509	2 585
PRODUIT NET	35 874	37 499	42 431	47 047	50 909	54 548	57 007	59 463	62 009
CHARGES D'EXPLOITATION									
Charges de personnel	(9 607)	(10 155)	(10 925)	(11 734)	(12 565)	(13 430)	(14 236)	(15 090)	(15 996)
Autres charges d'exploitation	(5 211)	(5 416)	(5 769)	(6 034)	(6 322)	(6 635)	(6 834)	(7 039)	(7 250)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	(1 544)	(1 302)	(1 450)	(1 354)	(1 261)	(1 154)	(1 120)	(1 086)	(1 054)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(16 362)	(16 873)	(18 144)	(19 122)	(20 148)	(21 219)	(22 190)	(23 215)	(24 299)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	19 512	20 626	24 287	27 925	30 761	33 329	34 817	36 248	37 709
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(947)	(4 450)	(4 950)	(5 450)	(5 750)	(6 050)	(6 332)	(6 649)	(6 867)
Dotations nettes aux autres amortissements et provisions	(600)	(550)	(600)	(650)	(700)	(750)	(750)	(750)	(750)
RESULTAT D'EXPLOITATION	17 966	15 626	18 737	21 825	24 311	26 529	27 735	28 849	30 093
Autres gains ordinaires	463	483	490	497	505	512	528	544	560
Autres pertes ordinaires	(399)	-	-	-	-	-	-	-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	18 030	16 109	19 227	22 322	24 816	27 041	28 263	29 393	30 652
Reprises sur provisions pour impôt différé	52	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	(4 334)	(4 029)	(5 067)	(6 197)	(7 116)	(7 906)	(8 263)	(8 594)	(8 962)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT	13 747	12 080	14 160	16 125	17 700	19 135	20 000	20 799	21 691
Eléments extraordinaires	(1 120)	-	-	-	-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE	12 627	12 080	14 160	16 125	17 700	19 135	20 000	20 799	21 691

Retraitement du Business plan

L'évaluation par la méthode DCF ne concerne que les actifs et passifs rattachés à l'activité leasing.

Les flux concernant les autres actifs et comptes rattachés non inclus dans l'évaluation par le DCF et valorisés séparément (Portefeuille d'investissement) ont été retraités du compte de résultat prévisionnel, afin d'éviter de les valoriser doublement.

Ces flux sont :

- Les revenus de dividendes des titres de participation (titres évalués séparément) ;
- Les dotations aux provisions et les résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (provisions et plus ou moins-values).

Par ailleurs, le niveau des fonds propres requis étant de **10%** des risques encourus. Les excès de fonds propres sont distribués dans la limite des règles juridiques et fiscales applicables aux réserves.

Il est ainsi ajouté un coût de refinancement additionnel correspondant au montant de dette additionnelle nécessaire, en tenant compte des hypothèses de distribution de dividendes retenues.

Le montant de dette additionnelle est calculé comme la différence entre les fonds propres nets de la fin de l'année du business plan et ceux calculés en utilisant le ratio de solvabilité minimum. Le coût de refinancement de cette dette additionnelle est le taux moyen des ressources dans le business plan.

Le coût additionnel est déterminé ainsi :

<u>Désignation</u>		<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
Fonds propres avant résultat de l'exercice et avant distribution	(1)	118 611	85 546	95 718	108 438	123 643	140 944	160 199	180 838	176 311
Résultat de l'exercice	(2)	12 627	12 080	14 160	16 125	17 700	19 135	20 000	20 799	21 691
Distribution prévue			9 000	9 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Base du coût additionnel			(36 691)	(27 691)	(17 691)	(7 691)	2 309	12 309	22 309	5 822
Coût moyen de refinancement		8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Coût additionnel (net d'impôt)	(3)		(1 908)	(1 440)	(920)	(400)	120	640	1 160	303
Fonds propres disponible	(4) = (1) + (2) + (3)	131 238	95 718	108 438	123 643	140 944	160 199	180 838	202 798	198 304
Fonds non distribuables	(5)	85 546	120 188	153 769	189 531	185 315	187 389	182 050	176 311	170 127
Différence Fonds propres retenus BP	Max { [(4) - (5)] ; 0 }	45 691	26 487	28 178

L'impôt sur les sociétés est recalculé après les retraitements, pour limiter l'impact fiscal aux seuls flux concernés par le DCF.

Business plan après retraitement

L'état de résultat prévisionnel après les retraitements mentionnés ci-dessus, se présente comme suit :

Etats de résultats (en KDT)	REALISE	PREVU					PROLONGEMENT		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION									
Intérêts de crédit-bail	63 514	75 524	88 414	99 668	108 476	114 440	120 472	124 086	127 808
Total du revenu de leasing	63 514	75 524	88 414	99 668	108 476	114 440	120 472	124 086	127 808
Autres produits d'exploitation	1 708	1 820	1 959	2 079	2 216	2 365	2 436	2 509	2 585
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	65 222	77 344	90 373	101 748	110 693	116 805	122 908	126 595	130 393
Charges financières nettes	(37 862)	(45 643)	(54 942)	(62 513)	(68 554)	(71 510)	(75 432)	(76 948)	(78 495)
Produits des placements	90	53	55	58	61	63	60	60	60
PRODUIT NET	27 450	31 753	35 486	39 293	42 200	45 358	47 536	49 707	51 958
CHARGES D'EXPLOITATION									
Charges de personnel	(9 607)	(10 155)	(10 925)	(11 734)	(12 565)	(13 430)	(14 236)	(15 090)	(15 996)
Autres charges d'exploitation	(5 211)	(5 416)	(5 769)	(6 034)	(6 322)	(6 635)	(6 834)	(7 039)	(7 250)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(947)	(4 450)	(4 950)	(5 450)	(5 750)	(6 050)	(6 332)	(6 649)	(6 867)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	(235)	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	(1 544)	(1 302)	(1 450)	(1 354)	(1 261)	(1 154)	(1 120)	(1 086)	(1 054)
Dotations aux provisions pour risques divers	(366)	(550)	(600)	(650)	(700)	(750)	(750)	(750)	(750)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(17 909)	(21 872)	(23 694)	(25 222)	(26 597)	(28 019)	(29 272)	(30 614)	(31 916)
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 540	9 881	11 792	14 071	15 602	17 338	18 264	19 093	20 041
Autres gains ordinaires	463	483	490	497	505	512	528	544	560
Autres pertes ordinaires	(399)	-	-	-	-	-	-	-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	9 604	10 364	12 282	14 568	16 107	17 851	18 792	19 636	20 601
Reprises sur provisions pour impôt différé	52	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	(3 408)	(3 476)	(4 248)	(5 114)	(5 729)	(6 386)	(6 678)	(6 941)	(7 240)
Contribution conjoncturelle	(1 120)	-	-	-	-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE	5 129	6 888	8 034	9 453	10 378	11 465	12 114	12 695	13 361

Ces données n'ont qu'une signification purement théorique, par ce que les actifs évalués concernent uniquement l'activité leasing alors que les passifs pris en compte sont affectés au financement de la totalité des activités de la société.

2.3.1.3. Mise en œuvre des méthodes retenues

2.3.1.3.1. Evaluation par la méthode de l'actif net réévalué

L'Actif Net Réévalué a été déterminé à partir des actifs et passifs de la société mère tels qu'ils figurent au bilan arrêté au 31 décembre 2016.

Seuls les titres de participation ont fait l'objet de réévaluation en utilisant au cas par cas la méthode la plus appropriée, compte tenu des informations disponibles pour chaque filiale.

L'évaluation par l'Actif Net Réévalué est subdivisé en 3 étapes :

I-Evaluation des actifs et passifs liés à l'activité du leasing par la méthode DCF

Flux distribuables

Les flux distribuables sont calculés à partir d'un montant de fonds propres en fin d'année, déterminé compte tenu des capitaux non distribuables de par leur nature et en respect du minimum requis en matière de taux d'emploi (**15%** des fonds propres à chaque participation) et de solvabilité (**10%**).

Les flux distribuables correspondent à l'excédent des fonds propres, ajusté des intérêts de refinancement additionnel que chaque société devrait normalement supporter à la suite d'une distribution de fonds propres plus importante.

Les modalités de calcul sont synthétisées dans le tableau qui suit :

	Réalisé	Prévu					Prolongement		
	2016 r	2017 p	2018 p	2019 p	2020 p	2021 p	2022 p	2023 p	2024 p
Fonds propres avant résultat de l'exercice et avant distribution	118 611	131 238	95 718	108 438	123 643	140 944	160 199	180 838	202 798
Résultat de l'exercice	12 627	12 080	14 160	16 125	17 700	19 135	20 000	20 799	21 691
Distributions prévues sur n-1		(45 691)	-	-	-	-	-	-	(26 487)
Charges financières complémentaire (net d'impôt)		(1 908)	(1 440)	(920)	(400)	120	640	1 160	303
Fonds propres disponibles	131 238	95 718	108 438	123 643	140 944	160 199	180 838	202 798	198 304
Fonds propres complémentaires	41 921	39 279	49 031	49 270	53 486	51 412	56 751	62 490	68 674
Total risques encourus	804 366	901 397	1 008 716	1 105 481	1 170 287	1 230 612	1 268 456	1 306 353	1 344 618
Fonds propres minimums exigés (1) eu égard des participation	85 546	120 188	153 769	189 531	185 315	187 389	182 050	176 311	170 127
Fonds propres minimums exigés (2)	80 437	90 140	100 872	110 548	117 029	123 061	126 846	130 635	134 462
Fonds non distribuables (3)	63 655	64 957	70 582	70 707	71 157	71 266	71 266	71 266	71 266
Max ((1);(2);(3))	85 546	120 188	153 769	189 531	185 315	187 389	182 050	176 311	170 127
Ajustement résultat (produits nets sur portefeuille à valoriser)	7 497	5 192	6 126	6 672	7 323	7 670	7 885	8 104	8 330
Résultat branche leasing	5 129	6 888	8 034	9 453	10 377	11 465	12 115	12 695	13 361
Excès (besoins fonds propres)	33 065	(34 642)	(33 581)	(35 762)	4 217	(2 074)	5 339	5 739	6 184
Flux distribuables	38 194	(27 754)	(25 547)	(26 309)	14 594	9 390	17 454	18 434	19 545
Flux distribuables actualisés	38 194	(24 417)	(19 772)	(17 913)	8 742	4 948	8 091	7 518	7 012
Valeur actuelle des flux explicites *	12 404								
Valeur résiduelle (à l'horizon de 20 ans d'activité y compris la période explicite)	137 879								
Valeur résiduelle actualisée	49 469								
Valeur des actifs et passifs par la méthode DCF	61 873								

(*) Lors de la mise en œuvre de la méthode du DCF, l'évaluateur a intégré le $FCF_{2016}=38,2\text{MDT}$ dans le calcul de la somme des flux actualisés (Discounted Cash Flows)

En appliquant un taux d'actualisation de **13,67%**, la valeur des flux distribuables de la période 2017-2024, ressort à une valeur actuelle de **12 404 KDT**.

Valeur résiduelle

La valeur résiduelle correspond à la valeur de la société à la fin de la période explicite. Cette valeur est calculée comme une perpétuité de flux normatifs déterminés avec des hypothèses de rendement de fonds propres, des besoins des fonds propres et de croissance, à partir des fonds propres à la fin de la période explicite. Ces flux normatifs sont actualisés jusqu'à la fin de la période explicite en utilisant le coût des fonds propres k diminué du taux de croissance, et le résultat est à son tour actualisé jusqu'au 31 décembre 2016.

Le flux normatif correspond à l'excédent du montant prévisionnel des fonds propres par rapport au minimum requis à la fin de la période explicite, en retenant un taux de croissance de **4% (g)**.

La période d'exploitation prévisible est de 20 ans.

De ce fait, la valeur résiduelle à la fin de la période explicite serait de :

$$VR = (FN * (1+g) / (k_c - g)) * (1 - [(1+g) / (1+k_c)]^{12})$$

Le flux normatif retenu étant de **19 545 KDT**.

En appliquant le taux de croissance retenu et un taux d'actualisation de 13,67%, la valeur terminale à la fin de l'année 2024, serait de **137 879 KDT**.

Ce qui correspond à une valeur terminale actuelle de **49 469 KDT**, au 31 décembre 2016.

Valeur DCF

La valeur des actifs et passifs évalués par la méthode des discounted cash-flow ressort à **61 873 KDT** à la fin de l'année 2016, composée à concurrence de **20 % (12 404 KDT)** des flux explicites (2017-2024) et de **80 % (49 469 KDT)** de la valeur résiduelle.

II-Valorisation des titres d'investissement

La valeur nette comptable des titres d'investissement de Tunisie Leasing, au 31 décembre 2016, est de **74 102 KDT**.

Le portefeuille titres englobe les participations dans les entreprises liées et les entreprises associées, ainsi que des participations dans des entreprises détenues par les principaux actionnaires de Tunisie Leasing.

Aussi, le portefeuille titres englobe des participations acquises dans le cadre des réinvestissements exonérés et qui ont fait l'objet de contrats de portage. Ces titres ont été retenus pour leur valeur comptable nette.

Les titres de participation sont évalués séparément.

Les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit de société cotée ou non et selon le secteur d'activité auquel elle appartient. Elles sont étroitement liées au niveau des informations recueillies.

Le montant des plus-values brutes calculées est de **55 155 KDT**.

Les moins-values ressortant des évaluations et de la due diligence sont de **658 KDT**.

Les plus-values nettes sont donc de **54 497 KDT**, soit une valeur ajustée pour les titres de participation de **128 599 KDT**.

En KDT	Valeur Comptable Nette	Valeur Réelle	Plus-Value
Titres de participation	60 810	115 307	54 497
Titres immobilisés	13 292	13 292	-
Total portefeuilles d'investissement	74 102	128 599	54 497

Le tableau de synthèse de la valorisation du portefeuille titres de participation, est présenté ainsi qu'il suit :

VALEURS REEVALUEES DES TITRES D'INVESTISSEMENT
ARRETE 31 Décembre 2016
(Montants exprimés en dinars)

Emetteur	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	% détenu	Valeur Comptable	Valorisation	Méthode retenue
Entreprises liées.										
Tunisise ILLD	29 832	100,000	1,800	53 698			99,44%	53 698	7 859 758	DCF
Maghreb Leasing Algerie	655 185	18,300	16,279	10 665 481			18,72%	10 665 481	23 660 205	Multiple SNC
Maghreb Leasing Algerie, en portage	394 810			8 454 613			11,28%	8 454 613	14 257 478	Multiple SNC
Tunisise Factoring	933 399	10,000	10,454	9 757 418			93,34%	9 757 418	23 576 725	Evaluation récente
TLG Finance	587 442	21,940	22,618	13 286 983			31,65%	13 286 983	13 286 983	VCN
Allos Finance	44 752	18,160	18,160	812 704			4,60%	812 704	3 142 555	Transaction récente
Total Entreprises liées				43 030 897	-	-		43 030 897	85 783 703	
Entreprises associées										
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			36,51%	521 084	4 770 326	Evaluation du FONDS au 31/12/2016
Tunisise Sicar	21 999	10,000	10,000	219 990			44,00%	219 990	777 387	Evaluation du FONDS au 31/12/2016
Tunisise Valeurs	266 710	10,000	10,392	2 771 739			26,67%	2 771 739	7 061 752	Multiple de résultat (PER)
Tuninvest International Sicar	12 500	10,000	10,000	125 000			25,00%	125 000	77 224	Evaluation du FONDS au 31/12/2016
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			27,27%	136 360	2 792 191	Evaluation du FONDS au 31/12/2016
Total Entreprises associées				3 774 173	-	-		3 774 173	15 478 880	
Autres										
S.P.C.S	174 990	10,000	10,609	1 856 500			4,92%	1 856 500	1 856 500	VCN
STIF	40 000	10,000	10,000	400 000			100,00%	400 000	400 000	VCN
Amen Santé	65 401	10,000	10,000	654 010			1,40%	654 010	697 222	SNC 2015
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000,000	1 000 000		83 429	33,33%	916 571	882 565	Valeur liquidative fin 2016
Academie des Banques et Finances "AE	1	100,000	100,000	100			-	100	100	VCN
Clinique El Amen Beja	818	100,000	100,000	81 800			1,26%	81 800	21 978	SNC 2015
Taysir Microfinance	11 666	100,000	100,000	1 166 600			16,67%	1 166 600	1 166 600	Valeur nominale
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	100,000	3 000 000	356 800		11,63%	2 643 200	2 126 904	Valeur liquidative fin 2016
Ennaki	389 000	1,000	12,850	4 998 650			1,30%	4 998 650	5 605 101	Valeur boursière
Assurances Comar non vie CIV	35 000	36,789	36,789	1 287 602			7,00%	1 287 602	1 287 602	VCN
Total Autres				14 445 262	356 800	83 429		14 005 033	14 044 572	
Total Titres de participation				61 250 332	356 800	83 429		60 810 103	115 307 155	
Titres immobilisés				14 101 715	-	810 110		13 291 605	13 291 605	VCN
Total portefeuille titres				75 352 047	356 800	893 539		74 101 708	128 598 760	

III-Intégration dans l'ANR

Les valeurs ainsi calculées sont réintégrées dans l'ANR. Les valeurs de départ sont celles du bilan de Tunisie Leasing au 31 décembre 2016.

Certaines lignes du bilan ont été divisées pour ventiler des éléments qui reçoivent un traitement différencié.

Les rubriques du bilan qui ont fait l'objet d'une réévaluation, sont retraitées puis remplacées par les valeurs obtenues.

ETAT RECAPITULATIF DE LA VALEUR DE L'ACTIF NET REEVALUE DE TUNISIE LEASING

AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en milliers de dinars)

	VALEUR NETTE COMPTABLE			AJUSTEMENT		VALEUR REEVALUEE	
	Montant	Leasing	Non Leasing	Leasing	Non Leasing	Leasing	Non Leasing
ELEMENTS D'ACTIF							
Liquidités et équivalents de liquidités	312		312				312
créances sur la clientèle	707 145	707 145				707 145	
Portefeuille titres de placement	289	289				289	
Portefeuille d'investissement (en net)	74 102		74 102		54 497		128 599
valeurs immobilisées	10 210	10 210		5 950		16 160	
Autres actifs	10 248	5 293	4 954			5 293	4 954
Total de l'actif brut	802 306	722 938	79 368	5 950	54 497	728 888	133 865
ELEMENTS DU PASSIF							
Concours bancaires	10 627		10 627				10 627
Emprunts et dettes rattachées	580 861	580 861				580 861	
Dettes envers la clientèle	15 597	15 597				15 597	
Fournisseurs et comptes rattachés	53 505	53 505				53 505	
Provisions pour passifs et charges	1 583		1 583				1 583
Autres	8 896	4 844	4 052	2 082	19 074	6 926	23 126
Total du passif	671 069	654 806	16 262	2 082	19 074	656 889	35 336
Substitution des actifs et passifs d'exploitation à la valeur DCF						(71 999)	61 873
VALEUR D'APPORT	131 237	68 132	63 106			61 873	98 529

Ainsi, l'Actif Net Réévalué peut être synthétisé de la manière suivante :

En KDT		Activité Leasing
Valeur DCF	(A)	61 873

En KDT		Activité non Leasing
VCN		63 106
Ajustement		35 423
Valeur réévaluée	(B)	98 529

Valeur d'entreprise	(A+B)	160 403
Nombre d'actions		9 000 000
Prix par action		17,823 DT

De ce fait, la valeur de l'action serait de **17,823 DT**.

Test de sensibilité

ACTIF NET REEVALUE

		Taux d'actualisation		
		-100 pts de base	Ke	+100 pts de base
Taux de croissance	3,00%	18,301	17,543	16,877
	4,00%	18,622	17,823	17,121
	5,00%	18,964	18,120	17,381

Les résultats du test de sensibilité font ressortir une fourchette de la valeur de l'action Tunisie Leasing qui se situe entre 16,877 DT et 18,964 DT.

2.3.1.3.2. Evaluation par la méthode de la rente du GoodWill

L'évaluation de la société Tunisie Leasing par la méthode de la rente du GoodWill a été effectuée sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 et des projections financières individuelles et ce, en l'absence d'états financiers consolidés prévisionnels.

Ainsi, le principe de considérer le groupe comme une seule entité disposant d'un actif économique (ANCC) et générant des résultats futurs (résultats consolidés), n'a pas été retenu.

Comme indiqué ci-avant, la valeur de l'entreprise selon cette méthode, est estimée par l'application de la formule suivante :

$$\text{Valeur de l'entreprise} = \text{Actif Net Comptable Corrigé} + \text{GoodWill}$$

Ainsi, afin de déterminer la valeur de l'entreprise selon cette méthode, il y'a lieu de déterminer la valeur de l'Actif Net Comptable Corrigé et d'estimer la valeur du GoodWill.

2.3.1.3.3. Evaluation de l'Actif Net Comptable Corrigé

Pour déterminer la valeur de l'Actif Net Comptable Corrigé de Tunisie Leasing, nous nous sommes basés sur les états financiers à la date de la valorisation et nous avons procédé aux ajustements suivants :

- Substitution de la valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles par la valeur réévaluée selon une approche décrite ci-après ;
- Substitution de la valeur comptable du portefeuille titres par la valeur réévaluée selon l'approche décrite ci-avant;
- Annulation de la valeur des actifs fictifs : Charges reportées et frais d'émission d'emprunts ;
- Annulation de la valeur des passifs fictifs : provisions non affectées ;
- Prise en compte de l'effet fiscal des ajustements opérés.

Réévaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles englobent principalement la valeur non amortie du logiciel « Cassiopae » acquis en 2011 ainsi que les extensions qui lui sont apportées.

Le patrimoine immobilier de Tunisie Leasing englobe des terrains et des constructions à usage de bureaux (Siège social, agence Sfax, Dépôt Ben Arous et Direction recouvrement).

Les autres immobilisations corporelles englobent le matériel de transport, le mobilier et le matériel de bureau ainsi que les installations générales.

Pour la détermination de la valeur du patrimoine immobilier, nous nous sommes basés sur les rapports établis en décembre 2015, par **Monsieur Mohieddine DJERAD**, expert judiciaire spécialisé dans l'évaluation de garanties et désigné à cet effet, majoré de la valeur comptable nette des investissements réalisés en 2016.

L'évaluation a porté sur l'intégralité des terrains, des constructions, et des installations générales du siège social, du dépôt de Ben Arous et de l'agence de Sfax. Le siège de la direction de recouvrement, récemment acquis, et l'agence de Béja ont été retenus pour leur valeur comptable nette.

Les valeurs des logiciels ont été ajustées, en révisant les taux d'amortissement à un niveau permettant de refléter au mieux leurs durées de vie économique.

Les autres immobilisations ont été retenues pour leurs valeurs comptables nettes.

La synthèse des ajustements des valeurs d'immobilisations, se présente comme suit :

VALEURS REEVALUEES DES IMMOBILISATIONS

ARRETE 31 Décembre 2016

(Montants exprimés en KDT)

Désignation	Valeur brute	Valeur comptable nette	Valeur réévaluée	Plus values
Logiciels	6 701	917	2 095	1 178
Siège social				
Terrain	1 240	1 240	2 377	1 137
Constructions	3 037	2 277	4 710	1 657
Installations générales	1 471	776		
Agence Sfax				
Terrain			1 130	1 130
Constructions	1 770	1 154	1 605	271
Installations générales	223	180		
Dépôt Ben Arous				
Terrain	958	958	1 516	558
Constructions	441	331	352	18
Installations générales	11	3		
Direction de recouvrement				
Terrain				
Constructions	1 188	1 027	1 027	-
Installations générales	33	25	25	-
Autres				
Terrains	39	39	39	-
Constructions	242	170	170	-
Installations générales	630	268	268	-
Matériel de transport	693	382	382	-
Mobilier de bureau	777	257	257	-
Matériel informatique	1 334	208	208	-
TOTAUX	20 788	10 210	16 160	5 950

Réévaluation des immobilisations financières

Les immobilisations financières englobent les titres de participation et des titres immobilisés.

Les titres de participation des sociétés du groupe sont évalués séparément, en utilisant au cas par cas, la méthode la plus appropriée.

Les titres immobilisés, objets quasi-totalement de contrats de portage, ont été retenus pour leur valeur comptable nette.

La synthèse des ajustements des valeurs des titres de participation se présente comme il est indiqué dans le tableau p 32.

Les actifs fictifs

Les actifs considérés comme des non-valeurs se limitent aux frais d'émission d'emprunts et qui s'élèvent, au 31 décembre 2016, à **1 473 KDT**.

Les passifs fictifs

Les provisions collectives, constituées pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier et qui s'élèvent, au 31 décembre 2016, à **2 873 KDT**, sont considérées comme complément de fonds propres.

La prise en compte de l'effet fiscal des ajustements opérés

L'effet de tous les ajustements opérés et susceptibles de générer une fiscalité latente, a été pris en compte.

Ainsi, la valeur de l'Actif Net Comptable Corrigé de Tunisie Leasing s'établit à la date d'évaluation comme suit :

	<u>Montant</u> <u>(kDT)</u>
Actif net dégagé des états financiers certifiés et arrêtés au 31 décembre 2016	131 238
Provisions collectives	2 873
Impôt au titre des provisions collectives	(1 006)
Plus-value latente (dégagée le patrimoine immobilier)	4 772
Impôt au titre de la plus-value latente	(1 670)
Plus-value latente (dégagée sur les logiciels)	1 178
Impôt au titre de la plus-value latente	(412)
Plus-value latente sur portefeuille titre	54 497
Impôt au titre de la plus-value latente	(19 074)
Distribution de dividendes en 2017	(9 000)
Non valeurs	(1 473)
Impôt au titre des non valeurs	516
<u>Actif Net Comptable Corrigé au 31/12/2016</u>	<u>162 438</u>

Evaluation du GoodWill

Le GoodWill est la somme de la valeur actualisée des superprofits de la période explicite et de la valeur résiduelle.

Les superprofits actualisés

Le superprofit annuel correspond à l'excédent du résultat net prévisionnel par rapport aux revenus que procurerait le placement sans risque net d'impôt de l'Actif Net Comptable Corrigé.

Le superprofit est actualisé au coût des fonds propres.

La valeur actualisée des super profits pour la période explicite est de **17 581 KDT**.

Valeur résiduelle

La valeur résiduelle est la valeur des superprofits générés au-delà de l'horizon explicite. Elle est déterminée en capitalisant un superprofit normatif compte tenu d'un taux de croissance de **4%**. Le superprofit normatif est le superprofit de la dernière année de l'horizon explicite.

La valeur résiduelle ainsi calculée est de **42 625 KDT**.

La valeur actualisée des super profits normatifs à l'horizon de 20 ans d'activité, est de **15 293 KDT**.

Valeur du GoodWill

La valeur du GoodWill s'établit à **32 874 KDT**, déterminée comme il est indiqué dans le tableau suivant :

Evaluation de la société absorbante Tunisie Leasing par la méthode du Goodwill

Super profits prévisionnels 2017-2024

	2017	2018 (*)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat net	12 080	14 160	16 125	17 700	19 135	20 000	20 799	21 691
Amortissement complémentaire net d'impôt (plus-value / logiciels & patrimoine immobilier)	(232)	(275)	(307)	(307)	(257)	(102)	(82)	(65)
Résultat net ajusté	11 848	13 885	15 818	17 394	18 878	19 897	20 717	21 626
ANCC n-1	162 438	165 286	190 171	195 989	203 383	212 261	222 158	232 875
ANCC n	165 286	190 171	195 989	203 383	212 261	222 158	232 875	244 501
ANCC moyen de l'exercice	163 862	177 729	193 080	199 686	207 822	217 209	227 517	238 688
Taux de placement sans risque (**)	6,53%	6,53%	6,53%	6,53%	6,53%	6,53%	6,53%	6,53%
Rémunération de l'ANCC	10 698	11 604	12 606	13 037	13 568	14 181	14 854	15 583
Superprofit	1 150	2 282	3 212	4 356	5 310	5 716	5 863	6 042
Taux d'actualisation / Taux de croissance	13,67%	4,00%						
Coefficient d'actualisation	1,14	1,29	1,47	1,67	1,90	2,16	2,45	2,79
Superprofit actualisé	1 011	1 766	2 187	2 609	2 798	2 650	2 391	2 168
Total des superprofits actualisés / horizon explicite	17 581							
Valeur résiduelle actualisée	15 293							
Valeur résiduelle estimée								42 625
Valeur du Good Will	32 874							

(*) L'augmentation de capital de 20MDT a été introduite au niveau des capitaux servant de base pour le calcul des produits de placement non risqué, ainsi le rendement procuré par ladite augmentation a été déduit des superprofits.

(**) Le taux R_f est un taux de placement sans risque net d'impôt déterminé comme suit :

$$R_f = \text{Taux de BTA à LT} \times (1-T) = 8,16\% (1-20\%) = 6,53\%$$

Valeur de l'entreprise

Le tableau suivant récapitule les résultats de l'évaluation de l'entreprise selon la méthode de la rente du GoodWill :

	Valeur
ANCC net d'effet fiscal (kdt)	162 438
GoodWill (kdt)	32 874
Valeur de l'entreprise (kdt)	195 312
Nombre d'actions	9 000 000
Valeur de l'action(dt)	21,701

La valeur de l'action Tunisie Leasing issue de la méthode du Goodwill est de 21,701 DT.

Test de sensibilité

Nous avons effectué une analyse de sensibilité des valeurs attribuées en modifiant le taux d'actualisation de 100 points de base.

Nous avons effectué aussi une analyse de sensibilité des valeurs attribuées en modifiant le taux de croissance des performances (de 3% à 5%).

Les résultats de l'analyse de sensibilité matricielle, par méthode d'évaluation, est présenté comme suit :

SUPER PROFITS

		Taux d'actualisation		
		-100 pts de base	Ke	+100 pts de base
Taux de croissance	3,00%	21,904	21,615	21,480
	4,00%	22,003	21,701	21,432
	5,00%	22,109	21,793	21,512

Les résultats du test de sensibilité font ressortir une fourchette de la valeur de l'action Tunisie Leasing qui se situe entre 21,480 DT et 22,109 DT.

Synthèse des travaux d'évaluation de la société absorbante

La valeur attribuée à l'action de la société « Tunisie Leasing » s'établit, selon la méthode utilisée, comme suit :

Méthode	En KDT	En DT
	Valeur de l'entreprise	Valeur de l'action
Méthode basée sur l'actif net réévalué	160 403	17,823
Méthode basée sur l'actualisation des super profits	195 312	21,701
Valeur moyenne (*)	177 857	19,762

(*) : Correspondant à 14,09 fois le résultat individuel de 2016.

2.3.2. Evaluation de la société absorbée Tunisie Factoring

L'évaluation de Tunisie Factoring a été effectuée par **DELTA CONSULT**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie représentée par Monsieur Moez AKROUT, sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2016 et le Business Plan approuvé par le Conseil d'Administration du **27 Juillet 2017**.

2.3.2.1. Méthodes d'évaluation retenues

Afin d'évaluer au mieux la valeur des actions de Tunisie Factoring, **DELTA CONSULT** a eu recours à plusieurs méthodes d'évaluation et en a retenu deux, celles jugées les plus significatives dans la détermination de la valeur la plus probable des actions de Tunisie Leasing à savoir la Méthode des Discounted Cash Flows et la Méthode de la rente du goodwill

Les retraitements effectués sur le Business Plan 2017-2021

Prolongement du business plan

Le business plan couvre les prévisions jusqu'à 2021. Nous avons prolongé le business plan jusqu'à 2024, en vue de mieux refléter l'évolution de l'activité de la société et pour arriver à un flux normatif fiable pour le calcul de la valeur résiduelle.

Le moteur pour l'extension du business plan a été la croissance des encours moyens. L'évolution des autres données du business plan suit la tendance observée dans les prévisions quand ces éléments ne sont pas liés à l'évolution des encours.

Flux distribuables

Les flux distribuables sont calculés à partir d'un montant de fonds propres en fin d'année, déterminé compte tenu des capitaux non distribuables de par leur nature et en respect du minimum requis en matière de taux de solvabilité (**10%**).

Les flux distribuables correspondent à l'excédent des fonds propres, ajusté des intérêts de refinancement additionnel que la société devrait normalement supporter à la suite d'une distribution de fonds propres plus importante.

Les fonds distribuables sont les suivants :

	2016 r	2017 p	2018 p	2019 p	2020 p	2021 p	2022 p	2023 p	2024 p
Fonds propres disponibles	21 508	13 543	14 320	14 998	15 802	16 824	17 924	18 413	18 897
Fonds non distribuables	12 952	13 625	14 450	15 348	16 307	17 420	17 931	18 439	18 939
Flux distribuables de la période	9 575	1 256	1 538	1 569	1 533	1 582	2 234	2 279	2 325

2.3.2.2. Taux d'actualisation

Les flux distribuables sont actualisés selon un taux d'actualisation de **14,67%**. Le taux d'actualisation correspond au coût des fonds propres (K_e). Il est composé des éléments suivants :

$$K_e = R_f + (\beta \times (1 + R_s) \times R_p)$$

Avec:

- R_f : Taux des BTA à long terme (Taux actuariel de l'adjudication de BTA du 08 Mai 2017 sur une période de 15 ans) ;
- R_p : Prime de risque du marché actions déterminée par référence aux moyennes annuelles des primes retenues, pour les introductions des trois dernières années, pondérées par des coefficients (poids) attribués en fonction de l'ancienneté (de 1 à 3 de la plus ancienne à la plus récente) ;
- β : Risque systématique déterminé par référence aux données fournies par Damodaran (Levered and Unlevered Betas By Industry for Emerging Markets, update le 05/01/2017) ;
- R_s : Prime de risque spécifique a été appliquée au Beta pour tenir compte des caractéristiques spécifiques de l'activité de la société.

Le tableau suivant illustre les valeurs retenues pour la détermination du coût du capital :

Calcul du coût des fonds propres	
R_f : Taux sans risque (BTA / Juillet 2032)	8,16%
R_p : Prime de risque	7,26%
β : Risque systématique	0,69
R_s : Prime de risque spécifique	30,00%
K_e: coût de capital	<u>14,67%</u>

2.3.3. Mise en application des méthodes retenues

2.3.3.2. Evaluation par la méthode des Discounted Cash Flow

L'évaluation de Tunisie Factoring par la méthode des discounted cash flow a été effectuée sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 et des projections financières établies par la direction générale.

Ainsi, l'actualisation des flux distribuables de la période explicite, fait ressortir une valeur actuelle de **17 200 KDT**.

Valeur résiduelle

La valeur résiduelle correspond à la valeur de la société à la fin de la période explicite. Cette valeur est calculée comme une perpétuité de flux normatifs déterminés avec des hypothèses de rendement de fonds propres, des besoins des fonds propres et de croissance, à partir des fonds propres à la fin de la période explicite. Ces flux normatifs sont actualisés jusqu'à la fin de la période explicite en utilisant le coût des fonds propres k_e , diminué du taux de croissance ; le résultat est à son tour, actualisé jusqu'au 31 décembre 2016.

Le flux normatif (FN) correspond à l'excédent du montant prévisionnel des fonds propres par rapport au minimum requis à la fin de la période explicite en retenant un taux de croissance * de **3% (g)**.

La période d'exploitation prévisible est de 20 ans.

De ce fait, la valeur résiduelle à la fin de la période explicite serait de :

$$VR = \left(\frac{FN * (1+g)}{k_e - g} \right) * \left(1 - \frac{(1+g)}{(1+k_e)^{12}} \right)$$

Le flux normatif étant de 2 325 KDT.

La valeur résiduelle à la fin de l'année 2024, serait de **14 861 KDT**.

Ce qui correspond à une valeur actuelle de **4 971 KDT**.

Valeur DCF

La valeur de la société Tunisie Factoring s'établit, selon la méthode des discounted cash flow, à **22 171 KDT**, soit une valeur de l'action de **22,171 DT**, synthétisé dans le tableau qui suit :

(*) Il est à noter que l'évaluateur a opté pour un taux TCI=3% lors de la mise en œuvre de la méthode DCF alors qu'il a choisi un TCI de 1% en appliquant la méthode du Goodwill.

Valorisation de la société absorbée Tunisie Factoring par DCF

	Réalisé	Prévu					Prolongement		
	2016 r	2017 p	2018 p	2019 p	2020 p	2021 p	2022 p	2023 p	2024 p
Fonds propres avant résultat de l'exercice et avant distribution	20 668	21 508	13 543	14 320	14 998	15 802	16 824	17 924	18 413
Résultat de l'exercice	840	2 077	2 533	2 765	2 973	3 204	3 382	3 508	3 635
Distributions prévues sur n-1		(9 575)	(1 256)	(1 538)	(1 569)	(1 533)	(1 582)	(2 234)	(2 279)
Charges financières complémentaire (net d'impôt)		(467)	(501)	(550)	(600)	(648)	(700)	(785)	(872)
Fonds propres disponibles (1)	21 508	13 543	14 320	14 998	15 802	16 824	17 924	18 413	18 897
Provisions collectives (Fonds propres complémentaires) (2)	1 072	1 356	1 668	1 918	2 038	2 177	2 241	2 305	2 367
Charges reportées (3)	52	18	-	-	-	-	-	-	-
Total risques encourus	123 186	136 249	144 503	153 476	163 072	174 196	179 314	184 391	189 393
Fonds propres minimums exigés (4)	12 319	13 625	14 450	15 348	16 307	17 420	17 931	18 439	18 939
Fonds non distribuables (5)	12 952	12 952	12 952	12 952	12 952	12 952	12 952	12 952	12 952
(+) Capital social	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
(+) Réserves non distribuables	2 952	2 952	2 952	2 952	2 952	2 952	2 952	2 952	2 952
Max [(4):(5)] = 6	12 952	13 625	14 450	15 348	16 307	17 420	17 931	18 439	18 939
Flux distribuables de la période = (1)+(2)-(3)-(6)	9 575	1 256	1 538	1 569	1 533	1 582	2 234	2 279	2 325
Taux d'actualisation / Taux de croissance	14,67%	3,00%							
Coefficient d'actualisation	1,00	1,15	1,31	1,51	1,73	1,98	2,27	2,61	2,99
Flux distribuables actualisés	9 575	1 095	1 169	1 040	887	798	983	874	778
Valeur actuelle des flux explicites *	17 200								
Valeur résiduelle (à l'horizon de 20 ans d'activité y compris la période explicite)	14 861								
Valeur résiduelle actualisée	4 971								
Valeur de l'entreprise (kdt)	22 171								
Nombre d'actions	1 000 000								
Valeur de l'action(dt)	22,171								

(*) Les fonds actualisés correspondent aux dividendes distribuables à l'actionnaire, après déduction des fonds propres nécessaires pour maintenir un ratio de solvabilité cible.

Ainsi, l'intégration des flux distribuables de 2016 dans la valeur actuelle des flux explicites qui représentent l'excès en fonds propres au 31 décembre 2016 et pouvant être distribués à cette même date. De plus, les flux distribuables de 2016 ont été diminués des fonds propres disponibles à fin 2017 et par conséquent leur soustraction a été prise en compte dans le calcul des flux futurs distribuables pour la période 2017-

Test de sensibilité

Nous avons effectué une analyse de sensibilité des valeurs attribuées en modifiant le taux d'actualisation de 100 points de base.

Nous avons effectué aussi une analyse de sensibilité des valeurs attribuées en modifiant le taux de croissance des performances de 100 points de base.

Les résultats de l'analyse de sensibilité matricielle, par méthode d'évaluation, sont présentés dans les tableaux suivants :

DISCOUNTED CASH FLOW

		Taux d'actualisation		
		-100 pts de base	Ke	+100 pts de base
Taux de croissance	2,00%	22,79	21,93	21,14
	3,00%	23,08	22,17	21,36
	4,00%	23,38	22,43	21,59

Les résultats du test de sensibilité font ressortir une fourchette de la valeur de l'action Tunisie Factoring qui se situe entre 21,14 DT et 23,38 DT.

2.3.3.3. Evaluation par la méthode de la rente du Goodwill

Comme il est indiqué ci-avant, la valeur de l'entreprise selon cette méthode est estimée par l'application de la formule suivante :

$$\text{Valeur de l'entreprise} = \text{Actif Net Comptable Corrigé} + \text{Goodwill}$$

La valeur de l'Actif Net Comptable Corrigé étant déterminée, il y'a lieu d'estimer la valeur du Goodwill.

Evaluation de l'actif net comptable corrigé

La valeur de l'entreprise est égale à la valeur réelle de son actif net, en l'occurrence, la valeur qu'elle aurait si l'ensemble de ses actifs et ses dettes existants et latents était valorisé à la valeur réelle (nette de la fiscalité latente et des retraitements effectués).

C'est la méthode la plus classique qui détermine la valeur de la société à partir de la valeur comptable de ses capitaux propres.

L'utilisation de cette approche aboutit à la détermination du montant du capital qu'il serait actuellement nécessaire d'investir pour reconstituer le patrimoine utilisé par l'entreprise dans l'état où il se trouve, d'où la nécessité d'évaluer les éléments d'actifs et de passifs de la société à leur valeur actuelle.

Cette approche patrimoniale, ne tient pas compte de plusieurs éléments pourtant fort importants. En effet, cette méthode est considérée comme une technique de première approche et d'un concept théorique simple présentant plusieurs limites, dont notamment :

- La déconnexion de la rentabilité : cette approche n'intègre pas la capacité bénéficiaire lors de la détermination de la valeur de la société ;

- Le traitement subjectif des éléments incorporels : la valorisation des éléments incorporels reste peu suffisante dans le cas où la valeur ainsi déterminée n'intègre pas les éléments fondamentaux liés à l'activité même de la société et à ses performances.

Les éléments d'actifs sont constitués principalement des créances sur les acheteurs factorés.

La société ne dispose pas d'un patrimoine immobilier.

Les immobilisations incorporelles englobent notamment la valeur non amortie du logiciel « IMX » acquis en 2011, ainsi que les extensions qui lui ont été apportées.

Les immobilisations corporelles englobent principalement le matériel informatique et le matériel de transport.

Seules les valeurs des logiciels ont été ajustées, en révisant les taux d'amortissement à un niveau permettant de refléter au mieux les durées de vie économique des biens en question.

Quant aux éléments de passifs, ils sont constitués principalement des engagements de la société envers les banques et institutions financières et envers les adhérents.

Les actifs considérés comme des non valeurs se limitent aux frais d'émission d'emprunts et qui s'élèvent, au 31 décembre 2016, à **51.919 DT**.

Les provisions collectives, constituées pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier et qui s'élèvent, au 31 décembre 2016, à **1.072.319 DT**, sont considérées comme complément de fonds propres.

L'effet de tous les ajustements opérés susceptibles de générer une fiscalité latente, a été pris en compte. Ainsi et compte tenu de ce qui précède, la valeur de l'Actif Net Comptable Corrigé de Tunisie Factoring s'établit à la date d'évaluation comme suit :

	<u>Montant (kDT)</u>
Actif net dégagé des états financiers certifiés et arrêtés au 31 décembre 2016	21 508
Provisions collectives	1 072
Impôt latent au titre des provisions collectives	(375)
Plus-value latente (dégagée sur les logiciels)	1 036
Impôt latent au titre de la plus-value latente	(363)
Distribution de dividendes en 2017	(600)
Non valeurs	(52)
Impôt latent au titre des non valeurs	18
<u>Actif Net Comptable Corrigé au 31/12/2016</u>	<u>22 244</u>

Calcul des superprofits (Rentes du Goodwill)

Le Goodwill est la somme de la valeur actualisée des super profits de la période explicite et de la valeur résiduelle.

Les superprofits actualisés

Le super profit annuel correspond à l'excédent du résultat net prévisionnel par rapport aux revenus que procurerait le placement sans risque net d'impôt à un taux $R_f = 6,53\%$ de l'Actif Net Comptable Corrigé.

Le super profit est actualisé au coût des fonds propres.

La valeur actualisée des super profits pour la période explicite est de **4.048 KDT**.

Valeur résiduelle

La valeur résiduelle est la valeur des super profits générés au-delà de l'horizon explicite. Elle est déterminée en capitalisant un super profit normatif compte tenu d'un taux de croissance (*) de **1%**. Le super profit normatif est le super profit de la dernière année de l'horizon explicite, soit **1.063 KDT**.

La valeur résiduelle ainsi calculée est de **6 144 KDT**.

La valeur actualisée des super profits normatifs à l'horizon de 20 ans d'activité est de **2.055 KDT**.

(*) Il est à noter que l'évaluateur a opté pour un taux TCI=3% lors de la mise en œuvre de la méthode DCF alors qu'il a choisi un TCI de 1% en appliquant la méthode du Goodwill.

Valeur du Goodwill

La valeur du Goodwill s'établit à **6.103 KDT**, déterminée comme il est indiqué dans le tableau suivant :
Super profits prévisionnels 2017-2024

	Prévu					Prolongement		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat net	2 077	2 533	2 765	2 973	3 204	3 382	3 508	3 635
Amortissement complémentaire net d'impôt (plus-value / logiciels)	55	(151)	(154)	(154)	(154)	(105)	(6)	(3)
Résultat net ajusté	2 133	2 383	2 611	2 819	3 050	3 276	3 502	3 631
ANCC n-1	22 244	23 777	25 559	27 570	29 789	32 239	34 915	37 817
ANCC n	23 777	25 559	27 570	29 789	32 239	34 915	37 817	40 849
ANCC moyen de l'exercice	23 010	24 668	26 565	28 680	31 014	33 577	36 366	39 333
Taux de placement sans risque (*)	6,53%	6,53%	6,53%	6,53%	6,53%	6,53%	6,53%	6,53%
Rémunération de l'ANCC	1 502	1 611	1 734	1 872	2 025	2 192	2 374	2 568
Superprofit	630	772	877	946	1 025	1 084	1 128	1 063
Taux d'actualisation / Taux de croissance	14,67%	1,00%						
Coefficient d'actualisation	1,15	1,31	1,51	1,73	1,98	2,27	2,61	2,99
Superprofit actualisé	550	587	582	547	517	477	433	356
Total des superprofits actualisés / horizon explicite	4 048							
Valeur résiduelle actualisée	2 055				Valeur résiduelle estimée 6 144			
Valeur du Good Will	6 103							

(*) Le taux R_f est un taux de placement sans risque net d'impôt déterminé comme suit :
 $R_f = \text{Taux de BTA à LT} \times (1-T) = 8,16\% (1-20\%) = 6,53\%$

Valeur de l'entreprise

Le tableau suivant récapitule les résultats de l'évaluation de l'entreprise selon la méthode de la rente du Goodwill :

	Valeur
Actif Net Comptable Corrigé (kdt)	22 244
Good Will (kdt)	6 103
Valeur de l'entreprise (kdt)	28 347
Nombre d'actions	1 000 000
Valeur de l'action (dt)	28,347

La valorisation de Tunisie Factoring par la méthode de la rente de Goodwill a abouti à une valeur de 28,347 DT par action.

Test de sensibilité

		SUPER PROFITS		
		Taux d'actualisation		
		-100 pts de base	Ke	+100 pts de base
Taux de croissance	0,00%	28,64	28,25	27,90
	1,00%	28,75	28,35	27,98
	2,00%	28,87	28,45	28,08

Les résultats du test de sensibilité font ressortir une fourchette de la valeur de l'action Tunisie Factoring qui se situe entre 27,90 DT et 28,87 DT.

Synthèse des travaux d'évaluation

La valeur attribuée à l'action de la société « Tunisie Factoring » s'établit, selon la méthode utilisée, comme suit :

Méthode	En KDT	En DT
	Valeur de l'entreprise	Valeur de l'action
Méthode des Discounted Cash Flow	22 171	22,171
Méthode basée sur l'actualisation des super profits	28 347	28,347
Valeur moyenne (*)	25 259	25,259

(*) : Correspondant à 30,07 fois le résultat de 2016 et à 16,98 fois le résultat ajusté de 2016 (hors éléments exceptionnels : contribution conjoncturelle et provisions sur titres).

2.4. Détermination de la parité d'échange

Le rapport d'échange des titres est fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de Tunisie Factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de Tunisie Factoring (estimée à **25,259 DT**) et la valeur par action de Tunisie Leasing (estimée à 19,762 DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le un million (1.000.000) d'actions composant le capital de Tunisie Factoring devrait recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société Tunisie Leasing.

2.5. Conséquences

2.5.1. Conséquence pour la société absorbante et ses actionnaires

2.5.1.1. Impact de la fusion absorption sur les capitaux propres

L'opération de fusion engendrera un 'Boni de fusion' qui sera comptabilisée dans les capitaux propres de Tunisie Leasing.

L'apport net de Tunisie Factoring à Tunisie Leasing s'élevant à la somme de **25.259.146 DT** et le montant de la participation de TL au capital de Tunisie Factoring étant de **11.087.997² DT**, la différence entre ces deux sommes, soit **14.171.149 DT** représente le montant prévu du Boni de fusion qui sera inscrit au bilan de Tunisie Leasing dans un compte "Boni de fusion" au niveau des fonds propres.

	Nombre de titres	Capital social (en DT)	Boni de fusion
Situation de départ	9 000 000	45 000 000	-
Conséquences du nombre total de titres créés	-	-	-
Conséquence des titres annulés par confusion	-	-	14 171 149
Situation après l'opération	9 000 000	45 000 000	14 171 149

2.5.1.2. Capital et droits de vote de la société absorbante TL

- **Augmentation de capital de Tunisie Leasing et émission de nouvelles actions**

Du fait que la société « Tunisie Leasing » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de « Tunisie Factoring », elle va pouvoir renoncer à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion ne va pas engendrer une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

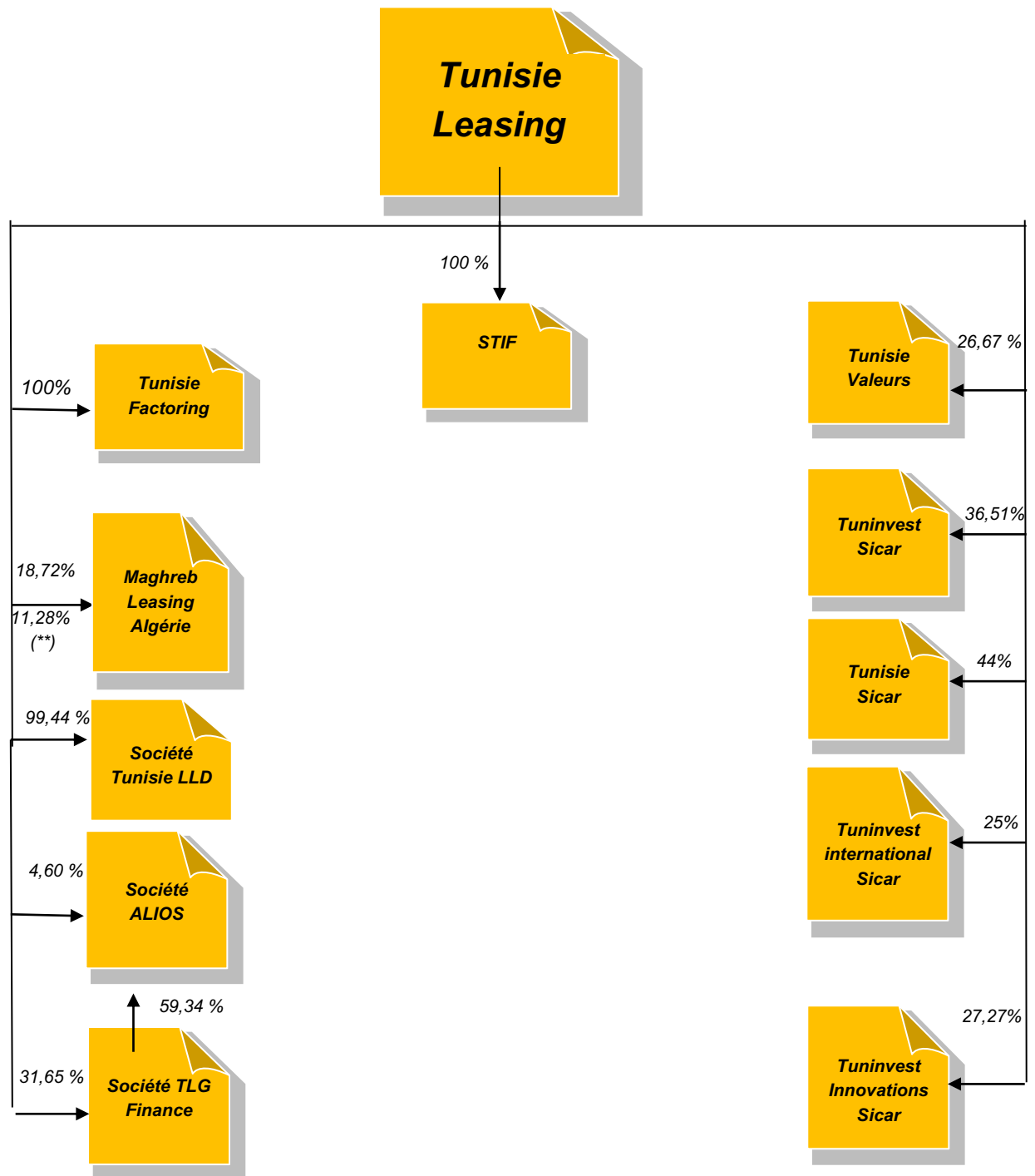
- **Tableau récapitulatif proforma de l'actionariat de la société absorbante Tunisie Leasing après fusion**

Actionnaires	Nombre d'actions et de droit de vote	Montants en DT	% du capital et de droit de vote
AMEN BANK	2 923 043	14 615 215	32,48%
COMAR	1 697 614	8 488 070	18,86%
HORCHANI FINANCE	898 606	4 493 030	9,98%
MENINX HOLDING	443 882	2 219 410	4,93%
PARTNER INVESTMENT SA	407 795	2 038 975	4,53%
AMLEK TUNISIE	383 370	1 916 850	4,26%
AUTRES ACTIONNAIRES	2 245 690	11 228 450	24,95%
Total	9 000 000	45 000 000	100,00%

L'opération de fusion n'a aucune incidence sur la structure d'actionariat de Tunisie Leasing étant donné que la société absorbante, en l'occurrence Tunisie Leasing, détient 100% de Tunisie Factoring.

² C'est la valeur de la participation de TL au capital de TF de **9 757 418 DT** (Soit **93,34%** du capital) au 31/12/2016 majorée d'un montant de **1 330 579 DT** représentant le coût d'acquisition du reliquat des actions de TF (**6,66%** du capital) suite à une transaction boursière en date du 06/10/2017.

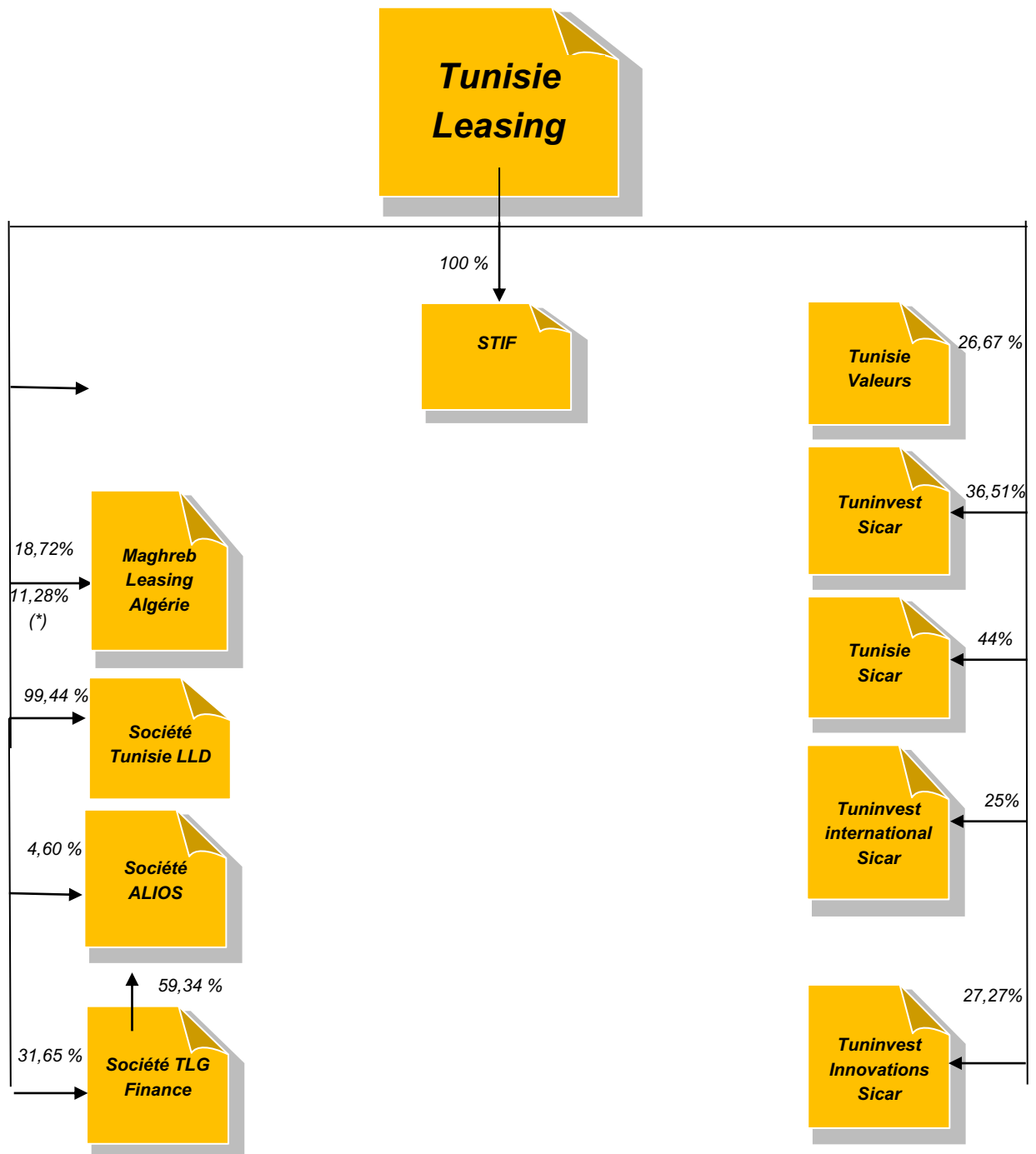
2.5.1.3. Schéma financier du Groupe Tunisie leasing en date du 06/10/2017 *



(*) Il est à signaler que suite à une transaction boursière conclue en date du 06/10/2017, Tunisie Leasing a acquis le reliquat du capital de Tunisie Factoring (6,66%) détenu par STIF (4,84%) et d'autres personnes physiques (1,82%). De ce fait, la totalité du capital de Tunisie Factoring est détenue par Tunisie Leasing.

(**) A travers des contrats de portage

2.5.1.4. Schéma financier du Groupe Tunisie leasing post fusion



(*) A travers des contrats de portage

2.5.1.5. Changement envisagé dans la composition des organes d'administration et de direction de Tunisie Leasing

Des changements pourraient intervenir dans la composition des organes d'administration de Tunisie Leasing mais n'ont pas encore été déterminés à ce stade.

2.5.1.6. Mise en évidence de l'incidence sur le calcul du bénéfice net par action

Suite à l'opération de fusion absorption, le bénéfice net par action affiche une hausse de **2,21%**

	Résultat net	Nombre d'actions	Bénéfice par action
2016	12 626 858	9 000 000	1,403
2016 Proforma	12 906 985	9 000 000	1,434
Variation			2,21%

2.6. Comptabilisation de la fusion absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing

2.6.1. Choix de la méthode de comptabilisation des apports

Les apports de Tunisie Factoring (actifs et passifs) sont comptabilisés chez Tunisie Leasing à leurs valeurs réelles. Un passif d'impôt sur les plus-values d'apport a été également déterminé et pris en compte chez Tunisie Leasing.

a) Etat des actifs apportés :

Désignation	(en dinars)
Logiciels informatiques	1 363 541
Construction	32 181
Agencements, aménagements et installations	32 840
Mobilier et matériel de bureau	11 599
Matériel informatique	138 425
Matériel de transport	268 163
Immobilisations financières	285 248
Actifs non courants	2 131 997
Acheteurs factorés	128 211 853
Autres actifs courants	587 265
Liquidités et équivalents de liquidités	303
Actifs courants	128 799 421
Valeur brute de l'apport	130 931 418
Goodwill	4 290 000
Total actif «TF» apporté	135 221 418

Le total de l'actif apporté à la société Tunisie Leasing s'élèvera à 135.221.418 DT.

b) Passifs grevant les biens apportés

Désignation	(en dinars)
Emprunts	17 458 762
Passifs d'impôts	923 000
Provisions	1 976 339
Passifs non courants	20 358 101
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	37 704 923
Autres passifs courants	3 873 553
Concours bancaires et autres passifs financiers	48 026 048
Passifs courants	89 604 524
Total Passif «TF» pris en charge	109 962 625

Le passif total grevant les biens apportés et que la société absorbante prendra en charge et acquittera au lieu et place de la société absorbée s'élève à 109.962.625 DT.

c) Calcul de l'impôt sur les plus-values d'apport

	Montant en KDT
Plus-value latente (dégagée sur les logiciels)	1 036
Non valeurs	(52)
GW Imposable	4 290
<u>Plus-value d'apport imposable</u>	<u>5 274</u>
<u>Passifs d'impôt différés (5.274*35%*50%)</u>	<u>923</u>

d) Actif net apporté

Il en résulte que la valeur de l'actif net à apporter par Tunisie Factoring est de **25.258.793 DT** correspondant à un prix unitaire de **25,259 DT** par action.

	<i>En DT</i>
Apport	135.221.418
Total passif	(109.962.625)
Actif net apporté	25.258.793
Coût des titres Tunisie Factoring	(11.087.997) *
Boni de fusion	14.170.796

* Le coût des titres Tunisie Factoring est égal à la valeur de la participation de Tunisie Leasing au capital de Tunisie Factoring au 31/12/2016 majorée par le coût d'acquisition du 6,66% du capital de Tunisie Factoring détenu par STIF et d'autres personnes physiques (Ce coût s'élève à 1 330 579 DT).

2.6.2. Etat financiers proforma au 31/12/2016

Les principales répercussions de l'opération de fusion sur les états financiers individuels de Tunisie Leasing se résument comme suit :

2.6.2.1. Effets de la fusion sur les comptes de bilan

Les principaux retraitements opérés au niveau des comptes de bilan et résultant de l'opération projetée de fusion absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing sont les suivants :

- La constatation d'un Goodwill pour 4.290 KDT amortissable sur 20 ans à partir de 2017 ;
- La constatation d'un passif d'impôt différé pour 923 KDT, relatif aux plus-values de fusion, à rapporter au résultat fiscal de Tunisie Leasing sur une durée de 5 ans ; et
- La comptabilisation d'un boni de fusion pour 14.171 KDT parmi les capitaux propres.

2.6.2.2. Effets de la fusion sur les comptes de résultat

La fusion absorption de Tunisie Factoring répond à un objectif de rationalisation et maîtrise des coûts d'exploitation pour l'activité de Factoring, tout en assurant un développement sain et rentable de celle-ci.

En effet, la fusion absorption viendra parfaire cette logique d'intégration et de synergie, en optimisant la maîtrise des coûts de fonctionnement comme exposé ci-après :

Nature de charge	2018	2019	2020	2021
Honoraires Fitch Ratings	35	35	35	35
Honoraires commissaires aux comptes	75	75	75	75
Rémunération des membres du CPAI et du comité des Risques	24	24	24	24
Jetons de présence	16	16	16	16
Rémunération management	283	292	301	311
Total	433	442	451	461
IS supplémentaire	151	155	158	161
Effet sur le résultat, net d'impôt	281	288	293	300

Par ailleurs, l'amortissement du Goodwill, qui s'élève annuellement à 214 KDT, est non déductible fiscalement selon les dispositions du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Il est à signaler que les dividendes statutaires à servir par Tunisie Factoring et revenant à Tunisie Leasing ont été annulés des produits des placements de cette dernière. Ce retraitement n'a aucun effet fiscal puisque ces dividendes sont déductibles de la base imposable de Tunisie Leasing.

2.6.2.1. Bilan proforma au 31/12/20116

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports à leurs justes valeurs, ce qui s'est traduit par la constatation d'un boni de fusion de **14 170 796 DT**.

Ceci aurait été différent si les apports avaient été comptabilisés à leurs valeurs comptables.

Montant exprimés en Dinars

	Notes	31-déc.	31-déc.	31-déc.
ACTIFS		2016	proforma	2015
Caisse et avoirs auprès des banques	3	312 301	312 301	674 155
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	707 145 287	707 145 287	597 627 273 (*)
Acheteurs Factorés	5	-	128 211 853	-
Portefeuille titre commercial	6	289 311	289 311	364 442
Portefeuille d'investissements	7	74 101 711	64 472 063	75 841 139 (*)
Valeurs Immobilisés	8	10 210 109	16 347 296	11 030 748 (*)
Autres actifs	9	10 247 583	10 992 243	9 054 628
TOTAL DES ACTIFS		802 306 302	927 770 355	694 592 385
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES				
PASSIFS				
Concours bancaires	10	10 627 542	22 861 914	15 227 471
Emprunts et dettes rattachées	11	580 860 669	634 111 110	499 850 317
Dettes envers la clientèle	12	15 597 222	15 597 222	13 504 841
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	-	37 704 923	-
Fournisseurs et comptes rattachés	13	53 504 560	53 504 560	31 339 657
Autres passifs	14	10 478 563	18 581 961	7 059 211 (*)
TOTAL DES PASSIFS		671 068 556	782 361 690	566 981 497
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		45 000 000	45 000 000	45 000 000
Réserves		56 597 068	69 927 857	61 928 523
Résultats reportés		17 013 820	17 573 823	11 182 994
Résultat de l'exercice		12 626 858	12 906 985	9 499 371
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	15	131 237 746	145 408 665	127 610 888
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		802 306 302	927 770 355	694 592 385

* Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 2-11)

2.6.2.2. Etat des engagements hors bilan proforma au 31/12/2016

Montant exprimés en Dinars

	31-déc. 2016	31-déc. proforma	31-déc. 2015
PASSIFS EVENTUELS	11 188 140	188 140	12 447 631
Cautions, avals et autres garanties données (TF) CITIBANK	11 000 000	-	10 750 000
Cautions, avals et autres garanties données (TF) Amen BANK			
Cautions, avals et autres garanties données (TLLD) AB	188 140	188 140	1 657 194
Cautions, avals et autres garanties données (TLLD) ATB	-	-	40 437
ENGAGEMENTS DONNES	24 117 117	45 358 534	27 801 683
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	23 356 278	23 356 278	23 833 931
Engagements de financement donnés (disponible finançable)	-	3 173 073	-
Engagements de financements par billets à ordre	-	12 922 200	-
Engagements d'aval de traites donnés aux adhérents	-	694 000	-
Garanties données au titre des contrats sans recours	-	3 892 144	-
Engagements sur titres (participations non libérées AFC)	-	-	2 500 000
Engagements sur autres titres	760 839	1 320 839	1 467 752
ENGAGEMENTS RECUS	120 267 395	264 892 610	99 521 370
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	6 433 802	6 433 802	6 394 957
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	340 048	340 048	350 056
Garanties reçues des correspondants étrangers	-	91 752	-
Garanties reçues des adhérents	-	94 879 013	-
Garanties reçues de l'assureur crédit	-	3 892 144	-
Engagements de financements reçus	-	45 762 306	-
Intérêt à échoir sur Contrats Actifs	113 493 545	113 493 545	92 776 357
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	30 581 835	36 581 835	28 089 931
Engagements sur Titres MLA (Contrat de Portages)	-	-	882 931
Emprunts obtenus non encore encaissés	30 581 835	36 581 835	27 207 000

2.6.2.3. Etat de résultat proforma au 31/12/20116

Montant exprimés en Dinars

	Notes	31-déc. 2016	31-déc. proforma	31-déc. 2015
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	63 514 105	63 514 105	55 270 231
Revenu du factoring	17	-	13 693 048	-
Autres produits d'exploitation	18	1 707 999	1 707 999	1 546 949
Intérêts et charges assimilés	19	(37 861 837)	(42 026 365)	(33 117 233)
Commissions encourues	20	-	(253 733)	-
Produits des placements	21	8 513 715	7 957 181	5 933 145
Produit Net		35 873 982	44 592 235	29 633 092
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	22	(9 606 640)	(12 593 802)	(8 437 642)
Autres charges d'exploitation	23	(5 210 781)	(6 651 653)	(4 867 982)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances	24	(946 875)	(2 491 111)	(3 504 738)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	25	(1 544 290)	(2 244 212)	(1 476 935)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	(234 894)	(667 124)	534 817
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(365 689)	(517 178)	(458 986)
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 964 813	19 427 155	11 421 626
Autres gains ordinaires	28	463 642	500 039	746 801
Autres pertes ordinaires	29	(399 170)	(399 170)	(3 312)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		18 029 285	19 528 024	12 165 115
Reprises sur provisions pour impôt différé		51 914	51 914	51 914
Impôts exigibles		(4 334 167)	(5 337 730)	(2 717 658)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		13 747 032	14 242 208	9 499 371
Eléments extraordinaires		(1 120 174)	(1 335 223)	-
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		12 626 858	12 906 985	9 499 371
Résultat par action		1,403	1,434	1,055

2.6.2.4. Etat de flux de trésorerie proforma au 31/12/20116

Montant exprimés en Dinars

	Notes	31-déc. 2016	31-déc. proforma	31-déc. 2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	30	425 907 857	425 907 857	386 992 583
Décaissements pour financement de contrats de leasing	31	(447 725 119)	(447 725 119)	(349 299 738)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	32	-	348 269 669	-
Financements des adhérents	32	-	(340 086 354)	-
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(14 402 477)	(19 087 944)	(13 385 326)
Intérêts payés	34	(35 155 033)	(39 470 871)	(32 729 419)
Impôts et taxes payés	35	(4 892 590)	(7 274 887)	(13 927 923)
Autres flux de trésorerie	36	8 086 876	7 526 876	9 940 151
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(68 180 486)	(71 940 773)	(12 409 672)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(709 371)	(939 953)	(1 258 365)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	44 056	70 199	90 536
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(9 148 122)	(9 148 122)	(25 583 776)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	40	12 922 885	12 922 885	1 919 427
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		3 109 447	2 905 009	(24 832 178)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	41	(8 996 662)	(9 036 662)	(8 598 243)
Encaissements provenant des emprunts	11	381 430 750	388 430 750	290 410 000
Remboursement d'emprunts	11	(277 124 978)	(284 721 943)	(266 271 361)
Flux liés au financement à court terme	11	(26 000 000)	(21 396 183)	3 500 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		69 309 110	73 275 962	19 040 396
Variation de trésorerie		4 238 071	4 240 198	(18 201 454)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	42	(14 553 316)	(26 789 511)	3 648 138
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	42	(10 315 241)	(22 549 313)	(14 553 316)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE INTRODUCTIVE :

En vertu du projet de fusion absorption de Tunisie Factoring par Tunisie leasing envisagé, nous avons établi et ce à titre indicatif les états financiers pro-forma de Tunisie leasing au 31 décembre 2016, le résultat qui en découle de ce retraitement ne représente pas la situation réelle de Tunisie leasing à cette date.

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonné au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

A compter de 2016 ,et suite à la fusion par absorption de Tunisie Factoring l'objet social a été étendu à l'activité « affacturage » .

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- d'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- d'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007, le 1^{er} janvier 2008, le 1^{er} janvier 2009, le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie Leasing » avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)
<u>Apport net</u>	DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1er Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2016 à la somme de 45.000.000 Dinars, divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de Tunisie Leasing, arrêtés au 31 décembre 2016, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du cout historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Tunisie leasing applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.

- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2-2 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

A-Activité de leasing

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-(*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-(*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*)En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,

- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| . Matériel standard | : | Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge |
| . Matériel spécifique | : | Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge |
| . Immeubles | : | Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge |

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

A-Activité de Factoring :

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-4-3 Provision Collective :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :
 - Agriculture
 - Industrie manufacturière
 - BTP
 - Autres industries
 - Tourisme
 - Promotion immobilière
 - Commerce
 - Autres services
2. Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2008 à 2012 TMM_{gi} (en%) selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
 - TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
 - n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .
3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FS_{gi} » traduisant l'aggravation des risques en 2016. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2016}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2015}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives « PC_{gi} » du groupe i (en %) selon la formule suivante:

$$PC_{gi} = Engagements_{gi} 0 \text{ et } 1 \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi}.

2-5 Comptabilisation des revenus

a- Opérations de leasing :

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

b- Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

2-6 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels

placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-8 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15.

2-9 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

2-10 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-11 Changements de méthodes de présentation:

Par rapport au 31 décembre 2015, les états financiers au 31 décembre 2016 traduisent des changements de méthodes de présentation de bilan et l'état de résultat.

Les retraitements opérés sont:

Ancienne Présentation	Nouvelle présentation	Commentaires
Créances de leasing : Encours Financiers Moins : provisions Créances de leasing : Impayés Moins : provisions Intérêts constatés d'avance	Créances sur la clientèle opérations de leasing	Les créances de leasing ont été présentées en net des provisions
Portefeuille d'investissement brut Moins : provisions	Portefeuille d'investissements	Présenté en net des provisions
Immobilisations incorporelles Moins : amortissements Immobilisations corporelles Moins : amortissements	Valeurs Immobilisés	les valeurs immobilisées sont présentés net des amortissements
Provisions pour passifs et charges Autres	Autres passifs	Les provisions pour passifs et charges et autres ont été regroupés au niveau des autres passifs

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Banques	297 480	297 480	660 048
- Caisses	14 821	14 821	14 107
<u>Total</u>	<u>312 301</u>	<u>312 301</u>	<u>674 155</u>

NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Encours financiers	708 451 213	708 451 213	603 437 851
- Impayés	26 203 266	26 203 266	24 906 803
- Intérêts échus différés	(3 768 865)	(3 768 865)	(3 316 513)
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	12 927 837	12 927 837	8 165 234
<u>Total brut</u>	<u>743 813 451</u>	<u>743 813 451</u>	<u>633 193 375</u>
- Provisions pour dépréciation des encours	(15 009 181)	(15 009 181)	(16 735 922)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(13 817 253)	(13 817 253)	(12 151 907)
- Provisions collectives	(2 873 000)	(2 873 000)	(2 460 000)
- Produits réservés	(4 968 730)	(4 968 730)	(4 218 273)
<u>Total des provisions</u>	<u>(36 668 164)</u>	<u>(36 668 164)</u>	<u>(35 566 102)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>707 145 287</u>	<u>707 145 287</u>	<u>597 627 273</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur ce poste sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2015	<u>592 407 163</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	412 908 707
- Relocations	2 981 638
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(289 094 505)
- Remboursement des créances anticipées	(14 397 907)
- Remboursement des valeurs résiduelles	-
- Relocations	(2 621 966)
<u>Provisions de La période</u>	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(4 483 045)
- Dotations additionnelles aux provisions pour dépréciation des encours classées	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(413 000)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	6 209 784
Solde au 31 Décembre 2016	<u>703 496 869</u>

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	31-déc 2016	31-déc proforma	31-déc 2015
Agriculture	37 939 066	37 939 066	28 975 961
Bâtiments TP	113 260 366	113 260 366	78 127 481
Industrie			
Agro-alimentaire	42 512 603	42 512 603	30 591 438
Chimie	16 685 234	16 685 234	14 029 352
Energie	126 315	126 315	173 850
Textile	15 732 809	15 732 809	17 341 857
Mines	219 400	219 400	14 084
Autres industries	104 840 816	104 840 816	96 337 286
Tourisme			
Hôtellerie	1 118 884	1 118 884	1 329 501
Agences de voyage	5 819 449	5 819 449	5 752 153
Location de voiture	39 469 017	39 469 017	34 313 119
Autres Tourisme	10 495 893	10 495 893	7 151 409
Commerce et service			
Commerce	175 415 886	175 415 886	150 934 512
Transport	37 936 689	37 936 689	32 993 122
Audio-visuel	423 575	423 575	421 901
Professions libérales	45 591 438	45 591 438	44 295 396
Autres Services	73 791 610	73 791 610	68 820 663
Total	721 379 050	721 379 050	611 603 085

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31-déc 2016	31-déc proforma	31-déc 2015
Matériel de transport léger	281 622 089	281 622 089	229 596 413
Matériel de transport léger Utilitaire	60 168 177	60 168 177	55 812 076
Matériel de transport lourd	80 774 817	80 774 817	60 876 961
Matériel BTP	96 724 363	96 724 363	74 964 475
Equipement industriel	80 410 782	80 410 782	70 944 183
Equipement informatique	3 975 069	3 975 069	4 396 546
Autres	51 970 939	51 970 939	48 539 941
Sous total	655 646 236	655 646 236	545 130 595
Immeubles de bureaux	29 319 321	29 319 321	29 480 596
Immeubles industriels ou commerciaux	36 413 493	36 413 493	36 991 893
Total	721 379 050	721 379 050	611 603 085

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc-16 proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
Paiements minimaux sur contrats actifs	802 935 356	802 935 356	679 300 690
A recevoir dans moins d'1an	297 370 929	297 370 929	267 025 627
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	489 322 144	489 322 144	397 392 362
A recevoir dans plus de 5 ans	16 242 283	16 242 283	14 882 701
Produits financiers non acquis	113 493 545	113 493 545	92 776 357
Encours contrats actifs (1)	689 441 811	689 441 811	586 524 333
A recevoir dans moins d'1an	243 630 957	243 630 957	222 571 071
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	429 568 571	429 568 571	351 115 989
A recevoir dans plus de 5 ans	16 242 283	16 242 283	12 837 273
Créances en cours (2)	12 927 837	12 927 837	8 165 234
Créances échues (3)	1 460 327	1 460 327	600 378
Contrats suspendus (contentieux) (4)	17 549 075	17 549 075	16 313 140
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	721 379 050	721 379 050	611 603 085

4.4 : Créances de Leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
<u>Clients ordinaires</u>			
- Impayés	11 618 620	11 618 620	11 208 477
- Intérêts de retard à facturer	-	-	62 629
Montant brut	11 618 620	11 618 620	11 271 106
A déduire :			
- Provisions	(2 093 594)	(2 093 594)	(1 072 789)
- Produits réservés (*)	(2 163 407)	(2 163 407)	(1 708 249)
Montant net	7 361 619	7 361 619	8 490 068
<u>Clients litigieux</u>			
- Impayés	14 584 646	14 584 646	13 487 139
- Créances radiées	-	-	148 558
Montant brut	14 584 646	14 584 646	13 635 697
A déduire :			
- Provisions	(11 723 658)	(11 723 658)	(10 930 560)
- Produits réservés	(2 803 283)	(2 803 283)	(2 507 985)
- Provisions sur créances radiées	-	-	(148 558)
Montant net	57 705	57 705	48 594
-Agios réservés sur opérations de consolidation et de relocation	(2 039)	(2 039)	(2 039)
Solde créances de leasing : Impayés	7 417 285	7 417 285	8 536 623

(*) Dont 1 245 079 DT des agios réservés sur des créances ordinaires

Note 4.5 (suite) : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

ANALYSE PAR CLASSE						TOTAL
A	B 1	B 2	B 3	B 4		
Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis		
645 936 952	50 372 934	5 239 271	2 512 316	17 317 578		721 379 050
2 488 662	5 705 396	1 439 593	1 336 111	15 233 504		26 203 266
(6 735 760)	(76 439)	-	-	(1 763 603)		(8 575 802)
641 689 854	56 001 891	6 678 864	3 848 427	30 787 479		739 006 514
		0,89%	0,51%	4,35%		
		5,76%				
22 795 647	560 631	-	-	-		23 356 278
664 485 501	56 562 522	6 678 864	3 848 427	30 787 479		762 362 792
-	-	347 650	419 569	2 956 432		3 723 651
-	-	682 583	913 262	12 221 407		13 817 252
-	-	147 607	611 541	14 242 473		15 001 621
-	-	1 177 840	1 944 372	29 420 312		32 542 524
664 485 501	56 562 522	5 501 024	1 904 055	1 367 167		729 820 268
		17,64%	50,52%	90,38%		
		75,54%				

Encours financiers

Impayés

Avances et acomptes reçus (*)

ENCOURS GLOBAL

Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)

ENGAGEMENTS HORS BILAN

TOTAL ENGAGEMENTS

Produits réservés

Provisions affectées sur les impayés

Provisions affectées sur les encours

TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES

ENGAGEMENTS NETS

Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)

(*) Présentés au niveau de la rubrique "Dettes envers la clientèle"

(1) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2016 à 5,76% contre 6,24% au 31 Décembre 2015.

(2) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2016 à 75,54 % contre 80,19% au 31 Décembre 2015.

NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	31-déc proforma
Comptes des acheteurs factorés	
Comptes des acheteurs locaux	131 074 254
Comptes des acheteurs export	1 524 369
Comptes des acheteurs import	2 177 752
	<hr/>
Sous total (A)	134 776 375
A déduire	
Provisions sur compte adhérents	(5 491 453)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 072 319)
Provisions sur compte acheteurs	(750)
	<hr/>
Montant net	128 211 853
	<hr/>
Comptes des adhérents	
Fonds de garantie (FDG Domestique)	13 540 290
Disponible locaux	9 756 965
FDG comptes en devise	205 565
Disponible export	(897 849)
Compte import	2 177 752
Financement par B.O.	12 922 200
	<hr/>
Sous total (B)	37 704 922
	<hr/>
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	97 071 452

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 31-déc.-16 se présentent comme suit :

Nature Engagement	Classe 31-12-2016				
	A	B1	B4	Total	
Domestique avec recours	Engagements	85 833 958	1 614 768	4 216 347	91 665 073
	Provisions	-	-	4 216 347	4 216 347
Domestique sans recours	Engagements	3 051 226	-	128 438	3 179 664
	Provisions	-	-	128 438	128 438
Export	Engagements	1 080 047	-	1 146 668	2 226 715
	Provisions	-	-	1 146 668	1 146 668
Total Engagements		89 965 231	1 614 768	5 491 453	97 071 452
Engagements de financement donnés		3 143 609	29 464	-	3 173 073
Engagements sous forme de B.O		12 922 200	-	-	12 922 200
Total engagements hors bilan		16 065 809	29 464	-	16 095 273
Total engagements par classe		106 031 040	1 644 232	5 491 453	113 166 725
Total des Provisions Affectées				5 491 453	5 491 453
Total Provisions collectives			1 072 319		1 072 319
Taux des engagements non performants				4,85%	
Taux de couverture des engagements non performants				100,00%	

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
-Tunisie Sicav	35 067	35 067	143 642
-POULINA G H	69 600	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020	500 020
<u>Total brut</u>	<u>673 787</u>	<u>673 787</u>	<u>782 362</u>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(384 476)	(384 476)	(417 920)
<u>Total net</u>	<u>289 311</u>	<u>289 311</u>	<u>364 442</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
Titres de participation	52 795 719	43 038 301	60 537 440
Titres immobilisés	14 101 715	14 661 715	11 851 715
Avances sur acquisitions de titres	8 454 613	8 454 613	7 571 683
<u>Montant brut</u>	<u>75 352 047</u>	<u>66 154 629</u>	<u>79 960 838</u>
A déduire :			
Versements restant à effectuer sur titres	(356 800)	(356 800)	(3 494 500)
<u>Montant libéré</u>	<u>74 995 247</u>	<u>65 797 829</u>	<u>76 466 338</u>
A déduire :			
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(83 426)	(83 426)	(481 789)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(810 110)	(1 242 340)	(143 410)
<u>Montant net</u>	<u>74 101 711</u>	<u>64 472 063</u>	<u>75 841 139</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2015	60 537 440	57 042 940	3 494 500
Additions de la période			
- FCPR Tuninvest Croissance	-	637 700	(637 700)
- STIF	399 990	399 990	-
- SPCS	356 600	356 600	-
-Assurances COMAR NON VIE CIV	1 287 602	1 287 602	-
-Société Amen Finance Company	-	1 250 000	(1 250 000)
-Société Taysir Microfinance	333 300	333 300	-
Retraits de l'exercice			
- Annulation titres Tsie Factoring suite à l'opération de fusion absorption	(9 757 418)	(9 757 418)	-
Cessions de la période			
-Tsie Valeurs	(69 213)	(69 213)	-
-Société Amen Finance Company	(10 000 000)	(8 750 000)	(1 250 000)
-Société Moderne de titrisation	(50 000)	(50 000)	-
Soldes au 31 Décembre 2016	43 038 301	42 681 501	356 800

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2015	11 851 715	11 851 715	-
Additions de la période			
- Société agricole DICK	2 000 000	2 000 000	-
- Société Briquetterie Jbel Ouest	2 000 000	2 000 000	-
- Société Promotel suite à l'opération de fusion absorption	560 000	560 000	-
Cessions de la période			
- M.B.G	(500 000)	(500 000)	-
- Société Yasmine	(625 000)	(625 000)	-
- Société Sidi Othmane	(625 000)	(625 000)	-
Soldes au 31 Décembre 2016	14 661 715	14 661 715	-

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2016 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
Entreprises liées								
Tuniste LLD	29 832	100,00	1,80	53 698			2003/2010	99,44%
Meghreb Leasing Algérie	655 185	18,30	16,28	10 665 481			2006/2009	18,72%
TILG Finance	587 442	21,94	22,62	13 286 983			2015	31,65%
Allos Finance	44 752	18,16	18,16	812 704			2006	4,60%
S T I F	40 000	10,00	10,00	400 000			2000/2016	100%
Total Entreprises liées				25 218 865				
Entreprises associées								
Tuninvest Sicar	352 645	1,00	1,48	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,00	10,00	219 990			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	26 671	100,00	103,92	2 771 739			1991/192/96/98/2004/2012	26,67%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,00	10,00	125 000			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,00	10,00	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				3 774 173				
Autres								
Amen Santé	65 401	10,00	10,00	654 010			2009/2010/2013/2014	1,40%
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	4,92%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,00	1 000,00	1 000 000		83 426	2010	33,33%
Académie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	-
Clinique El Amen Beja	818	100,00	100,00	81 800			2010/2012	1,26%
Taysir Microfinance	11 666	100,00	100,00	1 166 600			2013/2014/2016	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,00	100,00	3 000 000	356 800		2013	11,63%
Ennaki	389 000	1,00	12,85	4 998 650			2012	1,30%
Assurances Comar non vie CIV	35 000	36,79	36,79	1 287 602			2016	7,00%
Total Autres				14 045 262	356 800	83 426		
Total Titres de participation				43 038 301	356 800	83 426		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2016 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
* B.T.S	500	10,000	10,00	5 000			1997	(*)
* Tourisme Baignéaire et Saharien	4 291	10,000	10,00	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,50	100 500		100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10,000	10,00	100 000			2008	(*)
* Société Promotel	5 600	100,000	100,00	560 000		432 230	2009	(*)
* M.B.G	-	100,000	100,00	-			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "MLL.B"	3 330	18,500	18,50	61 605			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,00	666 700		666 700	2009	(*)
* Société YASMINE	275 000	10,00	10,00	2 750 000			2011/2013	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	28 750	100,00	100,00	2 875 000			2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,00	10,00	1 500 000			2014	(*)
* Société Tazoghane	200 000	10,00	10,00	2 000 000			2015	(*)
* Société agricole DICK	400 000	5,00	5,00	2 000 000			2016	(*)
* Société Briqueterie Jbel Ouest	20 000	100,00	100,00	2 000 000			2016	(*)
Total				14 661 715		1 242 340		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 (Montants exprimés en dinars)

8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements				Valeur comptable nette	
		Déduit de	Acquisitions	Apport Fusion	Transferts	Cessions	Fin de	Déduit de	Dotation de	Apport Fusion	Cessions		Fin de
Marque	6,67%	1 000 000	-	4 290 438	-	-	5 290 438	1 000 000	-	-	-	1 000 000	4 290 438
Logiciels	20% et 33,33%	9 400 000	207 130	1 036 000	-	-	10 643 130	7 189 784	1 172 960	-	-	8 362 744	2 280 386
LOGO	20%	2 426	-	-	-	-	2 426	2 426	-	-	-	2 426	-
TOTAUX		10 400 000	207 130	5 326 438	-	-	15 933 568	8 192 210	1 172 960	-	-	9 365 170	6 570 824

8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements				Valeur comptable nette	
		Déduit de	Acquisitions	Apport Fusion	Transferts	Cessions	Fin de	Déduit de	Dotation de	Apport Fusion	Cessions		Fin de
Terrain		2 236 071	-	-	-	-	2 236 071	-	-	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	6 680 795	-	-	-	-	6 680 795	1 355 335	334 044	-	-	1 689 379	4 991 416
Constructions sur sol d'autrui	20%	438 568	-	-	-	-	438 568	30 670	-	-	-	30 670	407 898
Matériel de transport	20%	634 753	328 932	-	-	150 830	812 855	485 157	192 038	-	106 827	570 368	242 487
Mobilier de bureau	10%	880 934	55 690	-	-	-	936 624	616 256	51 903	-	-	668 159	268 465
Matériel informatique	33%	2 140 052	70 377	-	-	74 027	2 136 402	1 636 359	227 991	-	74 027	1 790 323	346 079
Installations générales	10%	2 160 611	276 181	-	-	-	2 436 792	945 744	206 992	-	-	1 152 736	1 284 056
TOTAUX		15 171 784	731 180	-	-	224 857	15 678 107	5 069 521	1 012 968	-	180 854	5 901 635	9 776 472
TOTAL VALEURS IMMOBILISEES		25 571 784	938 310	-	-	224 857	31 611 675	13 261 731	2 185 928	-	180 854	15 266 805	16 347 296

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc 2016	31-déc proforma	31-déc 2015
- Frais d'émission des emprunts (*)	1 356 796	1 408 715	1 306 562
- Charges à répartir	116 566	116 566	-
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	7 232	7 232	7 232
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	1 537 695	1 537 695	2 088 540
- Personnel, rémunérations dues	1 814	1 814	
- Prêts au personnel	1 984 221	2 141 699	1 868 807
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	266 858	325 807	261 051
- Dépôts et cautionnements versés	81 741	81 741	81 741
- Avances et acomptes au personnel	63 271	67 232	60 968
- Crédit de TVA	2 235 720	2 406 861	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés SIMT	312 798	312 798	312 798
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	-	194 451	174 519
- Compte courant Tunisie LLD	48 277	48 277	39 073
- Compte courant MLA	327 240	327 240	327 240
- TLG Finance	50 648	50 648	47 292
- Adhérents, contrats résiliés	23 174	23 174	23 174
- Autres comptes débiteurs	550 020	550 150	499 744
- Produits à recevoir des tiers	1 207 544	1 398 289	1 387 261
- Compte d'attente	959 889	959 889	585 534
- Charges constatées d'avance	184 993	317 907	787 149
<u>Total brut</u>	<u>11 316 497</u>	<u>12 278 185</u>	<u>9 858 684</u>
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(114 258)	(114 258)	(39 636)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(24 378)	(24 378)	(24 378)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)	(17 880)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(66 013)	(66 013)	(52 374)
- Provisions pour dépréciation de frais de lettre de change	(325 876)	(325 876)	(150 000)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(325 958)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(171 094)	(388 120)	(170 373)
<u>Total net</u>	<u>10 247 583</u>	<u>10 992 243</u>	<u>9 054 628</u>

(*) Voir le tableau ci-dessous

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 décembre 2016
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute				Résorptions				Valeur comptable nette		
		Début de période	Addition	Apport Fusion	Transfert	Fin de	Débit de période	Dotation de	Apport Fusion		Transfert	Fin de période
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	4 390 500	6 14 922	127 456	-	5 132 878	3 083 938	598 348	41 877	-	3 724 163	1 408 715
TOTAUX		4 390 500	6 14 922	127 456	-	5 132 878	3 083 938	598 348	41 877	-	3 682 286	1 408 715

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Banques, découverts	10 627 542	22 861 914	15 227 471
<u>Total</u>	<u>10 627 542</u>	<u>22 861 914</u>	<u>15 227 471</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
Emprunts			
- Banques locales	143 471 188	154 804 327	135 531 117
- Banques étrangères	167 551 045	167 551 044	85 823 584
- Emprunts obligataires	248 040 240	260 040 240	233 402 000
- Crédit à court terme	-	2 127 190	-
- Ligne d'avance	-	25 000 000	-
- Billets de trésorerie	3 000 000	3 000 000	3 000 000
- Certificats de dépôt	4 000 000	5 500 000	30 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>566 062 473</u>	<u>618 022 801</u>	<u>487 756 701</u>
Dettes rattachées			
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	1 722 318	3 012 428	1 845 785
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	3 135 300	3 135 300	1 766 154
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	9 931 129	9 931 130	8 475 377
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	9 450	9 450	6 300
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>14 798 197</u>	<u>16 088 308</u>	<u>12 093 616</u>
<u>Total</u>	<u>580 860 669</u>	<u>634 111 110</u>	<u>499 850 317</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 11: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES(SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	144 461 221	224 000 000	213 656 894	154 804 327	58 507 522	96 296 805
* AMEN BANK 2013/2	6 562 500	-	3 750 000	2 812 500	-	2 812 500
* AMEN BANK 2015/1	4 893 617	-	1 276 596	3 617 021	2 340 425	1 276 596
* AMEN BANK 2015/2	9 791 667	-	2 500 000	7 291 667	4 791 667	2 500 000
* AMEN BANK (Factoring)	3 673 070	-	958 756	2 714 314	1 685 261	1 029 053
* AMEN BANK (Factoring)	2 761 449	-	540 134	2 221 315	1 641 323	579 992
* AL BARAKA BANK	45 000 000	128 000 000	128 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* A.B.C TUNISIE 2013/3	5 500 000	-	2 000 000	3 500 000	1 500 000	2 000 000
* A.B.C TUNISIE 2015/1	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2015/2	3 200 000	-	3 200 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2016/1	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000	-	6 000 000
* A.B.C TUNISIE 2016/2	5 000 000	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* ATTJARI BANK 2013	8 333 333	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	3 333 333
* ATTJARI BANK 2015	5 000 000	-	3 333 333	5 000 000	1 666 667	3 333 333
* ATTJARI BANK 2016	8 333 333	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
* BIAT 2013/1	5 000 000	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* BIAT 2015/1	6 750 000	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* BIAT 2015/2	15 000 000	-	1 500 000	5 250 000	3 750 000	1 500 000
* BIAT 2016	-	20 000 000	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* BTK 2013	2 500 000	-	2 000 000	18 000 000	14 000 000	4 000 000
* ZITOUNA BANK	12 000 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
* BH (Factoring)	-	28 000 000	36 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* WIFEK BANK	-	5 000 000	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
* BTE (Factoring)	-	2 000 000	171 860	1 828 140	1 466 860	361 280
* BTE (Factoring)	2 495 585	15 000 000	10 000 000	5 000 000	-	5 000 000
	-	5 000 000	430 630	4 569 370	3 665 319	904 051
BANQUES ETRANGERES	85 823 583	99 140 750	17 413 289	167 551 044	136 286 975	31 264 069
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	17 105 158	-	4 378 184	12 726 974	8 285 831	4 441 143
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	20 964 507	-	3 225 309	17 739 198	14 513 889	3 225 309
* BIRD 2012	8 929 323	-	1 141 349	7 787 974	6 430 831	1 357 143
* B.A.D	5 944 071	-	778 385	5 165 686	4 316 533	849 153
* BERD 2014	11 600 500	-	1 657 214	9 943 286	6 628 857	3 314 429
* BIRD 2015	6 000 000	-	-	6 000 000	6 000 000	-
* SANAD	15 125 626	-	3 781 348	11 344 278	7 562 930	3 781 348
* SANAD 2016	-	15 443 750	-	15 443 750	13 727 764	1 715 986
* SANAD GGF	-	24 675 000	-	24 675 000	21 933 331	2 741 669
* PROPARCO	-	22 207 000	-	22 207 000	17 272 111	4 934 889
* RESPONSABILITY	-	24 515 000	2 451 500	22 063 500	17 160 500	4 903 000
* BERD 2016	-	12 300 000	-	12 300 000	12 300 000	-
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	230 284 804	323 140 750	231 070 183	322 355 371	194 794 497	127 560 874

NOTE 11: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES(SUITE)

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
* Emprunt subordonné 2010	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2011 I	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2011 II	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2011 III	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	16 964 000	-	6 000 000	10 964 000	4 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	14 140 000	-	4 000 000	10 140 000	6 140 000	4 000 000
* Emprunt subordonné 2013 I	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	25 032 000	-	6 000 000	19 032 000	13 032 000	6 000 000
* Emprunt subordonné 2013 II	18 234 000	-	1 766 000	16 468 000	12 468 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2014 I	26 702 000	-	3 298 000	23 404 000	17 404 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2014 II	27 620 000	-	2 380 000	25 240 000	19 240 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2015 I	30 000 000	-	592 760	29 407 240	28 814 480	592 760
* Emprunt subordonné 2015 I	20 000 000	-	615 000	19 385 000	18 770 000	615 000
* Emprunt subordonné 2015 II	14 710 000	15 290 000	-	30 000 000	27 772 800	2 227 200
* Emprunt obligataire 2016 I	-	30 000 000	-	30 000 000	28 369 860	1 630 140
* Emprunt subordonné 2016 I	-	20 000 000	-	20 000 000	20 000 000	-
* Emprunt obligataire 2014 (factoring)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	248 402 000	65 290 000	53 651 760	260 040 240	209 975 140	50 065 100

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	8 575 802	8 575 802	6 873 548
- Dépôts et cautionnements reçus	7 021 420	7 021 420	6 631 293
<u>Total</u>	<u>15 597 222</u>	<u>15 597 222</u>	<u>13 504 841</u>

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	283 833	283 833	298 689
- Factures non parvenues	834 578	834 578	785 197
<u>Sous total</u>	<u>1 118 411</u>	<u>1 118 411</u>	<u>1 083 886</u>
<i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats	3 221 442	3 221 442	2 026 504
- Effets à payer	47 786 336	47 786 336	25 881 654
- Factures non parvenues	895 261	895 261	2 064 226
- Retenues de garantie	483 110	483 110	283 387
<u>Sous total</u>	<u>52 386 149</u>	<u>52 386 149</u>	<u>30 255 771</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>53 504 560</u>	<u>53 504 560</u>	<u>31 339 657</u>

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	697 849	816 794	672 214
- Personnel, autres charges à payer	785 870	968 666	816 236
- Etat, retenues sur salaires	140 093	183 437	119 905
- Fonds social	-	244 374	-
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	789 233	796 108	535 945
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	103 808	103 808	51 349
- Etat, impôts sur les bénéfices	3 048 652	3 263 714	-
- Etat, TVA à payer	-	78 448	572 716
- Etat, autres impôts et taxes à payer	24 728	98 882	21 224
- Actionnaires, dividendes à payer	21 608	21 608	18 270
- Avances sur titres immobilisés	782 653	910 423	459 668
- C.N.S.S	445 531	577 244	376 365
- Autres comptes créditeurs	1 274 072	3 832 057	1 055 207
- Diverses charges à payer	761 027	1 101 916	-
- Charges à payer sur contrats de portage	-	-	799 425
- Produits constatés d'avance	20 838	1 102 542	27 002
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	-	923 000	51 914
- Autres provisions pour risques	1 582 601	3 558 940	1 481 771
<u>Total</u>	<u>10 478 563</u>	<u>18 581 961</u>	<u>7 059 211</u>

Rubrique	TL	Apport Fusion	Pro forma
Prêts au personnel	1 984 221	157 478	2 141 699
Autres comptes créditeurs	1 274 072	2 557 985	3 832 057 (*)
Produits constatés d'avance	20 838	1 081 704	1 102 542 (**)
Résultats reportés	17 013 820	560 000	17 573 820 (***)
Résultat de la période	12 626 858	280 127	12 906 985

(*) dont 1931 000 dt correspond au montant à payer aux anciens actionnaires suite à l'acquisition des actions TF

(**) dont 857 735 dt correspond au comptes Adhérents à Régulariser de TF

(***) annulation dividendes reçu par TL après de TF ex 2016

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31-déc 2016	31-déc proforma	31-déc 2015
- Capital social	45 000 000	45 000 000	45 000 000
- Réserve légale	4 500 000	4 500 000	4 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement	14 154 858	14 154 858	13 161 525
- Autres réserves	3 776 843	2 936 843	3 776 843
- Prime d'émission	33 175 212	33 175 212	39 500 000
- Boni de fusion	990 155	15 160 947	990 155
- Résultats reportés	17 013 820	17 573 819	11 182 994
Total des capitaux propres avant résultat de la période	118 610 888	132 501 680	118 111 517
Résultat de la période	12 626 858	12 906 985	9 499 371
Total des capitaux propres avant affectation	131 237 746	145 408 665	127 610 888

Résultat par action:

Résultat de la période (1)	12 626 858	12 906 985	9 499 371
Nombre d'actions (2)	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Résultat par action (1) / (2)	1,403	1,434	1,055

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2016 à la somme de 45.000.000 Dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

✓ **Passage de la rubrique « Résultat de la période » :**

Les 280 KDT représentent l'intégration du résultat de TF au titre de 2016 pour 840 KDT ainsi que l'annulation des dividendes encaissés en 2016 par TL auprès de TF pour 560 KDT.

(En KDT)

<u>Résultat TL (réelle) 2016</u>	<u>12 627</u>
Intégration résultat TF 2016	840
Annulation dividendes perçus par TL auprès de TF	- 560
<u>Résultat TL (PROFORMA) 2016</u>	<u>12 907</u>

✓ **Passage de la rubrique « Résultats reportés » :**

Les 560 KDT représentent l'annulation des dividendes encaissés en 2016 par TL auprès de TF. Ainsi, une réaffectation du montant desdits dividendes au niveau des résultats reportés a été opérée pour annuler l'effet de la distribution sus-indiquée du fait que les informations pro-forma traitent d'une situation hypothétique (comme si l'opération de fusion a été opérée courant 2016).

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

ARRETE AU 31 Décembre 2016

(exprimé en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Bonif de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserves spéciales de reinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2014	43 000 000	39 500 000	4 300 000	990 155	2 000 000	11 161 525	3 776 843	10 250 212	11 732 781	126 711 516
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par l'A.G.E du 04/10/2012	2 000 000				(2 000 000)			-		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 02/06/2015			200 000			2 000 000		9 532 781	(11 732 782)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014								(8 600 000)		(8 600 000)
Résultat au 31 Décembre 2015									9 499 371	9 499 371
Solde au 31 Décembre 2015	45 000 000	39 500 000	4 500 000	990 155	-	13 161 525	3 776 843	11 182 993	9 499 371	127 610 888
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/06/2016						2 018 333		7 481 038	(9 499 371)	-
Réintégration prime d'émission		(6 324 788)						6 324 788		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015								(9 000 000)		(9 000 000)
Fusion absorption de la société Tisie Factoring				14 170 792			(840 000)	560 000	280 127	14 170 919
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre						(1 025 000)		1 025 000		-
Résultat au 31 Décembre 2016									12 626 858	12 626 858
Solde au 31 Décembre 2016	45 000 000	33 175 212	4 500 000	15 160 947	-	14 154 858	2 936 843	17 573 823	12 906 985	145 408 665

NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
<u>Intérêts conventionnels</u>	61 666 803	61 666 803	53 762 407
<u>Intérêts intercalaires</u>	439 610	439 610	237 465
<u>Intérêts de retard</u>	1 906 038	1 906 038	1 472 843
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>64 012 451</u>	<u>64 012 451</u>	<u>55 472 715</u>
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(699 216)	(699 216)	(539 550)
. Intérêts de retard	(757 179)	(757 179)	(558 769)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	589 482	589 482	613 329
. Intérêts de retard antérieurs	368 567	368 567	282 506
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(498 346)</u>	<u>(498 346)</u>	<u>(202 484)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>63 514 105</u>	<u>63 514 105</u>	<u>55 270 231</u>

NOTE 17 : REVENU DU FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période, se présente ainsi :

		<u>31-déc proforma</u>
Commissions de factoring		4 610 946
Intérêts de financement	(A)	8 806 893
Autres commissions de factoring		275 209
	Total	<u>13 693 048</u>
Encours de financement		
EF - Au début de l'exercice		90 477 991
EF - A la fin de l'exercice		97 071 452
Moyenne	(B)	<u>93 774 721</u>
	Taux moyen annuel (A)/(B)	<u>9,39%</u>

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	284 648	284 648	223 205
- Commissions d'assurance	881 487	881 487	708 517
- Autres	541 864	541 864	615 227
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>1 707 999</u>	<u>1 707 999</u>	<u>1 546 949</u>

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les intérêts et charges assimilés se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	17 877 386	18 793 593	16 076 793
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	9 043 230	11 171 674	7 861 795
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	8 023 494	8 056 063	4 952 844
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	564 688	598 348	569 851
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>35 508 798</u>	<u>38 619 678</u>	<u>29 461 283</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	849 122	1 378 028	1 015 552
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	1 794 295	1 794 295	2 197 721
- Pénalités fiscales et sociales	1 035	1 035	1 018
- Pertes de change	10 003	30 346	304 108
- Gains de change	(410 092)	(429 698)	(10 299)
- Charges financières sur contrat de portage	83 676	83 676	146 890
- Charges nettes/ cession valeurs mobilières	25 000	25 000	-
- Autres	-	524 005	960
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>2 353 039</u>	<u>3 406 687</u>	<u>3 655 950</u>
<u>Total général</u>	<u>37 861 837</u>	<u>42 026 365</u>	<u>33 117 233</u>

NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	<u>31-déc proforma</u>
Commissions servies export	2 475
Commissions servies domestique	212 363
Commissions servies apporteurs	38 895
Total	<u>253 733</u>

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Produits des participations	6 327 365	5 767 365	5 622 320
- Produits des titres Immobilisés	115 510	115 510	165 914
- Revenus des autres créances immobilisées	88 166	88 166	63 770
- Revenus des valeurs mobilières de placement	1 987	1 987	1 901
- Intérêts sur billets de trésorerie		3 466	
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	1 980 687	1 980 687	79 240
<u>Total</u>	<u>8 513 715</u>	<u>7 957 181</u>	<u>5 933 145</u>

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Salaires et complément de Salaires	6 865 813	9 243 081	6 044 087
- Bonus	760 000	760 000	500 000
- Indemnités représentatives de frais	277 437	277 437	229 243
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 398 477	1 737 434	1 187 222
- Autres charges sociales	304 913	575 850	477 090
<u>Total</u>	<u>9 606 640</u>	<u>12 593 802</u>	<u>8 437 642</u>

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Achat de matières et fournitures	115 543	228 091	88 955
<u>Total des achats</u>	<u>115 543</u>	<u>228 091</u>	<u>88 955</u>
- Locations	213 239	434 252	179 668
- Charges locatives et de copropriété	151 165	252 165	170 444
- Entretiens et réparations	370 993	387 025	365 016
- Primes d'assurances	74 677	74 677	92 267
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	634 572	935 449	585 325
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>1 444 646</u>	<u>2 083 568</u>	<u>1 392 720</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 194 516	1 488 281	1 068 598
- Publicités, publications, relations publiques	455 463	476 821	358 780
- Déplacements, missions et réceptions	834 586	865 122	805 784
- Frais postaux et de télécommunications	257 298	367 809	294 408
- Services bancaires et assimilés	425 635	492 394	410 516
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>3 167 498</u>	<u>3 690 427</u>	<u>2 938 086</u>
- Jetons de présence	77 760	93 760	77 760
- Autres	15 393	56 596	26 506
<u>Total des charges diverses</u>	<u>93 153</u>	<u>150 356</u>	<u>104 266</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	200 724	266 809	173 686
- T.C.L	157 084	186 251	141 028
- Droits d'enregistrement et de timbres	32 133	46 152	29 241
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>389 941</u>	<u>499 212</u>	<u>343 955</u>
<u>Total général</u>	<u>5 210 781</u>	<u>6 651 653</u>	<u>4 867 982</u>

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	9 541 351	9 541 351	9 664 559
- Dotations aux provisions collectives	413 000	660 000	260 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(9 007 476)	(9 007 476)	(6 419 821)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	-	1 493 962	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	-	(196 723)	-
- Créances abandonnées	194 602	194 602	1 266 013
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(194 602)	(194 602)	(1 266 013)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>946 875</u>	<u>2 491 111</u>	<u>3 504 738</u>

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	669 472	1 172 960	707 903
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	816 535	1 012 968	769 032
- Dotations aux résorptions des Charges à répartir	58 283	58 283	-
<u>Total</u>	<u>1 544 290</u>	<u>2 244 212</u>	<u>1 476 935</u>

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	83 426	83 426	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	3 261	3 261	152 360
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	666 700	1 098 930	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(36 704)	(36 704)	(44 160)
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	(481 789)	(481 789)	(643 017)
<u>Total</u>	<u>234 894</u>	<u>667 124</u>	<u>(534 817)</u>

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Dotations aux provisions sur avances fournisseurs	74 622	74 622	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	204 032	204 032	172 781
- Dotations aux provisions pour risques et charges	500 000	940 300	300 000
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 795)	(13 795)	(13 795)
- Reprises de provisions pour risques et charges	(399 170)	(687 981)	-
<u>Total</u>	<u>365 689</u>	<u>517 178</u>	<u>458 986</u>

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	54	54	39 900
- Produits sur assistance technique MLA	337 298	337 298	526 478
- Autres produits	126 290	162 687	180 423
<u>Total</u>	<u>463 642</u>	<u>500 039</u>	<u>746 801</u>

NOTE 29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	399 170	399 170	3 312
<u>Total</u>	<u>399 170</u>	<u>399 170</u>	<u>3 312</u>

NOTE 30 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Impayés sur créances de leasing en début de période	24 758 245	24 758 245	24 507 393
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(26 203 266)	(26 203 266)	(24 758 245)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(6 873 548)	(6 873 548)	(6 138 654)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	8 575 802	8 575 802	6 873 548
- Plus ou moins values sur relocation	(359 672)	(359 672)	(1 048 570)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(6 631 293)	(6 631 293)	(6 766 456)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	7 021 420	7 021 420	6 631 293
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(3 343 515)	(3 343 515)	(3 252 829)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	3 789 703	3 789 703	3 343 515
- TVA collectées	57 579 072	57 579 072	52 177 004
- Loyers encaissés	351 200 918	351 200 918	321 951 798
- Intérêts de retard	1 906 038	1 906 038	1 472 843
- Créances virées en Pertes	(194 602)	(194 602)	(1 266 013)
- Remboursement des valeurs résiduelles	-	-	1 323 114
- Remboursements anticipés	14 397 907	14 397 907	11 719 637
- Produits sur Cessions anticipées	284 648	284 648	223 205
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>425 907 857</u>	<u>425 907 857</u>	<u>386 992 583</u>

NOTE 31 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASIN

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	30 255 770	30 255 770	22 609 025
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(52 386 149)	(52 386 149)	(30 255 770)
- Fournisseurs, avances en début de période	(2 088 540)	(2 088 540)	(1 383 943)
- Fournisseurs, avances en fin de période	1 537 695	1 537 695	2 088 540
- Investissements pour financement de contrats de leasing	412 908 707	412 908 707	314 162 260
- TVA sur Investissements	57 497 636	57 497 636	42 079 626
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>	<u>447 725 119</u>	<u>447 725 119</u>	<u>349 299 738</u>

NOTE 32 : DECAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

	31-déc proforma
Encours de Financement des adhérents en début de période	90 477 991
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(97 071 452)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(708 449)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	876 449
Ristourne imputables aux adhérents en début de période	0
Ristourne imputables aux adhérents en fin de période	0
Remboursement des factures à apurer en début de période	(121 133)
Remboursement des factures à apurer en fin de période	133 216
Créances virées en Pertes	0
 Financement des adhérents (TND + €)	 340 086 354
 Produits à recevoir en début de période	 16 617
Produits à recevoir en fin de période	(34 181)
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)
Produits perçus d'avance en fin de période	90 753
 Revenus du factoring	 13 693 048
Récupération frais bancaires	42 477
Récupération frais de justice	13 067
 TVA collectée	 865 665
Encaissements reçus des acheteurs =	<u>348 269 669</u>

NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	(7 232)	(7 279)	(7 232)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	7 232	7 232	7 232
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(60 968)	(65 917)	(55 495)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	63 271	67 232	60 968
- Prêts au personnel en début de période	-	(189 104)	-
- Prêts au personnel en fin de période	-	216 427	-
- Autres comptes débiteurs en début de période	-	-	-
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	130	-
- Compte d'attente en début de période	-	(204 876)	-
- Compte d'attente en fin de période	-	208 565	-
- Charges constatées d'avance en début de période	(787 149)	(845 607)	(524 427)
- Charges constatées d'avance en fin de période	184 993	229 822	787 149
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	1 083 886	1 083 886	731 150
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(1 118 411)	(1 118 411)	(1 083 886)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	(1 814)	(1 814)	3 703
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	1 814	1 814	1 814
- Personnel, provisions pour CP en début de période	672 214	761 949	546 478
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(697 849)	(816 794)	(672 214)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	816 236	1 207 104	578 615
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	(785 870)	(968 666)	(816 236)
- Fonds social en début de période	-	249 136	-
- Fonds social en fin de période	-	(244 374)	-
- Etat, retenues sur salaires en début de période	119 905	159 587	121 157
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(140 093)	(183 437)	(119 905)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	535 945	435 724	558 693
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(789 233)	(624 967)	(535 945)
- Etat, retenues sur jetons de présence en début de période	-	-	-
- C.N.S.S en début de période	376 365	505 155	355 613
- C.N.S.S en fin de période	(445 531)	(708 957)	(376 365)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	332 289	-
- Autres comptes créditeurs en fin de période	-	(627 452)	-
- Diverses Charges à payer en début de période	-	377 508	-
- Diverses Charges à payer en fin de période	(761 027)	(972 966)	-
- Charges à payer sur contrats de portage en début de période	799 425	799 425	774 031
- Charges à payer sur contrats de portage en fin de période	-	-	(799 425)
- Prêts accordés au personnel au cours de la période	589 847	589 847	572 841
- Remboursements sur prêts au personnel	(468 629)	(468 629)	(487 573)
- Dépôts et cautionnements versés	-	-	55 314
- TVA, payées sur biens et services	787 668	859 095	747 603
- Charges de personnel	9 606 640	12 593 804	8 437 642
- Autres charges d'exploitation	5 210 781	6 960 931	4 867 982
- Impôts et taxes	(389 941)	(509 470)	(343 955)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	14 402 477	19 087 944	13 385 326

NOTE 34 : INTERETS PAYES

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Frais d'émission d'emprunt	614 922	614 922	531 422
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	51 349	51 349	37 800
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	(103 808)	(103 808)	(51 349)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	8 475 377	8 475 377	8 218 264
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	(9 931 128)	(9 931 128)	(8 475 377)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	1 845 785	3 236 245	1 713 714
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(1 722 317)	(2 924 342)	(1 845 785)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	1 766 154	1 766 154	1 822 127
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(3 135 300)	(3 135 300)	(1 766 154)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	6 300	6 300	3 675
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	(9 450)	(12 916)	(6 300)
- Charges financières	37 861 837	42 026 365	33 117 233
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(564 688)	(598 348)	(569 851)
<u>Intérêts payés</u>	<u>35 155 033</u>	<u>39 470 871</u>	<u>32 729 419</u>

NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	-	-	1 292 366
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	(3 048 652)	(3 048 652)	-
- Etat, reports d'impôts fin de période	-	194 451	174 519
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	21 224	70 748	20 125
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(24 728)	(98 882)	(21 224)
- TVA payées	2 100 463	2 900 384	9 400 524
- Impôts et taxes	389 941	494 491	343 955
- Impôts sur les bénéfices	5 454 341	6 762 346	2 717 658
<u>Impôts et taxes payés</u>	<u>4 892 590</u>	<u>7 274 887</u>	<u>13 927 923</u>

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	1 387 261	1 387 261	2 337 422
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(1 207 544)	(1 207 544)	(1 387 261)
- Autres comptes débiteurs en début de période	499 744	499 744	378 522
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(550 020)	(550 020)	(499 744)
- Projet ALIOS en début de période	-	-	460 198
- Projet ALIOS en fin de période	-	-	-
- Compte courant Tunisie Factoring en début de période	(3 975)	(3 975)	135 760
- Compte courant Tunisie Factoring en fin de période	89	89	3 975
- TLG en début de période	47 292	47 292	-
- TLG en fin de période	(50 648)	(50 648)	(47 292)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	39 073	39 073	78 481
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	(48 277)	(48 277)	(39 073)
- Compte courant MLA en début de période	327 240	327 240	327 240
- Compte courant MLA en fin de période	(327 240)	(327 240)	(327 240)
- Compte Adhérents, contrats résiliés en début de période	23 174	23 174	23 174
- Compte Adhérents, contrats résiliés en fin de période	(23 174)	(23 174)	(23 174)
- Comptes d'attente en début de période	585 534	585 534	756 812
- Comptes d'attente en fin de période	(959 889)	(959 889)	(585 534)
- Placements en titres en début de période	282 342	282 342	789 144
- Placements en titres en fin de période	(173 767)	(173 767)	(282 342)
- Autres comptes créditeurs en début de période	(1 055 207)	(1 055 207)	(1 095 363)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	1 274 072	1 274 072	1 055 207
- Produits des placements	8 513 715	7 953 716	5 933 145
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières, autres que les titres immobilisés			
- Plus values sur cession des titres d'investissement	(1 980 687)	(1 980 687)	(79 240)
- Autres produits d'exploitation	1 423 351	1 423 351	1 323 744
- Autres gains ordinaires	463 588	463 588	706 901
- Autres pertes ordinaires	(399 170)	(399 170)	(3 312)
<u>Autres flux de trésorerie</u>	<u>8 086 876</u>	<u>7 526 876</u>	<u>9 940 151</u>

NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	-	27	-
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en fin de période		(27)	-
- Transfert d'immobilisations	-		-
- Investissements en Immobilisations incorporelles	198 964	207 130	576 878
- Investissements en Immobilisations corporelles	510 407	731 180	681 487
- Régularisation TVA sur transfert immobilisations corporelles	-	1 643	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>709 371</u>	<u>939 953</u>	<u>1 258 365</u>

NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	44 003	44 003	50 636
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	53	26 196	39 900
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>44 056</u>	<u>70 199</u>	<u>90 536</u>

NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Titres de participation libérés au cours de la période	4 265 192	4 265 192	22 226 328
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	4 000 000	4 000 000	2 000 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	(7 571 683)	(7 571 683)	(6 214 235)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	8 454 613	8 454 613	7 571 683
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	<u>9 148 122</u>	<u>9 148 122</u>	<u>25 583 776</u>

NOTE 40 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de la période	1 750 000	1 750 000	1 525 000
- Titres de participations cédés au cours de la période	8 869 213	8 869 213	157 399
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(459 668)	(459 668)	(301 880)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	782 653	782 653	459 668
- Plus values sur cession de titres de participations	1 980 687	1 980 687	79 240
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>12 922 885</u>	<u>12 922 885</u>	<u>1 919 427</u>

NOTE 41 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Dividendes et tantièmes	9 000 000	9 040 000	8 600 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	18 270	18 270	16 513
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(21 608)	(21 608)	(18 270)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>8 996 662</u>	<u>9 036 662</u>	<u>8 598 243</u>

NOTE 42 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc proforma</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Banques	297 480	297 480	660 048
- Caisses	14 821	15 121	14 107
- Banques, découverts	(10 627 542)	(22 861 914)	(15 227 471)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>(10 315 241)</u>	<u>(22 549 313)</u>	<u>(14 553 316)</u>

NOTE 43

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2016, TL a mis en force 90 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 8 096 722 DT.

La marge brute réalisée en 2016 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 987 076 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 14 922 508 DT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2016, à 188 140 DT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au titre de l'année 2016 s'élèvent à 273 027 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt:

Tunisie Leasing a émis des certificats de dépôt et des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée:

- Des certificats dépôt de 1 500 000 DT qui ont été souscrits en 2015. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 59 497 DT.

- Des certificats dépôt de 1 000 000 DT qui ont été souscrits en 2016. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 18 851 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 Décembre 2016, à 1 000 000 DT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 240 DT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Un sixième avenant a été signé le 22 Mars 2016 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 400 €.

Les prestations facturées en 2016 dans ce cadre, s'élèvent à 337 298 DT.

Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2016 s'élèvent à 533 502 DT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2016 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 42 712 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 2 147 393 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 805 631 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt:

Tunisie leasing a réalisé des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie valeur d'un montant de 27 500 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 115 799 DT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2016 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 24 120 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 1 307 973 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 000 DT.

TUNISIE SICAV

Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt:

- Tunisie Leasing a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie SICAV d'un montant total de 166 500 000 DT. Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 588 783 DT.

La société MAKATEB EL HORCHANI

- Au cours de l'exercice 2015, la société Tunisie leasing a acquis trois places de parking auprès de la société MAKATEB HORCHANI pour un montant total de 45 000 DT HTVA.

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2016 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 21 344 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 672 717 DT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 000 DT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2016, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 4 126 929 DT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 13 721 188 DT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 160 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2016 s'élève à 160 KDT (HT).

Société Tunisienne d'Ingénierie Financière « STIF »

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing réuni le 20 avril 2017 a autorisé l'acquisition de la part détenue à 99,99% par Tunisie Valeurs dans le capital de la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière « STIF » à la valeur nominale de l'action soit un montant total de 400 KDT.

Amen Finance Company

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing du 21 décembre 2016 a autorisé la cession de sa participation dans la société Amen Finance Company au profit de la société de Participation de Gestion d'Investissement « PGI HOLDING », membre du conseil d'administration de Tunisie Leasing, au prix 10 700 KDT coupon 2015 détaché.

Tunisie valeurs

Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société à céder 5% du capital de Tunisie Valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008. La valorisation de Tunisie Valeurs a été estimée à 15 millions de dinars et ce, sur la base d'une étude indépendante effectuée par un administrateur en 2011.

En 2016, Tunisie Leasing a cédé 666 actions de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 100 KDT.

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par le comité de rémunération réuni en Avril 2014 et en Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint ont été arrêtées par le comité de rémunération réuni en Avril 2014, Avril 2015 et juin 2016 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u>		<u>Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques</u>	
	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2016</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2016</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2016</u>	<u>Charge de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2016</u>
Avantages à court terme (*)	296 676	-	373 244	33 911	157 514	43 717	176 760	131 760
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	11 793	-	2 516	-	-	-
Total	296 676		385 037	33 911	160 030	43 717	176 760	131 760

(*) Charges sociales et fiscales incluses

Les obligations et engagements de Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit :

- (1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Des jetons de présence servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour 6 339 DT (l'équivalent de 300 000 Dinars Algérien).
- Des jetons de présence servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 000 DT.
- Le salaire du Directeur Général Adjoint est pris en charge à hauteur de 80% par la société GIEFCA (filiale du groupe Alios Finance) à partir du mois de juin 2015. La quote-part de GIEFCA au titre de l'exercice 2016 s'élève à 200 KDT (charges sociales et fiscales incluses). Le DGA a bénéficié également d'une rémunération auprès de la société GIEFCA, s'élevant à 120 KDT au titre de l'exercice 2016 (l'équivalent de 50 K€), conformément à la décision du comité de rémunération du 14 Avril 2015.

Chapitre 3 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ABSORBANTE ET SON CAPITAL

3.1. Renseignements de caractère général concernant la société absorbante

3.1.1. Cadre général

Dénomination sociale	Tunisie Leasing
Nationalité	Tunisienne
Siège social	Avenue Hédi Karray - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène
Téléphone – Fax	70 132 000 - 71 236 625
Forme juridique et législation particulière applicable	Tunisie Leasing est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relatives au leasing.
Date de constitution	8 octobre 1984
Durée de vie	99 ans
Objet social	<p>La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de location et de leasing portant sur des biens mobiliers et/ou immobiliers à usage professionnel.</p> <p>Elle peut effectuer toutes opérations d'affacturage domestique, à l'importation et à l'exportation.</p> <p>D'une manière générale, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.</p>
Registre du commerce	B 134091997
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de chaque année
Capital social	45 000 000 DT
Tribunal compétant en cas de litige	Tunis
Régime fiscal	<p>Droit commun et particulièrement la loi n°94-90 du 26/07/1994 portant disposition fiscale relative au leasing.</p> <p>La loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finances pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing.</p> <p>La loi n°2007-70 du 27/12/2007 portant loi de finances pour l'année 2008 et notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.</p>
Matricule fiscal	031440 S/A/M /000
Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société	Siège social de la société : Avenue Hédi Karray, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING	<p>Monsieur Mondher ZID</p> <p>Directeur financier de Tunisie Leasing</p> <p>Tél : 70 132 000 - fax : 71 236 625</p>

3.1.2. Clauses statutaires particulières :

Transmission des actions (article 10 des statuts)

La cession des actions s'effectue librement conformément aux lois et règlements en vigueur en Tunisie.

Convocation des Assemblées (article 27 des statuts tel que modifié par l'AGE du 04/06/2009 paragraphe 2) :

Les actionnaires sont réunis, chaque année en Assemblée Générale Ordinaire par le Conseil d'Administration, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, aux jours, heures et lieux indiqués par l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales peuvent être convoquées, en cas de nécessité, par le ou les commissaires aux comptes, un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent du capital social, le liquidateur, soit enfin, par les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offres publiques de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les réunions ont lieu au siège social, ou dans tout autre lieu indiqué par l'avis de convocation.

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée par un avis publié au journal officiel de la république tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Droit de siéger à une Assemblée Générale (article 27 des statuts tel que modifié par l'AGE du 04/06/2009 paragraphe 3) :

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Toutefois, les sociétés sont valablement représentées soit par un de leurs gérants ou par un membre de leur Conseil d'Administration, soit par mandataire muni d'un pouvoir régulier, sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le membre du conseil ou le mandataire soit personnellement actionnaire.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, ainsi qu'il est dit à l'article 11 des statuts, entente contraire entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le Conseil d'Administration.

Droit de vote de l'Assemblée Générale (article 27 des statuts tel que modifié par l'AGE du 04/06/2009 paragraphe 6) :

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Le vote a lieu à mainlevée ou par tout autre moyen public décidé par l'Assemblée Générale. Si l'un des actionnaires exige le scrutin secret, celle-ci devient obligatoire. Le scrutin secret est également obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnel, comme la révocation des administrateurs ou la mise en cause de leur responsabilité.

Affectation et répartition des bénéfices (article 32 des statuts) :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés,
- Les réserves et les fonds dont la constitution et l'affectation sont décidés par l'Assemblée Générale.

3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital social

Capital Social	45.000.000 DT
Nombre d'actions	9.000.000
Nominal	5 DT
Forme des actions	Nominative
Catégorie	Ordinaire
Libération	Intégrale
Jouissance	1 ^{er} janvier 2017

3.3. Tableau d'évolution du capital social

Date de la décision et l'organe qui l'a décidé	Nature de l'opération	Date de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Nominal en DT
			Montant en DT	Nombre d'actions	Montant en DT	Nombre d'actions	
AGE du 8/10/1984	Capital initial	08/10/1984	4 000 000	400 000	4 000 000	400 000	10
AGE du 25/08/1992	Augmentation de capital en numéraire	01/10/1992	4 000 000	400 000	8 000 000	800 000	10
	Augmentation de capital par incorporation de réserves:	11/05/1993	500 000	50 000	8 500 000	850 000	10
	- 1 ^{ère} Tranche	11/04/1994	500 000	50 000	9 000 000	900 000	10
	- 2 ^{ème} Tranche	11/05/1995	500 000	50 000	9 500 000	950 000	10
	- 3 ^{ème} Tranche	24/07/1996	500 000	50 000	10 000 000	1 000 000	10
AGE du 1/11/2001	Augmentation de capital par incorporation de réserves:						
	- 1 ^{ère} Tranche	03/12/2001	2 500 000	250 000	12 500 000	1 250 000	10
	- 2 ^{ème} Tranche	02/12/2002	2 500 000	250 000	15 000 000	1 500 000	10
	- 3 ^{ème} Tranche	18/12/2003	2.500.000	250 000	17 500 000	1 750 000	10
	- 4 ^{ème} Tranche	06/12/2004	2.500.000	250 000	20 000 000	2 000 000	10
AGE du 08/06/2006	Réduction de la valeur nominale	04/09/2006			20 000 000	4 000 000	5
	Augmentation de capital en numéraire	09/11/2006	7 500 000	1 500 000	27 500 000	5 500 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves (*):						
	- 1 ^{ère} Tranche	01/03/2007	500 000	100 000	28 000 000	5 600 000	5
	- 2 ^{ème} tranche	03/03/2008	500 000	100 000	28 500 000	5 700 000	5
	- 3 ^{ème} tranche	02/03/2009	500 000	100 000	29 000 000	5 800 000	5
AGE du 04/06/2009	Augmentation du capital en numéraire	30/10/2009	5 000 000	1000 000	34 000 000	6 800 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves:						
	- 1 ^{ère} tranche	30/12/2009	500 000	100 000	34 500 000	6 900 000	5
	- 2 ^{ème} tranche	01/02/2010	500 000	100 000	35 000 000	7 000 000	5
AGE du 04/10/2012	Augmentation du capital en numéraire	28/12/2012	5 000 000	1000 000	40 000 000	8 000 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves:						
	- 1 ^{ère} tranche	01/02/2013	1 500 000	300 000	41 500 000	8 300 000	5
	- 2 ^{ème} tranche	10/02/2014	1 500 000	300 000	43 000 000	8 600 000	5
	- 3 ^{ème} tranche	02/02/2015	2 000 000	400 000	45 000 000	9 000 000	5

(*) L'AGE du 04/06/2009 a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 DT correspondant aux quatrième et cinquième tranche de l'augmentation de capital de 2.500.000 DT par incorporation de réserves telle que décidée par l'AGE du 08/06/2006.

3.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 28/04/2017

3.4.1. Structure de capital au 28/04/2017

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droit de vote	Montant	% du capital et de droits de vote
Actionnaires tunisiens	855	8 582 461	42 912 305	95,36%
Personnes morales (y compris les FCP)	60	7 740 966	38 704 830	86,01%
Ayant 3% et plus	6	6 754 310	33 771 550	75,05%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	5	661 168	3 305 840	7,35%
Public : détenant au maximum 0,5%	49	325 488	1 627 440	3,62%
Personnes physiques	795	841 495	4 207 475	9,35%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	2	146 961	734 805	1,63%
Public : détenant au maximum 0,5%	793	694 534	3 472 670	7,72%
Actionnaires étrangers	21	414 835	2 074 175	4,61%
Personnes morales	7	402 773	2 013 865	4,48%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	4	377 112	1 885 560	4,19%
Public : détenant au maximum 0,5%	3	25 661	128 305	0,29%
Personnes physiques	14	12 062	60 310	0,13%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public : détenant au maximum 0,5%	14	12 062	60 310	0,13%
Reste à attribuer (Rompus)		2704	13 520	0,03%
Total	876	9 000 000	45 000 000	100,00%

3.4.2. Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 28/04/2017

Actionnaires	Nombre d'actions et de droit de vote	Montants en DT	% du capital et de droit de vote
AMEN BANK	2 923 043	14 615 215	32,48%
COMAR	1 697 614	8 488 070	18,86%
HORCHANI FINANCE	898 606	4 493 030	9,98%
MENINX HOLDING	443 882	2 219 410	4,93%
PARTNER INVESTMENT SA	407 795	2 038 975	4,53%
AMLEK TUNISIE	383 370	1 916 850	4,26%
Total	6 754 310	33 771 550	75,05%

3.4.3. Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres organes d'administration et de Direction au 28/04/2017

Nom ou Raison sociale	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et droit de vote
AMEN BANK	2 923 043	14 615 215	32,48%
COMAR	1 697 614	8 488 070	18,86%
PARTNER INVESTMENT	407 795	2 038 975	4,53%
PGI HOLDING	86 395	431 975	0,96%
AHMED ABDELKEFI	12 869	64 345	0,14%
FETHI MESTIRI	2 908	14 540	0,03%
RACHED HORCHANI	1 394	6 970	0,02%
HICHEM ZGHAL	390	1 950	0,00%
JALEL HENCHIRI	0	0	0,00%
PARENIN	0	0	0,00%
EMNA ALLANI	0	0	0,00%
KAMEL LOUHAICHI	0	0	0,00%
MEHDI TAMERZISTE	0	0	0,00%
Total	5 132 408	25 662 040	57,03%

3.4.4. Nombre d'actionnaires

Au 28/04/2017, le capital social de la société Tunisie Leasing est réparti entre 876 actionnaires, dont :

- 67 personnes morales (y compris les FCP) ;
- 809 personnes physiques.

3.5. Présentation sommaire du groupe Amen Bank au 31/12/2016

Tunisie Leasing est détenue à hauteur de 53,22% par le Groupe Amen à travers Amen Bank (32,48%), la société d'assurances COMAR (18,86%), PGI (0,96%) et SICOF (0,92%). Elle figure dans le périmètre de consolidation d'Amen Bank et est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Le groupe Amen Bank est composé de 24 sociétés (outre la société mère) exerçant dans différents secteurs d'activité à savoir : agricole, automobile, financier, immobilier, informatique et santé.

Sociétés	Nature	Capital DT	% de contrôle	% d'intérêt
Pôle Agricole				
EI KAWARIS	Entreprise associée	3 300 000	29,66%	29,52%
SUNAGRI	Entreprise associée	800 000	27,00%	28,84%
Pôle Automobile				
ENNAKL	Entreprise associée	30 000 000	34,03%	18,47%
Pôle Financier				
AMEN BANK	Société mère	100 000 000	100,00%	100,00%
LE RECOUVREMENT	Filiale	300 000	99,88%	99,88%
SICAR AMEN	Filiale	2 500 000	88,20%	88,20%
SOGEREC	Filiale	6 600 000	99,97%	88,59%
AMEN CAPITAL	Filiale	500 000	60,00%	61,85%
AMEN PROJECT	Filiale	9 000 000	53,01%	53,01%
AMEN FINANCE COMPANY "AFC"	Filiale	100 000 000	30,00%	33,25%
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	100 000 000	99,90%	61,78%
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	72 000 000	42,61%	52,35%
AMEN INVEST	Entreprise associée	2 000 000	36,90%	36,90%
TUNISIE LEASING	Entreprise associée	45 000 000	32,48%	32,48%
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	500 000	30,00%	38,12%
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	4 400 000	27,27%	36,13%
HAYETT	Entreprise associée	6 000 000	25,00%	25,00%
SICAV AMEN	Entreprise associée	75 550 000	0,08%	0,08%
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	250 414 000	0,03%	0,03%
TLG FINANCE	Entreprise associée	41 180 928	22,06%	32,34%
Pôle Immobilier				
EL IMRANE	Entreprise associée	7 000 000	30,00%	30,00%
Pôle Informatique				
TUNISYS	Entreprise associée	1 500 000	29,85%	29,85%
Pôle Santé				
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Entreprise associée	9 750 000	28,79%	28,91%
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Entreprise associée	8 000 000	30,00%	30,00%
AMEN SANTE	Entreprise associée	15 625 000	23,24%	20,29%

3.6. Description du groupe Tunisie Leasing au 31/12/2016

Le groupe TLG regroupe outre la société mère, 11 autres sociétés exerçant dans le secteur financier (sauf TUNISIE LLD). Le périmètre de consolidation du groupe Tunisie Leasing se présente comme suit :

Société	Capital social au 31/12/2016 (en dinars)	Nombre d'actions	Participation directe de Tunisie Leasing (en nombre d'actions)	Participation directe de Tunisie Leasing en %	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
Tunisie Leasing	45 000 000	9 000 000	-	-	-	-	Société mère
Tunisie Factoring *	10 000 000	1 000 000	933 402	93,34%	93,34%	93,34%	Intégration globale
Tunisie Location longue Durée (Tunisie LLD)	3 000 000	30 000	29 832	99,44%	99,44%	99,44%	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	3 500 000 000 (en Dinars Algériens)	3 500 000	655 185 (en Portage 1 049 995)	18,72% (11,28%)	18,72%	30,00%	Intégration globale
Tunisie Valeurs	10 000 000	100 000	26 670	26,67%	26,67%	26,67%	Mise en équivalence
Tuninvest –Sicar	966 000	966 000	352 645	36,51%	36,51%	36,51%	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	500 000	50 000	21 999	44,00%	44,00%	44,00%	Mise en équivalence
Tuninvest International-Sicar	500 000	50 000	12 500	25,00%	25,00%	25,00%	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations-Sicar	500 000	50 000	13 636	27,27%	27,27%	27,27%	Mise en équivalence
ALIOS Finance SA	10 699 282 (en Euros)	972 662	44 742	4,60%	4,60%	4,60%	Intégration globale
TLG Finance	18 560 000 (en Euros)	1 853 000	587 442	31,65%	31,65%	31,65%	Intégration globale
Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF)	400 000	40 000	40 000	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale

* La participation de Tunisie Leasing dans le capital de Tunisie Factoring est passée de 93,34% à 100% suite à l'opération d'acquisition de 6,66% du capital de Tunisie Factoring (détenue initialement par STIF et d'autres personnes physiques) en date du 06/10/2017.

3.6.1. Présentation des sociétés du groupe Tunisie Leasing au 31/12/2016

Dénomination sociale	Tunisie Leasing
Date de création	Octobre 1984
Siège social	Immeuble Tunisie Leasing - Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	La réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.
Capital social au 31/12/2016	45 000 mDT
Capitaux propres au 31/12/2016	131 238 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2016	Actionnaire de référence : Groupe Amen : 53,22%
Chiffre d'affaires au 31/12/2016	63 514 mDT
Résultat net au 31/12/2016	12 627 mDT
Capitaux propres consolidés au 31/12/2016	318 297 mDT
Revenus consolidés au 31/12/2016	175 814 mDT
Résultat net consolidé au 31/12/2016	16 222 mDT

Source : Tunisie Leasing

Dénomination sociale	Tunisie Factoring
Date de création	Juin 1999
Siège social	Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	La prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentés par des factures.
Capital social au 31/12/2016	10 000 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2016	<ul style="list-style-type: none"> • Tunisie Leasing : 93,34% • STIF : 4,84% • Personnes physiques : 1,82%
Capitaux propres au 31/12/2016	21 508 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2016	13 693 mDT
Résultat net au 31/12/2016	840 mDT

Source : Tunisie Factoring

Dénomination sociale	Tunisie Location Longue Durée
Date de création	Mai 1999
Siège social	Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Activité	Le transport touristique
Capital social au 31/12/2016	3 000 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2016	<ul style="list-style-type: none"> • Tunisie Leasing : 99,44% • Tuninvest Finance Group : 0,40% • Monsieur Ahmed ABDELKEFI : 0,04% • Monsieur Fethi MESTIRI : 0,04% • Monsieur Hichem ZGHAL : 0,04% • Monsieur Moncef LAAROUSSI : 0,04%
Capitaux propres au 31/12/2016	7 774 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2016	10 433 mDT
Résultat net au 31/12/2016	1 499 mDT
<u>Source</u> : Tunisie LLD	

Dénomination sociale	Maghreb Leasing Algérie
Date de création	Janvier 2006
Siège social	31, Avenue Mohamed Belkacimi El Madania - Alger
Forme juridique	Société par actions de droit Algérien
Activité	Le financement des opérations de leasing
Capital social au 31/12/2016*	3 500 000 mDA (73 080 mDT)
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2016	<ul style="list-style-type: none"> • Amen Bank : 53,89% • Tunisie Leasing : 18,72% • SFI : 10,10% • PROPARCO : 8,33% • FMO : 7,47% • CFAO : 1,49% • Monsieur Ahmed EL KARM : 0,00% • Monsieur Ahmed ABDELKEFI : 0,00%
Capitaux propres au 31/12/2016*	99 897 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2016*	43 888 mDT
Résultat net au 31/12/2016*	11 695 mDT
<u>Source</u> : Maghreb Leasing Algérie	

* La base de conversion est de (1DZD=0,02075 DT).

Dénomination sociale	Tunisie Valeurs
Date de création	Mai 1991
Siège social	Immeuble Integra – Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société Anonyme
Activité	Le commerce et la gestion des valeurs mobilières
Capital social au 31/12/2016	10 000 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2016	<ul style="list-style-type: none"> • Integra Partners : 50,57% • Tunisie Leasing : 27,34% • Personnes physiques : 22,10%
Capitaux propres au 31/12/2016	20 765 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2016	13 947 mDT
Résultat net au 31/12/2016	127 mDT
<u>Source</u> : Tunisie Valeurs	

Dénomination sociale	Tuninvest Sicar
Date de création	Mars 1994
Siège social	Immeuble Integra – Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société anonyme
Activité	La participation pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.
Capital social au 31/12/2016	966 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2016	Actionnaire de référence : Tunisie Leasing : 36,51%
Capitaux propres au 31/12/2016	5 453 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2016	342 mDT
Résultat net au 31/12/2016	189 mDT

Source : Tuninvest Sicar

Dénomination sociale	Tunisie Sicar
Date de création	Février 1997
Siège social	Immeuble Integra – Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société anonyme
Activité	La participation pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers au renforcement des fonds propres des entreprises
Capital social au 31/12/2016	500 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2016	<ul style="list-style-type: none"> • Tunisie Leasing : 44,00% • Proparco : 20,00% • Maghrebria : 20,00% • GAT : 10% • Netherlands Development Finance : 6%
Capitaux propres au 31/12/2016	1 767 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2016	547 mDT
Résultat net au 31/12/2016	428 mDT

Source : Tunisie Sicar

Dénomination sociale	Tuninvest International Sicar
Date de création	Mars 1998
Siège social	Immeuble Integra – Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société anonyme
Activités	La société investit exclusivement au moyen de son capital dans des sociétés tunisiennes non cotées en bourse en fonds propres ou quasi fonds propres par l'acquisition d'actions, titres participatifs, obligations convertibles en actions. Tuninvest International Sicar ne peut investir plus de 20% de son capital dans une seule entreprise.
Capital social au 31/12/2016	500 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2016	<ul style="list-style-type: none"> • Amen Bank : 30,00% • Tunisie Leasing : 25,00% • IFC : 20,00% • Proparco : 15,00% • GAT : 5% • Tunisie Valeurs : 2,5% • Tuninvest Finance Group : 2,5%
Capitaux propres au 31/12/2016	309 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2016	15 mDT
Résultat net au 31/12/2016	-536 mDT

Source : Tuninvest International Sicar

Dénomination sociale	Tuninvest Innovations Sicar
Date de création	Janvier 2002
Siège social	Immeuble Integra – Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société anonyme
Activités	Tuninvest Innovation Sicar investit en fonds propres dans la souscription d’actions ou l’acquisition d’obligations convertibles dans des entreprises tunisiennes opérant dans les secteurs innovant liés à la technologie de l’information et des communications à savoir l’infrastructure télécoms, équipements hardware, développement et distribution de software, intégration et conseil en systèmes d’information ainsi que le domaine des sciences de vie.
Capital social au 31/12/2016	500 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2016	<ul style="list-style-type: none"> • BEI : 30,00% • Tunisie Leasing : 27,27% • Amen Bank : 27,27% • Fonds Averroes Finance : 15% • Tuninvest Finance Group : 0,45%
Capitaux propres au 31/12/2016	5 880 mDT
Chiffre d’affaires au 31/12/2016	5 773 mDT
Résultat net au 31/12/2016	3 455 mDT

Source : Tuninvest Innovations Sicar

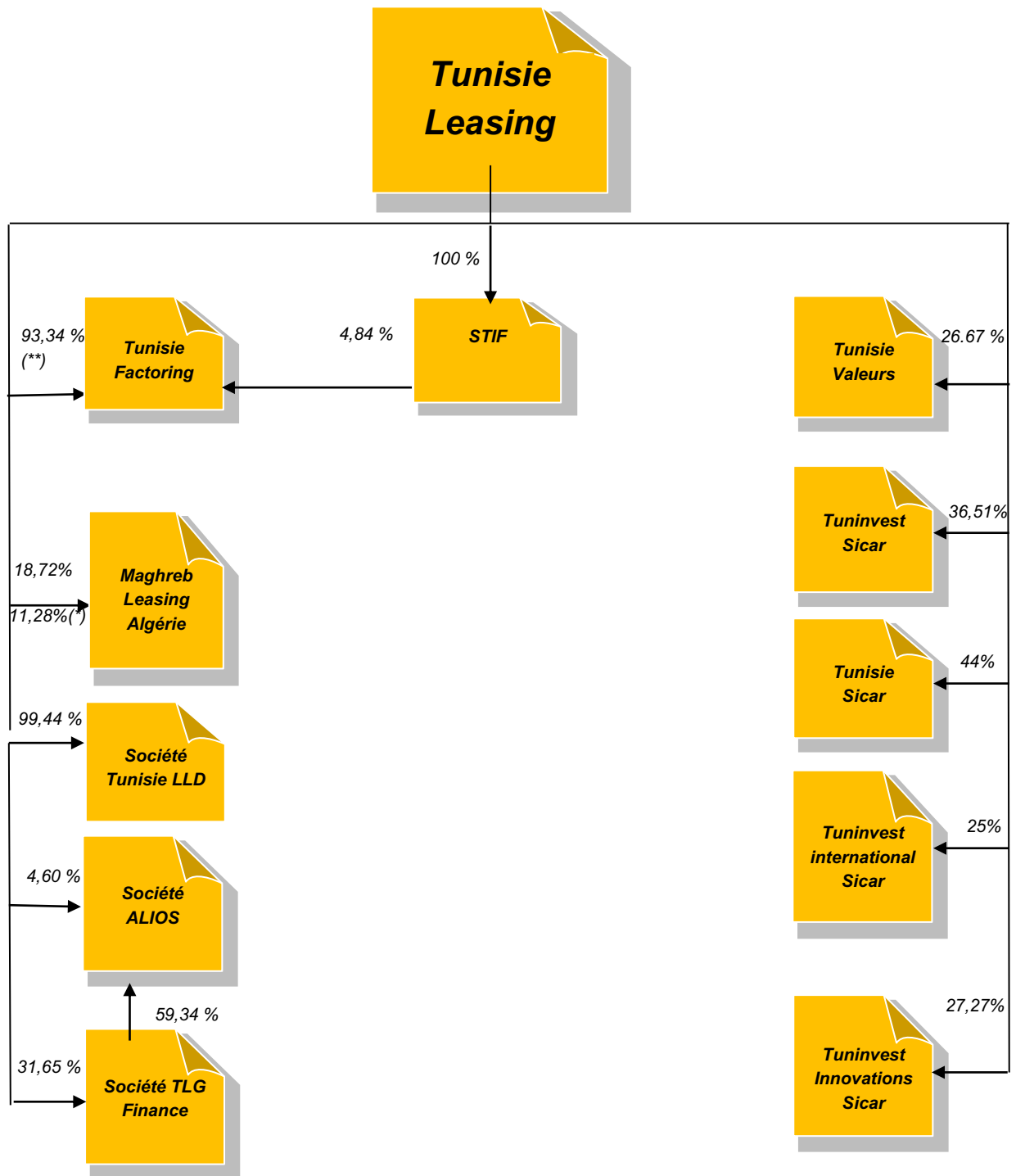
Dénomination sociale	TLG Finance
Date de création	Octobre 2014
Siège social	20 Rue des petits hotels. 75010. Paris. France
Forme juridique	Société par action simplifiée
Activités	L’acquisition, la détention, la cession et gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de location opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées.
Capital social au 31/12/2016	18 560 000 Euros
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2016	<ul style="list-style-type: none"> • Tunisie Leasing : 31,65% • Proparco : 23,15% • Amen Bank : 22,06%
Capitaux propres au 31/12/2016	18 512 283,98 Euros
Chiffre d’affaires au 31/12/2016	0 Euros
Résultat net au 31/12/2016	-15 709,29 Euros

Source : TLG Finance

Dénomination sociale	ALIOS Finance
Date de création	1998
Siège social	15 Rue de Beaujon. 75008. Paris. France
Forme juridique	Société anonyme
Activités	Le financement d'investissements d'entreprises privées et de crédits à la consommation aux particuliers.
Capital social au 31/12/2016	10 699 282 Euros
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2016	<ul style="list-style-type: none"> • TLG Finance : 59,34% • CFAO : 24,27% • OPRORG : 11,79% • Tunisie Leasing : 4,60%
Capitaux propres au 31/12/2016	23 769 996 Euros
Chiffre d'affaires au 31/12/2016	32 782 980 Euros
Résultat net au 31/12/2016	-2 234 075 Euros
<u>Source</u> : ALIOS Finance	

Dénomination sociale	S.T.I.F.
Date de création	2001
Siège social	17, Rue de Jérusalem. 1002. Tunis
Forme juridique	Société anonyme
Activités	Effectuer en Tunisie et à l'étranger des missions d'audit économique, juridique et financier et plus généralement toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet social.
Capital social au 31/12/2016	400 000 DT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2016	Tunisie Leasing : 100,00%
Capitaux propres au 31/12/2016	455 959 DT
Chiffre d'affaires au 31/12/2016	-
Résultat net au 31/12/2016	31 494 DT
<u>Source</u> : S.T.I.F.	

3.6.2. Schéma financier du Groupe Tunisie Leasing au 31/12/2016



(*) A Travers des contrats de portage

(**) La participation de Tunisie Leasing dans le capital de Tunisie Factoring est passé le 06/10/2017 de 93,34% à 100%, et ce, suite à l'acquisition par Tunisie Leasing de 6,66% du capital de Tunisie Factoring (détenue initialement par STIF et d'autres personnes physiques). Cette transaction rentre dans le cadre de l'opération projetée de fusion absorption de Tunisie Leasing de sa filiale. L'opération en question présente pour le groupe plusieurs avantages, dont notamment, la mutualisation de plusieurs fonctions support permettant de générer des économies d'échelle, la réduction des charges de gouvernance à plusieurs niveaux et le renforcement des fonds propres de Tunisie Leasing à hauteur du boni de fusion.

3.6.3. Tableau des participations entre les sociétés du groupe Tunisie Leasing arrêté au 31/12/2016

	Tunisie Valeurs		Tunisie Sscar		Tuninvest Sscar		Tuninvest Inter. Sscar		Tuninvest Inno. Sscar		Tunisie Factoring		STIF ****		Tunisie LLD **		MLA *		TLG Finance		ALIOS Finance ***			
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	26 671	26,67	21 999	44,00	352 645	36,51	12 500	25,00	13 636	27,27	933 402	93,34	40 000	100,00	29 832	99,44	1 049 995	30,00	587 442	31,65	44 762	4,60		
Tunisie Valeurs																								
Tunisie Sscar																								
Tuninvest Sscar																								
Tuninvest Inter. Sscar																								
Tuninvest Inno. Sscar																								
Tunisie Factoring																								
Tunisie LLD																								
MLA																								
TLG Finance																								
ALIOS Finance																								
Société d'Ingénierie Financière											48 409	4,84												
Autres	73 329	73,33	28 001	56,00	613 355	63,49	37 500	75,00	36 364	72,73	18 189	1,82			168	0,56	2 450 005	70,00	1 268 558	68,35	350 748	36,06		
TOTAL	100 000	100	50 000	100	966 000	100	50 000	100	50 000	100	1 000 000	100	40 000	100,00	30 000	100	3 500 000	100	1 856 000	100	972 672	100		

* Dont 11,28% à travers des contrats de portage

** Le CAC a signalé dans son rapport du contrôle interne que TL détient plus de 20% dans le capital de Tunisie LLD. La société s'engage à se conformer aux dispositions de l'article 75 de la loi 2016-48.

*** La société Alios Finance sa est détenue à hauteur de 4,6% par Tunisie Leasing et 59,34% par TLG Finance.

**** La participation de Tunisie Leasing dans le capital de Tunisie Factoring est passée de 93,34% à 100% suite à l'opération d'acquisition de 6,66% du capital de Tunisie Factoring (détenue initialement par STIF et d'autres personnes physiques) en date du 06/10/2017.

3.6.4. Évènements récents modifiant le schéma financier du groupe Tunisie Leasing entre le 31/12/2016 et la date d'élaboration du document de référence :

Néant

3.6.5. Chiffres clés des sociétés du groupe Tunisie Leasing au 31/12/2016

En dinars	En dinars											
	Tunisie Leasing	Tunisie Factoring	Tunisie Valeurs	Tuninvest Sicar	Tunisie Sicar	Tuninvest Innovations Sicar	Tuninvest Int-Sicar	STIF	TLLD	MLA*	TLG Finance ***	ALIOS Finance ***
Capitaux Propres	131 237 746	21 507 712	20 764 567	5 452 961	1 766 869	5 879 571	308 896	455 959	7 773 826	94 049 533	44 986 701	86 615 814
Total passifs	671 068 556	108 439 625	40 444 343	838 490	1 032 340	21 369	831 640	6 026	18 953 848	290 147 873	110 665	620 274 755
Total Produits d'exploitation	65 222 104	13 693 048	13 947 408	342 143	547 165	5 772 579	15 225	-	10 433 104	29 925 218	-	84 051 950
Résultat d'Exploitation	17 964 813	2 022 340	349 489	228 036	434 288	3 471 990	(535 246)	(3 175)	3 332 800	16 013 244	(28 628)	(2 558 173)
Charges financières nettes	37 861 837	4 164 528	64 621	-	(170)	-	-	-	1 197 537	10 507	(8 665)	35 769 939
Résultat net	12 626 858	840 057	127 157	189 103	428 024	3 455 426	(535 996)	31 494	1 498 866	10 967 811	(37 293)	(5 303 694)
Dividendes distribués au titre de 2015	8 996 662	600 000	1 920 000	483 000	250 000	3 274 800	250 000	31 240	-	12 649 000**	-	618 764

* La base de conversion pour les comptes de bilan est (1 DZD= 0,02075 DT) et pour les comptes de l'état de résultat est de (1 DZD=0,01946 DT)

** La base de conversion pour les dividendes distribués par MLA (1 DZD= 0, 01946 DT), soit la moyenne des taux de change de l'année 2016

*** La base de conversion pour les comptes de bilan est (1 Euro= 2,4301 DT) et pour les comptes de l'état de résultat est de (1 Euro= 2,374 DT)

3.6.6. Les engagements financiers du groupe Tunisie Leasing au 31/12/2016

En dinars	En dinars								
	Tunisie Leasing	Tunisie Factoring	Tunisie Valeurs	Tunisie LLD	STIF	MLA (*)	TLG Finance (**)	ALIOS Finance (**)	TOTAL
Billets de trésorerie	3 000 000	-	-	-	-	-	-	-	3 000 00
Découverts	10 627 542	12 234 372	7 397 699	-	-	-	-	58 003 063	88 262 676
Emprunts obligataires	248 040 240	12 000 000	-	-	-	-	-	37 212 335	297 252 575
Certificat de dépôt	4 000 000	1 500 000	-	-	-	-	-	-	5 500 000
Crédits bancaires extérieurs	167 551 045	-	-	-	-	-	-	-	167 551 045
Crédits bancaires locaux	143 471 188	11 333 139	-	1 722 149	-	144 899 778	97 204	405 260 924	703 784 382
Crédits leasing	-	-	341 761	14 874 456	-	-	-	-	15 216 217
TOTAL	576 690 015	37 067 511	7 739 460	16 596 605	0	144 899 778	97 204	500 476 322	1 083 566 895

* La base de conversion pour les comptes de bilan est (1DZD = 0,02075 DT)

** La base de conversion pour les comptes de bilan est (1Euro = 2,4301 DT)

3.6.7. Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent au marché financier. Cependant, un financement inter sociétés a lieu dans certaines situations à travers l'émission et la souscription de billets de trésorerie dont les taux et conditions sont généralement en ligne avec le marché.

3.7. Relations de Tunisie Leasing avec les sociétés du groupe au 31/12/2016

3.7.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe Tunisie Leasing

Prêts octroyés :

Prêts octroyés :

- **Tunisie Valeurs** a contracté une dette auprès de **Tunisie Leasing** pour financer 2 locaux dont son siège social. Le solde au 31/12/2016 est de 341 761 DT.

- Le compte courant de **MLA**, dans laquelle **TL** détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 mDT.

Crédits reçus :

- **Tunisie Leasing** a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société **Tunisie Valeurs** d'un montant de 27 000 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 115 799 DT.

- **Tunisie Leasing** a émis des certificats de dépôt qui ont été souscrits par **Tunisie Location Longue Durée** :

- Des certificats dépôt de 1 500 000 DT qui ont été souscrits en 2015. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 59 497 DT.
- Des certificats dépôt de 1 000 000 DT qui ont été souscrits en 2016. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 18 851 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 Décembre 2016, à 1 000 000 DT.

3.7.2. Les créances et dettes commerciales envers les sociétés du groupe Tunisie Leasing

Les créances commerciales envers les sociétés du groupe :

- Au cours de l'exercice 2016, TL a mis en force 90 contrats au profit de **Tunisie LLD**, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 8 097 mDT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 14 923 mDT.

- **TL** a mis en force un contrat au profit de **Tunisie Valeurs**, dans laquelle elle détient directement 30% du capital, pour une marge brute de 42 mDT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 2 147 mDT.

Les dettes commerciales envers les sociétés du groupe :

- Les dépôts de garantie de Tunisie Valeurs totalisent un montant de 1 806 mDT.

- La société Tunisie Location Longue Durée a consenti à la société Tunisie Leasing un dépôt de garantie dans le cadre de quatre contrats de leasing pour un montant de 710 mDT qui correspond au montant de la valeurs résiduelle.

3.7.3. Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

Données : Néant

Reçus : Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing réuni le 20 avril 2017 a autorisé l'acquisition de la part détenue à 99,99% par Tunisie Valeurs dans le capital de la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière « STIF » à la valeur nominale de l'action soit un montant total de 400 KDT.

3.7.4. Les dividendes et autres rémunérations encaissés par Tunisie Leasing et distribués par les sociétés du groupe en 2016 au titre de l'exercice 2015

Dividendes :

SOCIETES	MONTANT en Dinars
TUNISIE FACTORING	560 040
TUNINVEST SICAR	176 343
TUNINVEST INNOVATIONS SICAR	893 038
MAGHREB LEASING ALGERIE (*)	3 794 700
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	62 500
TUNISIE VALEURS	512 064
TUNISIE SICAR	110 000
TUNISIE LOCATION LONGUE DUREE	-
STIF	31 240
TLG FINANCE	-
ALIOS	28 463
TOTAL	6 168 388

(*) L'enveloppe globale distribuée par MLA au titre de l'exercice 2015 est de 650 000 000 dinars algériens. A la date de l'AGO de MLA le 04/04/2017, le taux de conversion appliqué était de (1DZD= 0,01946 DT).

La part des dividendes revenant à Tunisie Leasing correspond donc à $(650\,000\,000 * 30\% * 0,01946 = 3\,794\,700\text{ DT})$.

Jetons de présence :

SOCIETES	MONTANT en dinars
TUNISIE FACTORING	2 000
TUNISIE VALEURS	2 000
TUNINVEST INNOVATIONS SICAR	1 000
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	1 000
TUNINVEST SICAR	1 000
TUNISIE SICAR	1 000
STIF	-
TOTAL	8 000

3.7.5. Les dividendes distribués par Tunisie Leasing aux sociétés du groupe en 2016 au titre de l'exercice 2015 :

Néant

3.7.6. Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

A) Les garanties et sûretés réelles :

Néant

B) Les cautions

Reçues :

Néant

Données :

- Tunisie Leasing (TL), qui détient 93,34% du capital de la société, a accordé des cautions solidaires en faveur de Tunisie Factoring (TF) pour les besoins de son financement auprès du secteur bancaire et autres établissements financiers. Au 31 décembre 2016, l'encours des cautions données s'élève à 11.000.000 DT.

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

- Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

- Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

- Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

- Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2016, à 188 140 DT.

- Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

- Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

- Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours des cautions données au profit de l'ATB, au 31 décembre 2016, est nul. Lesdites cautions ne sont toutefois pas rémunérées.

3.7.7. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe

Encaissés :

- Au cours de l'exercice 2016, TL a mis en force 90 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44% du capital, pour une valeur totale de 8 097 mDT. La marge brute réalisée en 2016 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 987 mDT.

Au 31/12/2016, l'encours financier s'élève à 14 923 mDT.

- **TL** a mis en force un contrat au profit de **Tunisie Valeurs**, dans laquelle elle détient directement 30% du capital, pour une valeur totale de 700 mDT. La marge brute réalisée en 2016 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 42 mDT. Au 31/12/2016, l'encours financier s'élève à 2 147 mDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 806 mDT.

Décaissés : Néant

3.7.8. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe

Achats : Néant

Ventes : Néant

3.7.9. Les prestations de services reçues et données

Reçues :

- **Tunisie Valeurs** assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par **Tunisie Leasing** ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière. Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2016 s'élèvent à 533 mDT en HT.

Données :

- **Tunisie Leasing** a conclu, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 avec **Maghreb Leasing Algérie** et autorisé par le Conseil d'administration du 04 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an, et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Un sixième avenant a été signé le 22 Mars 2016 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 400 €.

Les prestations facturées en 2016 dans ce cadre, s'élèvent à 337 298 DT.

3.7.10. Les contrats de location :

- **Tunisie Leasing** a conclu avec **Tunisie Factoring** un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel Tunisie Leasing met à la disposition de Tunisie Factoring une partie du rez de chaussée, le 3^{ème} étage et une partie du 4^{ème} étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1^{er} janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 250 KDT au titre de l'exercice 2016.

- **Tunisie Location Longue Durée** a conclu avec **Tunisie Leasing** un contrat de location de voitures. Les charges supportées au titre de l'année 2016 s'élèvent à 273 mDT.

3.7.11. Les fonds gérés : Néant

3.8. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2016

3.8.1. Informations sur les engagements :

Administrateur	Encours des crédits accordés en dinars	Conditions
M. Ahmed ABDELKEFI		
1. Dar El Jeld	672 717	8,75% ; 9% ; 9,5% ; 9,8% et 10% sur 24, 36,84 et 88 mois
2. Tuninvest Finance Group (TFG)	1 307 978	9,5% sur 84 mois

Telles que définies par l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

3.8.2. Transferts de ressources :

Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société à céder 5% du capital de Tunisie Valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008. La valorisation de Tunisie Valeurs a été estimée à 15 millions de dinars et ce, sur la base d'une étude indépendante effectuée par un administrateur en 2011.

En 2016, Tunisie Leasing a cédé 666 actions de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 100 KDT.

Dividendes décaissés par Tunisie Leasing en 2017 au titre de l'exercice 2016 pour les parties liées autres que les sociétés du groupe

Nom ou Raison sociale	Nombre d'actions et de droit de vote	Dividendes* (En Dinars)
AMEN BANK	2 923 043	2 923 043
COMAR	1 697 614	1 697 614
PARTNER INVESTMENT	407 795	407 795
PGI	86 395	86 395
M. Ahmed ABDELKEFI	12 869	12 869
M. Fethi MESTIRI	2 908	2 908
M. Rached HORCHANI	1 394	1 394
M. Hichem ZGHAL	390	390
M. Jalel EL HENCHIRI	0	0
TOTAL	5 132 408	5 132 408

*Montants calculés sur la base du nombre d'actions déterminé suivant la liste d'actionnaires (actions anciennes) arrêtée par TUNISIE CLEARING à la date du 28/04/2017.

3.8.3. Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées :

Prêts octroyés :

Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès d'Amen Bank est créditeur de 14 815 156 DT.

Crédits reçus :

- **Tunisie Leasing** et **Amen Bank** ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à Amen Bank au titre des 302 000 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;

Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

- Les emprunts bancaires octroyés par Amen Bank à Tunisie Leasing enregistrent un encours de 13 721 188 DT.
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de 882 931 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank pour le compte de Tunisie Leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA). Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.
- Tunisie Leasing a réalisé des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie Sicav d'un montant de 166 500 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 588 783 DT.

3.8.4. Les créances et dettes commerciales envers les autres parties liées autres que les sociétés du groupe Tunisie Leasing

- La marge brute réalisée en 2016 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 24 KDT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 1 308 mDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 mDT.

- La marge brute réalisée en 2016 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 21 mDT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 673 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 mDT.

3.8.5 Les prestations de services reçues et données

Données :

- **Tunisie Leasing** a conclu en Août 2011, une convention de participation aux frais du siège avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine

informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Ce plafond a été augmenté à 160 KDT (HT), ainsi le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2016 s'élève à 160 KDT (HT).

- Courant l'année 2016, la société Tunisie Leasing a acquis trois places de parking auprès de la société Maketeb El Horchani pour un montant total de 45 000 DT HTVA.

3.8.6. Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

Données :

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing du 21 décembre 2016 a autorisé la cession de sa participation dans la société Amen Finance Company au profit de la société de Participation de Gestion d'Investissement « PGI HOLDING », membre du conseil d'administration de Tunisie Leasing, au prix 10 700 KDT coupon 2015 détaché.

Reçues : Néant

3.8.7. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par le comité de rémunération réuni en Avril 2014 et en Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.

- Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint ont été arrêtées par le comité de rémunération réuni en Avril 2014, Avril 2015 et en Juin 2016 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général.

- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en DT):

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u>		<u>Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme (*)	296 676	-	373 244	33 911	157 514	43 717	176 760	131 760
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	11 793	-	2 516	-	-	-
Total	296 676		385 037	33 911	160 030	43 717	176 760	131 760

(*) Charges sociales et fiscales incluses

(1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Des jetons de présence servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour 6 339 DT (l'équivalent de 300 000 Dinars Algérien).
- Des jetons de présence servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 000 DT.
- Le salaire du Directeur Général Adjoint est pris en charge à hauteur de 80% par la société GIEFCA (filiale du groupe Alios Finance) à partir du mois de juin 2015. La quote-part de GIEFCA au titre de l'exercice 2016 s'élève à 200 KDT (charges sociales et fiscales incluses). Le DGA a bénéficié également d'une rémunération auprès de la société GIEFCA, s'élevant à 120 KDT au titre de l'exercice 2016 (l'équivalent de 50 K€), conformément à la décision du comité de rémunération du 14 Avril 2015.

Il est à signaler à ce niveau que les commissaires aux comptes ont révélé dans leurs rapports sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2016 le non-respect de la réglementation fiscale et sociale en vigueur.

3.8. Dividendes

(En dinars)

	2016	2015	2014
Résultat net	12 626 858	9 499 371	11 732 781
Montant global des dividendes	9 000 000	9 000 000	8 600 000
Capital	45 000 000	45 000 000	43 000 000
Nombre d'actions	9 000 000	9 000 000	8 600 000
Nominal	5	5	5
Résultat net par action	1,403	1,055	1,364
Dividende par action	1,000	1,000	1,000
Dividende en % du nominal	20,00%	20,00%	20,00%
Date de mise en paiement	13/06/2017	21/06/2016	15/06/2015

3.9. Marché des titres de l'émetteur

Les titres de capital de TUNISIE LEASING sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les 12 emprunts obligataires (y compris subordonnés) en cours émis par TUNISIE LEASING sont cotés sur le marché obligataire. Il s'agit de :

- TL 2012/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 6,15% et/ou TMM+1,75% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 6,25%.
- TL 2012/2 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 6,3% et/ou TMM+1,75% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 6,4%.
- TL subordonné 2013/1 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7% et/ou TMM +2,25%.
- TL 2013/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7% et/ou TMM+2% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,25%.
- TL subordonné 2013/2 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,35% et/ou TMM+2,35% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,60%.
- TL 2014/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,2% et/ou TMM+2,2% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,35%.
- TL 2014/2 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,55% et/ou TMM+2,25% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,80%.
- TL 2015/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,30% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85%.
- TL subordonné 2015/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,70% et/ou TMM+2,30% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,90%.
- TL 2015/2 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,50% et/ou TMM+2,35% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,75%.
- TL 2016/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,50% et/ou TMM+2,35% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,75%.
- TL 2017/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,55% et/ou TMM+2,35% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,80%.

3.10. Notation de la société

Dans un communiqué de presse en date du **4 juillet 2011**, l'agence internationale de notation Fitch Ratings a mis sous surveillance négative la notation de Tunisie Leasing au vu du contexte économique instable.

Dans sa lettre de notation, datée du **21 novembre 2011**, cette surveillance négative a été levée sur les notes à long et court terme attribuées à Tunisie Leasing.

Dans la lettre de notation du **9 août 2012**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) et sa note à court terme à F2 (tun), avec perspective stable.

En date du **13 février 2013**, l'agence de notation Fitch Rating a confirmé les notes attribuées sur l'échelle nationale à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) pour la note à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) pour la note à court terme.

En date du **8 novembre 2013**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

En date du **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

En date du **11 février 2015**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

En date du **6 octobre 2017**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

La note nationale BBB indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale F2 indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.

FitchRatings

60 rue de Monceau
75008 Paris, France

T 33 (0)1 44 29 91 29 – F 33 (0)1 44 29 91 49
www.fitchratings.fr – www.fitchratings.com

LETRE DE NOTATION

Paris, le 06 Octobre 2017

Fitch ("Fitch") (voir définition ci-dessous) vérifie les notes suivantes:

Société :	Tunisie Leasing
Note Nationale a Long-Terme:	BBB+(tun)
Perspective:	Stable
Note Nationale Court-Terme :	F2(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des

FITCH FRANCE – Société par Actions Simplifiée au Capital de € 600.000 – 378 001 283 RCS Paris B – NAF 6611Z

FitchRatings

Informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch France ainsi que tous ayants droit.

Sincères salutations,

Eric Dupont
Senior Director



DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Chapitre 4 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE TUNISIE LEASING

4.1 Présentation sommaire de Tunisie Leasing

La société TUNISIE LEASING a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage. À compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève actuellement à 45.000.000 DT divisé en 9.000.000 actions de 5 DT chacune. Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

4.2 Description de l'activité au 31 décembre 2016

4.2.1. Situation de Tunisie Leasing par rapport au secteur du leasing au 31/12/2016

La part de marché de Tunisie Leasing en termes d'approbations et de mises en forces se sont appréciées passant respectivement de 20,3% et 18,1% au 31 décembre 2015 à 23,8% et 22,1% au 31 décembre 2016.

La part de marché des encours s'est apprécié aussi passant de 19,3% au 31 décembre 2015 à 21,6% au 31 décembre 2016.

En Millions de Dinars

	Ensemble du secteur*			Tunisie Leasing			Part de marché de TL		
	31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/14	31/12/15	31/12/16 **	31/12/14	31/12/15	31/12/16
Approbations	1 963	2 162	2 418	362	438	575	18,4%	20,3%	23,8%
Mises en force	1 606	1 729	1 862	295	313	411	18,4%	18,1%	22,1%
Encours	2 870	3 167	3 339	577	612	721	20,1%	19,3%	21,6%

*Source : CIL

** Chiffres définitifs et audités

4.2.2. Évolution des approbations

Le montant des approbations au 31/12/2016 s'est élevé à 574 687 milliers de dinars contre 438 181 milliers de dinars au 31/12/2015, soit une progression de 31,15%. La répartition des approbations par type de matériel est la suivante :

En milliers de Dinars

	31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016		Variation 2015-2016
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS							
Matériel de transport lourd	40 763	11,25%	47 923	10,94%	84 278	14,67%	75,86%
Matériel de transport léger	188 194	51,94%	221 816	50,62%	270 991	47,15%	22,17%
Matériel de BTP	40 842	11,27%	53 449	12,20%	87 807	15,28%	64,28%
Équipement informatique	1 965	0,54%	3 551	0,81%	3 213	0,56%	-9,52%
Équipement industriel	36 711	10,13%	44 982	10,27%	50 433	8,78%	12,12%
Autres	25 942	7,16%	31 665	7,23%	42 728	7,44%	34,94%
S/TOTAL	334 417	92,30%	403 386	92,06%	539 450	93,87%	33,73%
IMMOBILIERS							
Immeubles industriels ou commerciaux	12 564	3,47%	27 594	6,30%	21 203	3,69%	-23,16%
Immeubles de bureaux	15 343	4,23%	7 201	1,64%	14 034	2,44%	94,89%
S/TOTAL	27 907	7,70%	34 795	7,94%	35 237	6,13%	1,27%
TOTAL	362 324	100%	438 181	100%	574 687	100%	31,15%

La répartition sectorielle des approbations est la suivante :

En milliers de Dinars

	31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016		Variation 2015-2016
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
	Agriculture	19 575	5,40%	22 467	5,13%	32 940	
Industrie	81 617	22,53%	110 561	25,23%	114 654	19,95%	3,70%
Tourisme	36 238	10,00%	38 188	8,72%	50 648	8,81%	32,63%
Commerce et Services	177 937	49,11%	201 939	46,09%	256 673	44,66%	27,10%
Bâtiments et Travaux Publics	46 956	12,96%	65 024	14,84%	119 772	20,84%	84,20%
TOTAL	362 324	100%	438 181	100%	574 687	100%	31,15%

4.2.3. Évolution des Mises en Force

La société a enregistré une hausse des mises en force qui se sont élevées à 411 087 milliers de dinars au 31/12/2016 contre 312 669 milliers de dinars au 31/12/2015, soit une progression de 31,48% sur la période. La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

	31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016		Variation 2015-2016
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS							
Matériel de transport lourd	29 990	10,17%	33 989	10,87%	53 160	12,93%	56,40%
Matériel de transport léger	162 356	55,03%	168 851	54,00%	217 826	52,99%	29,00%
Matériel de BTP	32 784	11,11%	39 307	12,57%	56 982	13,86%	44,97%
Équipement informatique	2 119	0,72%	2 759	0,88%	1 936	0,47%	-29,84%
Équipement industriel	30 849	10,46%	27 407	8,77%	38 828	9,45%	41,67%
Autres	14 780	5,01%	20 947	6,70%	26 337	6,41%	25,73%
S/TOTAL	272 878	92,49%	293 261	93,79%	395 069	96,10%	34,72%
IMMOBILIERS							
Immeubles industriels ou commerciaux	9 546	3,24%	15 062	4,82%	8 540	2,08%	-43,30%
Immeubles de bureaux	12 602	4,27%	4 346	1,39%	7 479	1,82%	72,08%
S/TOTAL	22 148	7,51%	19 408	6,21%	16 019	3,9%	-17,46%
TOTAL	295 026	100%	312 669	100%	411 087	100%	31,48%

La répartition des mises en force, par secteur, se présente comme suit :

En milliers de Dinars

	31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016		Variation 2015-2016
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	15 886	5,38%	15 718	5,03%	25 173	6,12%	60,15%
Industrie	67 053	22,73%	71 982	23,02%	91 935	22,36%	27,72%
Tourisme	31 195	10,57%	30 950	9,90%	74 352	18,09%	140,23%
Commerce et Services	142 732	48,38%	148 940	47,64%	179 735	43,72%	20,68%
Bâtiments et Travaux Publics	38 160	12,93%	45 079	14,42%	39 892	9,70%	-11,51%
Total	295 026	100%	312 669	100%	411 087	100%	31,48%

4.2.4. Évolution des encours financiers

La société a enregistré une hausse de ses encours financiers qui se sont élevés à 721 379 milliers de dinars au 31/12/2016 contre 611 603 milliers de dinars au 31/12/2015, soit une progression de 17,95% sur la période.

La répartition par type de matériel de ces encours est la suivante :

En milliers de Dinars

	31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016		Variation 2015-2016
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS							
Matériel de transport lourd	59 528	10,31%	60 877	9,95%	80 775	11,20%	32,69%
Matériel de transport léger	259 753	44,99%	285 408	46,67%	341 790	47,38%	19,75%
Matériel de BTP	72 338	12,53%	74 964	12,26%	96 724	13,41%	29,03%
Équipement informatique	4 021	0,70%	4 397	0,72%	3 975	0,55%	-9,60%
Équipement industriel	68 971	11,95%	70 944	11,60%	80 411	11,15%	13,34%
Autres	47 591	8,24%	48 540	7,94%	51 971	7,20%	7,07%
S/TOTAL	512 202	88,71%	545 130	89,13%	655 646	90,89%	20,27%
IMMOBILIERS							
Immeubles industriels ou commerciaux	34 562	5,99%	36 992	6,05%	36 414	5,05%	-1,56%
Immeubles de bureaux	30 623	5,30%	29 481	4,82%	29 319	4,06%	-0,55%
S/TOTAL	65 185	11,29%	66 473	10,87%	65 733	9,11%	-1,11%
TOTAL	577 387	100%	611 603	100%	721 379	100%	17,95%

La répartition sectorielle de ces encours est la suivante :

En milliers de Dinars

	31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016		Variation 2015-2016
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	25 316	4,38%	28 976	4,74%	37 939	5,26%	30,93%
Industrie	152 264	26,37%	158 488	25,91%	180 117	24,97%	13,65%
Tourisme	47 359	8,20%	48 546	7,94%	56 903	7,89%	17,21%
Commerce et Services	284 075	49,20%	297 466	48,64%	333 159	46,18%	12,00%
Bâtiments et Travaux Publics	68 372	11,84%	78 127	12,77%	113 261	15,70%	44,97%
TOTAL	577 387	100%	611 603	100%	721 379	100%	17,95%

4.2.5. Évolution des engagements de la société sur la clientèle au cours des trois derniers exercices

Les engagements nets ont progressé de 17,43% passant de 621 504 milliers de dinars au 31/12/2015 à 729 820 milliers de dinars au 31/12/2016.

	En Dinars		
	2016	2015	2014
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)	727 860 222	620 515 626	582 050 496
Créances classées (1)	43 078 373	39 679 633	38 089 732
Classe 2	6 678 864	3 313 161	3 042 448
Classe 3	3 848 427	3 668 153	2 330 124
Classe 4	32 551 082	32 698 319	32 717 160
Total Engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)	770 938 594	660 195 261	620 140 229
Total brut des créances (Bilan) (3)	747 582 316	636 361 330	601 894 326
Provisions et Agios réservés sur créances classées (4)	32 542 524	31 817 359	29 745 198
- Provisions affectées	28 818 873	28 731 953	26 753 656
- Produits réservés	3 723 651	3 085 406	2 991 542
Provisions et Agios réservés sur créances courantes (5)	0	0	0
Avances et acomptes reçus (6)	8 575 802	6 873 548	6 138 654
Engagements nets (2) – (4) – (5) – (6)	729 820 268	621 504 354	584 256 377
Ratio des créances classées (1) / (3)	5,76%	6,24%	6,33%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	75,54%	80,19%	78,10%

4.3 Description de l'activité au 30 juin 2017

4.3.1. Situation de Tunisie Leasing par rapport au secteur du leasing au 30/06/2017

La part de marché de Tunisie Leasing en termes d'approbations et de mises en forces se sont dépréciées passant respectivement de 24,4% et 20,9% au 30 juin 2016 à 22,1% et 20,3% au 30 juin 2017.

La part de marché des encours s'est déprécié aussi passant de 21,1% au 30 juin 2016 à 17,9% au 30 juin 2017.

En Millions de Dinars

	Ensemble du secteur*			Tunisie Leasing			Part de marché de TL		
	30/06/17	30/06/16	31/12/16	30/06/17	30/06/16	31/12/16	30/06/17	30/06/16	31/12/16
Approbations	1 570	1 234	2 418	348	301	575	22,1%	24,4%	23,8%
Mises en force	1 214	913	1 862	247	191	411	20,3%	20,9%	22,1%
Encours	3 699	3 140	3 339	797	662	721	17,9%	21,1%	21,6%

*Source : CIL

4.3.2. Évolution des approbations

Le montant des approbations au 30/06/2017 s'est élevé à 348 410 milliers de dinars contre 301 226 milliers de dinars au 30/06/2016, soit une progression de 15,66%. La répartition des approbations par type de matériel est la suivante :

En milliers de Dinars

	30/06/2017		30/06/2016		31/12/2016		Variation S1 2016-S1 2017
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS							
Matériel de transport lourd	55 069	15,81%	40 173	13,34%	84 278	14,67%	37,08%
Matériel de transport léger	161 443	46,34%	141 468	46,96%	270 991	47,15%	14,12%
Matériel de BTP	54 201	15,56%	43 989	14,60%	87 807	15,28%	23,21%
Équipement informatique	1 803	0,52%	1 250	0,41%	3 213	0,56%	44,24%
Équipement industriel	29 063	8,34%	28 520	9,47%	50 433	8,78%	1,90%
Autres	25 547	7,33%	29 844	9,91%	42 728	7,44%	-14,40%
S/TOTAL	327 126	93,89%	285 244	94,69%	539 450	93,87%	14,68%
IMMOBILIERS							
Immeubles industriels ou commerciaux	15 224	4,37%	12 848	4,27%	21 203	3,69%	18,49%
Immeubles de bureaux	6 060	1,74%	3 134	1,04%	14 034	2,44%	93,36%
S/TOTAL	21 284	6,11%	15 982	5,31%	35 237	6,13%	33,17%
TOTAL	348 410	100%	301 226	100%	574 687	100%	15,66%

La répartition sectorielle des approbations est la suivante :

En milliers de Dinars

	30/06/2017		30/06/2016		31/12/2016		Variation S1 2016-S1 2017
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	17 499	5,40%	16 227	5,39%	32 940	5,73%	7,84%
Industrie	66 734	19,15%	62 412	20,72%	114 654	19,95%	6,92%
Tourisme	40 912	11,74%	28 016	9,30%	50 648	8,81%	46,03%
Commerce et Services	159 246	45,71%	128 557	42,68%	256 673	44,66%	23,87%
Bâtiments et Travaux Publics	64 019	18,37%	66 014	21,92%	119 772	20,84%	-3,02%
TOTAL	348 410	100%	301 226	100%	574 687	100%	15,66%

4.3.3. Évolution des Mises en Force

La société a enregistré une hausse des mises en force qui se sont élevées à 246 942 milliers de dinars au 30/06/2017 contre 191 148 milliers de dinars au 30/06/2016, soit une progression de 29,19% sur la période. La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

	30/06/2017		30/06/2016		31/12/2016		Variation S1 2016-S1 2017
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS							
Matériel de transport lourd	36 350	14,72%	21 739	11,37%	53 160	12,93%	67,21%
Matériel de transport léger	126 445	51,20%	105 427	55,15%	217 826	52,99%	19,94%
Matériel de BTP	42 793	17,33%	26 410	13,82%	56 982	13,86%	62,03%
Équipement informatique	1 623	0,66%	950	0,50%	1 936	0,47%	70,84%
Équipement industriel	13 226	5,36%	17 590	9,20%	38 828	9,45%	-24,81%
Autres	15 757	6,38%	14 395	7,53%	26 337	6,41%	9,46%
S/TOTAL	236 194	95,65%	186 511	97,57%	395 069	96,10%	26,64%
IMMOBILIERS							
Immeubles industriels ou commerciaux	9 102	3,69%	3 996	2,09%	8 540	2,08%	127,78%
Immeubles de bureaux	1 646	0,67%	641	0,34%	7 479	1,82%	156,79%
S/TOTAL	10 748	4,35%	4 637	2,43%	16 019	3,90%	131,79%
TOTAL	246 942	100%	191 148	100%	411 088	100%	29,19%

La répartition des mises en force, par secteur, se présente comme suit :

En milliers de Dinars

	30/06/2017		30/06/2016		31/12/2016		Variation S1 2016-S1 2017
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	13 298	5,39%	12 283	6,43%	25 173	6,12%	8,26%
Industrie	44 446	18,00%	41 809	21,87%	91 935	22,36%	6,31%
Tourisme	29 616	11,99%	18 505	9,68%	74 352	18,09%	60,04%
Commerce et Services	112 270	45,46%	83 819	43,85%	179 735	43,72%	33,94%
Bâtiments et Travaux Publics	47 312	19,16%	34 732	18,17%	39 892	9,70%	36,22%
Total	246 942	100%	191 148	100%	411 087	100%	29,19%

4.3.4. Évolution des encours financiers

La société a enregistré une hausse de ses encours financiers qui se sont élevés à 796 595 milliers de dinars au 30/06/2017 contre 661 509 milliers de dinars au 30/06/2016, soit une progression de 20,42% sur la période.

La répartition par type de matériel de ces encours est la suivante :

En milliers de Dinars

	30/06/2017		30/06/2016		31/12/2016		Variation S1 2016-S1 2017
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS							
Matériel de transport lourd	96 889	12,16%	67 852	10,26%	80 775	11,20%	42,79%
Matériel de transport léger	377 865	47,44%	320 000	48,37%	341 790	47,38%	18,08%
Matériel de BTP	111 818	14,04%	82 196	12,43%	96 724	13,41%	36,04%
Équipement informatique	4 763	0,60%	4 112	0,62%	3 975	0,55%	15,83%
Équipement industriel	79 931	10,03%	72 804	11,01%	80 411	11,15%	9,79%
Autres	57 358	7,20%	50 938	7,70%	51 971	7,20%	12,60%
S/TOTAL	728 624	91,47%	597 902	90,38%	655 646	90,89%	21,86%
IMMOBILIERS							
Immeubles industriels ou commerciaux	40 260	5,05%	35 861	5,42%	36 414	5,05%	12,27%
Immeubles de bureaux	27 711	3,48%	27 746	4,19%	29 319	4,06%	-0,13%
S/TOTAL	67 971	8,53%	63 607	9,62%	65 733	9,11%	6,86%
TOTAL	796 595	100%	661 509	100%	721 379	100%	20,42%

La répartition sectorielle de ces encours est la suivante :

En milliers de Dinars

	30/06/2017		30/06/2016		31/12/2016		Variation S1 2016-S1 2017
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	41 893	5,26%	33 461	5,06%	37 939	5,26%	25,20%
Industrie	188 205	23,63%	167 297	25,29%	180 117	24,97%	12,50%
Tourisme	69 912	8,78%	55 667	8,42%	56 903	7,89%	25,59%
Commerce et Services	366 436	46,00%	311 813	47,14%	333 159	46,18%	17,52%
Bâtiments et Travaux Publics	130 149	16,34%	93 271	14,10%	113 261	15,70%	39,54%
TOTAL	796 595	100%	661 509	100%	721 379	100%	20,42%

4.3.5. Évolution des engagements de la société sur la clientèle

Les engagements nets ont progressé de 19,72% passant de 685 742 milliers de dinars au 30/06/2016 à 820 987 milliers de dinars au 30/06/2017.

En Dinars

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)	818 942 203	681 113 511	727 860 222
Créances classées (1)	48 582 266	47 311 881	43 078 373
Classe 2	8 142 838	8 550 663	6 678 864
Classe 3	551 761	4 909 107	3 848 427
Classe 4	39 887 667	33 852 111	32 551 082
Total Engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)	867 524 468	728 425 392	770 938 594
Total brut des créances (Bilan) (3)	825 919 719	688 747 536	747 582 316
Provisions et Agios réservés sur créances classées (4)	37 547 335	34 870 385	32 542 524
- Provisions affectées	33 350 132	30 889 642	28 818 873
- Produits réservés	4 197 203	3 980 743	3 723 651
Provisions et Agios réservés sur créances courantes (5)	0	0	0
Avances et acomptes reçus (6)	8 989 780	7 813 154	8 575 802
Engagements nets (2) – (4) – (5) – (6)	820 987 353	685 741 853	729 820 268
Ratio des créances classées (1) / (3)	5,88%	6,87%	5,76%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4) / (1)	77,29%	73,70%	75,54%

4.4 Description de l'activité au 30 septembre 2017

3.4.1. Situation de Tunisie Leasing par rapport au secteur du leasing au 30/09/2017

La part de marché de Tunisie Leasing en termes d'approbations et de mises en forces se sont dépréciées passant respectivement de 23,9% et 21,7% au 30 septembre 2016 à 22,4% et 21,2% au 30 septembre 2017.

La part de marché des encours s'est apprécié passant de 21,1% au 30 septembre 2016 à 21,3% au 30 septembre 2017.

En Millions de Dinars

	Ensemble du secteur*			Tunisie Leasing			Part de marché de TL		
	30/09/17	30/09/16	31/12/16	30/09/17	30/09/16	31/12/16	30/09/17	30/09/16	31/12/16
Approbations	2 197	1 719	2 418	492	410	575	22,4%	23,9%	23,8%
Mises en force	1 732	1 338	1 862	367	290	411	21,2%	21,7%	22,1%
Encours	3 878	3 198	3 339	827	675	721	21,3%	21,1%	21,6%

*Source : CIL

3.4.2. Évolution des approbations

Le montant des approbations au 30/09/2017 s'est élevé à 492 351 milliers de dinars contre 409 570 milliers de dinars au 30/09/2016, soit une progression de 20,21%. La répartition des approbations par type de matériel est la suivante :

En milliers de Dinars

	30/09/2017		30/09/2016		31/12/2016		Variation T3 2016-T3 2017
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS	459 262	93,28%	385 301	94,07%	539 450	93,87%	19,20%
IMMOBILIERS	33 089	6,72%	24 269	5,93%	35 237	6,13%	36,34%
TOTAL	492 351	100%	409 570	100%	574 687	100%	20,21%

La répartition sectorielle des approbations est la suivante :

En milliers de Dinars

	30/09/2017		30/09/2016		31/12/2016		Variation T3 2016-T3 2017
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	28 542	5,80%	23 923	5,84%	32 940	5,73%	19,31%
Industrie	103 786	21,08%	86 738	21,18%	114 654	19,95%	19,65%
Tourisme	52 721	10,71%	37 299	9,11%	50 648	8,81%	41,35%
Commerce et Services	214 768	43,62%	183 038	44,69%	256 673	44,66%	17,34%
Bâtiments et Travaux Publics	92 534	18,79%	78 572	19,18%	119 772	20,84%	17,77%
TOTAL	492 351	100%	409 570	100%	574 687	100%	20,21%

3.4.3. Évolution des Mises en Force

La société a enregistré une hausse des mises en force qui se sont élevées à 367 460 milliers de dinars au 30/09/2017 contre 289 780 milliers de dinars au 30/09/2016, soit une progression de 26,81% sur la période. La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

	En milliers de Dinars						Variation T3 2016-T3 2017
	30/09/2017		30/09/2016		31/12/2016		
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS	343 099	93,37%	281 065	96,99%	395 069	96,10%	22,07%
IMMOBILIERS	24 361	6,63%	8 715	3,01%	16 019	3,90%	179,53%
TOTAL	367 460	100%	289 780	100%	411 087	100%	26,81%

La répartition des mises en force, par secteur, se présente comme suit :

	En milliers de Dinars						Variation T3 2016-T3 2017
	30/09/2017		30/09/2016		31/12/2016		
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	20 370	5,54%	18 596	6,42%	25 173	6,12%	9,54%
Industrie	73 285	19,94%	61 515	21,23%	91 935	22,36%	19,13%
Tourisme	42 907	11,68%	30 409	10,49%	74 352	18,09%	41,10%
Commerce et Services	159 085	43,29%	124 951	43,12%	179 735	43,72%	27,32%
Bâtiments et Travaux Publics	71 813	19,54%	54 309	18,74%	39 892	9,70%	32,23%
Total	367 460	100%	289 780	100%	411 087	100%	26,81%

3.4.4. Évolution des encours financiers

La société a enregistré une hausse de ses encours financiers qui se sont élevés à 829 515 milliers de dinars au 30/09/2017 contre 675 514 milliers de dinars au 30/09/2016, soit une progression de 22,80% sur la période.

La répartition par type de matériel de ces encours est la suivante :

	En milliers de Dinars						Variation T3 2016-T3 2017
	30/09/2017		30/09/2016		31/12/2016		
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS	751 672	90,62%	612 531	90,68%	655 646	90,89%	22,72%
IMMOBILIERS	77 843	9,38%	62 983	9,32%	65 733	9,11%	23,59%
TOTAL	829 515	100%	675 514 *	100%	721 379	100%	22,80%

(*) Chiffres audités et définitifs.

La répartition sectorielle de ces encours est la suivante :

En milliers de Dinars

	30/09/2017		30/09/2016		31/12/2016		Variation T3 2016-T3 2017
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	44 475	5,36%	35 649	5,28%	37 939	5,26%	24,76%
Industrie	197 347	23,79%	167 161	24,75%	180 117	24,97%	18,06%
Tourisme	73 480	8,86%	55 873	8,27%	56 903	7,89%	31,51%
Commerce et Services	373 943	45,08%	316 105	46,79%	333 159	46,18%	18,30%
Bâtiments et Travaux Publics	140 270	16,91%	100 726	14,91%	113 261	15,70%	39,26%
TOTAL	829 515	100%	675 514	100%	721 379	100%	22,80%

3.4.5. Évolution des engagements de la société sur la clientèle

Les engagements nets ont progressé de 21,56% passant de 693 670 milliers de dinars au 30/09/2016 à 843 231 milliers de dinars au 30/09/2017.

En Dinars

	30/09/2017	30/09/2016 (*)	31/12/2016
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)	834 966 049	681 733 564	727 860 222
Hors bilan (1)	56 606 722	57 191 254	43 078 373
Classe 2	12 304 088	15 682 888	6 678 864
Classe 3	4 215 455	5 851 514	3 848 427
Classe 4	40 087 179	35 656 852	32 551 082
Total Engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)	891 572 771	738 924 818	770 938 595
Total brut des créances (Bilan) (3)	861 262 001	705 111 136	747 582 316
Provisions et Agios réservés sur créances classées (4)	39 283 288	38 106 909	32 542 524
- Provisions affectées	34 517 456	33 578 839	28 818 873
- Produits réservés	4 765 832	4 528 070	3 723 651
Provisions et Agios réservés sur créances courantes (5)	0	0	0
Avances et acomptes reçus (6)	9 058 103	7 147 614	8 575 802
Engagements nets (2) – (4) – (5) – (6)	843 231 380	693 670 296	729 820 268
Ratio des créances classées (1) / (3)	6,57%	8,11%	5,76%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4) / (1)	69,40%	66,63%	75,54%

(*) Chiffres audités et définitifs.

NB : Le total engagements (Bilan et Hors Bilan) au niveau du tableau prend en considération les engagements par signature.

4.5 Indicateurs d'activité au 30 septembre 2017

En milliers de Dinars

	Troisième Trimestre			Cumul			Année 2016 (*)
	30/09/2017	30/09/2016 (**)	Variation	30/09/2017	30/09/2016 (**)	Variation	
Approbations	143 941	108 386	32,8%	492 351	409 570	20,2%	574 687
Mises en Force	120 518	98 552	22,3%	367 460	289 780	26,8%	411 088
Encours financiers				829 515	675 514	22,8%	721 379
Total des Engagements Courants (a)				804 681	647 925	24,2%	704 504
Total des Engagements Classés (b)				56 581	57 186	-1,1%	43 078
Total des Engagements (c)=a+b				861 262	705 111	22,1%	747 582
Ratio des engagements classés (d)=(b)/(c)				6,57%	8,11%		5,76%
Ressources d'Emprunts				672 812	568 751	18,3%	566 062
Capitaux Propres avant résultat de l'exercice				122 238	118 611	3,1%	118 611
Revenus Bruts de Leasing (1)	103 368	88 881	16,3%	299 873	258 850	15,8%	351 213
Revenus Nets de Leasing	20 151	17 416	15,7%	57 313	47 872	19,7%	65 222
Produits Nets de Leasing	7 615	8 195	-7,1%	30 033	27 223	10,3%	35 874
Total des Charges d'Exploitation	4 357	3 686	18,2%	13 259	11 921	11,2%	16 362
Trésorerie Nette				(5 276)	1 182		(10 315)

(*) Chiffres définitifs et audités

(**) Données actualisées

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force : les contrats dont la facturation des loyers a démarré

Encours financiers : encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Total engagements : encours financiers + impayés

Revenus bruts du leasing : loyers du leasing (contrats conclus avant le 01-01-2008) + Intérêts intercalaires + Intérêts sur créances de leasing (contrats conclus après le 01-01-2008)

Revenus nets de leasing : Intérêts sur créances de leasing

Produits nets de leasing : Revenus nets de leasing + produits des placements - charges financières

(1) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît plus sur les états financiers et a été reconstituée pour les besoins de cette communication.

Répartition des Approbations par Secteur et par Type :

Secteur d'activité	3ème Trimestre												Année 2016		
	2017						2016							Var	
	2017			2016			2017			2016					
	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total			Var
Agriculture	11 043	0	11 043	7 637	60	7 697	43,47%	28 542	0	28 542	23 663	260	23 923	19,31%	32 940
Industrie	28342	8710	37 052	22727	1575	24 302	52,46%	89331	14455	103 786	81797	4940	86 737	19,66%	114 654
Bâtiments & Travaux Publics	28255	260	28 515	12120	439	12 559	127,05%	91635	898	92 533	77353	1219	78 572	17,77%	119 772
Tourisme (2)	11809	0	11 809	9283	0	9 283	27,21%	51523	1197	52 720	37299	0	37 299	41,34%	50 648
Services & Commerce	52686	2836	55 523	48331	6214	54 545	1,79%	198230	16538	214 768	165188	17850	183 038	17,34%	256 673
Totaux	132 135	11 805	143 940	100 098	8 288	108 387	32,80%	459 262	33 089	492 351	385 301	24 270	409 571	20,21%	574 687

Répartition des Mises en Force par Secteur et par Type :

Secteur d'activité	3ème Trimestre												Année 2016		
	2017						2016							Var	
	2017			2016			2017			2016					
	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total			Var
Agriculture	7 072	0	7 072	6 313	0	6 313	12,02%	20 370	0	20 370	18 466	1 30	18 596	9,54%	25 173
Industrie	20161	8678	28 839	18943	739	19 682	46,52%	60735	12550	73 285	59268	2247	61 515	19,13%	91 935
Bâtiments & Travaux Publics	23873	628	24 501	19046	532	19 578	25,15%	71185	628	71 813	53777	532	54 309	32,23%	74 352
Tourisme (2)	12706	586	13 292	11905	0	11 905	11,65%	41600	1308	42 908	30410	0	30 410	41,10%	39 892
Services & Commerce	43093	3722	46 815	38325	2750	41 075	13,97%	149209	9876	159 085	119146	5805	124 951	27,32%	179 735
Totaux	106 905	13 613	120 518	94 532	4 021	98 553	22,29%	343 099	24 361	367 460	281 066	8 715	289 781	26,81%	411 088

(2) Ce secteur représente principalement l'activité de location de voitures.

Faits Saillants du Troisième Trimestre 2017

- Augmentation des mises en force de 26,8% par rapport au 30 septembre 2016.
- Progression des Produits Nets de Leasing de 10,3% par rapport au troisième trimestre de l'année précédente.
- Baisse du taux de créances classées de 8,11% au 30 septembre 2016 à 6,57% au 30 septembre 2017.

4.6 Organisation de Tunisie Leasing

Organigramme

Tunisie Leasing est gouvernée par un Conseil d'Administration et une Direction Générale. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son administration.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction de la société moyennant une délégation de pouvoirs accordés par le conseil.

Fonctionnement

Le Conseil d'Administration est assisté par 3 comités :

- Comité Permanent d'Audit Interne
- Comité des Risques
- Comité de Rémunération

Comité Permanent d'Audit Interne :

Depuis l'année 2000, la société a mis en place un **Comité Permanent d'Audit Interne**, placé sous l'autorité du Conseil d'Administration. Les membres composant ce comité, tel que décidé par le conseil du 2 Juin 2015 sont :

- Monsieur Kamel LOUHAICHI (Président)
- Monsieur Mehdi TAMERZISTE
- Monsieur Mehrez RIAHI représentant d'AMEN BANK

Le comité permanent d'Audit Interne peut inviter à ses réunions tout membre de l'organe de direction, les commissaires aux comptes ainsi que toute autre personne dont la présence est jugée utile. Il établit un rapport d'activité qu'il soumet au Conseil d'Administration.

Concernant l'exercice 2016, le comité permanent d'audit interne a élaboré un rapport d'activité qui a fait l'objet d'une présentation au cours de la réunion du Conseil d'Administration du 20 avril 2017. Les principaux constats évoqués concernent :

- La fiabilité du Reporting Comptable et Financier des activités de TLS et de ses systèmes d'information ;
- L'efficacité du contrôle interne et des procédures ;
- Le système de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- L'efficacité du contrôle de conformité et de contrôle permanent ;
- L'étendue des travaux d'audit interne et externe ;
- Le suivi de l'audit des filiales ;
- La mise à jour de la charte du comité permanent d'audit interne conformément à loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ;
- Examen des Résultats de Contrôle Social (TL) & Fiscal (TL-SIMT) ;
- Examen du Projet de Rapport de la Mission d'Inspection de la BCT ;
- Suivi de l'avancement du Projet de Mise en Place d'un Système de Notation des Contreparties ;
- Revue du Rapport de Synthèse de la Mission d'Audit de Sécurité du Système d'Information.

Comité des risques :

Les membres composant ce comité, tel que décidé par le conseil du 2 Juin 2015 sont :

- Monsieur Abdelaziz RASSAA (Président)
- Monsieur Jalel EL HENCHIRI
- Monsieur Lotfi BEN HAJ KACEM représentant de COMAR

Concernant l'exercice 2016, le comité des risques a élaboré un rapport d'activité qui a fait l'objet d'une présentation au cours de la réunion du conseil d'administration du 20 avril 2017. Les principaux points évoqués lors de cette réunion concernent :

- Approbation des Rapports Trimestriels adressés à la Banque Centrale de Tunisie et qui porte sur la conformité de Tunisia Leasing par rapport aux ratios prudentiels ;
- Analyse Trimestrielle du Portefeuille et de la Qualité du Risque ;
- Examen Trimestriel du Rapport des Engagements de la filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA) ;
- Revue Trimestrielle de l'Activité Commerciale (Approbations, Mises en force, Encours financiers, Taux de placement et Part de marché)
- Revue du Rapport de Notation de Fitch Rating ;
- Examen et Mise à jour de la Cartographie des Risques ;
- Examen du Rapport Annuel sur la Mesure et la Surveillance des Risques destiné à la Banque Centrale de Tunisie ;
- Revue du Rapport Annuel sur le Contrôle Interne destiné à la Banque Centrale de Tunisie ;
- Revue des Lettres de Direction des Commissaires aux Comptes ;
- Examen Trimestriel du Rapport des Engagements de la filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA) ;
- Revue & Mise à Jour de la Charte du Comité des Risques ;
- Examen du PV du Premier Test de Bascule relatif à la Mise en place du Plan de Reprise Informatique (PRI) ;
- Suivi de l'avancement du Projet de Mise en Place du Plan de Continuité Opérationnel (PCO) ;
- Revue du Rapport Annuel de la Cellule de Contrôle de la Conformité ;
- Revue du Rapport Annuel de la Cellule de Contrôle Permanent du Back-office ;
- Revue du Rapport de Synthèse de la Mission d'Audit de Sécurité du Système d'Information ;
- Examen du Projet de Rapport de la Mission d'Inspection de la BCT.

Comité de rémunération :

Les membres composant ce comité, tel que décidé par le conseil du 2 Juin 2015 sont :

- Monsieur Wassim BEN YEDDER représentant de PGI (*)
- Monsieur Mohamed El Fadhel KHALIL représentant de PARENIN

Le comité des rémunérations assiste le conseil d'administration pour la nomination des membres de l'organe de direction et les responsables de l'encadrement supérieur et la fixation de leur rémunération.

(*) Nommé par le Conseil d'Administration du 20 avril 2017.

Cellule de Contrôle de la Conformité :

La fonction conformité est assurée par Madame Jihene TABBOUBI

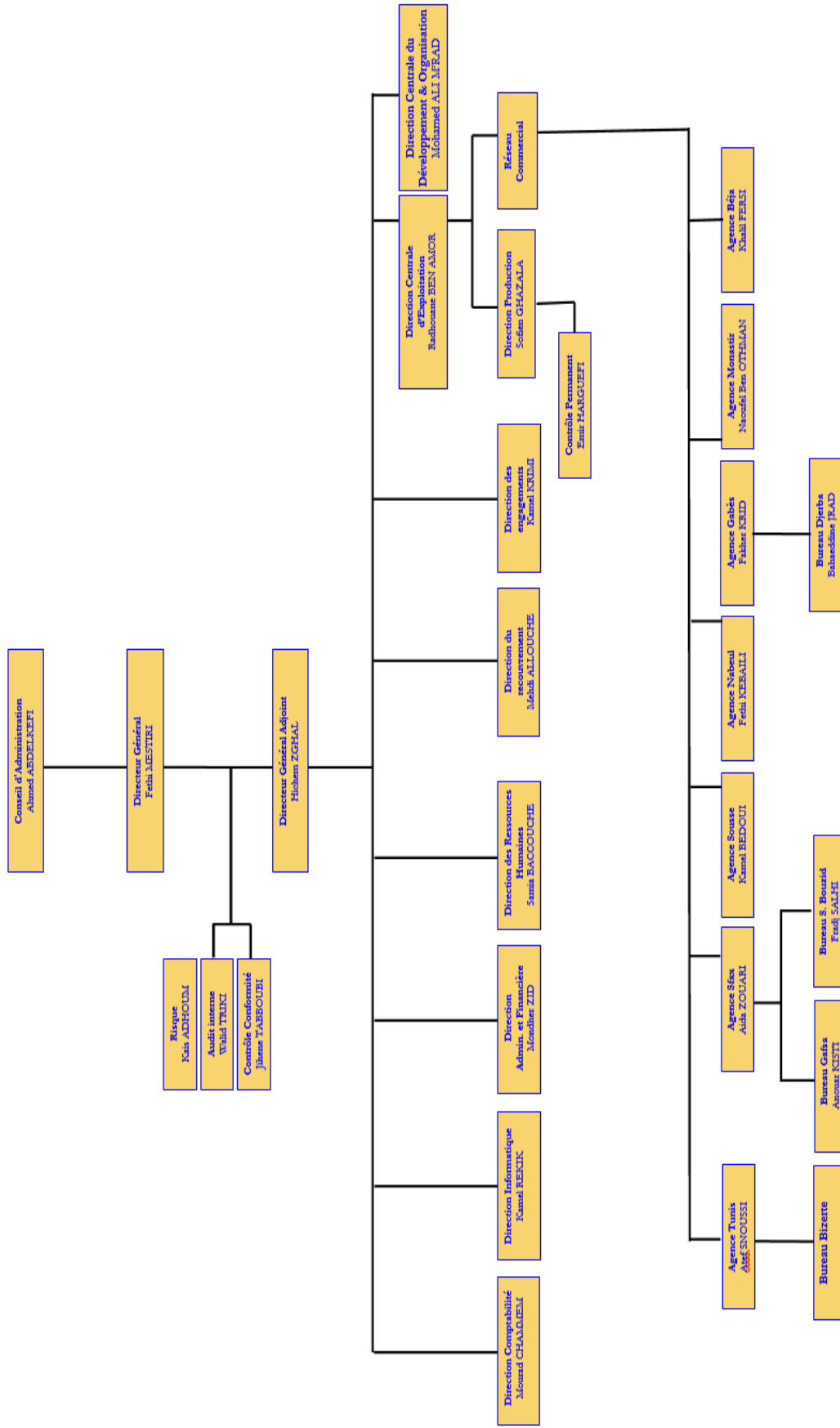
La cellule de conformité veille et participe à la mise en conformité des procédures internes avec les lois, les dispositions réglementaires, les circulaires et les normes professionnelles et déontologiques. Elle a pour objectif :

- d'identifier et de cerner les risques de non-conformité ;
- d'évaluer leurs effets sur l'activité de l'établissement ;
- d'organiser et structurer les contrôles relatifs à la conformité ;
- d'assister les services et les structures opérationnelles de l'établissement afin de garantir la conformité.

Il est à signaler par ailleurs que les commissaires aux comptes ont relevé dans leurs rapports sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2016 certaines faiblesses notamment :

- Incompatibilité du manuel de procédures avec la situation actuelle de la société suite à la refonte du système d'information ;
- Absence d'une cellule de comptabilité analytique ;
- Absence des règles de bonne gouvernance et non-conformité avec la nouvelle loi bancaire 2016-48 ;
- Absence des règles d'identification des opérations avec les parties liées telles que définies par l'article 43 de la loi 2016-48 ;
- Non-conformité à la réglementation fiscale et sociale en vigueur en ce qui concerne la déclaration des avantages en nature accordées au personnel de la société ;
- Non-conformité aux dispositions de l'article 25 de la circulaire n°2006-19 relative au contrôle interne des établissements de crédit ;
- Faiblesse au niveau des procédures liées à la lutte contre le blanchiment d'argent ;
- Non-conformité aux dispositions de l'article 7 de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, complétée par la circulaire n°2001-12 du 4 mai 2001 relative à l'exigence des rapports du commissaire aux comptes et des notations externes.

L'organigramme fonctionnel actuel de Tunisie Leasing arrêté au mois de Décembre 2016, se présente comme suit :



(*) M. Hichem ZGHAL a été nommé Directeur Général de Tunisie Leasing par le Conseil d'Administration du 20/04/2017. Sa date d'entrée en fonction est le 01/05/2017
 (***) M. Mounir KLIBI a été nommé Directeur Général Adjoint de Tunisie Leasing par le Conseil d'Administration du 22/08/2017. Sa date d'entrée en fonction est le 22/08/2017

Système d'information :

Le système d'information de Tunisie Leasing est centralisé au niveau du siège. Ce système comporte 150 PC répartis entre le siège et les agences distantes. Ces agences sont connectées au siège via des liaisons sécurisées MPLS pour leurs permettre de travailler en temps réel dans des conditions confortables.

Ce système est basé sur un noyau qui est l'application métier (logiciel de leasing) de Tunisie Leasing. Autour de ce noyau d'autres applications ont été développées telles que logiciel de recouvrement, logiciel de gestion des effets de règlement,

Les principaux logiciels utilisés sont les suivants :

- Logiciel de Leasing (CASSIOPAE) : permet la gestion des cotations financières, la production des documents administratifs et contractuels relatifs aux clients et fournisseurs, la facturation des loyers et accessoires, la saisie des règlements clients et fournisseurs et la génération des écritures comptables correspondantes à tous ces aspects. Il intègre un Workflow et une solution de GED.
- Logiciel Comptable : permet la gestion de l'ensemble des aspects comptables d'une entreprise.
- Logiciel de Paie : gestion de la paie du personnel de TL.
- Logiciel d'immobilisation propre : permet le suivi de l'immobilisation propre de TL.
- Logiciel de gestion des effets de règlement (GER) : solution de gestion du portefeuille des effets de règlements client. Il permet de :
 - ◆ Créer les chaînes d'effets associées aux contrats de leasing,
 - ◆ Gérer l'évolution de la gestion des effets jusqu'à leurs remises en banque (Edition de bordereau et échange de données avec la banque sur support magnétique).
 - ◆ Suivre la présentation mensuelle des effets pour règlement et déclaration des impayés.
 - ◆ Générer des lettres de relance pour les effets déclarés impayés.
 - ◆ Générer des lettres huissier dans le cas d'impayés à répétition.
 - ◆ Gérer les demandes de retrait des effets de la banque dans le cadre du lancement d'une procédure contentieuse.
- Logiciel de recouvrement (ROC) : solution de gestion du portefeuille clients du service recouvrement. Il a pour rôle de :
 - ◆ Définir d'une manière précise le portefeuille d'un recouvreur,
 - ◆ Offrir au recouvreur un agenda gérant l'ensemble des activités de relance de son portefeuille client.
 - ◆ Optimiser la relance par un algorithme de priorité tenant compte de l'évolution de la situation du client.
 - ◆ Consulter par le biais d'écrans synthétiques, toutes les informations issues du SI, utiles pour le traitement de la relance (Extrait de compte, Liste contrat, Type matériel loué, Garantie, Historique des relances, échéancier global futur, etc.).
 - ◆ Générer des lettres de relance (personnalisée par client ou de masse par catégorie de client).
 - ◆ Superviser l'activité du service recouvrement.

- Logiciel de contentieux (JURILEASE) : solution de gestion du portefeuille des clients contentieux. Ce logiciel a pour rôle de :
 - ◆ Consulter par le biais d'écrans synthétiques, toutes les informations issues d'une base de données d'exploitation, utiles pour le traitement des dossiers contentieux.
 - ◆ Saisir toutes les informations spécifiques au traitement du dossier par le service contentieux (avocats, huissiers, procédures contentieuses...).
 - ◆ Offrir aux exploitants des fonctionnalités, utiles pour la gestion des portefeuilles et pour le contrôle de l'avancement des dossiers.
 - ◆ Tenir un agenda comportant pour chaque client tous les événements, relances... avec des dates de début, des dates de relance et des dates de fin. Cet agenda permettra à la fois de tenir l'historique des dossiers et de faciliter les relances.
- Logiciel pour la gestion de l'action commerciale (Microsoft Dynamics CRM) : ce logiciel a pour objectif de :
 - ◆ Améliorer la connaissance client
 - ◆ Rationaliser le ciblage des clients en optimisant le choix de la population à prospecter.
 - ◆ Optimiser le suivi des actions commerciales par téléphone et sur le terrain et le suivi des opportunités d'affaires grâce à l'utilisation d'un agenda.
 - ◆ Faciliter les actions de relance téléphonique des clients
 - ◆ Planifier et réaliser des actions de marketing.
 - ◆ Pouvoir superviser les actions menées par les équipes commerciales
 - ◆ Editer des états de reporting pour rendre compte des actions menées et quantifier leur efficacité.
- Logiciel de gestion du service assurance (ASSURLEASE) : ce logiciel permet la gestion du service d'assurance ; une application logicielle a été réalisée permettant de gérer la chaîne de traitement de l'adhésion au service depuis la demande du client à la facturation et paiement de l'assureur.
- Logiciel de gestion des paiements fournisseurs (IMPRESSION CHEQUE) : application permettant l'automatisation de l'impression des chèques fournisseurs. Les principales fonctionnalités de cette solution sont :
 - ◆ Gestion des souches de chéquiers,
 - ◆ Automatisation de l'impression des chèques et oblitération des documents payés.
- Accès au système d'information de la BCT : Tunisie leasing dispose d'un accès permanent à la centrale des risques et des chèques impayés de la Banque Centrale de Tunisie. Il permet la consultation des engagements des clients auprès du secteur financier et leurs incidents de paiement.

Il est à signaler, par ailleurs, que les commissaires aux comptes ont révélé dans leurs rapports sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2016 certaines faiblesses notamment :

- **La société ne dispose pas actuellement d'un plan de continuité d'activité ce qui risque d'entraver le fonctionnement normal de son système informatique en exploitation en cas de sinistre grave ;**
- **La procédure de gestion des habilitations est incomplète ce qui risque une atteinte à la sécurité des données par des accès non autorisés ;**
- **Absence d'une gestion de sauvegarde ;**
- **Risque d'utilisation de certains profils administrateurs à des fins malveillantes.**

4.7 Les facteurs de risque et la nature spéculative de l'activité de la société

En tant qu'établissement financier, Tunisie Leasing, est confrontée aux risques suivants :

➤ Le risque de crédit :

L'article 22 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Afin de maîtriser ce risque, la direction d'exploitation se charge du montage des propositions de financement qui sont par la suite analysées par le service étude sur la base d'un outil de scoring. Ces dossiers seront en dernière étape, traités par le comité interne de crédit (financement ne dépassant pas 300 mDT).

La direction des risques de Tunisie Leasing intervient, d'une part pour le suivi et le contrôle de risque et d'autre part, pour la participation aux décisions relatives aux dossiers en dehors de la délégation de Tunisie Leasing au sein du comité exécutif de crédit (financement entre 300 mDT et 1 MDT) ou du Conseil d'Administration (financement supérieur à 1 MDT).

➤ Le risque de marché :

L'article 31 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 définit le risque de marché, comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur.
- ou des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

La société n'est pas exposée au risque de change, dans la mesure où ses avoirs et ses engagements sont contractés et libellés en Dinars Tunisiens.

➤ Le risque global de taux d'intérêt :

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque global de taux est défini comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

Certaines ressources de la société sont indexées au taux du marché monétaire (TMM), ce qui engendre un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe. Pour faire face à ce risque, Tunisie Leasing a essayé de diversifier ses ressources de financement, à court et moyen terme, auprès des banques et du marché financier à la fois à taux fixe et à taux variable.

➤ Le risque de liquidité :

L'article 38 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Pour faire face à ce risque, un comité interne est tenu mensuellement afin d'assurer une meilleure allocation des actifs et des passifs de la société.

➤ Risque de règlement :

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

La direction financière à travers le service recouvrement se charge du suivi des impayés et des actions de recouvrement. Les dossiers contentieux sont gérés par le service juridique et contentieux.

➤ Le risque opérationnel :

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuable à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Le dispositif de maîtrise du risque opérationnel s'appuie sur 3 éléments majeurs :

- La cartographie des risques opérationnels avérés et potentiels ;

- Le recensement des incidents avérés ;
- Les indicateurs de suivi des risques opérationnels.

La gestion du risque opérationnel au sein de Tunisie Leasing repose sur quatre axes :

- Le risque de pertes provenant de Processus Internes ;
- Le risque de pertes provenant des Ressources Humaines ;
- Le risque de pertes provenant du Système Informatique ;
- Le risque de pertes provenant d'Événements Externes.

4.8 Dépendance de la société

La dépendance de Tunisie Leasing s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17/12/1991 telle que modifiée par les circulaires n°99-04 du 19/03/1999, n°2001-12 du 04/05/2001, n°2012-09 du 29/06/2012, n°2012-20 du 06/12/2012, n°2013-21 du 30-12-2013 et n°2016-48 du 11 juillet 2016.

Article 1 :

Risques encourus supérieurs à 5% des fonds propres nets

Conformément à l'article 1^{er} de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de l'établissement de crédit, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets.
Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets de la société s'établit, au 31 décembre 2016, à **33 270 mDT** représentant **0,28 fois** des fonds propres nets de la société.

Risques encourus supérieurs à 15% des fonds propres nets

- 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement de crédit, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

À ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 31 Décembre 2016.

L'article 1 est respecté.

Article 2 :

Risques encourus sur un même bénéficiaire

Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°99-04, ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets.

À ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 31 Décembre 2016.

L'article 2 est respecté.

Article 3 :

Risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 43 de la loi 2016-48

Conformément à l'article 3 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets.

Le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article précité s'élève, au 31 décembre 2016, à **40 096 mDT**, représentant **0,335 fois** des fonds propres nets de la société.

L'article 3 est respecté.

Article 4 :

Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets

Conformément à l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents, les fonds propres nets de la société doivent représenter à fin 2016 au moins 10% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter à fin 2016 au moins 7% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets de la société s'élève, au 31 décembre 2016, à **119 709 mDT** et le montant des fonds propres nets de base s'élève à **77 788 mDT** à la même date.

Le montant des risques encourus pondérés, tels qu'il ressort de l'application de l'article 6 de la circulaire susvisée, s'élève à **804 366 mDT**.

Ainsi, les fonds propres nets de la société représentent au 31 décembre 2016 **14,88%** des risques encourus pondérés contre **17,84%** au 31 décembre 2015 et le ratio de couverture des risques par les fonds propres nets de base s'élève à la même date à **9,67%** contre **11,62%** en 2015.

L'article 4 est respecté.

4.9 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pionnier dans le métier du leasing avec une expérience de près de 20 ans dans le domaine. ✓ Leader du marché avec une part de 21,6% en termes d'encours au 31/12/2016 ✓ Groupe diversifié et une forte présence dans tous les domaines de la finance (le leasing, le capital investissement et l'intermédiation en bourse). ✓ Filiale algérienne aux perspectives prometteuses. ✓ Un système de gestion des risques moderne et à la pointe. ✓ Baisse des créances classées (5,76%). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un coefficient d'exploitation relativement élevé (45,61 % en 2016).
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Reprise des investissements d'infrastructure à moyen terme, qui devraient profiter aux sociétés de leasing. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Concurrence de plus en plus rude sur le marché avec des répercussions sur les marges. ✓ Marché local arrivé à maturité.

4.10 Litige ou arbitrage

Aucun litige ou arbitrage, en dehors des affaires contentieuses relatives à l'activité courante de la société, n'est à signaler.

4.11 Politique sociale et effectif

En 2016, Tunisie Leasing a poursuivi la dynamique de développement de la gestion des ressources humaines en encourageant le perfectionnement continu des compétences, en favorisant la mobilité interne et en consolidant les pratiques d'évaluation individuelles.

L'effectif de Tunisie Leasing est réparti comme suit :

Répartition de l'effectif

Catégorie	2016	2015	2014
Personnel de Direction *	46	40	30
Personnel d'encadrement **	74	70	77
Personnel d'exécution	14	15	15
Personnel de service	8	8	10
Total	142	133	132

* à partir du grade de fondé de pouvoir

** du grade de rédacteur à chef de service principal

I. Évolution de l'effectif

En 2016, l'effectif total a augmenté de presque 7% passant de 133 à 142 collaborateurs (hors mandataires sociaux).

Le taux d'encadrement continu de progresser pour atteindre 52% en 2016.

Le nombre de collaborateurs dans la catégorie du personnel de direction (du grade de fondé de pouvoir au grade de Directeur) a augmenté de 30 en 2014 à 46 collaborateurs en 2016.

Le taux de féminisation poursuit sa progression pour atteindre 31% en 2016.

L'effectif de TL se caractérise par une population assez jeune dont 27% ont moins de 35ans, et 73% de moins de 45 ans.

En 2016, l'âge moyen général est 41 ans. L'âge moyen de la population féminine se situe autour de 39 ans et celui de la population masculine s'élève à 42 ans.

58% de l'effectif a une ancienneté inférieure ou égal à 10 ans.

79% de l'effectif a une ancienneté inférieure ou égale à 15 ans.

En 2016, l'ancienneté moyenne est de 11 ans, celle de population féminine se situe autour de 9 ans, celle de la population masculine est de 11 ans.

La structure des anciennetés ainsi que celle des âges reflètent bien la politique de la société visant à recruter de jeunes diplômés sans ou avec peu d'expérience professionnelle.

La similitude de la forme de la pyramide des âges et de la pyramide des anciennetés confirme une certaine stabilité des effectifs avec un niveau de turn-over assez faible (2%).

II. Développement et transfert des compétences

La capitalisation et le transfert des compétences sont consolidés à travers un dispositif permanent de formation personnalisée visant le développement professionnel et l'épanouissement des collaborateurs.

En 2016 un plan de formation a été élaboré autour de 4 axes :

- **Développement des compétences**

Dans le but d'offrir à l'ensemble des collaborateurs l'opportunité de développer leurs compétences, Tunisie Leasing a dispensé en 2016, 617 jours de formation à 119 collaborateurs soit une moyenne 4,4 jours de formation par collaborateur et un taux de participation de 83%.

- **Capitalisation et transfert des connaissances**

Tunisie Leasing a instauré un dispositif incitatif pour motiver les formateurs internes et encourager le partage des connaissances et le transfert des compétences. En 2016, 26 jours de formations ont été assurés par des compétences internes.

- **Fédération des équipes**

Dans le but renforcer la cohésion d'équipes et améliorer la communication interpersonnelle, 4 Ateliers de team coaching ont été organisés en 2016 et auxquels ont participé 65 collaborateurs au siège et dans les agences.

- **Sécurité et le bien-être au travail**

En 2016, la société a poursuivi le programme initié en 2014 et visant à renforcer la sécurité et le bien-être au travail.

- **Prévention du mal de dos** : Dans le cadre des activités du comité santé et de sécurité au travail, une action de sensibilisation a été organisée pour la « présentions du mal de dos ».
- **Premiers secours et lutte contre l'incendie** : Une action de recyclage sur les premiers secours et une simulation d'évacuation ont été organisées au siège en 2016.

III. Fidélisation et motivation des collaborateurs

- **Favoriser la mobilité interne**

La mobilité interne est favorisée avant tout recrutement externe, elle est facilitée par un accès privilégié aux opportunités internes offrant ainsi des possibilités d'évolution de carrière et de développement de compétences tout en s'adaptant aux exigences des postes.

- **Soutenir le dispositif d'évaluation**

En 2016, les efforts ont été soutenus pour instaurer une fréquence biannuelle pour les ancrer le processus d'évaluation dans la culture et les habitudes managériales.

La rémunération des performances est consolidée par un système d'intéressement qui permet de récompenser les plus performants.

- **Consolider l'actionnariat salarial:**

La société continue à encourager l'actionnariat salarial en facilitant l'achat d'actions TUNISIE LEASING par le personnel dans le cadre de comptes épargne action (CEA).

4.12 Politique d'investissement de Tunisie Leasing

Tunisie Leasing prévoit un investissement annuel moyen de maintien et de renouvellement en matériel informatique, véhicules et équipements de bureaux tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

(en KDT)	2017	2018	2019	2020	2021
Investissements prévus	1 260	795	310	405	410

Concernant les investissements en portefeuille, Tunisie Leasing prévoit les investissements suivants :

(en KDT)	2017	2018	2019	2020	2021
Investissements en portefeuille	9 587	8 500	7 400	2 000	16 000

Chapitre 5 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS

5.1 Patrimoine de la société au 31/12/2016

5.1.1. Créances de leasing au 31/12/2016

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Encours financiers	708 451 213	603 437 851
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	12 927 837	8 165 234
Total	721 379 050	611 603 085

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31-déc 2016	31-déc 2015
Matériel de transport léger	281 622 089	229 596 413
Matériel de transport léger Utilitaire	60 168 177	55 812 076
Matériel de transport lourd	80 774 817	60 876 961
Matériel BTP	96 724 363	74 964 475
Equipement industriel	80 410 782	70 944 183
Equipement informatique	3 975 069	4 396 546
Autres	51 970 939	48 539 941
Sous total	655 646 236	545 130 595
Immeubles de bureaux	29 319 321	29 480 596
Immeubles industriels ou commerciaux	36 413 493	36 991 893
Total	721 379 050	611 603 085

5.1.2. Les immobilisations incorporelles et corporelles

5.1.2.1. Les immobilisations incorporelles

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de	Ajustement Inventaire	Acquisitions	Transferts	Cessions	Fin de	Début de	Dotation de	Ajustement Inventaire	Cessions	Fin de	
Logiciels	20% et 33,33%	6 502 383	-	198 964	-	-	6 701 347	5 115 030	669 472	-	-	5 784 502	916 845
Logiciels en cours		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		6 502 383	-	198 964	-	-	6 701 347	5 115 030	669 472	-	-	5 784 502	916 845

5.1.2.2. Les immobilisations corporelles

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de	Ajustement Inventaire physique	Acquisitions	Transferts	Cessions	Fin de	Début de	Dotation de	Ajustement inventaire physique	Cessions	Fin de	
Terrain		2 236 071	-	-	-	-	2 236 071	-	-	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	6 646 763	-	-	-	-	6 646 763	1 355 190	332 338	-	-	1 687 528	4 959 235
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	634 753	-	143 291	-	84 980	693 064	244 497	107 322	-	40 977	310 842	382 222
Mobilier de bureau	10%	722 528	-	54 714	-	-	777 242	473 259	47 117	-	-	520 376	256 866
Matériel informatique	33%	1 298 183	-	36 221	-	-	1 334 404	997 291	129 459	-	-	1 126 750	207 654
Installations générales	10%	2 091 848	-	276 181	-	-	2 368 029	916 514	200 299	-	-	1 116 813	1 251 216
TOTAUX		13 660 816	-	510 407	-	84 980	14 086 243	4 017 421	816 535	-	40 977	4 792 979	9 293 264
TOTAL VALEURS IMMOBILISEES		20 163 199	-	709 371	-	84 980	20 787 590	9 132 451	1 486 007	-	40 977	10 577 481	10 210 109

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

5.1.3. Les immobilisations financières (hors titres de placement)

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc 2016	31-déc 2015
Titres de participation	52 795 719	60 537 440
Titres immobilisés	14 101 715	11 851 715
Avances sur acquisitions de titres	8 454 613	7 571 683
Montant brut	75 352 047	79 960 838
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(356 800)	(3 494 500)
Montant libéré	74 995 247	76 466 338
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(83 426)	(481 789)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(810 110)	(143 410)
Montant net	74 101 711	75 841 139

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2016 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% déteu
Entreprises liées								
Tunisie LLD	29 832	100,00	1,80	53 698	-	-	2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algérie	655 185	18,30	16,28	10 665 481	-	-	2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring	933 399	10,00	10,45	9 757 418	-	-	1999/2010/2015	93,34%
TLG Finance	587 442	21,94	22,62	13 286 983	-	-	2006	31,65%
Alcos Finance	44 752	18,16	10,00	812 704	-	-	2000/2016	4,60%
S T I F	40 000	10,00	10,00	400 000	-	-	-	100%
Total Entreprises liées				34 976 284				
Entreprises associées								
Tuninvest Sicar	352 645	1,00	1,48	521 084	-	-	1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,00	10,00	219 990	-	-	1997	44,00%
Tunisie Valeurs	26 871	100,00	103,92	2 771 739	-	-	1991/92/96/98/2004/2012	26,67%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,00	10,00	125 000	-	-	1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,00	10,00	136 360	-	-	2002	27,27%
Total Entreprises associées				3 774 173				
Autres								
Amen Santé	65 401	10,00	10,00	654 010	-	-	2009/2010/2013/2014	1,40%
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500	-	-	2009/2016	4,92%
FCPR VALEURS DEVELOPEMENT "ABF"	1 000	1 000,00	1 000,00	1 000 000	83 429	83 429	2010	33,33%
Académie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100	-	-	2010	-
Clinique El Amen Beja	818	100,00	100,00	81 800	-	-	2010/2012	1,25%
Byar Micromance	30 000	100,00	100,00	1 186 800	-	-	2013/2014/2019	16,15%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,00	100,00	3 000 000	356 800	-	2013	1,63%
Ennaki	389 000	1,00	12,85	4 998 850	-	-	2012	1,30%
Assurances Comar non vie CIV	35 000	36,79	36,79	1 287 802	-	-	2016	7,00%
Total Autres				14 045 262	356 800	83 429		
Total Titres de participation				52 795 719	356 800	83 429		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2016 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
* B.T.S	500	10,000	10,00	5 000	-	-	1997	(*)
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,00	42 910	42 910	-	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,50	100 500	100 500	-	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10,000	10,00	100 000	100 000	-	2008	(*)
* M.B.G	-	100,000	100,00	-	-	-	2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	100,000	18,50	61 605	-	-	2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,00	666 700	666 700	-	2009	(*)
* Société YASMINE	275 000	10,000	10,00	2 750 000	-	-	2011/2013	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	128 750	10,000	10,00	1 287 500	-	-	2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,000	10,00	1 500 000	-	-	2014	(*)
* Société Tazoghrame	200 000	10,000	10,00	2 000 000	-	-	2015	(*)
* Société agricole DICK	400 000	5,000	5,00	2 000 000	-	-	2016	(*)
* Société Briqueleerie Jbel Ouest	20 000	100,000	100,00	2 000 000	-	-	2016	(*)
Total Titres immobilisés				14 101 715	-	810 110		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

5.2 États financiers individuels au 31/12/2016

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels de la société arrêtée au 31/12/2016 ne s'accommodent pas aux dispositions du système comptable des entreprises notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas les informations et renseignements ci-après :

- Une note sur le portefeuille de placement indiquant par catégories de placements de même nature le coût d'acquisition, la valeur de marché pour les placements évalués à la valeur de marché et la juste valeur pour les autres placements à court terme, et ce conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NC 07 relative aux Placements ;
- Une note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers, survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture ;
- En outre, la société est tenue de se conformer scrupuleusement aux dispositions de la NC 41 relative aux contrats de location ou de mentionner au niveau des notes aux états financiers toute précision relative aux spécificités de la société.

Tunisie Leasing s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2017 et suivants.

5.2.1. Bilans individuels comparés au 31 Décembre

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.	31-déc.	31-déc.
ACTIFS		2016	2015	2014
Caisse et avoirs auprès des banques	3	312 301	674 155	3 878 802
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	4	707 145 287	597 627 273 (*)	565 699 105
Portefeuille titre commercial	5	289 311	364 442	979 445
Portefeuille d'investissements	6	74 101 711	75 841 139 (*)	51 296 745
Valeurs immobilisés	7	10 210 109	11 030 748 (*)	11 301 117
Autres actifs	8	10 247 583	9 054 628	9 552 440
TOTAL DES ACTIFS		802 306 302	694 592 385	642 707 655
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES				
PASSIFS				
Concours bancaires	9	10 627 542	15 227 471	230 664
Emprunts et dettes rattachées	10	580 860 669	499 850 317	471 875 842
Dettes envers la clientèle	11	15 597 222	13 504 841	12 905 110
Fournisseurs et comptes rattachés	12	53 504 560	31 339 657	23 340 176
Autres passifs	13	10 478 563	7 059 211 (*)	7 644 347
TOTAL DES PASSIFS		671 068 556	566 981 497	515 996 139
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		45 000 000	45 000 000	43 000 000
Réserves		56 597 068	61 928 523	61 728 523
Résultats reportés		17 013 820	11 182 994	10 250 212
Résultat de l'exercice		12 626 858	9 499 371	11 732 781
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	14	131 237 746	127 610 888	126 711 516
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		802 306 302	694 592 385	642 707 655

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 2-11)

5.2.2. États des engagements hors bilan comparés au 31 Décembre

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

au 31 Décembre 2016

(Montants exprimés en dinars)

	31-déc. 2016	31-déc. 2015	31-déc. 2014
PASSIFS EVENTUELS	11 188 140	12 447 631	5 698 124
Cautions, avals et autres garanties données (TF) CITIBANK	11 000 000	10 750 000	2 000 000
Cautions, avals et autres garanties données (TF) Amen BANK	-	-	-
Cautions, avals et autres garanties données (TLLD) AB	188 140	1 657 194	3 185 860
Cautions, avals et autres garanties données (TLLD) ATB		40 437	512 264
ENGAGEMENTS DONNES	24 117 126	27 801 683	24 312 774
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	23 356 287	23 833 931	18 245 903
Engagements sur titres (participations non libérées AFC)	-	2 500 000	3 750 000
Engagements sur autres titres	760 839	1 467 752	2 316 871
ENGAGEMENTS RECUS	120 267 395	99 521 370	83 894 439
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	6 433 802	6 394 957	2 020 106
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	340 048	350 056	419 154
Intérêt à échoir sur contrats actifs	113 493 545	92 776 357	81 455 179
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	30 581 835	99 521 370	83 894 439
Engagements sur Titres MLA (Contrat de Portage)	-	882 931	2 240 378
Emprunts obtenus non encore encaissés	30 581 835	27 207 000	-

5.2.3. États de résultats comparés au 31 Décembre

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er janvier au 31 Décembre 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2016	31-déc. 2015	31-déc. 2014
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	63 514 105	55 270 231	51 852 178
Intérêts et chargés assimilés	17	(37 861 837)	(33 117 233)	(30 279 995)
Produits de placement	18	8 513 715	5 933 145	6 602 336
Autres produits d'exploitation	16	1 707 999	1 546 949	997 292 (*)
Produit net		35 873 982	29 633 092	29 171 811
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	19	(9 606 640)	(8 437 642)	(7 505 234)
Autres charges d'exploitation	20	(5 210 781)	(4 867 982)	(4 711 648) (*)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	21	(1 544 290)	(1 476 935)	(1 316 881)
Total des charges d'exploitation		(16 361 711)	(14 782 559)	(13 533 763)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS				
		19 512 271	14 850 533	15 638 048
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	22	(946 875)	(3 504 738)	(888 792)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	23	(234 894)	534 817	25 470
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	24	(365 689)	(458 986)	20 147
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 964 813	11 421 626	14 794 873
Autres gains ordinaires		463 642	746 801	542 368
Autres pertes ordinaires		(399 170)	(3 312)	(470 228)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		18 029 285	12 165 115	14 867 013
Reprises sur provisions pour impôt différé		51 914	51 914	51 914
Impôt sur les bénéfices		(4 334 167)	(2 717 658)	(3 186 145)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		13 747 032	9 499 371	11 732 781
Elements extraordinaires		(1 120 174)	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		12 626 858	9 499 371	11 732 781
Résultat par action		1,403	1,055	1,304

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité.

5.2.4. États de flux de trésorerie comparés au 31 Décembre

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période du 1er janvier au 31 Décembre 2016

(Exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2016	31-déc. 2015	31-déc. 2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	28	425 907 857	386 992 583	374 464 311
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(447 725 119)	(349 299 738)	(324 182 099)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(14 402 477)	(13 385 326)	(13 438 409) (*)
Intérêts payés	31	(35 155 033)	(32 729 419)	(27 572 544)
Impôts et taxes payés	32	(4 892 590)	(13 927 923)	(10 944 765)
Autres flux de trésorerie	33	8 086 876	9 940 151	6 340 881 (*)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(68 180 486)	(12 409 672)	4 667 375
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	(709 371)	(1 258 365)	(1 075 061)
Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	35	44 056	90 536	16 550
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	36	(9 148 122)	(25 583 776)	(4 008 575)
Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	37	12 922 885	1 919 427	1 248 327
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		3 109 447	(24 832 178)	(3 818 759)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	-	-
Dividendes et autres distributions	38	(8 996 662)	(8 598 243)	(8 297 590)
Encaissements provenant des emprunts	10	381 430 750	290 410 000	347 394 514
Remboursements d'emprunts	10	(277 124 978)	(266 271 361)	(318 213 245)
Flux liés aux financement à court terme	10	(26 000 000)	3 500 000	(10 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		69 309 110	19 040 396	10 883 680
Variation de trésorerie		4 238 071	(18 201 454)	11 732 295
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	39	(14 553 316)	3 648 138	(8 084 157)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	39	(10 315 241)	(14 553 316)	3 648 138

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité.

5.3 Notes aux états financiers au 31/12/2016

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- d'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- d'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007, le 1^{er} janvier 2008, le 1^{er} janvier 2009, le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie Leasing » avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés		8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés		(2.785.084)
		<hr/>
	<u>Apport net</u>	DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1^{er} Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2016 à la somme de 45.000.000 Dinars, divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de Tunisie Leasing, arrêtés au 31 décembre 2016, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du coût historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Tunisie leasing applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.

- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

• La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2-2 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision À appliquer par classe
. A : Actifs courants	-(*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-(*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*)En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,

- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2.4.2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2.4.2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2.4.2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

. Matériel standard	:	Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
. Matériel spécifique	:	Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
. Immeubles	:	Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

2.4.3 Provision Collective :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :
 - Agriculture
 - Industrie manufacturière
 - BTP
 - Autres industries
 - Tourisme
 - Promotion immobilière
 - Commerce
 - Autres services
2. Pour chaque groupe de créance i , calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2011 à 2015 TMM_{gi} (en%) selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $N-1$ du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;

- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.
3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2016. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2016}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2015}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.
Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.
5. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante:

$$PC_{gi} = \text{Engagements}_{gi} \text{ 0 et 1} \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

2-5 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-6 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels

Placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-8 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-9 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

2-10 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-11 Changements de méthodes de présentation:

Par rapport au 31 décembre 2015, les états financiers au 31 décembre 2016 traduisent des changements de méthodes de présentation de bilan et l'état de résultat.

Les retraitements opérés sont:

Ancienne Présentation	Nouvelle présentation	Commentaires
Créances de leasing : Encours Financiers Moins : provisions Créances de leasing : Impayés Moins : provisions Intérêts constatés d'avance	Créances sur la clientèle , opérations de leasing	Les créances de leasing ont été présentés en net des provisions
Portefeuille d'investissement brut Moins : provisions	Portefeuille d'investissements	Présenté en net des provisions
Immobilisations incorporelles Moins : amortissements Immobilisations corporelles Moins : amortissements	Valeurs Immobilisés	les valeurs immobilisés sont présentés net des amortissements
Provisions pour passifs et charges Autres	Autres passifs	Les provisions pour passifs et charges et autres ont été regroupés au niveau des autres passifs

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Banques	297 480	660 048
- Caisses	14 821	14 107
<u>Total</u>	<u>312 301</u>	<u>674 155</u>

NOTE 4 : Créances sur la clientèle , Operations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Encours financiers	708 451 213	603 437 851
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	12 927 837	8 165 234
- Impayés	26 203 266	24 906 803
- Intérêts Constatés d'avance	(3 768 865)	(3 316 513)
<u>Total brut des créances de leasing</u>	<u>743 813 451</u>	<u>633 193 375</u>
<u>A déduire</u>		
- Provisions pour dépréciation des encours	(15 009 181)	(16 735 922)
- Provisions collectives	(2 873 000)	(2 460 000)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(13 817 253)	(12 151 907)
- Produits réservés	(4 968 730)	(4 218 273)
<u>Total des provisions</u>	<u>(36 668 164)</u>	<u>(35 566 102)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>707 145 287</u>	<u>597 627 273</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur ce poste sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2015	592 407 163
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	412 908 707
- Relocations	2 981 638
<u>Retraits de la période</u>	
-Remboursement des créances échues	(289 094 505)
-Remboursement des créances anticipées	(14 397 907)
-Remboursement des valeurs résiduelles	-
- Relocations	(2 621 966)
<u>Provisions de La période</u>	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(4 483 045)
- Dotations additionnelles aux provisions pour dépréciation des encours classées	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(413 000)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	6 209 784
Solde au 31 Décembre 2016	703 496 869

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Agriculture	37 939 066	28 975 961
Bâtiments TP	113 260 366	78 127 481
Industrie		
Agro-alimentaire	42 512 603	30 591 438
Chimie	16 685 234	14 029 352
Energie	126 315	173 850
Textile	15 732 809	17 341 857
Mines	219 400	14 084
Autres industries	104 840 816	96 337 286
Tourisme		
Hôtellerie	1 118 884	1 329 501
Agences de voyage	5 819 449	5 752 153
Location de voiture	39 469 017	34 313 119
Autres Tourisme	10 495 893	7 151 409
Commerce et service		
Commerce	175 415 886	150 934 512
Transport	37 936 689	32 993 122
Audio-visuel	423 575	421 901
Professions libérales	45 591 438	44 295 396
Autres Services	73 791 610	68 820 663
Total	721 379 050	611 603 085

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31-déc 2016	31-déc 2015
Matériel de transport léger	281 622 089	229 596 413
Matériel de transport léger Utilitaire	60 168 177	55 812 076
Matériel de transport lourd	80 774 817	60 876 961
Matériel BTP	96 724 363	74 964 475
Equipement industriel	80 410 782	70 944 183
Equipement informatique	3 975 069	4 396 546
Autres	51 970 939	48 539 941
Sous total	655 646 236	545 130 595
Immeubles de bureaux	29 319 321	29 480 596
Immeubles industriels ou commerciaux	36 413 493	36 991 893
Total	721 379 050	611 603 085

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31-déc 2016	31-déc 2015
Paiements minimaux sur contrats actifs	802 935 356	679 300 690
A recevoir dans moins d'1an	297 370 929	267 025 627
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	489 322 144	397 392 362
A recevoir dans plus de 5 ans	16 242 283	14 882 701
Produits financiers non acquis	113 493 545	92 776 357
Encours contrats actifs (1)	689 441 811	586 524 333
A recevoir dans moins d'1an	243 630 957	222 571 071
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	429 568 571	351 115 989
A recevoir dans plus de 5 ans	16 242 283	12 837 273
Créances en cours (2)	12 927 837	8 165 234
Créances échues (3)	1 460 327	600 378
Contrats suspendus (contentieux) (4)	17 549 075	16 313 140
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	721 379 050	611 603 085

4.4 : Créances de Leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit :

	31-déc 2016	31-déc 2015
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	11 618 620	11 208 477
- Intérêts de retard à facturer	-	62 629
<u>Montant brut</u>	<u>11 618 620</u>	<u>11 271 106</u>
A déduire :		
- Provisions	(2 093 594)	(1 072 789)
- Produits réservés (*)	(2 163 407)	(1 708 249)
<u>Montant net</u>	<u>7 361 619</u>	<u>8 490 068</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	14 584 646	13 487 139
- Créances radiées	-	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>14 584 646</u>	<u>13 635 697</u>
A déduire :		
- Provisions	(11 723 658)	(10 930 560)
- Produits réservés	(2 803 283)	(2 507 985)
- Provisions sur créances radiées	-	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>57 705</u>	<u>48 594</u>
-Agiors réservés sur opérations de consolidation et de relocation	(2 039)	(2 039)
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	<u>7 417 285</u>	<u>8 536 623</u>

(*) Dont 1 245 079 DT des agios réservés sur des créances ordinaires

Note 4.5 (suite) : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis
Encours financiers	645 936 952	50 372 934	5 239 271	2 512 316	17 317 578
Impayés	2 488 662	5 705 396	1 439 593	1 336 111	15 233 504
Avances et acomptes reçus (*)	(6 735 760)	(76 439)	-	-	(1 763 603)
ENCOURS GLOBAL	641 689 854	56 001 891	6 678 864	3 848 427	30 787 479
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			0,89%	0,51%	4,35%
			5,76%		
ENGAGEMENTS HORS BILAN					
	22 795 647	560 631	-	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS	664 485 501	56 562 522	6 678 864	3 848 427	30 787 479
Produits réservés	-	-	347 650	419 569	2 956 432
Provisions affectées sur les impayés	-	-	682 583	913 262	12 221 407
Provisions affectées sur les encours	-	-	147 607	611 541	14 242 473
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES			1 177 840	1 944 372	29 420 312
ENGAGEMENTS NETS					
	664 485 501	56 562 522	5 501 024	1 904 055	1 367 167
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			17,64%	50,52%	90,38%
				75,54%	

(*) Présentés au niveau de la rubrique "Dettes envers la clientèle"

(1) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2016 à 5,76% contre 6,24% au 31 Décembre 2015.

(2) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2016 à 75,54 % contre 80,19% au 31 Décembre 2015.

NOTE 5 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
-Tunisie Sicav	35 067	143 642
-POULINA G H	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
<u>Total brut</u>	<u>673 787</u>	<u>782 362</u>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(384 476)	(417 920)
<u>Total net</u>	<u>289 311</u>	<u>364 442</u>

NOTE 6 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Titres de participation	52 795 719	60 537 440
Titres immobilisés	14 101 715	11 851 715
Avances sur acquisitions de titres	8 454 613	7 571 683
<u>Montant brut</u>	<u>75 352 047</u>	<u>79 960 838</u>
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(356 800)	(3 494 500)
<u>Montant libéré</u>	<u>74 995 247</u>	<u>76 466 338</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(83 426)	(481 789)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(810 110)	(143 410)
<u>Montant net</u>	<u>74 101 711</u>	<u>75 841 139</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2015	60 537 440	57 042 940	3 494 500
Additions de la période			
- FCPR Tuninvest Croissance	-	637 700	(637 700)
- STIF	399 990	399 990	-
- SPCS	356 600	356 600	-
-Assurances COMAR NON VIE CIV	1 287 602	1 287 602	-
-Société Amen Finance Company	-	1 250 000	(1 250 000)
-Société Taysir Microfinance	333 300	333 300	-
Cessions de la période			
-Tsie Valeurs	(69 213)	(69 213)	-
-Société Amen Finance Company	(10 000 000)	(8 750 000)	(1 250 000)
-Société Moderne de titrisation	(50 000)	(50 000)	-
Soldes au 31 Décembre 2016	52 795 719	52 438 919	356 800

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2015	11 851 715	11 851 715	-
Additions de la période			
- Société agricole DICK	2 000 000	2 000 000	-
- Société Briquetterie Jbel Ouest	2 000 000	2 000 000	-
Cessions de la période			
- M.B.G	(500 000)	(500 000)	-
- Société Yasmine	(625 000)	(625 000)	-
- Société Sidi Othmane	(625 000)	(625 000)	-
Soldes au 31 Décembre 2016	14 101 715	14 101 715	-

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2016 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Coût Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
Entreprises liées								
Tunisise LLD	29 832	100,00	1,80	53 698	-	-	2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algérie	655 185	18,30	16,28	10 665 481	-	-	2006/2009	18,72%
Tunisise Factoring	933 399	10,00	10,45	9 757 418	-	-	1999/2010/2015	93,34%
TLG Finance	587 442	21,94	22,62	13 286 983	-	-	2015	31,65%
Alios Finance	44 752	18,16	18,16	812 704	-	-	2006	4,60%
Total Entreprises liées				34 576 284				
Entreprises associées								
Tuninvest Sicar	352 645	1,00	1,48	521 084	-	-	1994/2001/2002	36,51%
Tunisise Sicar	21 999	10,00	10,00	219 990	-	-	1997	44,00%
Tunisise Valeurs	26 671	100,00	103,92	2 771 739	-	-	1991/1992/96/98/2004/2012	26,67%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,00	10,00	125 000	-	-	1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,00	10,00	136 360	-	-	2002	27,27%
Total Entreprises associées				3 774 173				
Autres								
S.T.I.F	40 000	10,00	10,00	400 000	-	-	2000/2016	100%
Annon Santé	65 401	10,00	10,00	654 010	-	-	2009/2010/2013/2014	1,40%
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500	-	-	2009/2016	4,92%
F.C.P.R VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,00	1 000,00	1 000 000	-	83 429	2009/2010/2013/2014	33,33%
Académie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100	-	-	2010	-
Clinique El Anen Beja	818	100,00	100,00	81 800	-	-	2010/2012	1,26%
Taysir Microfinance	11 666	100,00	100,00	1 166 600	-	-	2013/2014/2016	16,67%
F.C.P.R Tuninvest Croissance	30 000	100,00	100,00	3 000 000	356 800	-	2013	11,63%
Ennahd	389 000	1,00	12,85	4 998 650	-	-	2012	1,30%
Assurances Comar non vie CV	35 000	36,79	36,79	1 287 602	-	-	2016	7,00%
Total Autres				14 445 262	356 800	83 429		
Total Titres de participation				52 795 719	356 800	83 429		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2016 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Coût Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
* B.T.S	500	10,000	10,00	5 000	-	-	1997	(*)
* Tourisme Baignoire et Saharien	4 291	10,000	10,00	42 910	-	42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,50	100 500	-	100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10,000	10,00	100 000	-	-	2008	(*)
* M.B.G	-	100,000	100,00	-	-	-	2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "MLLB"	3 330	18,500	18,50	61 605	-	-	2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,00	666 700	-	666 700	2009	(*)
* Société YASMINE	275 000	10,00	10,00	2 750 000	-	-	2011/2013	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	28 750	100,00	100,00	2 875 000	-	-	2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,00	10,00	1 500 000	-	-	2014	(*)
* Société Tazoghrene	200 000	10,00	10,00	2 000 000	-	-	2015	(*)
* Société agricole DICK	400 000	5,00	5,00	2 000 000	-	-	2016	(*)
* Société Briqueterie Jbel Oues	20 000	100,00	100,00	2 000 000	-	-	2016	(*)
Total				14 101 715	-	810 110		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

NOTE 7 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 (Montants exprimés en dinars)

7.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette	
		Début de	Ajustement inventaire	Acquisitions	Transferts	Cessions	Fin de	Début de	Dotation de	Ajustement inventaire	Cessions		Fin de
Logiciels	20% et 33,33%	6 502 383	-	198 964	-	-	6 701 347	5 115 030	669 472	-	-	5 784 502	916 845
Logiciels en cours		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		6 502 383	-	198 964	-	6 701 347	5 115 030	669 472	-	-	5 784 502	916 845	

7.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette	
		Début de	Ajustement inventaire physique	Acquisitions	Transferts	Cessions	Fin de	Début de	Dotation de	Ajustement inventaire physique	Cessions		Fin de
Terrain		2 236 071	-	-	-	-	2 236 071	-	-	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	6 646 763	-	-	-	-	6 646 763	1 355 190	332 338	-	-	1 687 528	4 959 235
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	634 753	-	143 291	-	84 980	693 064	244 497	107 322	-	40 977	310 842	382 222
Mobilier de bureau	10%	722 528	-	54 714	-	-	777 242	473 259	47 117	-	-	520 376	256 866
Matériel informatique	33%	1 298 183	-	36 221	-	-	1 334 404	997 291	129 459	-	-	1 126 750	207 654
Installations générales	10%	2 091 848	-	276 181	-	-	2 368 029	916 514	200 299	-	-	1 116 813	1 251 216
TOTAUX		13 660 816	-	510 407	-	84 980	14 086 243	4 017 421	816 535	-	40 977	4 792 979	9 293 264
TOTAL VALEURS IMMOBILISEES		20 163 199	-	709 371	-	84 980	20 787 590	9 132 451	1 486 007	-	40 977	10 577 481	10 210 109

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Frais d'émission des emprunts (*)	1 356 796	1 306 562
- Charges à répartir	116 566	-
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	7 232	7 232
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	1 537 695	2 088 540
- Personnel, rémunérations dues	1 814	
- Prêts au personnel	1 984 221	1 868 807
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	266 858	261 051
- Dépôts et cautionnements versés	81 741	81 741
- Avances et acomptes au personnel	63 271	60 968
- Crédit de TVA	2 235 720	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés SIMT	312 798	312 798
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	-	174 519
- Compte courant Tunisie LLD	48 277	39 073
- Compte courant MLA	327 240	327 240
- TLG Finance	50 648	47 292
- Adhérents, contrats résiliés	23 174	23 174
- Autres comptes débiteurs	550 020	499 744
- Produits à recevoir des tiers	1 207 544	1 387 261
- Compte d'attente	959 889	585 534
- Charges constatées d'avance	184 993	787 149
<u>Total brut</u>	<u>11 316 497</u>	<u>9 858 684</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(114 258)	(39 636)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(24 378)	(24 378)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(66 013)	(52 374)
- Provisions pour dépréciation de frais de lettre de change	(325 876)	(150 000)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(171 094)	(170 373)
<u>Total net</u>	<u>10 247 583</u>	<u>9 054 628</u>

(*) Voir le tableau ci-dessous

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 décembre 2016
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette	
		Début de	Addition	Transfert	Fin de	Début de	Dotation de		Transfert
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	4 390 500	614 922	-	5 005 422	3 083 938	564 688	-	3 648 626
TOTAUX		4 390 500	614 922	-	5 005 422	3 083 938	564 688	-	3 648 626

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 9 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Banques, découverts	10 627 542	15 227 471
<u>Total</u>	<u>10 627 542</u>	<u>15 227 471</u>

NOTE 10 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Emprunts		
- Banques locales	143 471 188	135 531 117
- Banques étrangères	167 551 045	85 823 584
- Emprunts obligataires	248 040 240	233 402 000
- Billets de trésorerie	3 000 000	3 000 000
- Certificat de dépôts	4 000 000	30 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>566 062 473</u>	<u>487 756 701</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 722 318	1 845 785
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	3 135 300	1 766 154
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	9 931 129	8 475 377
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	9 450	6 300
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>14 798 197</u>	<u>12 093 616</u>
<u>Total</u>	<u>580 860 669</u>	<u>499 850 317</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 10 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	135 531 117	217 000 000	209 059 929	143 471 188	50 048 762	93 422 426
* AMEN BANK 2013/2	6 562 500	-	3 750 000	2 812 500	-	2 812 500
* AMEN BANK 2015/1	4 893 617	-	1 276 596	3 617 021	2 340 425	1 276 596
* AMEN BANK 2015/2	9 791 667	-	2 500 000	7 291 667	4 791 667	2 500 000
* AL BARAKA BANK	45 000 000	128 000 000	128 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* A.B.C TUNISIE 2013/3	5 500 000	-	2 000 000	3 500 000	1 500 000	2 000 000
* A.B.C TUNISIE 2015/1	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2015/2	3 200 000	-	3 200 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2016/1	5 000 000	6 000 000	-	6 000 000	-	6 000 000
* A.B.C TUNISIE 2016/2	8 333 333	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* ATTIJARI BANK 2013	5 000 000	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2015	8 333 333	-	3 333 333	5 000 000	1 666 670	3 333 330
* ATTIJARI BANK 2016	5 000 000	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
* BIAT 2013/1	5 000 000	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* BIAT 2015/1	6 750 000	-	1 500 000	5 250 000	3 750 000	1 500 000
* BIAT 2015/2	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* BIAT 2016	-	20 000 000	2 000 000	18 000 000	14 000 000	4 000 000
* BTK 2013	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
* ZITOUNA BANK	12 000 000	28 000 000	36 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* BH	-	5 000 000	1 000 000	4 000 000	-	1 000 000
* WIFEK BANK	-	15 000 000	10 000 000	5 000 000	-	5 000 000
BANQUES ETRANGERES	85 823 584	99 140 750	17 413 289	167 551 045	136 286 977	31 264 068
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE IV (Contrat:23283)	17 105 158	-	4 378 184	12 726 974	8 285 832	4 441 143
* B.E.I LIGNE VI (Contrat:82284)	20 964 507	-	3 225 309	17 739 198	14 513 889	3 225 309
* BIRD 2012	8 929 324	-	1 141 349	7 787 975	6 430 832	1 357 143
* B.A.D	5 944 071	-	778 385	5 165 686	4 316 533	849 153
* BERD 2014	11 600 500	-	1 657 214	9 943 286	6 628 857	3 314 429
* BIRD 2015	6 000 000	-	-	6 000 000	6 000 000	-
* SANAD	15 125 626	-	3 781 348	11 344 278	7 562 930	3 781 348
* SANAD 2016	-	15 443 750	-	15 443 750	13 727 764	1 715 986
* SANAD GGF	-	24 675 000	-	24 675 000	21 933 331	2 741 669
* PROFARCO	-	22 207 000	-	22 207 000	17 272 111	4 934 889
* RESPONSABILITY	-	24 515 000	2 451 500	22 063 500	17 160 500	4 903 000
* BERD 2016	-	12 300 000	-	12 300 000	12 300 000	-
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	221 354 701	316 140 750	226 473 218	311 022 233	186 335 739	124 686 494

NOTE 10 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2011 I	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2011 II	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2011 III	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	16 964 000	-	6 000 000	10 964 000	4 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	14 140 000	-	4 000 000	10 140 000	6 140 000	4 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	25 032 000	-	6 000 000	19 032 000	13 032 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	18 234 000	-	1 766 000	16 468 000	12 468 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2014 I	26 702 000	-	3 298 000	23 404 000	17 404 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2014 II	27 620 000	-	2 380 000	25 240 000	19 240 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2015 I	30 000 000	-	592 760	29 407 240	28 814 480	592 760
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2015-I"	20 000 000	-	615 000	19 385 000	18 770 000	615 000
* Emprunt obligataire 2015 II	14 710 000	15 290 000	-	30 000 000	27 772 800	2 227 200
* Emprunt obligataire 2016 I	-	30 000 000	-	30 000 000	28 369 860	1 630 140
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2016"	-	20 000 000	-	20 000 000	20 000 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	233 402 000	65 290 000	50 651 760	248 040 240	200 975 140	47 065 100
AUTRES EMPRUNTS						
* BILLETS DE TRESORERIE	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
* CERTIFICATS DE DEPOTS	30 000 000	208 500 000	234 500 000	4 000 000	-	4 000 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	33 000 000	208 500 000	234 500 000	7 000 000	-	7 000 000
TOTAL GENERAL	487 756 701	589 930 750	511 624 978	566 062 473	387 310 879	178 751 594

NOTE 11 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	8 575 802	6 873 548
- Dépôts et cautionnements reçus	7 021 420	6 631 293
<u>Total</u>	<u>15 597 222</u>	<u>13 504 841</u>

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
<i><u>Fournisseurs d'exploitation</u></i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	283 833	298 689
- Factures non parvenues	834 578	785 197
<u>Sous total</u>	<u>1 118 411</u>	<u>1 083 886</u>
<i><u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u></i>		
- Factures d'achats	3 221 442	2 026 504
- Effets à payer	47 786 336	25 881 654
- Factures non parvenues	895 261	2 064 226
- Retenues de garantie	483 110	283 387
<u>Sous total</u>	<u>52 386 149</u>	<u>30 255 771</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>53 504 560</u>	<u>31 339 657</u>

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Personnel, rémunérations dues	-	-
- Personnel, provisions pour congés payés	697 849	672 214
- Personnel, autres charges à payer	785 870	496 236
- Etat, retenues sur salaires	140 093	119 905
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	789 233	535 945
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	103 808	51 349
- Etat, impôts sur les bénéfices	3 048 652	-
- Etat, TVA à payer	-	572 716
- Etat, autres impôts et taxes à payer	24 728	21 224
- Actionnaires, dividendes à payer	21 608	18 270
- Avances sur titres immobilisés	782 653	459 668
- C.N.S.S	445 531	376 365
- Autres comptes créditeurs	1 274 072	1 055 207
- Diverses charges à payer	761 027	320 000
- Charges à payer sur contrats de portage	-	799 425
- Produits constatés d'avance	20 838	27 002
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	-	51 914
- Autres provisions pour risques	1 582 601	1 481 771
Total	10 478 563	7 059 211

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc 2016	31-déc 2015
- Capital social	(A)	45 000 000	45 000 000
- Réserve légale	(B)	4 500 000	4 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		14 154 858	13 161 525
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A)	33 175 212	39 500 000
- Boni de fusion		990 155	990 155
- Résultats reportés		17 013 820	11 182 994
Total des capitaux propres avant résultat de la période		118 610 888	118 111 517
Résultat de la période		12 626 858	9 499 371
Total des capitaux propres avant affectation		131 237 746	127 610 888
Résultat par action:			
Résultat de la période (1)		12 626 858	9 499 371
Nombre d'actions (2)		9 000 000	9 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	1,403	1,055

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2016 à la somme de 45.000.000 Dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITALS PROPRES

ARRÊTÉ AU 31 Décembre 2016

(exprimé en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Bonif. de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Reserves spéciales de reinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2014	43 000 000	39 500 000	4 300 000	990 155	2 000 000	11 161 525	3 776 843	10 250 212	11 732 781	126 711 516
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	2 000 000				(2 000 000)			-		-
Affectations approuvées par l'AG.O du 02/06/2015			200 000			2 000 000		9 532 782	(11 732 782)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014							(8 600 000)			(8 600 000)
Résultat au 31 Décembre 2015									9 499 371	9 499 371
Solde au 31 Décembre 2015	45 000 000	39 500 000	4 500 000	990 155	-	13 161 525	3 776 843	11 182 994	9 499 371	127 610 888
Affectations approuvées par l'AG.O du 07/06/2016						2 018 333		7 481 038	(9 499 371)	-
Réintégration prime d'émission		(6 324 788)						6 324 788		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015							(9 000 000)			(9 000 000)
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre						(1 025 000)		1 025 000		-
Résultat au 31 Décembre 2016									12 626 858	12 626 858
Solde au 31 Décembre 2016	45 000 000	33 175 212	4 500 000	990 155	-	14 154 888	3 776 843	17 013 820	12 626 858	131 237 746

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31-déc 2016	31-déc 2015
<u>Intérêts conventionnels</u>	61 666 803	53 762 407
<u>Intérêts intercalaires</u>	439 610	237 465
<u>Intérêts de retard</u>	1 906 038	1 472 843
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	64 012 451	55 472 715
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(699 216)	(539 550)
. Intérêts de retard	(757 179)	(558 769)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	589 482	613 329
. Intérêts de retard antérieurs	368 567	282 506
<u>Variation des produits réservés</u>	(498 346)	(202 484)
<u>Total des revenus de leasing</u>	63 514 105	55 270 231

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	284 648	223 205
- Commissions d'assurance	881 487	708 517
- Autres	541 864	615 227
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	1 707 999	1 546 949

NOTE 17 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les intérêts et charges assimilés se détaillent comme suit :

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Intérêts des emprunts obligataires	17 877 386	16 076 793
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	9 043 230	7 861 795
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	8 023 494	4 952 844
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	564 688	569 851
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>35 508 798</u>	<u>29 461 283</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	849 122	1 015 552
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	1 794 295	2 197 721
- Pénalités fiscales et sociales	1 035	1 018
- Pertes de change	10 003	304 108
- Gains de change	(410 092)	(10 299)
- Charges financières sur contrat de portage	83 676	146 890
- Charges nettes/ cession valeurs mobilières	25 000	-
- Autres	-	960
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>2 353 039</u>	<u>3 655 950</u>
<u>Total général</u>	<u>37 861 837</u>	<u>33 117 233</u>

NOTE 18 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Produits des participations	6 327 365	5 622 320
- Produits des titres Immobilisés	115 510	165 914
- Revenus des autres créances immobilisées	88 166	63 770
- Revenus des valeurs mobilières de placement	1 987	1 901
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	1 980 687	79 240
<u>Total</u>	<u>8 513 715</u>	<u>5 933 145</u>

NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Salaires et complément de Salaires	6 865 813	6 044 087
- Bonus	760 000	500 000
- Indemnités représentatives de frais	277 437	229 243
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 398 477	1 187 222
- Autres charges sociales	304 913	477 090
<u>Total</u>	<u>9 606 640</u>	<u>8 437 642</u>

NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Achat de matières et fournitures	115 543	88 955
<u>Total des achats</u>	<u>115 543</u>	<u>88 955</u>
- Locations	213 239	179 668
- Charges locatives et de copropriété	151 165	170 444
- Entretien et réparations	370 993	365 016
- Primes d'assurances	74 677	92 267
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	634 572	585 325
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>1 444 646</u>	<u>1 392 720</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 194 516	1 068 598
- Publicités, publications, relations publiques	455 463	358 780
- Déplacements, missions et réceptions	834 586	805 784
- Frais postaux et de télécommunications	257 298	294 408
- Services bancaires et assimilés	425 635	410 516
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>3 167 498</u>	<u>2 938 086</u>
- Jetons de présence	77 760	77 760
- Autres	15 393	26 506
<u>Total des charges diverses</u>	<u>93 153</u>	<u>104 266</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	200 724	173 686
- T.C.L	157 084	141 028
- Droits d'enregistrement et de timbres	32 133	29 241
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>389 941</u>	<u>343 955</u>
<u>Total général</u>	<u>5 210 781</u>	<u>4 867 982</u>

NOTE 21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	669 472	707 903
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	816 535	769 032
- Dotations aux résorptions des Charges à répartir	58 283	-
<u>Total</u>	<u>1 544 290</u>	<u>1 476 935</u>

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SIR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	9 541 351	9 664 559
- Dotations aux provisions collectives	413 000	260 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(9 007 476)	(6 419 821)
- Créances abandonnées	194 602	1 266 013
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(194 602)	(1 266 013)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>946 875</u>	<u>3 504 738</u>

NOTE 23 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	83 426	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	3 261	152 360
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	666 700	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(36 704)	(44 160)
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	(481 789)	(643 017)
<u>Total</u>	<u>234 894</u>	<u>(534 817)</u>

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Dotations aux provisions sur avances fournisseurs	74 622	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	204 032	172 781
- Dotations aux provisions pour risques et charges	500 000	300 000
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 795)	(13 795)
- Reprises de provisions pour risques et charges	(399 170)	-
<u>Total</u>	<u>365 689</u>	<u>458 986</u>

NOTE 25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	54	39 900
- Produits sur assistance technique MLA	337 298	526 478
- Autres produits	126 290	180 423
<u>Total</u>	<u>463 642</u>	<u>746 801</u>

NOTE 26 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	399 170	3 312
<u>Total</u>	<u>399 170</u>	<u>3 312</u>

NOTE 27 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31-déc 2016	31-déc 2015
Bénéfice comptable	18 029 286	12 165 115
A réintégrer		
- Dotations aux Provisions comptables	11 486 393	10 549 701
- Autres charges	83 676	146 890
- Plus Value de fusion	173 046	173 047
- Diverses charges non déductibles	153 549	212 789
- Provisions fiscales constituées en 2013/2012 pour affaires douteuses	5 041 550	4 371 336
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	462 966	13 796
- Dividendes	4 569 712	3 373 761
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2013/2012 pour affaires douteuses	5 041 550	4 371 336
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>24 893 272</u>	<u>19 859 985</u>
Provisions pour créances douteuses	9 954 351	9 924 559
Provisions pour dépréciation de titres cotés	3 261	152 360
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>14 935 660</u>	<u>9 783 067</u>
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt	2 552 326	2 018 330
<u>Base imposable</u>	<u>12 383 334</u>	<u>7 764 737</u>
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	<u>4 334 167</u>	<u>2 717 658</u>
Régularisation impôt	-	-
Impôt sur les sociétés	<u>4 334 167</u>	<u>2 717 658</u>
- Report d'impôt début de période	(174 519)	-
- Acomptes provisionnels payés	(2 229 435)	(2 842 149)
- Retenues à la source	(1 736)	(22 769)
- Avances d'impôts sur importations	-	(27 259)
<u>Impôt à payer (report)</u>	<u>1 928 477</u>	<u>(174 519)</u>

NOTE 28 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Impayés sur créances de leasing en début de période	24 758 245	24 507 393
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(26 203 266)	(24 758 245)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(6 873 548)	(6 138 654)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	8 575 802	6 873 548
- Plus ou moins values sur relocation	(359 672)	(1 048 570)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(6 631 293)	(6 766 456)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	7 021 420	6 631 293
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(3 343 515)	(3 252 829)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	3 789 703	3 343 515
- TVA collectées	57 579 072	52 177 004
- Loyers encaissés	351 200 918	321 951 798
- Intérêts de retard	1 906 038	1 472 843
- Créances virées en Pertes	(194 602)	(1 266 013)
- Remboursement des valeurs résiduelles	-	1 323 114
- Remboursements anticipés	14 397 907	11 719 637
- Produits sur Cessions anticipées	284 648	223 205
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>425 907 857</u>	<u>386 992 583</u>

NOTE 29 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	30 255 770	22 609 025
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(52 386 149)	(30 255 770)
- Fournisseurs, avances en début de période	(2 088 540)	(1 383 943)
- Fournisseurs, avances en fin de période	1 537 695	2 088 540
- Investissements pour financement de contrats de leasing	412 908 707	314 162 260
- TVA sur Investissements	57 497 636	42 079 626
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>	<u>447 725 119</u>	<u>349 299 738</u>

NOTE 30 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	(7 232)	(7 232)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	7 232	7 232
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(60 968)	(55 495)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	63 271	60 968
- Charges constatées d'avance en début de période	(787 149)	(524 427)
- Charges constatées d'avance en fin de période	184 993	787 149
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	1 083 886	731 150
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(1 118 411)	(1 083 886)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	(1 814)	3 703
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	1 814	1 814
- Personnel, provisions pour CP en début de période	672 214	546 478
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(697 849)	(672 214)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	816 236	578 615
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	(785 870)	(816 236)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	119 905	121 157
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(140 093)	(119 905)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	535 945	558 693
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(789 233)	(535 945)
- C.N.S.S en début de période	376 365	355 613
- C.N.S.S en fin de période	(445 531)	(376 365)
- Diverses Charges à payer en fin de période	(761 027)	-
- Charges à payer sur contrats de portage en début de période	799 425	774 031
- Charges à payer sur contrats de portage en fin de période	-	(799 425)
- Prêts accordés au personnel au cours de la période	589 847	572 841
- Remboursements sur prêts au personnel	(468 629)	(487 573)
- Dépôts et cautionnements versés	-	55 314
- TVA, payées sur biens et services	787 668	747 603
- Charges de personnel	9 606 640	8 437 642
- Autres charges d'exploitation	5 210 781	4 867 982
- Impôts et taxes	(389 941)	(343 955)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	<u>14 402 477</u>	<u>13 385 326</u>

NOTE 31 : INTERETS PAYES

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Frais d'émission d'emprunt	614 922	531 422
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	51 349	37 800
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	(103 808)	(51 349)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	8 475 377	8 218 264
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	(9 931 128)	(8 475 377)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	1 845 785	1 713 714
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(1 722 317)	(1 845 785)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	1 766 154	1 822 127
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(3 135 300)	(1 766 154)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	6 300	3 675
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	(9 450)	(6 300)
- Charges financières	37 861 837	33 117 233
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(564 688)	(569 851)
<u>Intérêts payés</u>	<u>35 155 033</u>	<u>32 729 419</u>

NOTE 32 : IMPOTS ET TAXES PAYES

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	-	1 292 366
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	(3 048 652)	-
- Etat, reports d'impôts fin de période	-	174 519
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	21 224	20 125
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(24 728)	(21 224)
- TVA payées	2 100 463	9 400 524
- Impôts et taxes	389 941	343 955
- Impôts sur les bénéfices	5 454 341	2 717 658
<u>Impôts et taxes payés</u>	<u>4 892 590</u>	<u>13 927 923</u>

NOTE 33 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Produits à recevoir des tiers en début de période	1 387 261	2 337 422
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(1 207 544)	(1 387 261)
- Autres comptes débiteurs en début de période	499 744	378 522
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(550 020)	(499 744)
- Projet ALIOS en début de période	-	460 198
- Compte courant Tunisie Factoring en début de période	(3 975)	135 760
- Compte courant Tunisie Factoring en fin de période	89	3 975
- TLG en début de période	47 292	-
- TLG en fin de période	(50 648)	(47 292)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	39 073	78 481
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	(48 277)	(39 073)
- Compte courant MLA en début de période	327 240	327 240
- Compte courant MLA en fin de période	(327 240)	(327 240)
- Compte Adhérents, contrats résiliés en début de période	23 174	23 174
- Compte Adhérents, contrats résiliés en fin de période	(23 174)	(23 174)
- Comptes d'attente en début de période	585 534	756 812
- Comptes d'attente en fin de période	(959 889)	(585 534)
- Placements en titres en début de période	282 342	789 144
- Placements en titres en fin de période	(173 767)	(282 342)
- Autres comptes créditeurs en début de période	(1 055 207)	(1 095 363)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	1 274 072	1 055 207
- Produits des placements	8 513 715	5 933 145
- Plus values sur cession des titres d'investissement	(1 980 687)	(79 240)
- Autres produits d'exploitation	1 423 351	1 323 744
- Autres gains ordinaires	463 588	706 901
- Autres pertes ordinaires	(399 170)	(3 312)
<u>Autres flux de trésorerie</u>	<u>8 086 876</u>	<u>9 940 151</u>

NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	198 964	576 878
- Investissements en Immobilisations corporelles	510 407	681 487
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>709 371</u>	<u>1 258 365</u>

NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	44 003	50 636
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	53	39 900
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>44 056</u>	<u>90 536</u>

NOTE 36 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Titres de participation libérés au cours de la période	4 265 192	22 226 328
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	4 000 000	2 000 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	(7 571 683)	(6 214 235)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	8 454 613	7 571 683
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	<u>9 148 122</u>	<u>25 583 776</u>

NOTE 37 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de la période	1 750 000	1 525 000
- Titres de participations cédés au cours de la période	8 869 213	157 399
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(459 668)	(301 880)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	782 653	459 668
- Plus values sur cession de titres de participations	1 980 687	79 240
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>12 922 885</u>	<u>1 919 427</u>

NOTE 38 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Dividendes et tantièmes	9 000 000	8 600 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	18 270	16 513
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(21 608)	(18 270)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>8 996 662</u>	<u>8 598 243</u>

NOTE 39 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Banques	297 480	660 048
- Caisses	14 821	14 107
- Banques, découverts	(10 627 542)	(15 227 471)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>(10 315 241)</u>	<u>(14 553 316)</u>

NOTE 40 : VENTILATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

En KDT	Infr à 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 3 ans	3 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Durée indéterminée	Total
ACTIFS									
Liquidités et équivalents de liquidités	312								312
Créances de Leasing	22 995	45 171	65 942	123 246	321 496	104 233	24 062	-	707 145
Portefeuille Titres de Placement	96	193	-	-	-	-	-	-	289
Portefeuille d'Investissement	925	625	-	1 575	5 325	5 368	25 708	34 577	74 102
Immobilisations incorporelles	64	128	192	384	149	-	-	-	917
Immobilisations Corporelles	67	134	201	402	1 608	1 608	5 273	-	9 293
Autres actifs	3 438	1 664	1 205	640	1 441	1 203	658	-	10 248
Total	27 897	47 915	67 539	126 247	330 019	112 412	55 701	34 577	802 306
PASSIFS									
Concours bancaires	10 628								10 628
Emprunts et Dettes Rattachés	38 285	53 248	43 332	58 696	205 551	138 553	43 196		580 861
Dettes envers la Clientèle	6 249	3 202	4 884	357	332	573	0		15 597
Fournisseurs et comptes rattachés	20 054	27 362	6 089	-	-	-	-		53 505
Provisions	-	-	-	-	-	-	-	1 583	1 583
Autres	3 103	2 980	1 209	795	509	300	-		8 896
CAPITAUX PROPRES									
Total	78 319	86 792	64 513	59 848	206 392	139 426	43 196	123 820	802 306
Position nette	(50 422)	(38 877)	3 027	66 399	123 627	(27 014)	12 505	(89 244)	-

NOTE 41

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie Factoring (TF)

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 93,34%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2016, accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 11 000 000 DT.

Location du siège

Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel Tunisie Leasing met à la disposition de Tunisie Factoring une partie du rézez de chaussée, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 249 KDT au titre de l'exercice 2016.

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2016, TL a mis en force 90 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 8 096 722 DT.

La marge brute réalisée en 2016 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 987 076 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 14 922 508 DT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2016, à 188 140 DT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au titre de l'année 2016 s'élèvent à 273 027 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt:

Tunisie Leasing a émis des certificats de dépôt et des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée:

- Des certificats dépôt de 1 500 000 DT qui ont été souscrits en 2015. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 59 497 DT.
- Des certificats dépôt de 1 000 000 DT qui ont été souscrits en 2016. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 18 851 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 Décembre 2016, à 1 000 000 DT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 240 DT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Un sixième avenant a été signé le 22 Mars 2016 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 400 €.

Les prestations facturées en 2016 dans ce cadre, s'élèvent à 337 298 DT.

Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2016 s'élèvent à 533 502 DT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2016 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 42 712 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 2 147 393 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 805 631 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt:

Tunisie leasing a réalisé des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie valeur d'un montant de 27 500 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 115 799 DT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2016 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 24 120 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 1 307 973 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 000 DT.

TUNISIE SICAV

Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt:

- Tunisie Leasing a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie SICAV d'un montant total de 166 500 000 DT. Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 588 783 DT.

La société MAKATEB EL HORCHANI

- Au cours de l'exercice 2015, la société Tunisie leasing a acquis trois places de parking auprès de la société MAKATEB HORCHANI pour un montant total de 45 000 DT HTVA.

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2016 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 21 344 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 672 717 DT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 000 DT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2016, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 4 126 929 DT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 13 721 188 DT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et

informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 160 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2016 s'élève à 160 KDT (HT).

Société Tunisienne d'Ingénierie Financière «STIF»

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing réuni le 20 avril 2017 a autorisé l'acquisition de la part détenue à 99,99% par Tunisie Valeurs dans le capital de la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière «STIF» à la valeur nominale de l'action soit un montant total de 400 KDT.

Amen Finance Company

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing du 21 décembre 2016 a autorisé la cession de sa participation dans la société Amen Finance Company au profit de la société de Participation de Gestion d'Investissement «PGI HOLDING», membre du conseil d'administration de Tunisie Leasing, au prix 10 700 KDT coupon 2015 détaché.

Tunisie valeurs

Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société à céder 5% du capital de Tunisie Valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008. La valorisation de Tunisie Valeurs a été estimée à 15 millions de dinars et ce, sur la base d'une étude indépendante effectuée par un administrateur en 2011.

En 2016, Tunisie Leasing a cédé 666 actions de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 100 KDT.

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par le comité de rémunération réuni en Avril 2014 et en Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint ont été arrêtées par le comité de rémunération réuni en Avril 2014 , Avril 2015 et juin 2016 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u>		<u>Membre du CA, du CPAI et du comité de Risques</u>	
	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2016</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2016</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2016</u>	<u>Charge de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2016</u>
Avantages à court terme (*)	296 676	-	373 244	33 911	157 514	43 717	176 760	131 760
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	11 793	-	2 516	-	-	-
Total	296 676		385 037	33 911	160 030	43 717	176 760	131 760

(*) Charges sociales et fiscales incluses

Les obligations et engagements de Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit :

- (2) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Des jetons de présence servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour 6 339 DT (l'équivalent de 300 000 Dinars Algérien).
- Des jetons de présence servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 000 DT.
- Le salaire du Directeur Général Adjoint est pris en charge à hauteur de 80% par la société GIEFCA (filiale du groupe Alios Finance) à partir du mois de juin 2015. La quote-part de GIEFCA au titre de l'exercice 2016 s'élève à 200 KDT (charges sociales et fiscales incluses). Le DGA a bénéficié également d'une rémunération auprès de la société GIEFCA, s'élevant à 120 KDT au titre de l'exercice 2016 (l'équivalent de 50 K€), conformément à la décision du comité de rémunération du 14 Avril 2015.

5.4 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers individuels au 31/12/2016

5.4.1. Notes complémentaires :

5.4.1.1. Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers (paragraphe 36 de la NCT 14) :

Aucun événement postérieur ayant un impact sur les comptes et la continuité d'exploitation de la société n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers.

5.4.1.2. Note complémentaire sur l'état des engagements hors bilan :

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN au 31 Décembre 2016 (Montants exprimés en dinars)

	31-déc. 2016	31-déc. 2015
PASSIFS EVENTUELS	11 188 140	12 447 631
Cautions, avals et autres garanties données (TF) CITIBANK	11 000 000	10 750 000
Cautions, avals et autres garanties données (TF) Amen BANK		
Cautions, avals et autres garanties données (TLLD) AB	188 140	1 657 194
Cautions, avals et autres garanties données (TLLD) ATB		40 437
ENGAGEMENTS DONNES	24 117 117	27 801 683
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	23 356 278	23 833 931
Engagements sur titres (participations non libérées AFC)	-	2 500 000
Engagements sur autres titres	760 839	1 467 752
ENGAGEMENTS RECUS	120 267 395	99 521 370
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	6 433 802	6 394 957
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	340 048	350 056
Intérêt à échoir sur Contrats Actifs	113 493 545	92 776 357
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	30 581 835	28 089 931
Engagements sur Titres MLA (Contrat de Portages)	-	882 931
Emprunts obtenus non encore encaissés	30 581 835	27 207 000

Solde nul de la rubrique « Engagements sur titres MLA (Contrat de portage) » :

Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 454 613 D'T au profit de Tunisie Leasing.

Tunisie leasing a procédé au remboursement de la totalité de ce montant d'où le solde nul de la rubrique « engagements sur titres MLA (Contrat de portage) » figurant au niveau de l'état des engagements hors bilan arrêté au 31/12/2016.

La procédure d'acquisition de ces titres est en cours d'étude.

5.4.1.3. Note complémentaire à la note 26 « Autres pertes » :

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	399 170	3 312
<u>Total</u>	<u>399 170</u>	<u>3 312</u>

Les « autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels » se détaillent au 31 décembre 2016 comme suit :

- Principal redressement fiscal sur les exercices 2010, 2011, 2012	<u>399 170</u>
<u>Total</u>	<u>399 170</u>

5.4.1.4. Note complémentaire à l'état de flux de trésorerie, rubrique « Flux liés au financement à court terme » :

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période du 1^{er} janvier au 31 Decembre 2016
(Exprimé en dinars)

	Notes	31-déc. 2016	Exercice 2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	28	425 907 857	386 992 583
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(447 725 119)	(349 299 738)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(14 402 477)	(13 385 326)
Intérêts payés	31	(35 155 033)	(32 729 419)
Impôts et taxes payés	32	(4 892 590)	(13 927 923)
Autres flux de trésorerie	33	8 086 876	9 940 151
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(68 180 486)	(12 409 672)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	(709 371)	(1 258 365)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	35	44 056	90 536
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	36	(9 148 122)	(25 583 776)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	37	12 922 885	1 919 427
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		3 109 447	(24 832 178)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	-
Dividendes et autres distributions	38	(8 996 662)	(8 598 243)
Encaissements provenant des emprunts	10	381 430 750	290 410 000
Remboursement d'emprunts	10	(277 124 978)	(266 271 361)
Flux liés au financement à court terme	10	(26 000 000)	3 500 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		69 309 110	19 040 396
Variation de trésorerie		4 238 071	(18 201 454)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	39	(14 553 316)	3 648 138
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période		(10 315 241)	(14 553 316)

NOTE 38 bis : Flux liés au financement à court terme

		31-déc 2016	31-déc 2015
- Encaissements provenant des billets de trésorerie	+	-	20 500 000
- Remboursement des billets de trésorerie	-	-	(47 000 000)
- Encaissements provenant des certificats de dépôt	+	208 500 000	137 500 000
- Remboursement des certificats de dépôt	-	(234 500 000)	(107 500 000)
Flux liés au financement à court terme		(26 000 000)	3 500 000

5.4.1.5. Note complémentaire aux rubriques « Reprises sur provisions pour impôts différé » figurant au niveau de l'état de résultat et à la note 13 du passif du bilan « Autres passifs » sous rubrique « impôt différé suite à l'opération de fusion » :

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Personnel, rémunérations dues	-	-
- Personnel, provisions pour congés payés	697 849	672 214
- Personnel, autres charges à payer	785 870	496 236
- Etat, retenues sur salaires	140 093	119 905
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	789 233	535 945
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	103 808	51 349
- Etat, impôts sur les bénéfices	3 048 652	-
- Etat, TVA à payer	-	572 716
- Etat, autres impôts et taxes à payer	24 728	21 224
- Actionnaires, dividendes à payer	21 608	18 270
- Avances sur titres immobilisés	782 653	459 668
- C.N.S.S	445 531	376 365
- Autres comptes créditeurs	1 274 072	1 055 207
- Diverses charges à payer	761 027	320 000
- Charges à payer sur contrats de portage	-	799 425
- Produits constatés d'avance	20 838	27 002
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	-	51 914
- Autres provisions pour risques	1 582 601	1 481 771
Total	10 478 563	7 059 211

L'opération de fusion par voie d'absorption de la société « SIMT » par Tunisie Leasing réalisée en 2012 avec effet au 1^{er} janvier 2011 a générée un passif d'impôt différé d'un montant de 259 569 DT. La résorption de ce passif a été faite sur 5 années à partir de la date de fusion soit 51 914 DT par an.

D'où l'exercice 2016 est la dernière année de résorption ce qui explique le solde nul de la rubrique « impôt différé suite à l'opération de fusion » au niveau de la note 13 du passif du bilan « Autres passifs ».

5.4.1.6. Note complémentaire à la note 41 « Transactions avec les parties liées » : Relation entre les parties liées :

- TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

TFG et Tunisie Leasing ont le même président de conseil d'administration.

- Société MAKATEB EL HORCHANI

Le propriétaire de cette société est administrateur au sein de Tunisie Leasing.

- Société DAR EL JELD

Le président du conseil d'administration de Tunisie Leasing est associé au niveau de la société DAR EL JELD.

- AMEN BANK

Amen Bank est actionnaire de Tunisie leasing. Elle détient plus de 5% du capital.

- AMEN FINANCE COMPANY

Tunisie leasing détenait 10% du capital de cette société, à la fin du mois de décembre 2016 cette participation a été cédée.

5.4.1.7. Note complémentaire à la note 5 « Portefeuille titre commercial » :

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	31-déc 2016	31-déc 2015
-Tunisie Sicav	35 067	143 642
-POULINA G H	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
<u>Total brut</u>	<u>673 787</u>	<u>782 362</u>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(384 476)	(417 920)
<u>Total net</u>	<u>289 311</u>	<u>364 442</u>

Les titres de placements s'analysent au 31 décembre 2016 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Coût Unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant Net
* Ste Ciment de Bizerte	43 480	2,954	11,5	500 020	371 580	128 440
* Ste Poulina GH	8 640	6,563	8,056	69 600	12 896	56 704
* Ste BH	3 929	18,021	33,205	69 100	-	69 100
* Tunisie Sicav	214	164,420	163,863	35 067	-	35 067
Total				673 787	384 476	289 311

5.4.2. Notes explicatives :

5.4.2.1. Note explicative de la note 4.5 « analyse et classification des créances sur la clientèle » :

Note 4.5 (suite) : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL
	A	B1	B2	B3	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis
Encours financiers	645 936 952	50 372 934	5 239 271	2 512 316	17 317 578
Impayés	2 488 662	5 705 396	1 439 593	1 336 111	15 233 504
Avances et acomptes reçus (*)	(6 735 760)	(76 439)	-	-	(1 763 603)
ENCOURS GLOBAL	641 689 854	56 001 891	6 678 864	3 848 427	30 787 479
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) (1)			0,89%	0,51%	4,35%
ENGAGEMENTS HORS BILAN		560 631	-	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS	664 485 501	56 562 522	6 678 864	3 848 427	30 787 479
Produits réservés	-	-	347 650	419 569	2 956 432
Provisions affectées sur les impayés	-	-	682 583	913 262	12 221 407
Provisions affectées sur les encours	-	-	147 607	611 541	14 242 473
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	1 177 840	1 944 372	29 420 312
ENGAGEMENTS NETS	664 485 501	56 562 522	5 501 024	1 904 055	1 367 167
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			17,64%	50,52%	90,38%
				75,54%	

(*) Présentés au niveau de la rubrique "Dettes envers la clientèle"

(1) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2016 à 5,76% contre 6,24% au 31 Décembre 2015.

(2) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2016 à 75,54 % contre 80,19% au 31 Décembre 2015.

Le ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés a légèrement baissé en passant de 80,19% en 2015 à 75,54% en 2016. Cette baisse provient du changement de la structure des provisions et agios réservés sur les actifs classés :

Classe de Risque	Taux de provisionnement	% de couverture		Ecart 2016/2015
		2016	2015	
B2	20%	3,60%	2,30%	1,30%
B3	50%	6%	5,50%	0,50%
B4	100%	90,40%	92,20%	-1,80%

Vue que les taux de provisionnement varient d'une classe à l'autre (20%, 50% et 100%) et que la couverture de la classe 4 a baissé au détriment de la classe 2 et 3 qui sont moins consommateurs de provisions en couverture

5.4.2.2. Note explicative de la note 18 « Produits des placements » :

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Produits des participations	6 327 365	5 622 320
- Produits des titres Immobilisés	115 510	165 914
- Revenus des autres créances immobilisées	88 166	63 770
- Revenus des valeurs mobilières de placement	1 987	1 901
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	1 980 687	79 240
Total	8 513 715	5 933 145

La variation importante enregistrée au niveau de la rubrique « Produits nets sur cession de valeurs mobilières » durant la période 2016-2015 est due à la plus-value générée de la cession des actions de la société « Amen Finance Company » soit 1 950 KDT.

5.4.2.3. Note explicative de la note 40 « Ventilation des actifs et passifs selon leur durée résiduelle » :

En KDT	Inf à 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 3 ans	3 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Durée indéterminée	Total
ACTIFS									
Liquidités et équivalents de liquidités	312								312
Créances de Leasing	22 995	45 171	65 942	123 246	321 496	104 233	24 062	-	707 145
Portefeuille Titres de Placement	96	193	-	-	-	-	-	-	289
Portefeuille d'Investissement	925	625	-	1 575	5 325	5 368	25 708	34 577	74 102
Immobilisations incorporelles	64	128	192	384	149	-	-	-	917
Immobilisations Corporelles	67	134	201	402	1 608	1 608	5 273	-	9 293
Autres actifs	3 438	1 664	1 205	640	1 441	1 203	658	-	10 248
Total	27 897	47 915	67 539	126 247	330 019	112 412	55 701	34 577	802 306
PASSIFS									
Concours bancaires	10 628								10 628
Emprunts et Dettes Rattachés	38 285	53 248	43 332	58 696	205 551	138 553	43 196		580 861
Dettes envers la Clientèle	6 249	3 202	4 884	357	332	573	0		15 597
Fournisseurs et comptes rattachés	20 054	27 362	6 089	-	-	-	-		53 505
Provisions	-	-	-	-	-	-	-	1 583	1 583
Autres	3 103	2 980	1 209	795	509	300	-	122 238	8 896
CAPITAUX PROPRES									
Total	78 319	86 792	64 513	59 848	206 392	139 426	43 196	123 820	802 306
Position nette	(50 422)	(38 877)	3 027	66 399	123 627	(27 014)	12 505	(89 244)	-

- **Rubrique « Immobilisations incorporelles »**

La défalcation de cette rubrique est faite sur la base des annuités d'amortissement de ces immobilisations.

Exemple : La colonne « inf. à 1 mois » correspond à l'annuité d'amortissement du mois de Janvier 2017

- **Rubrique « Immobilisations corporelles »**

La défalcation de cette rubrique est faite sur la base des annuités d'amortissement de ces immobilisations.

Exemple : La colonne « inf. à 1 mois » correspond à l'annuité d'amortissement du mois de Janvier 2017

- **Rubrique « Portefeuille d'investissement »**

La défalcation de cette rubrique est faite :

1. Sur la base des échéanciers des contrats de portage pour les titres immobilisés.
2. Sur la base de l'intention de vente pour les titres de participation

Exemple : La colonne « durée indéterminée » contient toutes les participations stratégiques (entreprises liées).

- **Rubrique « Capitaux propres »**

Les 9 000 KDT figurant au niveau de la colonne « 3mois à 6 mois » correspondent au montant des dividendes à distribuer sur l'exercice 2016 généralement au mois de juin 2017 (après la tenue de L'AGO).

Les autres composantes des capitaux propres ont une durée indéterminée.

5.4.3. Notes rectificatives :

5.4.3.1. Note rectificative de la note 40 « Ventilation des actifs et passifs selon leur durée résiduelle » :

Les notes reprises au sein des états financiers ont été ajustées en fonction de la particularité du crédit de leasing octroyé en Tunisie d'une façon générale et, notamment, au sein de Tunisie Leasing.

En effet, l'ajustement qui a été fait dans toutes les définitions concerne l'élimination, notamment, de la notion de "valeur résiduelle non garantie" mais également celle de "loyer conditionnel".

A ce titre, il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous les contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilé à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

A ce titre, Tunisie Leasing reprend les deux définitions une à une en mettant l'accent sur les points de différences avec le texte de la NCT 41 qui est une reproduction à l'identique de l'IAS 17 révisée ; elle-même conçue pour un cadre pratique et opérationnel qui peut s'avérer différent de Tunisie Leasing.

- 1- L'investissement brut
- 2- Selon la définition prévue par la NCT 41 du SCE, l'investissement brut « *est le total :*
 - (a) des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement, et
 - (b) de toutes valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur. »

De même, nous avons exclu de la définition de l'investissement brut, avancée au niveau des notes aux états financiers, la valeur résiduelle non garantie, et ce, pour les raisons développées ci-dessus.

- 3- Paiements minimaux

Selon la définition prévue par la NCT 41 du SCE « les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location, à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

 - (a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou
 - (b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :
 - (i) le preneur ;
 - (ii) une personne liée au preneur ; ou
 - (iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Toutefois, si le preneur a la possibilité d'acquérir l'actif à un prix qui devrait être suffisamment inférieur à la juste valeur de l'actif, à la date à laquelle l'option peut être levée de sorte qu'il soit raisonnablement certain, dès le commencement du contrat de location, que l'option sera levée, les paiements minimaux au titre de la location englobent les montants minimaux à payer au titre de la location sur la durée du contrat de location jusqu'à la date prévue de la levée de l'option d'achat, et le paiement à effectuer pour lever ladite option d'achat. »

Dans le cas de la Tunisie Leasing, et outre les motifs exposés précédemment (exclusion de la valeur résiduelle non garantie et des loyers conditionnels), le preneur a la possibilité d'acquérir l'actif à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur de l'actif, à la date à laquelle l'option peut être levée et il est raisonnablement certain (valeur résiduelle fixée à 1 DT) que ladite option sera levée.

A ce titre, la notion des paiements minimaux est définie, dans les notes aux états financiers, conformément à celle prévue au niveau du dernier paragraphe de la définition avancée ci-dessus.

5.4.3.2. Note rectificative de la note 6 « Portefeuille d'investissement » Titres de participation :

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc 2016	31-déc 2015
Titres de participation	52 795 719	60 537 440
Titres immobilisés	14 101 715	11 851 715
Avances sur acquisitions de titres	8 454 613	7 571 683
<u>Montant brut</u>	<u>75 352 047</u>	<u>79 960 838</u>
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(356 800)	(3 494 500)
<u>Montant libéré</u>	<u>74 995 247</u>	<u>76 466 338</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(83 426)	(481 789)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(810 110)	(143 410)
<u>Montant net</u>	<u>74 101 711</u>	<u>75 841 139</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2015	60 537 440	57 042 940	3 494 500
Additions de la période			
- FCPR Tuninvest Croissance	-	637 700	(637 700)
- STIF	399 990	399 990	-
- SPCS	356 600	356 600	-
-Assurances COMAR NON VIE CIV	1 287 602	1 287 602	-
-Société Amen Finance Company	-	1 250 000	(1 250 000)
-Société Taysir Microfinance	333 300	333 300	-
Cessions de la période			
-Tsie Valeurs	(69 213)	(69 213)	-
-Société Amen Finance Company	(10 000 000)	(8 750 000)	(1 250 000)
-Société Moderne de titrisation	(50 000)	(50 000)	-
Soldes au 31 Décembre 2016	<u>52 795 719</u>	<u>52 438 919</u>	<u>356 800</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2015	11 851 715	11 851 715	-
Additions de la période			
- Société agricole DICK	2 000 000	2 000 000	-
- Société Briquetterie Jbel Ouest	2 000 000	2 000 000	-
Cessions de la période			
- M.B.G	(500 000)	(500 000)	-
- Société Yasmine	(625 000)	(625 000)	-
- Société Sidi Othmane	(625 000)	(625 000)	-
Soldes au 31 Décembre 2016	<u>14 101 715</u>	<u>14 101 715</u>	<u>-</u>

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2016 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Coût Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% déteu
Entreprises liées								
Tunisie LLD	29 832	100,00	1,80	53 698	-	-	2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algérie	655 185	18,30	16,28	10 665 481	-	-	2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring	933 399	10,00	10,45	9 757 418	-	-	1999/2010/2015	93,34%
TLG Finance	587 442	21,94	22,62	13 286 983	-	-	2015	31,65%
Aljos Finance	44 752	18,16	18,16	812 704	-	-	2006	4,60%
S T I F	40 000	10,00	10,00	400 000	-	-	2000/2016	100%
Total Entreprises liées				34 976 284				
Entreprises associées								
Tuninvest Sicar	352 645	1,00	1,48	521 084	-	-	1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,00	10,00	219 990	-	-	1997	44,00%
Tunisie Valeurs	26 671	100,00	103,92	2 771 739	-	-	1991/92/96/98/2004/2012	26,67%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,00	10,00	125 000	-	-	1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,00	10,00	136 360	-	-	2002	27,27%
Total Entreprises associées				3 774 173				
Autres								
Amen Santé	65 401	10,00	10,00	654 010	-	-	2009/2010/2013/2014	1,40%
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500	-	-	2009/2016	4,92%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,00	1 000,00	1 000 000	-	83 429	2010	33,33%
Académie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100	-	-	2010	-
Clinique El Amen Beja	818	100,00	100,00	81 800	-	-	2010/2012	1,26%
Taysir Microfinance	11 666	100,00	100,00	1 166 600	-	-	2013/2014/2016	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,00	100,00	3 000 000	356 800	-	2013	11,63%
Ennaki	389 000	1,00	12,85	4 998 650	-	-	2012	1,30%
Assurances Comar non Me CIV	35 000	36,79	36,79	1 287 602	-	-	2016	7,00%
Total Autres				14 045 262	356 800	83 429		
Total Titres de participation				52 795 719	356 800	83 429		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2016 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Coût Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
* B.T.S	500	10,000	10,00	5 000	-	-	1997	(*)
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,00	42 910	-	42 910	2000	(*)
* Société Méhari Hammamet	0	100,000	0	0	-	-	2005	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,50	100 500	-	100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	100,000	100,00	1 000 000	-	-	2008	(*)
* M.B.G	-	100,000	100,00	-	-	-	2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "ML.B"	3 330	18,500	18,50	61 605	-	-	2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,00	666 700	-	666 700	2009	(*)
* Société YASMINE	275 000	10,00	10,00	2 750 000	-	-	2011/2013	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	28 750	100,00	100,00	2 875 000	-	-	2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,00	10,00	1 500 000	-	-	2014	(*)
* Société Tazoghane	200 000	10,00	10,00	2 000 000	-	-	2015	(*)
* Société agricole DICK	400 000	5,00	5,00	2 000 000	-	-	2016	(*)
* Société Briqueterie Jbel Ouest	20 000	100,00	100,00	2 000 000	-	-	2016	(*)
Total Titres immobilisés				14 101 715	-	810 110		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

5.4.3.3. Note rectificative de la note 41 « Transactions avec les parties liées » :

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 250 KDT au titre de l'exercice 2016.

5.5 Rapport général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2016



ECC MAZARS

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn



AMC Ernst & Young
Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord
1003 Tunis, Tunisie
Tél.: +216 70 749 111
Fax: +216 70 749 045
tunisoffice@tn.ey.com

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2016

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 02 Juin 2015, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Tunisie Leasing » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Tunisie Leasing, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 802 306 KDT, des capitaux propres positifs de 131 238 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 12 627 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

À notre avis, les états financiers de la société « Tunisie Leasing » sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Tunisie Leasing eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE



ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



AMC Ernst & Young
Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord
1003 Tunis, Tunisie
Tél.: +216 70 749 111
Fax: +216 70 749 045
tunisoffice@tn.ey.com

TUNISIE LEASING RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2016

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration nous a informés des conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice 2016 suivantes :

1. Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing réuni le 20 avril 2017 a autorisé l'acquisition de la part détenue à 99,99% par Tunisie Valeurs dans le capital de la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière « STIF » à la valeur nominale de l'action soit un montant total de 400 KDT.
2. Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing du 21 décembre 2016 a autorisé la cession de sa participation dans la société Amen Finance Company au profit de la société de Participation de Gestion d'Investissement « PGI HOLDING », membre du conseil d'administration de Tunisie Leasing, au prix 10 700 KDT coupon 2015 détaché.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2016 :

1. Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, ayant pris fin le 30 avril 2014.

Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un contrat de location du siège social en vertu duquel elle met à la disposition de TF une partie du rez de chaussée, le 3^{ème} étage et une partie du 4^{ème} étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114 546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1^{er} janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 250 KDT au titre de l'exercice 2016.

2. Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de Tunisie Factoring, dans laquelle Tunisie Leasing détient directement 93,34% du capital, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Au 31 décembre 2016, l'encours des cautions données, s'élève à 11 000 KDT. Lesdites cautions ne sont pas rémunérées.

3. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing a autorisé l'octroi de caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, détenue à hauteur de 99,44%, et ce au titre de financements contractés auprès de l'AMEN BANK et de l'ATB. Lesdites cautions se détaillent comme suit:

Banque bénéficiaire	Montant de prêt (En KDT)	Date d'autorisation du CA de Tunisie Leasing
AMEN BANK	1 000	30-août-12
AMEN BANK	500	23-avr-13
AMEN BANK	2 000	23-avr-13
AMEN BANK	2 000	26-déc-13
Arab Tunisian Bank (ATB)	500	30-août-12
Arab Tunisian Bank (ATB)	500	23-avr-13
Arab Tunisian Bank (ATB)	420	22-avr-14

Au 31 décembre 2016, les encours de ces cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élèvent à 188 KDT. L'encours des cautions données au profit de l'ATB est nul. Lesdites cautions ne sont pas rémunérées.

4. Tunisie Leasing a conclu en date du 2 mai 2006 avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA) une convention d'assistance technique. Cette dernière a été reconduite et ses conditions actualisées par les avenants n°1 du 18 novembre 2008, n°2 du 24 mars 2010, n°3 du 28 juin 2012, n° 4 du 8 avril 2013 et n°5 du 25 août 2015. |

Un sixième avenant a été signé le 22 mars 2016 et autorisé par le conseil d'administration réuni le 21 décembre 2016. En vertu de cet avenant, les honoraires annuels de Tunisie Leasing pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 K€ en hors taxes et impôts et correspondant à un budget de 441 jours/ hommes.

Les prestations facturées au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 337 KDT.

5. Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

6. Tunisie Leasing a conclu en Août 2011 une convention de participation aux frais du siège avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Ce plafond a été augmenté à 160 KDT (HT), ainsi le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2016 s'élève à 160 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2016.

7. Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société à céder 5% du capital de Tunisie Valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008. La valorisation de Tunisie Valeurs a été estimée à 15 millions de dinars et ce, sur la base d'une étude indépendante effectuée par un administrateur en 2011.

En 2016, Tunisie Leasing a cédé 666 actions de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 100 KDT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis en Avril 2014 et en Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint ont été arrêtées par le comité de rémunération réuni en Avril 2014, en Avril 2015 et en Juin 2016 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (En DT):

	P.C.A		D.G		D.G.A		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme (*)	296 676	-	373 244	33 911	157 514	43 717	176 760	131 760
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	11 793	-	2 516	-	-	-
Total	296 676		385 037	33 911	160 030	43 717	176 760	131 760

(*) Charges sociales et fiscales incluses

- (1) Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Des jetons de présence servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour 6 KDT (l'équivalent de 300 000 Dinars Algérien).
- Des jetons de présence servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 KDT.
- Le salaire du Directeur Général Adjoint est pris en charge à hauteur de 80% par la société GIEFCA (filiale du groupe Alios Finance) à partir du mois de juin 2015. La quote-part de GIEFCA au titre de l'exercice 2016 s'élève à 200 KDT (charges sociales et fiscales incluses). Le DGA a bénéficié également d'une rémunération auprès de la société GIEFCA, s'élevant à 120 KDT au titre de l'exercice 2016 (l'équivalent de 50 K€), conformément à la décision du comité de rémunération du 14 Avril 2015.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE



5.6 Analyse de la situation financière de Tunisie Leasing au 31/12/2016

5.6.1 Engagements financiers au 31/12/2016

(en dinars)

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1-Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
*cautionnement	11 188 140			11 188 140 *		
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement						
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances						
f) engagement sur titre non libéré	760 839	760 839				
g) engagement par signature	23 356 278	23 356 278				
TOTAL	35 305 257	24 117 117		11 188 140		
2-Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties	340 048	340 048				
b) Garantie réelle						
* hypothèques	6 433 802	6 433 802				
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	113 493 545	113 493 545				
TOTAL	120 267 395	120 267 395				
3-Engagements réciproques						
*emprunt obtenu non encore encaissé	30 581 835	30 581 835				
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL	30 581 835	30 581 835				

(*) Les 11 188 140 DT au 31-12-2016 sont répartis comme suit : 11 000 000 DT sur Tunisie Factoring, 188 140 DT sur TLLD.

5.6.2 Encours des crédits contractés par Tunisie Leasing au 31/12/2016

5.6.2.1. Encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing

En Dinars

Emprunt Obligataire	Montant	Échéance	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31/12/2016
Emprunt Obligataire 2011 - III	30 000 000	29/01/2017	TMM + 1,35% ou 5,85%	5 ans	6 000 000
Emprunt Obligataire 2012 – I	30 000 000	29/05/2017	TMM + 1,75% et/ou 6,15%	5 ans	10 964 000
		29/05/2019	6,25%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2012 - II	20 000 000	15/01/2018	TMM + 1,75% et/ou 6,3%	5 ans	10 140 000
		15/01/2020	6,4%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2013-I »	20 000 000	02/05/2018	TMM+2,25% et/ou 7%	5 ans	8 000 000
Emprunt Obligataire 2013 – I	30 000 000	03/10/2018	TMM + 2% et/ou 7%	5 ans	19 032 000
		03/10/2020	7,25%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2013-II »	20 000 000	05/02/2019	TMM + 2,35% et/ou 7,35%	5 ans	16 468 000
		05/02/2021	7,60%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2014 - I	30 000 000	28/04/2019	TMM + 2,2% et/ou 7,2%	5 ans	23 404 000
		28/04/2021	7,35%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2014 -II	30 000 000	15/12/2019	TMM + 2,25% et/ou 7,55%	5 ans	25 240 000
		15/12/2021	7,80%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2015 -I	30 000 000	15/05/2020	TMM + 2,3% et/ou 7,65%	5 ans	29 407 240
		15/05/2022	7,85%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2015-I »	20 000 000	29/06/2020	TMM + 2,3% et/ou 7,70%	5 ans	19 385 000
		29/06/2022	7,90%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2015 -II	30 000 000	04/03/2021	TMM + 2,35% et/ou 7,50%	5 ans	30 000 000
		04/03/2023	7,75%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2016-1	30 000 000	05/04/2021	TMM + 2,35% et/ou 7,50%	5 ans	30 000 000
		05/04/2023	7,75%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2016 »	20 000 000	01/03/2020	TMM + 2,40% et/ou 7,60%	5 ans	20 000 000
		01/03/2022	7,85%	7 ans avec deux années de grâce	
TOTAL	340 000 000				248 040 240

5.6.2.2. Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing

- Encours des emprunts bancaires contractés par TL au 31 Décembre 2016

En milliers de Dinars

Emprunt	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement	Durée	Encours au 31/12/2016
BANQUES LOCALES					
Al Baraka Bank	10 000 000	6,50%	Principal in fine le 19/02/2017	1 an	10 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	6,47%	Principal in fine le 25/03/2017	1 an	5 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	6,45%	Principal in fine le 11/04/2017	1 an	5 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	6,36%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	5 000 000
Al Baraka Bank	6 000 000	6,43%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	6 000 000
Al Baraka Bank	2 000 000	6,43%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	2 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	6,33%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	5 000 000
Al Baraka Bank	4 000 000	6,33%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	4 000 000
Al Baraka Bank	3 000 000	6,33%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	3 000 000
ABC Tunisie 2013/3	10 000 000	TMM + 2 %	Trimestrielle	5 ans	3 500 000
ABC Tunisie 2016/1	6 000 000	TMM +2%	Principal in fine le 28/11/2017	1 an	6 000 000
ABC Tunisie 2016/2	5 000 000	TMM +2%	Principal in fine le 27/10/2017	340 jours	5 000 000
Attijari Bank 2013	10 000 000	TMM + 2 %	Trimestrielle	5 ans	3 000 000
Attijari Bank 2015	10 000 000	TMM + 2,25 %	Trimestrielle	3 ans	5 000 000
Attijari Bank 2016	10 000 000	TMM + 2 %	Trimestrielle	5 ans	9 500 000
BIAT 2013/1	10 000 000	TMM + 1,75 %	Trimestrielle	5 ans	3 000 000
BIAT 2015/1	7 500 000	TMM + 2 %	Trimestrielle	5 ans	5 250 000
BIAT 2015/2	15 000 000	TMM + 2 %	Trimestrielle	5 ans	12 000 000
BIAT 2016	20 000 000	TMM + 2 %	Trimestrielle	6 ans	18 000 000
Amen Bank 2013/2	15 000 000	TMM + 2,25 %	Trimestrielle	4 ans	2 812 500
Amen Bank 2015/1	5 000 000	TMM + 2,25 %	Mensuelle	4 ans	3 617 021
Amen Bank 2015/2	10 000 000	TMM + 2,25 %	Mensuelle	4 ans	7 291 667
BTK 2013	5 000 000	TMM + 2,25 %	Trimestrielle	5 ans	1 500 000

ZITOUNA BANK	2 000 000	6,75%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000
ZITOUNA BANK	2 000 000	6,75%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000
WIFEK BANK	5 000 000	6,25%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	5 000 000
BH	5 000 000	TMM + 2,25 %	Trimestrielle	4 ans	4 000 000
TOTAL	197 500 000				143 471 188

- Encours des emprunts étrangers contractés par TL au 31 Décembre 2016

BEI (Crédit participatif)	1 619 000	4,50%	17/09/2017	10 ans	154 398
BEI	1 818 263	1,69%	Semestrielle jusqu'à 15/04/2018	6 ans	471 951
BEI	2 016 357	1,53%	Semestrielle jusqu'à 15/04/2019	7 ans	744 927
BEI	2 016 879	1,54%	Semestrielle jusqu'à 15/04/2019	7 ans	745 299
BEI	24 437 941	1,39%	Semestrielle jusqu'à 15/10/2019	7 ans	10 764 797
BEI T1	20 634 165	0,96%	Semestrielle jusqu'à 11/01/2022	7,5 ans	16 212 558
BEI T2	1 942 996	1,26%	Semestrielle jusqu'à 11/01/2022	7,5 ans	1 526 640
BIRD 2012 I	4 916 154	3,90%	Semestrielle jusqu'à 15/05/2022	10 ans	3 862 693
BIRD 2012 II	3 073 291	4 ,15%	Semestrielle jusqu'à 15/05/2022	10 ans	2 414 729
BIRD 2012 III	1 510 553	4,74%	Semestrielle jusqu'à 15/11/2023	10 ans	1 510 553
BAD 2013 I	4 953 318	4,33%	Semestrielle jusqu'à 15/11/2022	10 ans	4 245 701
BAD 2013 II	990 753	4,72%	Semestrielle jusqu'à 15/05/2023	10 ans	919 985
BERD 2014	11 600 500	2,90%	Semestrielle jusqu'à 10/07/2019	5 ans	9 943 286
BIRD 2015	6 000 000	TMM+1,75%	Semestrielle jusqu'à 15/07/2027	12 ans	6 000 000
SANAD	17 016 300	3,25%	Semestrielle jusqu'à 05/07/2019	5 ans	11 344 278
SANAD 2016	15 443 750	3,10%	Semestrielle jusqu'à 05/07/2021	5 ans	15 443 750
SANAD GGF	24 675 000	3,10%	Semestrielle jusqu'à 15/09/2021	5 ans	24 675 000
PROPARCO	22 207 000	3,39%	Semestrielle jusqu'à 15/03/2021	5 ans	22 207 000
RESPONSABILITY	24 515 000	3,69%	Semestrielle jusqu'à 28/06/2021	5 ans	22 063 500
BERD 2016	12 300 000	3,00%	Semestrielle jusqu'à 10/07/2021	5 ans	12 300 000
TOTAL DES EMPRUNTS ETRANGERS	203 687 220				167 551 045

- **Encours des billets de trésorerie émis par TL au 31 Décembre 2016**

Souscripteur	Montant (DT)	Taux d'intérêt	Durée
CAPRA	3 000 000	6,30%	5 ANS
TOTAL DES BILLETS DE TRESORERIE		3 000 000	

- **Encours des certificats de dépôts émis par TL au 31 Décembre 2016**

Souscripteur	Montant (en milliers de DT)	Taux d'intérêt	Durée
TUNISIE LLD	1 000 000	6,45%	360 j
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1 000 000	6,40%	90 j
MONCEF SELLAMI	2 000 000	7,00%	360 j
TOTAL DES CERTIFICATS DE DEPOTS		4 000 000	

5.6.3 Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire TL 2017-1

En Dinars

Catégorie	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit en dinars	%
SICAV	15	154 902	15 490 200	41,87
AUTRES	3	84 000	8 400 000	22,70
BANQUES	2	60 000	6 000 000	16,22
ASSURANCES	6	40 000	4 000 000	10,81
FCP	3	16 000	1 600 000	4,32
PERSONNES PHYSIQUES	62	15 098	1 509 800	4,08
Total	91	370 000	37 000 000	100,00

5.6.4 Soldes Intermédiaires de Gestion au 31 décembre 2016

	PRODUITS				CHARGES				SOLDES			
	2016	2015	2014		2016	2015	2014		2016	2015	2014	
Revenus du Leasing	61 666 803	53 762 407	50 187 078		37 861 837	33 117 233	30 279 995					
Intérêts de retard & intercalaire	2 345 648	1 710 308	2 222 172	Charges financières nettes								
Variation des agios réservés	-498 346	-202 484	-557 072									
Autres produits d'exploitation	1 707 999	1 546 949	997 292									
Produit d'exploitation	65 222 104	56 817 180	52 849 470	Total des charges nettes financières	37 861 837	33 117 233	30 279 995	Marge commerciale (PNB)	27 360 267	23 699 947	22 569 475	22 569 475
Marge commerciale (PNB)	27 360 267	23 699 947	22 569 475	Charges de personnel	9 606 640	8 437 642	7 505 234					
Produits des placements	8 513 715	5 933 145	6 602 336	Autres charges d'exploitation	5 210 781	4 867 982	4 711 648					
Sous Total	35 873 982	29 633 092	29 171 811	Sous Total	14 817 421	13 305 624	12 216 882	Excédent Brut d'exploitation	21 056 561	16 327 468	16 954 929	16 954 929
Excédent Brut d'exploitation	21 056 561	16 327 468	16 954 929	Dotations aux amortissements	1 544 290	1 476 935	1 316 881					
Reprise sur provisions sur créances				Dotations aux provisions sur créances	946 875	3 504 738	888 792					
Reprise sur provisions sur titres				Dotations aux provisions sur titres	234 894	-534 817	-25 470					
Reprise sur provisions sur risques				Dotations aux provisions sur risques divers	365 689	458 986	-20 147					
Autres produits ordinaires	463 642	746 801	542 368	Autres pertes ordinaires	399 170	3 312	470 228					
				Impôts sur les sociétés	4 282 253	2 665 744	3 134 231					
Sous Total	21 520 203	17 074 269	17 497 297	Sous Total	7 773 171	7 574 898	5 764 515	Résultat des activités ordinaires	13 747 032	9 499 371	11 732 781	11 732 781
Résultat des activités ordinaires après impôts	13 747 032	9 499 371	11 732 781	Résultat négatif des activités ordinaires	-	-	-					
Gains extraordinaires	-	-	-	Pertes extraordinaires	1 120 174	-	-					
Effet positif de modification comptable	-	-	-	Effet négatif de modification comptable	-	-	-					
TOTAL	13 747 032	9 499 371	11 732 781	Résultat net de l'exercice	12 626 858	9 499 371	11 732 781					

5.6.5 Tableau de mouvement des capitaux propres après affectation

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale de réinvestissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<i>Solde au 31 Décembre 2014 avant Affectation</i>	43 000 000	39 500 000	990 155	2 000 000	4 300 000	3 776 843	11 161 525	10 250 212	11 732 781	126 711 517
Affectations approuvées par l'A.G.O du 02/06/2015					200 000		2 000 000	9 532 781	(11 732 781)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014								(8 600 000)		(8 600 000)
<i>Solde au 31 Décembre 2014 après Affectation</i>	43 000 000	39 500 000	990 155	2 000 000	4 500 000	3 776 843	13 161 525	11 182 993	-	118 111 517
Augmentation par incorporation de réserves réalisée en 2015 et approuvée par l'AGE du 04/10/2012	2 000 000			(2 000 000)						-
Résultat au 31 décembre 2015									9 499 371	9 499 371
<i>Solde au 31 Décembre 2015 avant Affectation</i>	45 000 000	39 500 000	990 155	0	4 500 000	3 776 843	13 161 525	11 182 993	9 499 371	127 610 888
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/06/2016							2 018 333	7 481 038	(9 499 371)	-
Réintégration prime d'émission		(6 324 788)						6 324 788		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015								(9 000 000)		(9 000 000)
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(1 025 000)	1 025 000		-
<i>Solde au 31 Décembre 2015 après Affectation</i>	45 000 000	33 175 212	990 155	0	4 500 000	3 776 843	14 154 858	17 013 819	-	118 610 888
Résultat au 31 décembre 2016									12 626 858	12 626 858
<i>Solde au 31 Décembre 2016 avant Affectation</i>	45 000 000	33 175 212	990 155	0	4 500 000	3 776 843	14 154 858	17 013 819	12 626 858	131 237 746
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/06/2016							2 552 326	10 744 532	(12 626 858)	-
Réintégration prime d'émission		(7 750 000)						7 750 000		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015								(9 000 000)		(9 000 000)
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(1 250 000)	1 250 000		-
<i>Solde au 31 Décembre 2016 après Affectation</i>	45 000 000	25 425 212	990 155	0	4 500 000	3 776 843	15 457 184	27 758 351	0	122 237 746

5.6.6 Répartition des résultats des trois derniers exercices

(En dinars)

Désignations	2016	2015	2014
Bénéfice net	12 626 858	9 499 371	11 732 781
+ Report à nouveau	17 013 819	11 182 993	10 250 212
+ Réintégration prime d'émission	7 750 000	6 324 788	-
= Total	37 390 677	27 007 152	21 982 993
- Réserve légale	0	-	200 000
= Solde	37 390 677	27 007 152	21 782 993
- Réserve spéciale de réinvestissement	2 552 326	2 018 333	2 000 000
+ Reprise sur réserve spéciale de réinvestissement	1 250 000	1 025 000	-
= Bénéfice disponible	36 088 351	26 013 819	19 782 993
- Dividendes	9 000 000	9 000 000	8 600 000
= Résultat reporté	27 088 351	17 013 819	11 182 993

5.6.7 Évolution des revenus de leasing et du résultat d'exploitation

(En dinars)

Désignation	2016	2015	2014
Revenus de leasing	63 514 105	55 270 231	51 852 178
Produit net	35 873 982	29 633 092	29 171 811 *
Résultat d'exploitation	17 964 813	11 421 626	14 794 873
Capital social	45 000 000	45 000 000	43 000 000
Nombre d'actions	9 000 000	9 000 000	8 600 000
Revenus par action	7,057	6,141	6,029
Produit net par action	3,986	3,293	3,392
Résultat d'exploitation par action	1,996	1,269	1,720

(*) Chiffres 2014 retraités pour des besoins de comparabilité

5.6.8 Évolution du résultat net

(En dinars)

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Bénéfice avant impôt (1)	18 029 285	12 165 115	14 867 013
Bénéfice net d'impôt (2)	12 626 858	9 499 371	11 732 781
Bénéfice consolidé avant impôt (3)	30 231 400	31 699 325	34 002 521
Bénéfice consolidé net d'impôt (4)	16 222 146	24 606 412	26 106 599
Capital social	45 000 000	45 000 000	43 000 000
Nombre d'actions (5)	9 000 000	9 000 000	8 600 000
Bénéfice par action avant impôt (1)/(5)	2,003	1,352	1,729
Bénéfice par action net d'impôt (2)/(5)	1,403	1,055	1,364
Bénéfice consolidé par action avant impôt (3)/(5)	3,359	3,522	3,954
Bénéfice consolidé par action net d'impôt (4)/(5)	1,802	2,734	3,036
Bénéfice avant impôt/capital social	40,07%	27,03%	34,57%
Bénéfice net d'impôt/capital social	28,06%	21,11%	27,29%

5.6.9 Évolution des dividendes

(En dinars)

Désignation	2016	2015	2014
Dividendes en dinars	9 000 000	9 000 000	8 600 000
Dividendes par action en dinars	1,000	1,000	1,000
% du nominal	20,00%	20,00%	20,00%
Date de mise en paiement	13/06/2017	21/06/2016	15/06/2015

5.6.10 Évolution de la marge brute d'autofinancement

(En dinars)

Désignation	2016	2015	2014
Bénéfice net d'impôt (1)	12 626 858	9 499 371	11 732 781
Dotations aux amortissements (2)	1 544 290	1 476 935	1 316 881
Dotations nettes aux provisions (3)	1 547 458	3 428 907	843 175
Marge brute d'autofinancement (1+2+3)	15 718 606	14 406 213	13 892 837

5.6.11 Indicateurs de gestion et ratios

En milliers de Dinars

Indicateurs de Gestion	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net (1)	12 627	9 499	11 733
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	781 536	673 833	617 975
Engagements (2) (bilans et hors bilans)	770 939	660 195	620 140
Fonds propres (avant résultat net) (3)	118 611	118 112	114 979
Capitaux propres avant affectation	131 238	127 611	126 712
Créances sur la clientèle	707 145	597 627	565 699
Créances classées (4)	43 078	39 680	38 088
Produits réservés (5)	3 724	3 085	2 992
Total Provisions (6)	28 819	28 732	26 754
Emprunts et ressources spéciales (7)	591 488	515 078	472 107
Charges financières	37 862	33 117	30 280
Charges d'exploitation (Charges de personnel+autres charges d'exploitation+dotation aux amortissements des valeurs immobilisées) (8)	16 362	14 783	13 533 **
Produit net (9)	35 874	29 633	29 172 **
Total brut des créances (10)	747 582	636 361	601 894
Total bilan (11)	802 306	694 592	642 708
Intérêts de crédit bail	64 012	55 473	52 409
Dettes envers la clientèle	15 597	13 505	12 905
Charges de personnel	9 607	8 438	7 505
Portefeuille titre commercial	289	364	979
Portefeuille d'investissement	74 102	75 841	51 297
Ratios propres aux sociétés de leasing			
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	15,39%	17,89%	18,54%
Taux de créances classées (4)/(10)	5,76%	6,24%	6,33%
Ratio de couverture des créances classées (5+6)/(4)	75,54%	80,19%	78,10%
Créances classées/ (Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement)	5,51%	5,89%	6,16%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT *	14,88%	17,84%	23,29%
Ratios de structure			
Total Capitaux propres après résultat/Total bilan	16,36%	18,37%	19,72%
Emprunts & Ressources spéciales/ Total bilan	73,72%	74,16%	73,46%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/ Total bilan	88,14%	86,04%	88,02%
Emprunts et Ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle	85,85%	88,45%	85,74%
Ratios de gestion			
Charges de personnel/Produits nets	26,78%	28,47%	25,73%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	30,25%	25,09%	25,37%
Coefficient d'exploitation (8)/(9)	45,61%	49,89%	46,39%
Ratios de rentabilité			
ROE (1)/(3)	10,65%	8,04%	10,20%
ROA (1)/(11)	1,57%	1,37%	1,83%
Résultat net / Produit net	35,20%	32,06%	40,22%
Intérêts de crédit bail / créances sur la clientèle	9,05%	9,28%	9,26%
Produits nets / total bilan	4,47%	4,27%	4,54%

* Tel que modifié par la circulaire 2012-09 de la BCT, ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (banques et sociétés de leasing) que ses fonds propres représentent au moins 10% de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

** Chiffres 2014 retraités pour des besoins de comparabilité.

5.7 États financiers consolidés au 31/12/2016

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2016 ne s'accommodent pas aux dispositions du système comptable des entreprises notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas les informations et renseignements ci-après :

- Une note indiquant, le pays d'enregistrement ou de résidence pour les sociétés « ALIOS » et « TLG Finance » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC35 ;
- Une note portant sur l'effet de l'acquisition de la société « STIF » sur la situation financière du groupe à la date de clôture, sur les résultats de l'exercice et sur les montants correspondants de l'exercice précédent et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés ;
- Une note portant sur la nature de la relation entre la société mère et les filiales dont elle ne détient pas, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés ;
- Une note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers, survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture ;
- En outre, la société est tenue de se conformer scrupuleusement aux dispositions de la NC 41 relative aux contrats de location ou de mentionner au niveau des notes aux états financiers toute précision relative aux spécificités de la société.

Tunisie Leasing s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2017 et suivants.

5.7.1. Bilan consolidé au 31/12/2016

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 Décembre 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.	31-déc.
ACTIFS		2016	2015
Caisse et avoirs auprès des banques	7	70 350 559	94 886 000
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	8	1 559 640 008	1 351 581 774 (*)
Acheteurs Factorés	9	128 211 853	115 911 249
Portefeuille titre commercial		3 679 878	747 401
Portefeuille d'investissements	10	26 987 087	30 372 463 (*)
Titres mis en équivalence	10	8 510 342	9 347 527
Valeurs Immobilisés	11	57 282 303	52 553 415 (*)
Actifs d'impôts différés	12	8 111 000	6 041 540
Autres actifs	13	44 055 416	43 411 354
TOTAL DES ACTIFS		1 906 828 446	1 704 852 723
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIFS			
Concours bancaires	14	80 865 872	71 566 178
Emprunts et dettes rattachées	15	1 223 786 936	1 098 197 374
Dettes envers la clientèle	16	69 021 748	58 936 057
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	9	37 704 922	30 457 233
Fournisseurs et comptes rattachés		93 690 918	81 709 908
Passifs d'impôts différés	12	5 426 788	3 957 586
Autres passifs	17	78 034 036	56 621 540 (*)
TOTAL DES PASSIFS		1 588 531 220	1 401 445 876
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		45 000 000	45 000 000
Réserves consolidés		109 506 472	99 435 262
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		154 506 472	144 435 262
Résultat Consolidé		12 564 935	14 187 916
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	18	167 071 407	158 623 178
INTERETS MINORITAIRES	19	151 225 819	144 783 669
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		318 297 226	303 406 847
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1 906 828 446	1 704 852 723

* Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4-10)

5.7.2. État des engagements hors bilan consolidé au 31/12/2016

Etat des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 31 Décembre 2016
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2016	31/12/2015
ENGAGEMENTS DONNEES	83 399 855	81 108 852
Engagements de financements en faveur de la clientele	82 079 016	76 581 100
Engagements sur titres	1 320 839	4 527 752
ENGAGEMENTS RECUS	173 562 181	146 270 078
Garanties recus	10 757 746	16 765 781
Interets à echoir sur contrats actifs	162 804 435	129 504 297
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	67 706 835	12 533 333
Emprunts exterieurs	67 706 835	12 533 333

5.7.3. État de résultat consolidé au 31/12/2016

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2016
(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc. 2016	31-déc. 2015
Revenu de crédit bail	20	175 814 075	162 537 851
Revenu du factoring	21	13 693 048	13 357 621
Revenu des opérations de location longue durée		17 225 851	16 410 241
Autres produits d'exploitation		6 601 957	7 081 099
Intérêts et charges assimilés	22	(87 024 410)	(79 250 282)
Produits des placements		2 708 763	554 741
Total des Produits d'exploitation		129 019 284	120 691 271
Coût des opérations de location longue durée		(7 630 153)	(6 349 148)
PRODUIT NET		121 389 131	114 342 123
Charges de personnel		(37 670 080)	(32 749 348)
Autres charges d'exploitation		(27 855 145)	(27 051 550)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances	23	(16 020 876)	(13 206 583)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(6 464 836)	(6 833 940)
Dotations aux provisions pour risques divers	24	53 039	(3 578 307)
RESULTAT D'EXPLOITATION		33 431 233	30 922 395
Autres gains ordinaires		(2 799 170)	790 819
Autres pertes ordinaires		(400 663)	(13 889)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		30 231 400	31 699 325
Impôts différés		47 675	71 683
Impôts exigibles		(15 135 274)	(9 902 334)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		15 143 801	21 868 674
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	10	1 078 345	2 737 738
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		16 222 146	24 606 412
Part revenant aux intérêts minoritaires	18	(3 657 211)	(10 418 496)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		12 564 935	14 187 916
Résultat par action		1,396	1,576

5.7.4. État de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2016

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31-dec 2016	31-dec 2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	25	670 837 258	591 084 988
Encaissements reçus des acheteurs factorés	26	348 269 669	350 452 437
Financements des adhérents		(340 086 354)	(341 594 644)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(18 955 129)	(17 949 578)
Intérêts payés		(47 342 984)	(40 943 504)
Impôts et taxes payés		(34 925 962)	(44 991 413)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	27	(653 415 890)	(492 424 065)
Autres flux de trésorerie		(40 275 112)	5 929 573
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(115 894 505)	9 563 793
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	28	(19 766 365)	(8 615 997)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	29	9 877 252	5 067 117
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	30	(9 148 122)	(66 743 118)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	31	12 922 884	1 938 162
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(6 114 351)	(68 353 836)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Ecaissements suite à l'émission d'action		-	41 114 364
Dividendes et autres distributions	32	(17 813 366)	(17 648 242)
Encaissements provenant des emprunts		455 936 775	375 663 752
Remboursement d'emprunts		(333 574 577)	(318 297 888)
Flux liés au financement à court terme		(21 398 000)	3 738 366
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		83 150 832	84 570 353
Incidences des variations des taux de participation sur les liquidités et équivalents de liquidités		72	-
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		5 022 817	(470 589)
Variation de trésorerie		(33 835 135)	25 309 722
Trésorerie au début de l'exercice		23 319 822	(1 989 900)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	33	(10 515 313)	23 319 822

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 Décembre 2016

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « TLG » est composé de dix sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonné au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 31 Décembre 2016 à la somme de 45.000.000 dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 ayant un objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 Décembre 2016, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
- La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
- La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 31 Décembre 2016 à 10.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **TLG FINANCE** » est une société par action simplifiée créée le 01 octobre 2014 ayant pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de location opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées.

Le capital initial s'élève à 30 000,00 Euros

L'assemblée générale mixte du 10 septembre 2015 a décidé de porter le capital social à 18 560 000,00 Euros par émission de 1 853 000 actions nouvelles de 10 Euro chacune totalement souscrites et libérées en numéraires

- La société **ALIOS Finance SA**, société holding créée en 1998, a pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail.

Le capital social de Alios Finance SA s'élève au 31 décembre 2016 à € : 10.699.282 divisé en 972.662 actions de € : 11 chacune.

Alios est présent actuellement dans neuf pays de l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie et Kenya), soit sous forme de filiales ou de succursales

- La société « **Tunisie Factoring** » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 31 Décembre 2016 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

- **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar**: constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar**: constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar**: constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

- **Les autres sociétés du Groupe**

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune.

- **Société Tunisienne d'ingenierie financiere (STIF):** est une société anonyme de droit Tunisien , constitué le 02 février 2001 .

Le capital social s'élève à D: 400.000 divisé en 40.000 actinos de 10D chacune , souscrite et liberé en totalité .

La societe a pour objet d'effectuer en Tunisie et à l'etranger des missions d'audit economique, juridique et financier et plus generalement toutes operations commerciales, industrielles , financieres , mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet social

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :

Tableau 1

Tableau des Participations au 31 Décembre 2016

Sociétés	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter-SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	25 671	26,67%	357 645	36,51%	21 999	44,00%	12 500	25,00%	13 636	27,27%	933 402	93,34%	40 000	100,00%	29 832	99,44%	44 762	4,65%	557 442	31,65%	1 049 996	30,00%
Tunisie Valeurs																						
Tunisie SICAR																						
Tuninvest SICAR																						
Tuninvest International SICAR																						
Tunisie Factoring																						
TLG FINANCE																						
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																						
Autres	73 329	73,33%	613 355	63,49%	25 001	56,00%	37 500	75,00%	36 364	72,73%	48 405	4,84%			168	0,56%	350 746	36,00%	1 256 551	66,35%	2 450 005	70,00%
Total	103 000	100,00%	956 000	100,00%	50 000	100,00%	90 000	100,00%	50 000	100,00%	1 000 000	100,00%	40 000	100,00%	30 000	100,00%	972 672	100,00%	1 656 000	100,00%	3 500 000	100,00%

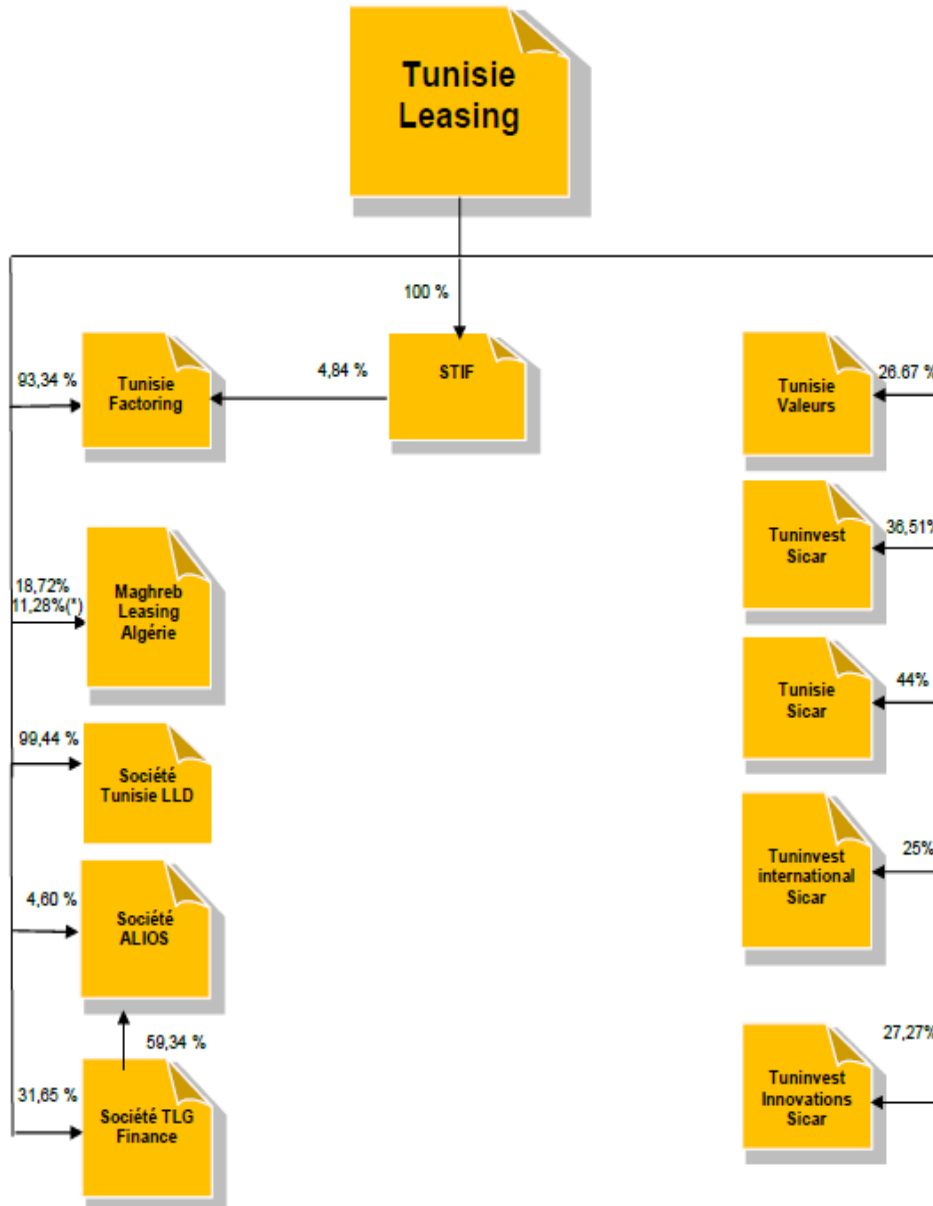
Tableau 02

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2016

Sociétés	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie Location LD		ALOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
	Tunisie Leasing	26,67%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		93,34%		100,00%		99,44%		4,60%		31,65%		18,72%
Tunisie Valeurs																						
Tunisie SICAR																						
Tuninvest SICAR																						
Tuninvest International SICAR																						
Tunisie Factoring																						
TLG FINANCE																						
Société d'hygiène Financière (STIF)																						
Autres																						
Total	26,67%	0,00%	36,51%	0,00%	44,00%	25,00%	25,00%	0,00%	27,27%	27,27%	93,34%	4,84%	100,00%	99,44%	0,80%	4,60%	18,78%	31,65%	0,80%	18,72%	11,28%	0,00%
Total participation			36,51%		44,00%	25,00%	25,00%		27,27%		93,18%	4,84%	100,00%	99,44%		23,38%	31,65%		31,65%		18,72%	

(*) A l'annexe des contrats de portage

TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 31 Décembre 2016



(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisienne d'ingénierie Financière	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALIOS	Contrôle exclusif	Intégration globale
TLG FINANCE	Contrôle exclusif	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.

- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

- *Traitement des participations dans les entreprises associées*

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

- *Intégration des sociétés sous contrôle exclusif*

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;

- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- **Ecart d'acquisition** : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- **Ecart d'évaluation** : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- **Résultats inter-sociétés** : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- **Présentation des intérêts minoritaires** : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

- ***Homogénéisation des méthodes comptables***

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

- ***Elimination des soldes et transactions intra-groupe***

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

- *Conversion des états financiers des entités étrangères*

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38);
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne

sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

Filiale (Maghreb Leasing Algérie)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	20%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

Filiale (Alios)

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 1er Décembre 2015, Alios a adopté une mise à jour sur l'ancienne politique de provisionnement en vue de s'aligner avec la méthodologie de provisionnement de Tunisie Leasing. Les aménagements de cette politique qui prévoient :

1. La prise en compte pour le crédit-bail et pour la LOA de la valeur des biens financés, et ce comme garantie déductible de l'assiette de provisionnement .Les taux de provisionnement sont : (5% à partir d'1 jour de retard, 30% à partir de 90

jours, 75% à partir de 180 jours et 100% à partir de 360 jours et en cas de contentieux. Ces taux s'appliquent sur le risque total (impayés + encours).

2. L'assouplissement des taux de provisionnement pour les financements destinés aux particuliers (Crédit à la consommation et LOA) du fait que les premiers retards sont en général imputables aux employeurs qui nous règlent les prélèvements à la source des échéances avec un certain délai. le taux de provisionnement est de 5% (à partir du 1er jour de retard), suivi de 30% (30 jours), 50% (60 jours), 75% (120 jours) et 100% (180 jours et contentieux).

Filiale (Tunisie Factoring)

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé. Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec

d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLG.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants

du titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

5. Changements de méthodes de présentation:

Par rapport au 31 décembre 2015, les états financiers au 31 décembre 2016 traduisent des changements de méthodes de présentation de bilan et l'état de résultat.

Les retraitements opérés sont:

Ancienne Présentation	Nouvelle présentation	Commentaires
Créances de leasing : Encours Financiers Moins : provisions	Créances sur la clientèle , opérations de leasing	Les créances de leasing ont été présentés en net des provisions
Créances de leasing : Impayés Moins : provisions		
Intérêts constatés d'avance		
Portefeuille d'investissement brut Moins : provisions	Portefeuille d'investissements	Présenté en net des provisions
Immobilisations incorporelles Moins : amortissements	Valeurs Immobilisés	les valeurs immobilisés sont présentés net des amortissements
Immobilisations corporelles Moins : amortissements		
Provisions pour passifs et charges Autres	Autres passifs	Les provisions pour passifs et charges et autres ont été regroupés au niveau des autres passifs

6: Événements significatifs de l'exercice 2016

Activité de la filiale Alios Finance Gabon

Le délai constaté dans l'encaissement de la créance de 48 MDT (20M€) détenue sur l'Etat Gabonais au titre des délégations de solde (cf. Note 8 «Créances sur la clientèle, opérations de leasing» ci-après) a mis notre filiale Alios Finance Gabon en difficulté financière, ce qui nous a amené, faute de refinancement, à suspendre la production à partir de Novembre 2016.

Un plan d'action a été mis en place par le Groupe pour la relance de l'activité de la filiale Alios Finance Gabon s'articule autour des actions suivantes:

- Maintenir la pression sur le Gouvernement Gabonais pour continuer l'encaissement des nouvelles échéances et arrêter l'hémorragie,
- Œuvrer pour le recouvrement des arriérés sur un délai le plus court,
- Continuer activement le recouvrement des impayés clients, notamment sur les principaux risques,

- Continuer la recherche des sources de refinancement auprès du système bancaire, des compagnies d'assurance, du marché obligataire dès l'amélioration de la liquidité sur le marché et de la Banque Centrale par le refinancement de notre portefeuille crédit aux particuliers à travers les accords de classement,
- Reprendre la production dans les plus brefs délais,
- Continuer le plan d'optimisation des charges opérationnelles.

NOTE 7 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Désignation	Tunisie leasing	Tunisie factoring	Tunisie L.L.D	M.L.Algérie	ALIOS	STIF	TOTAL
Banques, découverts	10 627 542	12 234 372	-	-	58 003 063	895 80 865 872	
TOTAL	10 627 542	12 234 372	-	-	58 003 063	895 80 865 872	

NOTE 8 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Encours financiers	1 462 556 611	1 255 933 321 (*)
- Impayés	221 918 125	201 666 033
- Interets echus différés	(6 425 227)	(5 499 917)
- Creances en cours (encours des contrats decaissés et non mis en force)	12 927 837	8 165 234
<u>Total brut des creances de leasing</u>	<u>1 690 977 346</u>	<u>1 460 264 672</u>
- Provisions pour dépréciation des encours	(64 279 024)	(49 917 861) (*)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(56 411 211)	(50 251 721)
- Provisions collectives	(5 678 374)	(4 295 040)
- Produits réservés	(4 968 730)	(4 218 276)
<u>Total des provisions</u>	<u>(131 337 339)</u>	<u>(108 682 898)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>1 559 640 008</u>	<u>1 351 581 774</u>

(*) chiffres retraités

Les créances au bilan consolidé incluent des créances sur l'Etat Gabonais pour un montant de 40.3 MDT (17M€). Ces créances correspondent aux remboursements à recevoir de l'Etat Gabonais sur les crédits accordés aux agents publics que bénéficie d'une délégation de solde (précompte). En effet, l'Etat Gabonais a enregistré depuis la fin 2013 des retards dans le reversement à Alios Finance des précomptes. La créance détenue par Alios Finance correspond ainsi à 19 échéances se rapportant principalement à l'année 2016.

Le groupe Alios Finance et sa filiale Alios Finance Gabon suivent de près l'apurement de cette créance auprès des autorités locales avec l'appui de l'association Professionnelle des Etablissement de Crédit (APEC) et la Confédération Patronale du Gabon (CPG). Des versements sont néanmoins reçus de manière irrégulière de l'Etat Gabonais. Ainsi, un versement équivalent à 7 MDT (3M€) a été reçu de l'Etat Gabonais le 05 janvier 2017 sans toutefois apurer les arriérés dans un contexte de Finances Publiques restreintes au

niveau du pays qui a conduit le Gabon à entamer depuis plusieurs mois des démarches visant à mobiliser des ressources pour le financement de la dette publique.

Dans ce contexte, La réalité de la créance n'est pas remise en cause et aucune dépréciation n'a été comptabilisée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016.

8.1 : Créances de Leasing : Impayés

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	31-déc 2016	31-déc 2015
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	202 115 804	185 248 474
- Intérêts de retard à facturer	-	62 629
<u>Montant brut</u>	<u>202 115 804</u>	<u>185 311 103</u>
A déduire :		
- Provisions	(42 405 222)	(37 069 175)
- Produits réservés	(2 163 408)	(1 708 252)
<u>Montant net</u>	<u>157 547 174</u>	<u>146 533 676</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	19 802 321	16 354 930
- Créances radiées	-	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>19 802 321</u>	<u>16 503 488</u>
A déduire :		
- Provisions	(14 005 989)	(13 182 546)
- Produits réservés	(2 803 283)	(2 507 985)
- Provisions sur créances radiées	-	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>2 993 049</u>	<u>664 399</u>
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	(2 039)	(2 039)
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>160 538 184</u>	<u>147 196 036</u>

NOTE 9 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2016, comme suit :

		<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Comptes des acheteurs factorés			
Comptes des acheteurs locaux		131 074 254	115 002 538
Comptes des acheteurs export		1 524 369	2 996 644
Comptes des acheteurs import		2 177 752	2 936 042
	<u>Sous total</u>	<u>(A) 134 776 375</u>	<u>120 935 224</u>
Adéduire			
Provisions individuelles sur compte adhérents		(5 491 453)	(4 198 656)
Provisions collectives sur compte adhérents		(1 072 319)	(825 319)
Provisions individuelles sur compte acheteurs		(750)	
	<u>Montant net</u>	<u>128 211 853</u>	<u>115 911 249</u>
Comptes des adhérents			
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)		205 564	234 396
Fonds de garantie		13 540 290	11 824 247
Compte import		2 177 752	2 936 042
Disponible		21 781 316	15 462 548
	<u>Sous total</u>	<u>(B) 37 704 922</u>	<u>30 457 233</u>
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	(A) - (B)	<u>97 071 453</u>	<u>90 477 991</u>

NOTE 10 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Titres immobilisés	28 669 654	34 492 163
	<u>Total brut</u>	<u>28 669 654 34 492 163</u>
Adéduire		
Versements restant à effectuer sur titres	(356 800)	(3 494 500)
	<u>Montant libéré</u>	<u>28 312 854 30 997 663</u>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 325 767)	(625 200)
	<u>Total net</u>	<u>26 987 087 30 372 463</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2016 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation	% détenu
- B.T.S	500	10	5 000			1997	(*)	
- SPCS	174 990	10	1 819 178			2009/2016		4,92%
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000	1 000 000		83 427	2010		33,33%
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10	42 910		42 910	2000	(*)	
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100	100			2010		
- Société BYZACENE	1 005	100	100 500		100 500	2006	(*)	
- Société PROMOTEL TF	5 600	100	560 000		432 230	2009	(*)	
- Amen Santé	65 401	10	654 010			2009/2010		1,40%
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,5	61 605			2009	(*)	
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100	666 700		666 700	2009	(*)	
- Société Golden Yasmine Loisirs	10 000	10	100 000			2008	(*)	
- Clinique El Amen Beja	818	100	81 800			2010-2012		1,26%
- Société YASMINE	275 000	10	2 750 000			2011/2013	(*)	
- Société Agricole SIDI OTHMEN	28 750	100	2 875 000			2012/2013	(*)	
- Ennaki	389 000	1	4 998 650			2012		1,30%
- Tayssir	11 666	100	1 166 600			2013/2014		16,67%
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100	3 000 000	356 800		2013		11,63%
- Société Almes	150 000	10	1 500 000			2014	(*)	
- Société Tazoghane	200 000	10	2 000 000			2015	(*)	
- Société Agricole DICK	400 000	5	2 000 000			2016	(*)	
- Assurances COMAR NON VIE CIV	35 000	36,79	1 287 604			2016		7,00%
- Société Briquetterie Jbel Ouest	20 000	100,00	2 000 000			2016	(*)	
			<u>28 669 654</u>	<u>356 800</u>	<u>1 325 767</u>			

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

NOTE 10 (SUITE) : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2016 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Coût	Ecart	Quote-part	Quote-part	Valeur des titres	% détenu (a)
	d'acquisition (a)	d'acquisition (b)	dans les réserves	dans les résultats	mis en équivalence	
* Tuninvest Sicar	521 084	(19 142)	772 893	63 736	1 338 571	36,51%
* Tunisie Sicar	219 990	-	(117 370)	172 753	275 373	44,00%
* Tunisie Valeurs	2 771 738	-	2 587 744	33 915	5 393 397	26,67%
* Tuninvest International Sicar	125 000	-	(91 100)	(134 448)	(100 548)	25,00%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	-	524 800	942 389	1 603 549	27,27%
	<u>3 774 172</u>	<u>(19 142)</u>	<u>3 676 967</u>	<u>1 078 345</u>	<u>8 510 342</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

NOTE 11 : VALEURS IMMOBILISEES

**TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**
(Exprimés en dinars)

NOTE 11.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORABLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette		
		Débit de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Débit de période	Dotation de période		Effet de variation de taux de change	Cessions ou transferts
Logiciels	33%	22 034 719	1 023 348	3 391 593	417 937	7 725 638	19 141 959	17 702 668	2 329 192	766 174	3 248 198	17 549 836
Logiciels (en cours)		1 374 040	-	-	-417 937	-	956 103	-	-	-	-	-
Ecart d'acquisition		5 420 765	1 418 348	1 418 348	-	-	6 839 113	135 099	-	-	48 300	86 799
TOTAUX		28 829 524	1 023 348	4 809 941	-	7 725 638	26 937 175	17 837 767	2 329 192	766 174	3 296 498	17 636 635

NOTE 11.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette		
		Débit de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Débit de période	Dotation de période		Effet de variation de taux de change	Cessions ou transferts
Terrain	0%	2 189 080	99 614	15 568	-	-	2 304 252	-	-	-	-	2 304 252
Constructions	5%	12 424 076	375 677	155 430	-	-	12 955 183	5 776 164	394 582	334 886	-	6 505 632
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670
Matériel de transport	20%	33 468 487	786 920	10 821 317	-	7 542 801	37 533 923	11 417 860	4 487 404	485 943	4 385 302	25 528 018
Mobilier de bureau	10% et 20%	7 460 092	725 269	509 622	-	-	8 694 983	2 543 718	211 218	191 793	-	5 748 254
Matériel informatique	15% et 33%	6 850 677	566 945	1 254 805	-	74 027	8 588 400	5 162 913	725 398	392 336	-	2 307 753
Installations générales	10% et 15%	13 284 445	1 163 981	2 345 316	-	48 816	16 744 926	9 214 544	972 101	914 347	-	5 643 935
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		75 707 527	3 708 406	15 102 048	-	7 665 644	86 852 337	34 145 869	6 790 703	2 318 305	4 385 302	47 981 762
Total des Valeurs Immobilisées		-104 537 051	4 731 754	-19 911 989	-	15 391 282	-113 789 512	51 983 636	9 119 895	3 085 479	7 681 800	57 282 303

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

NOTE 12 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(922 552)	(985 932)
- Passif d'impôt différé, MLA	(367 034)	(204 745)
- Passif d'impôt différé, ALIOS	(4 137 202)	(2 766 910)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(5 426 788)</u>	<u>(3 957 587)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	542 770	421 642
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	739 460	480 463
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	413 595	321 743
- Actif d'impôt différé, ALIOS	6 415 175	4 817 692
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>8 111 000</u>	<u>6 041 540</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>2 684 212</u>	<u>2 083 953</u>

NOTE 13 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Clients autres sociétés du groupe	840 495	593 535 (*)
- Fournisseurs, avances	1 875 134	2 213 135
- Prêts au personnel	2 143 304	2 004 897
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	325 807	314 065
- Dépôts et cautionnements versés	-	110 900
- Avances et acomptes au personnel	129 995	65 917
- Crédit d'impôt	7 807 349	9 128 448
- Crédit TVA	18 814 303	17 681 558
- Autres comptes débiteurs	3 277 688	1 449 728 (*)
- Produits à recevoir des tiers	3 264 187	5 058 345
- Charges constatées d'avance	4 233 290	-
- Charges à répartir	116 566	4 037 374
- frais d'émission des emprunts à long terme	2 265 451	1 569 519
<u>Total brut</u>	<u>45 093 569</u>	<u>44 227 421</u>
Adéduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(73 645)	(120 107)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(114 258)	(44 161)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(195 089)	(191 400)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(637 281)	(442 519) (*)
<u>Total net</u>	<u>44 055 416</u>	<u>43 411 354</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

NOTE 14 : CONOURS BANCAIRES

Désignation	Tunisie leasing	Tunisie factoring	Tunisie L.L.D	M.L.Algérie	ALIOS	Stif	TOTAL
Banques, découverts	10 627 542	12 234 372	-	-	58 003 063	895	80 865 872
TOTAL	10 627 542	12 234 372	-	-	58 003 063	895	80 865 872

NOTE 15 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc 2016	31-déc 2015
Emprunts		
- Banques locales	242 988 028	198 480 479
- Banques étrangères	197 036 738	114 361 542
- Emprunts obligataires	289 090 240	282 242 000
- Crédit à court terme	2 127 190	2 273 373
- Ligne d'avance	25 000 000	20 750 000
- Billets de trésorerie	3 000 000	3 000 000
- Certificats de dépôt	4 000 000	29 500 000
- Amen Bank (Portages sur titres MLA)	-	882 930
- Crédit ALIOS	442 473 259	430 907 768
<u>Total emprunts</u>	<u>1 205 715 455</u>	<u>1 082 398 092</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	3 347 086	3 593 299
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	4 470 173	2 601 266
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	10 244 772	8 798 992
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	9 450	6 300
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portages sur titres MLA)	-	799 425
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>18 071 481</u>	<u>15 799 282</u>
<u>Total</u>	<u>1 223 786 936</u>	<u>1 098 197 374</u>

NOTE 15 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Échéances à plus d'un an	Fin de période Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	198.480.479	5.198.184	278.390.000	239.081.185	242.987.478	93.804.163	149.183.314
* AL BARAKA BANK	45 000 000	-	128 000 000	128 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* A.B.C TUNISIE 2015 I	6 000 000	-	-	6 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2015 II	3 200 000	-	-	-	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 10 MD 2013	5 500 000	-	6 000 000	2 000 000	3 500 000	1 500 000	2 000 000
* A.B.C TUNISIE 2016 I	-	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* A.B.C TUNISIE 2016 II	5 000 000	-	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* ATTUARI BANK 2013	8 333 333	-	-	3 333 333	5 000 000	1 666 667	3 333 333
* ATTUARI BANK 2015	5 000 000	-	10 000 000	5 000 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
* ATTUARI BANK 2016	5 000 000	-	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* BIAT 2013 I	6 750 000	-	-	1 500 000	5 250 000	3 750 000	1 500 000
* BIAT 2015 I	15 000 000	-	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* BIAT 2015 II	-	-	20 000 000	2 000 000	18 000 000	14 000 000	4 000 000
* AMEN BANK 2013 II	6 562 500	-	-	3 750 000	2 812 500	2 340 425	2 812 500
* AMEN BANK 2015 I	4 893 617	-	-	1 276 596	3 617 021	2 340 425	1 276 596
* AMEN BANK 2015 II	9 791 667	-	-	2 500 000	7 291 667	4 791 667	2 500 000
* BTK 2013	2 500 000	-	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
* ZITOUNA BANK	12 000 000	-	28 000 000	36 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
* WIFEK BANK	-	-	15 000 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
* ENP (MLA)	-	-	10 375 000	10 000 000	3 375 000	3 375 000	3 375 000
* CTIBANK (MLA)	15 040 000	1 560 000	18 600 000	1 594 176	8 780 824	5 435 680	3 345 144
* AL BARAKA BANK (MLA)	34 986 978	3 629 732	18 600 000	21 218 735	33 200 000	7 377 778	25 822 222
* AMEN BANK 5 MD (factoring)	3 673 070	-	26 975 000	958 756	44 382 975	21 781 604	22 601 371
* AMEN BANK 3 MD (factoring)	2 761 449	-	-	540 134	2 221 315	1 685 261	1 029 053
* BTE (factoring)	2 495 585	-	-	2 495 585	-	-	579 992
* BH (factoring)	-	-	2 000 000	171 860	1 828 140	1 466 860	361 280
* BTE (factoring)	206 296	-	5 000 000	430 630	4 569 370	3 665 319	904 051
* AMEN BANK 2012-II (LLD)	727 578	-	-	206 296	188 140	-	188 140
* AMEN BANK 2013-III (LLD)	723 322	-	-	539 438	-	-	-
* AMEN BANK 2014-I (LLD)	1 116 449	-	-	723 322	-	-	-
* AMEN BANK 2014-II (LLD)	1 079 448	-	440 000	729 802	386 647	-	386 647
* AMEN BANK 2015 (LLD)	14 989	-	-	372 087	1 147 361	701 580	445 781
* A.T.B 2012-II (LLD)	25 446	-	-	14 989	-	-	-
* A.T.B 2013-I (LLD)	88 752	8 452	-	25 446	-	-	-
* AFRIC INVST	-	-	-	-	97 204	-	97 204
BANQUES ETRANGERES	114.361.542	2.960.054	112.256.775	32.541.632	197.036.738	153.549.191	43.487.548
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	17 105 158	-	-	4 378 184	12 726 974	8 285 831	4 441 143
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	20 964 507	-	-	3 225 309	17 739 198	14 513 889	3 225 309
* BIRD 2012	8 929 323	-	-	1 141 349	7 787 974	6 430 831	1 357 143
* BAD 2013	5 944 071	-	-	778 385	5 165 686	4 316 533	849 153
* BIRD 2014	11 600 500	-	-	1 657 214	9 943 286	6 628 857	3 314 429
* BIRD 2015	6 000 000	-	-	-	6 000 000	6 000 000	-
* SANAD	15 125 626	-	-	3 781 348	11 344 278	7 562 930	3 781 348
* SANAD 2016	-	-	15 443 750	-	15 443 750	13 727 764	1 715 986
* PROPARCOF	-	-	29 207 000	-	29 207 000	21 943 000	7 264 000
* RESPONSABILITY	-	-	24 515 000	-	24 515 000	17 272 111	4 634 889
* BERD 2016	-	-	12 300 000	2 451 500	22 063 500	17 160 500	4 903 000
* FRANSABANK	3 983 675	413 200	-	-	12 300 000	12 300 000	-
* ABC	19 301 000	2 001 966	-	2 434 369	1 962 506	9 999 716	1 962 506
* CPA	5 253 284	544 888	13 116 025	6 895 803	14 407 164	7 262 500	4 407 448
* TRUST BANK	-	-	-	5 798 171	13 116 025	-	5 853 525
TOTAL DES CREDIT S BANCAIRES	312.842.021	8.158.238	390.645.775	271.622.817	440.024.216	247.353.354	192.670.862

NOTE 15 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt subordonné 2010	4 000 000	-	-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2011 I	6 000 000	-	-	6 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2011 II	6 000 000	-	-	6 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2011 III	12 000 000	-	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	16 964 000	-	-	6 000 000	10 964 000	4 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	14 140 000	-	-	4 000 000	10 140 000	6 140 000	4 000 000
* Emprunt subordonné 2013 I	12 000 000	-	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	25 032 000	-	-	6 000 000	19 032 000	13 032 000	6 000 000
* Emprunt subordonné 2013 II	18 234 000	-	-	1 766 000	16 468 000	12 468 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2014 I	26 702 000	-	-	3 298 000	23 404 000	17 404 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2014 II	27 620 000	-	-	2 380 000	25 240 000	19 240 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2015 I	30 000 000	-	-	592 760	29 407 240	28 814 480	592 760
* Emprunt subordonné 2015 I	20 000 000	-	-	615 000	19 385 000	18 770 000	615 000
* Emprunt subordonné 2015 II	14 710 000	-	15 290 000	-	30 000 000	27 772 800	2 227 200
* Emprunt obligataire 2016 I	-	-	30 000 000	-	30 000 000	28 369 860	1 630 140
* Emprunt subordonné 2016 I	-	-	20 000 000	-	20 000 000	20 000 000	-
* Emprunt obligataire 2014 (factoring)	15 000 000	-	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2015 (MLA)	33 840 000	3 510 000	-	8 300 000	29 050 000	29 050 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	282 242 000	3 510 000	65 290 000	61 951 760	289 090 240	239 025 140	50 065 100

NOTE 16 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Avances et acomptes reçus des clients	30 316 943	18 135 264
- Dépôts et cautionnements reçus	38 704 805	40 800 793
Total général	<u>69 021 748</u>	<u>58 936 057</u>

NOTE 17 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Personnel, remunerations dues	793 823	708 827
- Personnel, provisions pour congés payés	1 289 477	1 068 478
- Personnel, autres charges à payer	968 666	1 207 104
- Fonds social	319 154	312 211
- Etat, retenues sur salaires	273 932	210 166
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	939 990	659 770
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	103 808	51 349
- Etat, impôts sur les bénéfices	9 244 131	4 543 649
- Etat, TVA à payer	3 864 186	3 206 330
- Etat, autres impôts et taxes à payer	3 399 247	4 012 429
- Avance sur titres immobilisés	949 181	587 438
- Actionnaires, dividendes à payer	1 061 822	1 546 351
- C.N.S.S	975 460	802 745
- Autres comptes créditeurs	29 907 942	16 128 903
- Diverses charges à payer	4 204 983	4 175 209
- Produits constatés d'avance	7 266 345	6 485 550
- Autres provisions pour risques	12 471 889	10 915 031
<u>Total</u>	<u>78 034 036</u>	<u>56 621 540</u>

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Capital social	(A)	45 000 000	45 000 000
- Réserve légale		4 500 000	4 500 000
- Prime d'émission		33 175 212	39 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		14 154 858	13 161 525
- Autres réserves		5 729 125	5 729 125
- Ecart de conversion		6 774 297	996 138
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	3 676 967	2 790 843
- Dividendes reçus des filiales		5 838 337	5 419 822
- Résultats reportés		35 657 676	27 337 809
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>154 506 472</u>	<u>144 435 262</u>
- Résultat net des sociétés intégrées		15 143 801	21 868 674
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	1 078 345	2 737 738
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(3 657 211)	(10 418 496)
<u>Résultat net revenant à la société consolidante (1)</u>		<u>12 564 935</u>	<u>14 187 916</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>167 071 407</u>	<u>158 623 178</u>
Nombre d'actions (2)	(D)	9 000 000	9 000 000
Résultat par action	(1) / (2)	1,396	1,576

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2016 à la somme de 45.000.000 Dinars divisé en 9.000.000

(B) Voir note 6

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
31-déc-16
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Prime d'émission	Réserves affectée à l'augmentation du capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés MEQ	Dividendes reçus des filiales et des Siés Mise en Equivalence	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2014	43 000 000	4 300 000	11 161 525	39 500 000	2 000 000	4 889 125	3 964 079	2 676 404	6 003 759	23 833 987	14 560 067	155 888 946
Effets de variation du pourcentage d'intérêts										394 660		253 224
Affectations approuvées par l'A.G.O du 02/06/2015	200 000	2 000 000						(141 426)	(6 003 759)	9 628 772	(5 825 013)	
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence						840 000		255 865	1 187 732	6 312 490	(8 735 054)	(138 967)
Dividendes reçus des filiales intégrées									4 232 090	(4 232 090)		
Libération du réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par l'A.G.O du 05/06/2014												
Augm K Quatrième résolution approuvée par l'A.G.E du 04/10/2012	2 000 000				(2 000 000)							
Ecart de conversion							(2 967 941)			(8 600 000)		(2 967 941)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014												(8 600 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2015											14 187 916	14 187 916
Solde au 31 Décembre 2015	45 000 000	4 500 000	13 161 525	39 500 000	-	5 729 125	996 138	2 790 843	5 419 822	27 337 809	14 187 916	158 623 176
Effets de variation du pourcentage d'intérêts										631 516		563 495
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/06/2016			2 018 333					(68 021)	(5 419 822)	7 711 378	(4 309 889)	
Réintégration prime d'émission				(6 324 788)						6 324 788		
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre			(1 025 000)							1 025 000		
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence								954 145	1 750 763	5 714 758	(9 878 027)	(1 458 361)
Dividendes reçus des filiales intégrées									4 087 574	(4 087 574)		
Ecart de conversion							5 778 159			(9 000 000)		5 778 159
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015												(9 000 000)
Résultat consolidé au 31 décembre 2016											12 564 935	12 564 935
Solde au 31 Décembre 2016	45 000 000	4 500 000	14 154 858	33 175 212	-	5 729 125	6 774 297	3 676 967	5 838 337	35 657 675	12 564 935	167 071 407

NOTE 19 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31-déc	
	2016	2015
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring		
- Dans le capital	182 013	666 013
- Dans les réserves	210 405	683 621
- Dans le résultat	(A) 17 612	139 506
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	43 879 465	43 879 465
- Ecart de conversion	9 606 120	2 333 811
- Dans les réserves	13 634 830	14 186 152
- Dans le résultat	(A) 7 875 059	8 316 641
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	16 800	16 800
- Dans les réserves	18 006	8 933
- Dans le résultat	(A) 8 394	9 073
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLG FINANCE		
- Dans le capital	27 834 700	27 834 700
- Ecart de conversion	2 986 394	311 156
- Dans les réserves	(100 575)	-664
- Dans le résultat	(A) (172 022)	-99 911
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la ALIOS		
- Dans le capital	18 088 965	18 088 965
- Ecart de conversion	4 884 240	379 676
- Dans les réserves	26 327 245	25 976 545
- Dans le résultat	(A) (4 071 832)	2 053 187
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>151 225 819</u>	<u>144 783 669</u>
(A)Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>3 657 211</u>	<u>10 418 496</u>

NOTE 20 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	31-déc	
	2016	2015
- intérêts conventionnels	171 568 736	159 287 539
- Intérêts intercalaires	924 611	484 100
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>172 493 347</u>	<u>159 771 639</u>
- Intérêts de retard	(B) 3 819 074	2 968 696
<u>Total des autres produits</u>	<u>3 819 074</u>	<u>2 968 696</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(699 216)	(539 550)
. Intérêts de retard	(757 179)	(558 769)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	589 482	613 329
. Intérêts de retard antérieurs	368 567	282 506
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>(498 346)</u>	<u>(202 484)</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C) <u>175 814 075</u>	<u>162 537 851</u>

NOTE 21 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 Décembre 2016, se présente ainsi :

	<u>31-déc</u> <u>2016</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>
- Commissions de factoring	4 886 155	4 663 605
- Intérêts de financement	8 806 893	8 694 016
<u>Total</u>	<u>13 693 048</u>	<u>13 357 621</u>

NOTE 22 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31-déc</u> <u>2016</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	21 062 574	18 563 605
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	11 395 556	37 754 935
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	44 409 463	10 680 607
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	598 348	611 728
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>77 465 941</u>	<u>67 610 875</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	4 135 188	5 727 265
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	2 238 555	2 917 533
- Autres	3 184 726	2 994 609
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>9 558 469</u>	<u>11 639 407</u>
<u>Total général</u>	<u>87 024 410</u>	<u>79 250 282</u>

NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31-déc</u> <u>2016</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	9 541 351	9 664 559
- Dotations aux provisions collectives	1 391 505	878 537
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(9 007 476)	(6 419 821)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	194 602	4 194 146
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(194 602)	(2 326 197)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	1 493 962	850 829
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(196 723)	(395 033)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	2 854 757	1 425 965
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(1 263 379)	(952 866)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (ALIOS)	44 511 182	33 500 355
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (ALIOS)	(33 726 984)	(27 213 891)
- Encaissement sur créances radiées	422 681	-
Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	<u>16 020 876</u>	<u>13 206 583</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	1 185 617	152 360
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(518 493)	(687 177)
- Dotations de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	278 654	269 244
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 795)	(13 795)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	2 592 934	3 857 675
- Reprise de provisions pour risques et charges	(3 577 956)	-
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>(53 039)</u>	<u>3 578 307</u>

NOTE 25 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Impayés sur créances de leasing en début de période	24 758 245	24 507 393
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(26 203 266)	(24 758 245)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(6 873 548)	(6 138 654)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	8 575 802	6 873 548
- Plus ou moins values sur relocation	(359 672)	(1 048 570)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(6 631 293)	(6 766 456)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	7 021 420	6 631 293
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(3 343 515)	(3 252 829)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	3 789 703	3 343 515
- TVA collectées	57 579 072	52 177 004
- Loyers encaissés	596 130 319	526 044 205
- Intérêts de retard	1 906 038	1 472 843
- Créances virées en Pertes	(194 602)	(1 266 013)
- Remboursement des valeurs résiduelles	2 608 926	1 323 113
- Remboursements anticipés	11 788 981	11 719 636
- Produits sur Cessions anticipées	284 648	223 205
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>670 837 258</u>	<u>591 084 988</u>

NOTE 26 : ENCAISSEMENT RECUS DES ACHETEURS FACTORES

	31-déc	31-déc
	2016	2015
Encours de Financement des adhérents en début de période	90 477 991	85 554 281
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(97 071 452)	(90 477 991)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(708 450)	(505 449)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	876 449	708 450
Ristourne imputables aux adhérents en début de période	-	(9 262)
Ristourne imputables aux adhérents en fin de période	-	-
Financement des adhérents (TND + €)	340 086 354	341 594 644
Produits à recevoir en début de période	16 617	37 060
Produits à recevoir en fin de période	(34 181)	(16 617)
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	(90 753)
Produits perçus d'avance en fin de période	90 753	90 753
Revenus du factoring	13 693 048	13 357 621
Récupération frais bancaires	42 477	34 774
Récupération frais de justice	13 067	4 997
TVA collectée	865 665	822 724
Créances virées en Pertes	-	(652 795)
Compte d'attente en début de période	(121 133)	(121 133)
Compte d'attente en fin de période	133 217	121 133
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>	<u>348 269 669</u>	<u>350 452 437</u>

NOTE 27 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	31-déc	31-déc
	2016	2015
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	30 255 770	22 609 025
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(52 386 149)	(30 255 770)
- Fournisseurs, avances en début de période	(2 088 540)	(1 383 943)
- Fournisseurs, avances en fin de période	1 537 695	2 088 540
- Investissements pour financement de contrats de leasing	618 599 478	457 286 586
- TVA sur Investissements	57 497 636	42 079 627
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>	<u>653 415 890</u>	<u>492 424 065</u>

NOTE 28 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	27	15 085
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en fin de période	(27)	(27)
- Investissements en Immobilisations incorporelles	207 130	618 450
- Investissements en Immobilisations corporelles	19 557 592	7 974 859
- TVA sur Investissements	1 643	7 630
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	19 766 365	8 615 997

NOTE 29 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Cessions d'immobilisations incorporelles	-	100 438
- Cessions d'immobilisations corporelles	9 851 055	4 974 346
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	26 197	(7 667)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	9 877 252	5 067 117

NOTE 30 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	4 265 192	63 385 670
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	4 000 000	2 000 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	(7 571 683)	(6 214 235)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	8 454 613	7 571 683
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	9 148 122	66 743 118

NOTE 31 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Titres immobilisés libérés début période	-	560 000
- Titres immobilisés libérés fin période	-	(560 000)
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	1 750 000	1 543 733
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	8 869 213	157 399
- Dépôts et cautionnements versés début période	-	18 714
- Dépôts et cautionnements versés fin période	-	(18 714)
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(459 669)	(429 648)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	782 653	587 438
- Plus values sur cession de titres de participations	1 980 687	79 240
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	12 922 884	1 938 162

NOTE 32 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Dividendes et tantièmes	17 816 704	17 649 998
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	18 270	16 514
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(21 608)	(18 270)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	17 813 366	17 648 242

NOTE 33 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Banques	70 059 422	94 512 617
- Caisses	291 137	373 383
- Banques, découverts	(80 865 872)	(71 566 178)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	(10 515 313)	23 319 822

NOTE 34 :

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie Factoring (TF)

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 93,34%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2016, accordées au profit de CITIBANK s'élevaient à 11 000 000 DT.

Location du siège

Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel Tunisie Leasing met à la disposition de Tunisie Factoring une partie du rézez de chaussée, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 249 KDT au titre de l'exercice 2016.

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2016, TL a mis en force 90 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 8 096 722 DT.

La marge brute réalisée en 2016 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 987 076 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 14 922 508 DT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution

solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2016, à 188 140 DT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au titre de l'année 2016 s'élèvent à 273 027 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt:

Tunisie Leasing a émis des certificats de dépôt et des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée:

- Des certificats dépôt de 1 500 000 DT qui ont été souscrits en 2015. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 59 497 DT.

- Des certificats dépôt de 1 000 000 DT qui ont été souscrits en 2016. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 18 851 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 Décembre 2015, à 1 000 000 DT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 240 DT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Un sixième avenant a été signé le 22 Mars 2016 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 400 €.

Les prestations facturées en 2016 dans ce cadre, s'élèvent à 337 298 DT.

Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2016 s'élèvent à 533 502 DT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2016 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 42 712 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 2 147 393 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 805 631 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt:

Tunisie Leasing a émis des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Valeurs :

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2016 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 24 120 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 1 307 973 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 000 DT.

TUNISIE SICAV

Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt:

- Tunisie Leasing a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie SICAV d'un montant total de 166 500 000 DT. Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 588 783 DT.
- Tunisie leasing a réalisé des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie valeur d'un montant de 27 500 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 115 799 DT.

La société MAKATEB EL HORCHANI

Au cours de l'exercice 2015, la société Tunisie leasing a acquis trois places de parking auprès de la société MAKATEB HORCHANI pour un montant total de 45 000 DT HTVA.

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2016 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 21 344 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 672 717 DT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 000 DT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2016, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 4 126 929 DT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 13 721 188 DT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 160 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2016 s'élève à 160 KDT (HT).

Société Tunisienne d'Ingénierie Financière «STIF»

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing réuni le 20 avril 2017 a autorisé l'acquisition de la part détenue à 99,99% par Tunisie Valeurs dans le capital de la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière «STIF» à la valeur nominale de l'action soit un montant total de 400 KDT.

Amen Finance Company

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing du 21 décembre 2016 a autorisé la cession de sa participation dans la société Amen Finance Company au profit de la société de Participation de Gestion d'Investissement «PGI HOLDING», membre du conseil d'administration de Tunisie Leasing, au prix 10 700 KDT coupon 2015 détaché.

Tunisie valeurs

Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société à céder 5% du capital de Tunisie Valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008. La valorisation de Tunisie Valeurs a été estimée à 15 millions de dinars et ce, sur la base d'une étude indépendante effectuée par un administrateur en 2011.

En 2016, Tunisie Leasing a cédé 666 actions de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 100 KDT.

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

NOTE 31 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 20 Avril 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

5.9 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers consolidés au 31/12/2016

5.9.1. Notes complémentaires :

5.9.1.1. Créances Alios Gabon :

Le groupe « Alios Finance » et sa filiale « Alios Finance Gabon » suivent de près l'apurement de cette créance auprès des autorités locales avec l'appui de l'Association Professionnelle des Établissements de Crédit « APEC et la confédération Patronale de Gabon (CPG). Des versements sont reçus de manière irrégulière de l'Etat Gabonais. Ainsi un versement équivalent à 3M€ a été reçu le 5 janvier 2017.

La réalité des créances n'a été pas remise en cause mais le remboursement de l'Etat se comprennent dans un contexte de tension sur les liquidités de l'Etat et un contexte économique moins défavorable.

La société Tunisie Leasing est toujours encours de discussions avec l'Etat Gabonais sur les modalités de paiement de cette créance.

5.9.1.2. Evènements post-clôture :

La Note 31 stipule que les états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 20 Avril 2017 ; par conséquent les évènements postérieurs survenus entre le 31 décembre 2016 et le 20 avril 2017 sont reflétés au niveau des états financiers.

Pour les besoins du prospectus, nous vous précisons qu'aucun évènement postérieur ayant un impact sur les comptes et la continuité d'exploitation de la société n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice jusqu'à la date d'aujourd'hui.

5.9.1.3. Note indiquant le pays d'enregistrement ou de résidence pour les sociétés « ALIOS » et « TLG » :

Le pays de résidence de la société « Alios Finance » est la France.

Le pays de résidence de la société « TLG Finance » est la France.

5.9.1.4. Note portant sur l'effet de l'acquisition de la société « STIF » :

L'effet de l'acquisition de la société (STIF) sur la situation financière arrêtée au 31/12/2016 est de l'ordre de 895 DT contre 72 DT au 31/12/2015.

L'effet sur le résultat de l'exercice 2016 est de l'ordre de 31 494 DT contre 32 855 DT au cours de l'exercice 2015.

5.9.1.5. Note complémentaire à l'état des flux de trésorerie portant sur le détail de la rubrique « incidence des variations des taux de participation sur les liquidités et équivalents de liquidités » :

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31-dec 2016	31-dec 2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	25	670 837 258	591 084 988
Encaissements reçus des acheteurs factorés	26	348 269 669	350 452 437
Financements des adhérents		(340 086 354)	(341 594 644)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(18 955 129)	(17 949 578)
Intérêts payés		(47 342 984)	(40 943 504)
Impôts et taxes payés		(34 925 962)	(44 991 413)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	27	(653 415 890)	(492 424 065)
Autres flux de trésorerie		(40 275 112)	5 929 573
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(115 894 505)	9 563 793
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	28	(19 766 365)	(8 615 997)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	29	9 877 252	5 067 117
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	30	(9 148 122)	(66 743 118)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	31	12 922 884	1 938 162
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(6 114 351)	(68 353 836)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Ecaissements suite à l'émission d'action		-	41 114 364
Dividendes et autres distributions	32	(17 813 366)	(17 648 242)
Encaissements provenant des emprunts		455 936 775	375 663 752
Remboursement d'emprunts		(333 574 577)	(318 297 888)
Flux liés au financement à court terme		(21 398 000)	3 738 366
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		83 150 832	84 570 353
Incidences des variations des taux de participation sur les liquidités et équivalents de liquidités		<u>72</u>	<u>-</u>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		<u>5 022 817</u>	<u>(470 589)</u>
Variation de trésorerie		(33 835 135)	25 309 722
Trésorerie au début de l'exercice		23 319 822	(1 989 900)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	33	(10 515 313)	23 319 822

Le montant cette rubrique provient de l'effet de l'acquisition de la société (STIF) sur la rubrique « Trésorerie au début de l'exercice ».

5.9.1.6. Note complémentaire sur la variation de produits de placement :

La variation des produits de placement est due principalement à la plus-value générée de la cession des titres « Amen Finance Company » soit 1 950 KDT.

5.9.1.7. Note complémentaire à la note 2.1 « méthodes de consolidation »

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Degré de contrôle	Méthode retenue
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisienne d'ingénierie Financière	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALIOS	Contrôle exclusif	Intégration globale
TLG FINANCE	Contrôle exclusif	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

- (1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue

- **Nature de relation entre la société mère Tunisie Leasing et la société « TLG Finance » :**

Tunisie leasing qui détient un pourcentage de 31,65% du capital de la société « TLG Finance » et occupe les 2/5 des sièges du conseil d'administration de cette dernière et dont le président exerce la même fonction au sein d'elle, assure le contrôle de cette filiale ce qui lui permettra de diriger ses politiques financières et opérationnelles.

Il s'agit d'un contrôle de fait démontré conformément au paragraphe 10 de la NCT 35 qui prévoit : « Le contrôle existe également lorsque la mère, détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entreprise, dispose : (d) du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ».

Il est à noter que la société « TLG Finance » est consolidée chez « AMEN BANK » sous la méthode de mise en équivalence.

- **Nature de relation entre la société mère Tunisie Leasing et la société « ALIOS » :**

Tunisie leasing qui détient 4,6% du capital de la société « ALIOS » directement et 18,78% indirectement à travers sa participation dans le capital de TLG Finance et occupe les 3/8 des sièges du conseil d'administration de cette dernière et dont le président exerce la même fonction au sein d'elle, assure le contrôle de cette filiale ce qui lui permettra de diriger ses politiques financières et opérationnelles.

Il s'agit d'un contrôle de fait démontré conformément au paragraphe 10 de la NCT 35 qui prévoit : « Le contrôle existe également lorsque la mère, détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entreprise, dispose : (d) du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ».

Le groupe « ALIOS » est contrôlée par la société « TLG Finance » avec un pourcentage de 59,34%, de même Tunisie Leasing contrôle la société « TLG Finance », de ce fait Tunisie Leasing assure le contrôle de la société « ALIOS » indirectement via « TLG Finance ».

Il est à noter que la société « ALIOS » est consolidée chez « AMEN BANK » sous la méthode de mise en équivalence.

- **Nature de relation entre la société mère Tunisie Leasing et la société « MLA » :**

Bien que Tunisie Leasing détienne 30% du capital de Maghreb Leasing Algérie et qu'Amen Bank détienne 40,74%, cette participation a été consolidée selon la méthode d'intégration globale parce que Tunisie Leasing est présumée exercer un contrôle de fait puisqu'elle contrôle les politiques financières et opérationnelles de cette dernière. Ce contrôle se manifeste par le fait que T.L est représenté dans le comité

de crédit de MLA à travers son D.G et son D.G.A et également par l'existence d'un contrat d'assistance technique assuré par Tunisie leasing au profit de MLA.

5.9.1.8. Note complémentaire sur la variation des autres gains ordinaires :

Ci-après, le nouvel état de résultat consolidé suite à la présentation des produits divers de la société « ALIOS » au niveau de la rubrique « autres gains ordinaires » et des charges divers de la même société au niveau de la rubrique « autres pertes ordinaires »

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2016
(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc. 2016	31-déc. 2015
Revenu de crédit bail	20	175 814 075	162 537 851
Revenu du factoring	21	13 693 048	13 357 621
Revenu des opérations de location longue durée		17 225 851	16 410 241
Autres produits d'exploitation		6 601 957	7 081 099
Intérêts et charges assimilés	22	(87 024 410)	(79 250 282)
Produits des placements		2 708 763	554 741
Total des Produits d'exploitation		129 019 284	120 691 271
Coût des opérations de location longue durée		(7 630 153)	(6 349 148)
PRODUIT NET		121 389 131	114 342 123
Charges de personnel		(37 670 080)	(32 749 348)
Autres charges d'exploitation		(27 855 145)	(27 051 550)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances	23	(16 020 876)	(13 206 583)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(6 464 836)	(6 833 940)
Dotations aux provisions pour risques divers	24	53 039	(3 578 307)
RESULTAT D'EXPLOITATION		33 431 233	30 922 395
Autres gains ordinaires		518 989	790 819
Autres pertes ordinaires		(3 718 822)	(13 889)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		30 231 399	31 699 325
Impôts différés		47 675	71 683
Impôts exigibles		(15 135 274)	(9 902 334)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		15 143 801	21 868 674
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	10	1 078 345	2 737 738
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		16 222 146	24 606 412
Part revenant aux intérêts minoritaires	18	(3 657 211)	(10 418 496)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		12 564 935	14 187 916
Résultat par action		1,396	1,576

5.9.1.9. Note complémentaire Etat de résultat consolidé par secteurs d'activité et par secteurs géographiques au 31/12/2016 :

➤ Par secteurs d'activité (Exercice 2016) :

Exercice 2016	Location Financement	Factoring	Location Longue durée	Autres (*)	Total
Revenus de leasing	175 814 075				175 814 075
Revenus du factoring	-	13 693 048			13 693 048
Revenu des opérations de location longue durée	7 108 108		10 117 743		17 225 851
Autres produits d'exploitation	6 601 957				6 601 957
CHARGES FINANCIERES NETTES	(82 709 670)	(4 103 311)	(210 461)	(968)	(87 024 410)
PRODUITS DES PLACEMENTS	2 675 379	3 466	29 918		2 708 763
Charges de personnel	(34 133 464)	(2 987 164)	(549 452)		(37 670 080)
Autres charges d'exploitation	(25 785 076)	(1 580 902)	(486 959)	(2 208)	(27 855 145)
Autres charges d'exploitation LLD	(1 669 360)		(5 960 793)		(7 630 153)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(14 523 101)	(1 544 237)	46 462		(16 020 876)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	(5 615 353)	(699 921)	(149 563)		(6 464 837)
Dotations aux provisions pour risques divers	636 759	(583 720)	0		53 039
Autres gains ordinaires	474 671	36 514	262	7 542	518 989
Autres pertes ordinaires	(3 717 329)	(113)	(1 380)		(3 718 822)
Impôts différés	(107 558)	91 853	63 380		47 675
Impôts exigibles	(13 101 448)	(1 218 684)	(813 224)	(1 918)	(15 135 274)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-			1 078 345	1 078 345
Part revenant aux intérêts minoritaires	(3 631 205)	(17 612)	(8 394)		(3 657 211)
Total	8 317 386	1 089 217	2 077 539	1 080 793	12 564 935

(*) Autres : Intermédiation en bourse (Tunisie Valeurs), Gestion de portefeuilles de valeurs mobilières (les sociétés d'investissement) et ingénierie financière,

➤ Par secteurs géographiques (Exercice 2016) :

Exercice 2016	Tunisie	Algérie	Afrique	Total
Revenus de leasing	62 527 029	38 431 486	74 855 560	175 814 075
Revenus du factoring	13 693 048		0	13 693 048
Revenu des opérations de location longue durée	10 117 743	2 805 675	4 302 433	17 225 851
Autres produits d'exploitation	1 708 000	0	4 893 957	6 601 957
CHARGES FINANCIERES NETTES	(42 098 229)	(9 147 577)	(35 778 604)	(87 024 410)
PRODUITS DES PLACEMENTS	2 708 763		0	2 708 763
Charges de personnel	(13 143 256)	(5 280 056)	(19 246 768)	(37 670 080)
Autres charges d'exploitation	(7 007 821)	(5 116 443)	(15 730 880)	(27 855 144)
Autres charges d'exploitation LLD	(5 960 793)	(1 669 360)	0	(7 630 153)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(2 444 651)	(2 322 883)	(11 253 342)	(16 020 876)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	(2 212 711)	(1 391 872)	(2 860 253)	(6 464 836)
Dotations aux provisions pour risques divers	(1 184 301)	0	1 237 340	53 039
Autres gains ordinaires	44 375	385 753	88 861	518 989
Autres pertes ordinaires	(400 663)	0	(3 318 159)	(3 718 822)
Impôts différés	276 360	63 874	(292 560)	47 675
Impôts exigibles	(7 488 167)	(5 194 145)	(2 452 962)	(15 135 274)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	1 078 344		0	1 078 344
Part revenant aux intérêts minoritaires	(26 006)	(7 875 059)	4 243 854	(3 657 211)
Total	10 187 064	3 689 393	(1 311 523)	12 564 935

5.9.1.10. Note complémentaire à la note 17 « autres passifs » portant sur le détail de la rubrique « autres provisions pour risques » au 31/12/2016 :

La rubrique « autres provisions pour risques » est composée principalement de provisions pour risque fiscal et social éventuel.

5.9.2. Notes explicatives :

5.9.2.1. Note explicative de la note 10 « portefeuille d'investissement »

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31-déc</u> <u>2016</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>
Titres immobilisés	28 669 654	34 492 163
<u>Total brut</u>	<u>28 669 654</u>	<u>34 492 163</u>
A déduire		
Versements restant à effectuer sur titres	(356 800)	(3 494 500)
<u>Montant libéré</u>	<u>28 312 854</u>	<u>30 997 663</u>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 325 767)	(625 200)
<u>Total net</u>	<u>26 987 087</u>	<u>30 372 463</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2016 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation	% détenu
- B.T.S	500	10	5 000			1997	(*)	
- SPCS	174 990	10	1 819 178			2009/2016		4,92%
- FCPR VALEURS DEVELOPEMENT	1 000	1 000	1 000 000		83 427	2010		33,33%
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10	42 910		42 910	2000	(*)	
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100	100			2010		
- Société BYZACENE	1 005	100	100 500		100 500	2006	(*)	
- Société PROMOTEL TF	5 600	100	560 000		432 230	2009	(*)	
- Amen Santé	65 401	10	654 010			2009/2010		1,40%
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,5	61 605			2009	(*)	
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100	666 700		666 700	2009	(*)	
- Société Golden Yasmine Loisirs	10 000	10	100 000			2008	(*)	
- Clinique El Amen Beja	818	100	81 800			2010-2012		1,26%
- Société YASMINE	275 000	10	2 750 000			2011/2013	(*)	
- Société Agricole SIDIOTHMEN	28 750	100	2 875 000			2012/2013	(*)	
- Ennaki	389 000	1	4 998 650			2012		1,30%
- Tayssir	11 666	100	1 166 600			2013/2014		16,67%
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100	3 000 000	356 800		2013		11,63%
- Société Almes	150 000	10	1 500 000			2014	(*)	
- Société Tazghrane	200 000	10	2 000 000			2015	(*)	
- Société Agricole DICK	400 000	5	2 000 000			2016	(*)	
- Assurances COMAR NON VIE CIV	35 000	36,79	1 287 604			2016		7,00%
- Société Briquetterie Jbel Ouest	20 000	100,00	2 000 000			2016	(*)	
			28 669 654	356 800	1 325 767			

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

Tunisie Leasing n'a pas le pouvoir de participer aux décisions, elle n'est pas représentée dans le conseil d'administration, donc aucun contrôle n'est exercé ni influence notable, c'est pour cette raison que la société « FCPR Valeurs Développement » est exclu du périmètre de consolidation malgré une participation au capital à hauteur de 33,33%.

5.9.2.2. Note explicative de la note 10 suite « titres mis en équivalence » : Méthode de calcul de l'écart d'acquisition relatif aux titres « Tuninvest SICAR » :

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2016 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Coût	Ecart	Quote-part	Quote-part	Valeur des titres	% détenu (a)
	d'acquisition (a)	d'acquisition (b)	dans les réserves	dans les résultats	mis en équivalence	
* Tuninvest Sicar	521 084	(19 142)	772 893	63 736	1 338 571	36,51%
* Tunisie Sicar	219 990	-	(117 370)	172 753	275 373	44,00%
* Tunisie Valeurs	2 771 738	-	2 587 744	33 915	5 393 397	26,67%
* Tuninvest International Sicar	125 000	-	(91 100)	(134 448)	(100 548)	25,00%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	-	524 800	942 389	1 603 549	27,27%
	<u>3 774 172</u>	<u>(19 142)</u>	<u>3 676 967</u>	<u>1 078 345</u>	<u>8 510 342</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

Le montant de l'écart d'acquisition depuis 2002 est égal au :

Prix d'acquisition – Quote-part dans les C.P à la date d'acquisition – L'effet des nouvelles acquisitions = 3 626 552 - 3 518 193 - 2 418 = 105 941.

Le montant de 19 142 DT représente la valeur comptable nette de l'écart d'acquisition au 31/12/2016, soit une dotation annuelle de 5 297 DT sur 20 ans.

5.9.3. Notes rectificatives :

5.9.3.1. Note rectificative de la note 15 : « emprunts et dettes assimilées suite » :

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Emprunts		
- Banques locales	242 988 028	198 480 479
- Banques étrangères	197 036 738	114 361 542
- Emprunts obligataires	289 090 240	282 242 000
- Crédit à court terme	2 127 190	2 273 373
- Ligne d'avance	25 000 000	20 750 000
- Billets de trésorerie	3 000 000	3 000 000
- Certificats de dépôt	4 000 000	29 500 000
- Amen Bank (Portages sur titres MLA)	-	882 930
- Crédit ALIOS	442 473 259	430 907 768
<u>Total emprunts</u>	<u>1 205 715 455</u>	<u>1 082 398 092</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	3 347 086	3 593 299
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	4 470 173	2 601 266
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	10 244 772	8 798 992
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	9 450	6 300
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portages sur titres MLA)	-	799 425
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>18 071 481</u>	<u>15 799 282</u>
<u>Total</u>	<u>1 223 786 936</u>	<u>1 098 197 374</u>

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	198 480 479	5 198 184	278 390 000	239 081 185	242 987 478	93 804 163	149 183 314
* AL BARAKA BANK	45 000 000	-	128 000 000	128 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* A.B.C TUNISIE 2015 I	6 000 000	-	-	6 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2015 II	3 200 000	-	-	-	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 10.MD.2013	5 500 000	-	-	-	3 500 000	1 500 000	2 000 000
* A.B.C TUNISIE 2016 I	-	-	6 000 000	-	6 000 000	-	6 000 000
* A.B.C TUNISIE 2016 II	-	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* ATTUARI BANK 2013	5 000 000	-	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* ATTUARI BANK 2015	8 333 333	-	-	3 333 333	5 000 000	1 666 667	3 333 333
* ATTUARI BANK 2016	5 000 000	-	10 000 000	5 000 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
* BIAT 2013 I	5 000 000	-	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* BIAT 2015 I	6 750 000	-	-	1 500 000	5 250 000	3 750 000	1 500 000
* BIAT 2015 II	15 000 000	-	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* BIAT 2016	6 562 500	-	20 000 000	2 000 000	18 000 000	14 000 000	4 000 000
* AMEN BANK 2013 II	4 893 617	-	-	3 750 000	2 812 500	2 340 425	2 812 500
* AMEN BANK 2015 I	9 791 667	-	-	1 278 596	3 617 021	2 340 425	1 278 596
* AMEN BANK 2015 II	2 500 000	-	-	2 500 000	7 291 667	4 791 667	2 500 000
* BTK 2013	12 000 000	-	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
* ZITOUNA BANK	-	-	28 000 000	36 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* BH	-	-	5 000 000	1 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* WIFEK BANK	-	-	15 000 000	10 000 000	5 000 000	-	5 000 000
* BNP (MLA)	-	-	10 375 000	10 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* CITIBANK (MLA)	15 040 000	-	16 600 000	1 594 176	8 780 824	5 435 680	3 345 144
* AL BARAKA BANK (MLA)	34 996 978	1 560 000	26 975 000	1 594 176	33 200 000	7 377 778	25 822 222
* AMEN BANK 5 MD (factoring)	3 673 070	3 629 732	-	21 218 735	44 382 975	21 781 604	22 601 371
* AMEN BANK 3 MD (factoring)	2 761 449	-	-	958 756	2 714 314	1 685 261	1 029 053
* BTE (factoring)	2 495 585	-	-	540 134	2 221 315	1 641 323	579 992
* BH (factoring)	-	-	-	2 495 585	-	-	-
* BTE (factoring)	206 296	-	2 000 000	171 860	1 828 140	1 466 860	361 280
* AMEN BANK 2012-II (LLD)	727 578	-	5 000 000	430 630	4 569 370	3 665 319	904 051
* AMEN BANK 2013-III (LLD)	1 116 449	-	-	206 296	188 140	-	188 140
* AMEN BANK 2014-I (LLD)	1 079 448	-	-	539 438	188 140	-	188 140
* AMEN BANK 2014-II (LLD)	14 989	-	440 000	723 322	386 647	-	386 647
* A.T.B 2012-II (LLD)	25 446	-	-	729 802	386 647	-	386 647
* A.T.B 2013-I (LLD)	88 752	-	-	372 087	1 147 361	701 580	445 781
* AFRIC INV.ST	-	8 452	-	14 989	-	-	-
	-	-	-	25 446	97 204	-	97 204
BANQUES ETRANGERES	114 361 542	2 960 054	112 256 775	32 541 632	197 036 738	153 549 191	43 487 548
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	-	154 398	154 398	4 441 143
* B.E.LIGNE IV (Contrat 23283)	17 105 158	-	-	4 378 184	12 726 974	8 285 831	3 225 309
* B.E.LIGNE VI (Contrat 82284)	20 964 507	-	-	3 225 309	17 739 198	14 513 859	1 357 143
* BIRD 2012	8 929 323	-	-	1 141 349	7 787 974	6 430 831	1 357 143
* BAD 2013	5 944 071	-	-	778 385	5 165 686	4 316 533	849 153
* BIRD 2014	11 600 500	-	-	1 657 214	9 943 286	6 628 857	3 314 429
* BIRD 2015	6 000 000	-	-	-	6 000 000	6 000 000	-
* SANAD	15 125 626	-	-	-	11 344 278	7 562 930	3 781 348
* SANAD 2016	-	-	15 443 750	3 781 348	15 443 750	13 727 764	1 715 986
* SANAD GGF	-	-	24 675 000	-	24 675 000	21 933 331	2 741 669
* PROPARCO	-	-	22 207 000	-	22 207 000	17 272 111	4 934 889
* RESPONSABILITY	-	-	24 515 000	2 451 500	22 063 500	17 160 500	4 903 000
* BERD 2016	3 983 675	413 200	12 300 000	-	12 300 000	12 300 000	-
* FRANSABANK	19 301 000	2 001 966	-	2 434 369	1 962 506	9 999 716	1 962 506
* ABC	-	-	-	6 895 803	14 407 164	4 407 448	4 407 448
* CPA	5 253 284	544 888	13 116 025	5 798 171	13 116 025	7 262 500	5 853 525
* TRUST BANK	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	312 842 021	8 158 238	390 646 775	271 622 817	440 024 216	247 353 354	192 670 862

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt subordonné 2010	4 000 000	-	-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2011 I	6 000 000	-	-	6 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2011 II	6 000 000	-	-	6 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2011 III	12 000 000	-	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	16 964 000	-	-	6 000 000	10 964 000	4 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	14 140 000	-	-	4 000 000	10 140 000	6 140 000	4 000 000
* Emprunt subordonné 2013 I	12 000 000	-	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	25 032 000	-	-	6 000 000	19 032 000	13 032 000	6 000 000
* Emprunt subordonné 2013 II	18 234 000	-	-	1 766 000	16 468 000	12 468 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2014 I	26 702 000	-	-	3 298 000	23 404 000	17 404 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2014 II	27 620 000	-	-	2 380 000	25 240 000	19 240 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2015 I	30 000 000	-	-	592 760	29 407 240	28 814 480	592 760
* Emprunt subordonné 2015 I	20 000 000	-	-	615 000	19 385 000	18 770 000	615 000
* Emprunt subordonné 2015 II	14 710 000	-	15 290 000	-	30 000 000	27 772 800	2 227 200
* Emprunt obligataire 2016 I	-	-	30 000 000	-	30 000 000	28 369 860	1 630 140
* Emprunt subordonné 2016 I	-	-	20 000 000	-	20 000 000	20 000 000	-
* Emprunt obligataire 2014 (factoring)	15 000 000	-	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2015 (MLA)	33 840 000	3 510 000	-	8 300 000	29 050 000	29 050 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	282 242 000	3 510 000	65 290 000	61 951 760	289 090 240	239 025 140	50 065 100

5.9.3.2. Note rectificative du point 2.3 Créances de leasing :

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total :

- (a) des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement, et
- (b) de toutes valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location, à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

- (a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou
- (b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :
 - (i) le preneur ;
 - (ii) une personne liée au preneur ; ou
 - (iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

5.9.3.3. Note rectificative de la note 11 « Valeurs immobilisées » : Explication de la rubrique « cessions ou transferts » se rattachant à la rubrique « écart d'acquisition » :

NOTE 11.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette							
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change		Cessions ou transferts	Fin de période					
Laploisés	33%	22 034 719	1 023 348	3 391 593	417 387	7 725 638	19 141 959										
Laploisés (en cours)		1 374 040		-	-417 937	-	958 103										
Ecart d'acquisition		5 420 785		1 418 348	-	-	6 838 113										
TOTAUX		28 829 524	1 023 348	4 809 941	-	7 725 638	28 937 175	17 637 767	2 280 892	3 248 198	17 688 636	17 702 586	2 081 208	7 668 174	3 248 198	17 261 652	9 300 541

NOTE 11.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette							
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change		Cessions ou transferts	Fin de période					
Terrain	0%	2 188 080	99 614	15 568	-	-	2 304 252										
Constructions	5%	12 424 076	375 677	155 430	-	-	12 955 183	5 776 164	394 592	334 888	6 505 632	6 449 551					
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670										
Matériel de transport	20%	33 468 487	788 920	10 821 917	-	7 542 801	37 533 923	11 417 680	4 487 404	485 943	12 005 905	25 528 019					
Mobilier de bureau	10% et 20%	7 460 092	725 289	509 621	-	-	8 694 983	2 543 719	211 218	191 793	2 946 729	5 748 254					
Matériel informatique	15% et 33%	6 850 677	558 945	1 254 908	-	74 027	8 588 400	5 452 913	725 398	392 336	6 280 647	2 307 753					
Installations générales	10% et 15%	13 284 445	1 163 981	2 345 316	-	48 818	16 744 926	9 214 544	972 101	914 347	11 100 991	5 643 335					
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
TOTAUX		75 707 527	3 708 406	15 102 046	-	7 665 644	88 852 337	34 145 868	6 790 703	2 319 305	4 385 302	47 961 782	17 637 767	2 319 305	4 385 302	38 870 575	47 961 782
Total des Valeurs immobilisées		104 537 051	4 731 754	19 911 981	-	15 391 282	113 728 512	51 983 536	9 071 955	3 055 479	7 633 500	57 282 303	17 637 767	3 055 479	7 633 500	56 507 210	57 282 303

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

- Effet de variation du taux de change :

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

5.10 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016



ECC MAZARS
 Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
 Les Berges du Lac
 1053 Tunis
 Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
 E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn
 MF : 578728R/A/M/000



AMC Ernst & Young
 Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord
 1003 Tunis, Tunisie
 Tél.: +216 70 749 111
 Fax: +216 70 749 045
 tunisoffice@tn.ey.com
 MF : 035482WAM000

TLG Leasing-Factoring-LLD

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe Tunisie Leasing pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Tunisie Leasing, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2016, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un total bilan de 1 906 828 KDT, des capitaux propres positifs de 167 071 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à 12 565 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction du groupe est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants:

Le commissaire aux comptes du groupe Alios a soulevé au niveau de son rapport d'audit sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016, un paragraphe d'observation renvoyant à aux notes suivantes:

- La note 6 aux états financiers consolidés qui décrit les événements significatifs de l'exercice 2016, concernant la situation de la filiale Alios Finance Gabon et le plan d'action envisagé par le groupe Alios Finance ;
- La note 8 aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 qui indique l'existence des créances d'un montant de 48 MDT détenues par la filiale Alios Finance Gabon sur l'État Gabonais.

Notre opinion ne comporte pas une réserve concernant ces points.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2016.

Tunis, le 28 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURIN




5.11 Patrimoine de la société au 30/06/2017

5.11.1. Créances de leasing au 30/06/2017

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Encours financiers	785 967 655	646 436 601	708 451 213
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	10 626 880	15 072 785	12 927 837
- Impayés	29 325 183	27 300 780	26 203 266
- Intérêts Constatés d'avance	(4 090 765)	(3 556 616)	(3 768 865)
<u>Total brut</u>	<u>821 828 953</u>	<u>685 253 550</u>	<u>743 813 451</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(18 036 944)	(16 867 338)	(15 009 181)
- Provisions collectives	(2 873 000)	(2 460 000)	(2 873 000)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(15 572 857)	(14 029 620)	(13 817 253)
- Produits réservés	(5 190 173)	(5 113 612)	(4 968 730)
<u>Total des provisions</u>	<u>(41 672 974)</u>	<u>(38 470 570)</u>	<u>(36 668 164)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>780 155 979</u>	<u>646 782 980</u>	<u>707 145 287</u>

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
Matériel de transport léger	315 431 225	261 917 522	281 622 089
Matériel de transport léger Utilitaire	62 433 712	58 082 838	60 168 177
Matériel de transport lourd	96 888 669	67 852 380	80 774 817
Matériel BTP	111 818 321	82 196 169	96 724 363
Equipement industriel	79 931 412	72 803 990	80 410 782
Equipement informatique	4 762 520	4 111 962	3 975 069
Autres	57 357 645	50 938 369	51 970 939
Sous total	<u>728 623 504</u>	<u>597 903 230</u>	<u>655 646 236</u>
Immeubles de bureaux	27 710 674	27 745 525	29 319 321
Immeubles industriels ou commerciaux	40 260 358	35 860 631	36 413 493
Total	<u>796 594 536</u>	<u>661 509 386</u>	<u>721 379 050</u>

5.11.2. Les immobilisations corporelles et incorporelles

5.11.2.1. Les immobilisations incorporelles

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur Comptable nette		
		Déduit de période	Ajustement inventaire physique	Acquisitions	Transferts	Cessions	Fin de période	Déduit de période	Ajustement inventaire physique		Cessions	Fin de période
Logiciels	20% et 33,33%	6 701 347	-	108 556	-	-	6 809 903	5 784 502	-	-	6 006 113	803 790
Logiciels en cours		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		6 701 347	-	108 556	-	6 809 903	5 784 502	221 611	-	-	6 006 113	803 790

5.11.2.2. Les immobilisations corporelles

Désignation	Taux	Valeur brute				Amortissements				Valeur		
		Déduit de période	Ajustement inventaire physique	Acquisitions	Transferts	Cessions	Fin de période	Déduit de période	Ajustement inventaire physique		Cessions	Fin de période
Terrain		2 236 071	-	-	-	-	2 236 071	-	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	6 646 763	-	-	-	-	6 646 763	1 687 528	164 803	-	1 852 331	4 794 432
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	693 064	-	373 261	-	190 380	875 945	310 842	55 694	147 981	218 555	657 390
Mobilier de bureau	10%	777 242	-	26 782	-	-	804 024	520 376	25 480	-	545 856	258 168
Matériel informatique	33%	1 334 404	-	40 878	-	-	1 375 282	1 126 750	56 281	-	1 183 031	192 251
Installations générales	10%	2 368 029	-	40 595	-	-	2 408 624	1 116 813	106 129	-	1 222 942	1 185 682
TOTAUX		14 086 243	-	481 516	-	190 380	14 377 379	4 792 979	408 387	147 981	5 053 385	9 323 994
TOTAL VALEURS IMMOBILISEES		20 787 590	-	590 072	-	190 380	21 187 282	10 577 481	629 998	147 981	11 059 498	10 127 784

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs. Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

5.11.2.3. Les immobilisations financières (hors titres de placement)

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>30-juin</u> <u>2017</u>	<u>30-juin</u> <u>2016</u>	<u>31-déc</u> <u>2016</u>
Titres de participation	57 608 272	61 952 754	52 795 719
Titres immobilisés	13 476 715	13 351 715	14 101 715
Avances sur acquisitions de titres	8 454 613	7 571 683	8 454 613
<u>Montant brut</u>	<u>79 539 600</u>	<u>82 876 152</u>	<u>75 352 047</u>
A déduire :			
Versements restant à effectuer sur titres	(310 200)	(3 064 200)	(356 800)
<u>Montant libéré</u>	<u>79 229 400</u>	<u>79 811 952</u>	<u>74 995 247</u>
A déduire :			
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(147 665)	(50 000)	(83 426)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(810 110)	(450 434)	(810 110)
<u>Montant net</u>	<u>78 271 625</u>	<u>79 311 518</u>	<u>74 101 711</u>

Les titres de participation s'analysent au 30 Juin 2017 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% déteu
Entreprises liées								
Tunisie LLD	29 832	100,00	1,80	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	655 185	18,30	16,28	10 665 481			2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring	933 399	10,00	10,45	9 757 418			1999/2010/2015	93,34%
TLG Finance	741 642	21,94	23,49	17 419 543			2015/2017	33,90%
Allos Finance	54 245	26,83	26,83	1 455 597			2006/2017	4,87%
Total Entreprises liées				39 351 737	-			
Entreprises associées								
Tuninvest Sicar	352 645	1,00	1,48	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,00	10,00	219 990			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	26 871	100,00	103,82	2 771 739			1991/92/96/98/2004/2012	26,67%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,00	10,00	125 000			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,00	10,00	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				3 774 173	-			
Autres								
S T I F	40 000	10,00	10,00	400 000			2000/2016	100%
Amen Santé	77 291	10,00	10,00	772 910			2009/2010/2013/2014/2017	1,40%
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	4,92%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,00	1 000,00	1 000 000	147 668		2010	33,33%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	-
Taysr Microfinance	11 666	100,00	100,00	1 166 600			2013/2014/2016	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,00	100,00	3 000 000	310 200		2013	11,63%
Emakl	389 000	1,00	12,85	4 998 650			2012	1,30%
Assurances COMAR VIE CIV	35 000	36,79	36,79	1 287 602			2016	7,00%
Total Autres				14 482 362	310 200	147 668		
Total Titres de participation				57 608 272	310 200	147 668		

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2017 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
* B.T.S	500	10,000	10,00	5 000			1997	(*)
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,00	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,50	100 500		100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10,000	10,00	100 000			2008	(*)
* M.B.G	-	100,000	100,00	-			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "MLB"	3 330	18,500	18,50	61 605			2009	(*)
* Société Mshari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,00	666 700		666 700	2009	(*)
* Société YASMINE	212 500	10,00	10,00	2 125 000			2011/2013	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	28 750	100,00	100,00	2 875 000			2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,00	10,00	1 500 000			2014	(*)
* Société Tazoghriane	200 000	10,00	10,00	2 000 000			2015	(*)
* Société agricole DICK	400 000	5,00	5,00	2 000 000			2016	(*)
* Société Briqueterie Jbel Ouest	20 000	100,00	100,00	2 000 000			2016	(*)
Total				13 476 715	-	810 110		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

5.12 Les principales acquisitions et cessions d'immobilisation corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2017

5.12.1. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles postérieures au 30/06/2017

(En dinars)

	Acquisitions	Cessions
M.M.B	2 185	
ML TRANSPORT	0	0
ML INFO	10 350	
A.A.I	247 105	
TOTAL	259 640	0

- M.M.B : MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU
- ML INFO : MATERIEL INFORMATIQUE
- A.A.I : AGENCEMENT, AMENAGEMENT ET INSTALLATION

5.12.2. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles postérieures au 30/06/2017

(En dinars)

	Acquisitions	Cessions
LOGICIELS INFO	6 774	

5.12.3. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations financières postérieures au 30/06/2017

L'évolution du portefeuille d'investissement correspond aux nouvelles prises de participation diminuées des cessions réalisées durant la période.

(En dinars)

	Acquisitions	Cessions
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	0	
STIF	0	
SPCS	0	
ASSURANCES COMAR VIE CIV		0
ASSURANCES COMAR CIV		0
STE AGRICOLE DICK	0	0
MBG	0	
TOTAL	0	

5.13 Etats financiers intermédiaires au 30/06/2017

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2017, ne s'accommodent pas aux dispositions du système comptable des entreprises notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas les informations et renseignements ci-après :

- Une note précisant que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets des modifications effectuées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note sur les parties liées conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées ;
- Une note sur l'effet des changements dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers, survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture ;
- En outre, la société est tenue de se conformer scrupuleusement aux dispositions de la NC 41 relative aux contrats de location ou de mentionner au niveau des notes aux états financiers toute précision relative aux spécificités de la société.

La société s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers arrêtés au 30/06/2018 et suivants.

5.13.1. Bilans au 30 Juin 2017

BILAN
Arrêté au 30 Juin 2017
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin	30-juin	31-déc.
ACTIFS		2017	2016	2016
Caisse et avoirs auprès des banques	3	2 878 570	1 133 555	312 301
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	780 155 979	646 782 980	707 145 287 (*)
Portefeuille titre commercial	5	805 722	534 785	289 311
Portefeuille d'investissements	6	78 271 625	79 311 518	74 101 711 (*)
Valeurs Immobilisés	7	10 127 784	10 687 833	10 210 109 (*)
Autres actifs	8	20 185 601	15 508 079	10 247 583
TOTAL DES ACTIFS		892 425 281	753 958 750	802 306 302
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES				
PASSIFS				
Concours bancaires	9	6 771 040	2 773 757	10 627 542
Emprunts et dettes rattachées	10	673 857 020	555 455 120	580 860 669
Dettes envers la clientèle	11	16 819 575	14 374 339	15 597 222
Fournisseurs et comptes rattachés	12	57 002 757	47 132 579	53 504 560
Autres passifs	13	9 600 966	9 066 275	10 478 563 (*)
TOTAL DES PASSIFS		764 051 358	628 802 070	671 068 556
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		45 000 000	45 000 000	45 000 000
Réserves		50 149 394	56 597 068	56 597 068
Résultats reportés		27 088 352	17 013 820	17 013 820
Résultat de la période		6 136 177	6 545 792	12 626 858
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	14	128 373 923	125 156 680	131 237 746
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		892 425 281	753 958 750	802 306 302

(*) Chiffres retraités pour le besoins de la comparabilité (cf-Note 2-11)

5.13.2. Etat des engagements hors bilan au 30 Juin 2017

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
au 30 Juin 2017
(Montants exprimés en dinars)

	30-juin 2017	30-juin 2016	31-déc. 2016
PASSIFS EVENTUELS	14 000 000	11 850 393	11 188 140
Cautions, avals et autres garanties données (TF) CITIBANK	14 000 000	10 950 000	11 000 000
Cautions, avals et autres garanties données (TF) Amen BANK			
Cautions, avals et autres garanties données (TLLD) AB	-	900 393	188 140
ENGAGEMENTS DONNES	42 318 988	43 083 466	24 117 117
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	41 604 749	39 615 227	23 356 278
Engagements sur titres (participations non libérées AFC)	-	2 500 000	-
Engagements sur autres titres	714 239	968 239	760 839
ENGAGEMENTS RECUS	135 955 243	111 886 284	120 267 395
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	8 316 461	7 703 007	6 433 802
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	340 048	340 058	340 048
Intérêt à échoir sur Contrats Actifs	127 298 734	103 843 219	113 493 545
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	-	10 882 931	30 581 835
Engagements sur Titres MLA (Contrat de Portages)	-	882 931	-
Emprunts obtenus non encore encaissés	-	10 000 000	30 581 835

5.13.3. Etats de résultats au 30 Juin 2017

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 30 Juin 2017
(exprimé en dinars)

	Notes	30-juin 2017	30-juin 2016	31-déc. 2016
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	35 918 918	29 443 774	63 514 105
Intérêts et charges assimilés	17	(21 360 105)	(17 902 676)	(37 861 837)
Produits des placements	18	6 313 298	6 226 257	8 513 715
Autres Produits d'exploitations	16	895 319	821 332	1 708 000
Produit net		21 767 430	18 588 687	35 873 982
Charges de personnel	19	(5 857 401)	(4 815 987)	(9 606 640)
Autres charges d'exploitation	20	(2 679 360)	(2 633 358)	(5 210 781)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	21	(659 140)	(843 582)	(1 544 290)
Total des charges d'exploitation		(9 195 901)	(8 292 927)	(16 361 711)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		12 571 530	10 295 761	19 512 271
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	22	(4 535 792)	(2 163 574)	(946 875)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	23	(64 239)	124 765	(234 894)
Dotations aux provisions pour risques divers	24	(366 167)	(143 102)	(365 689)
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 605 332	8 113 849	17 964 813
Autres gains ordinaires	25	261 662	278 192	463 642
Autres pertes ordinaires	26	(98)	-	(399 170)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		7 866 896	8 392 041	18 029 285
Reprises sur provisions pour impôt différé		-	-	51 914
Impôt sur les bénéfices	27	(1 730 719)	(1 846 249)	(4 334 167)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		6 136 177	6 545 792	13 747 032
Eléments extraordinaires		-	-	(1 120 174)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		6 136 177	6 545 792	12 626 858
Résultat par action		0,682	0,727	1,403

5.13.4. Etats de flux de trésorerie au 30 Juin 2017

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinars)

	Notes	30-juin 2017	30-juin 2016	Exercice 2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	28	233 957 611	203 634 841	425 907 857
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(274 321 876)	(209 182 309)	(447 725 119)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(9 719 326)	(6 870 275)	(14 402 477)
Intérêts payés	31	(26 324 196)	(21 227 386)	(35 155 033)
Impôts et taxes payés	32	(4 384 757)	(3 210 246)	(4 892 590)
Autres flux de trésorerie	33	3 377 299	3 933 882	8 086 876
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(77 415 245)	(32 921 493)	(68 180 486)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	(590 074)	(488 617)	(709 371)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	35	42 760	20 642	44 056
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	36	(4 940 953)	(3 914 827)	(9 148 122)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	37	706 800	462 885	12 922 885
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(4 781 467)	(3 919 917)	3 109 447
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	38	(9 008 307)	(8 996 662)	(8 996 662)
Encaissements provenant des emprunts	10	236 768 135	220 312 000	381 430 750
Remboursement d'emprunts	10	(162 640 345)	(150 560 814)	(277 124 978)
Flux liés au financement à court terme	10	23 500 000	(11 000 000)	(26 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		88 619 483	49 754 524	69 309 110
Variation de trésorerie		6 422 771	12 913 114	4 238 071
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	39	(10 315 241)	(14 553 316)	(14 553 316)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période		(3 892 470)	(1 640 202)	(10 315 241)

5.13.5. Notes aux états financiers au 30/06/2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- d'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- d'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007, le 1er janvier 2008, le 1er janvier 2009, le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie Leasing » avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés		8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés		(2.785.084)
		<hr/>
	<u>Apport net</u>	DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1^{er} Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2017 à la somme de 45.000.000 Dinars, divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de Tunisie Leasing, arrêtés au 30 juin 2017, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du cout historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Tunisie leasing applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.

- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2-2 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-(*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-(*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*)En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
 - l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
 - des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
 - des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
 - la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| . Matériel standard | : | Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge |
| . Matériel spécifique | : | Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge |
| . Immeubles | : | Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge |

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision Collective :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :
 - Agriculture
 - Industrie manufacturière
 - BTP
 - Autres industries
 - Tourisme
 - Promotion immobilière
 - Commerce
 - Autres services

2. Pour chaque groupe de créance i , calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2011 à 2015 TMM_{gi} (en%) selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $N-1$ du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
 - TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
 - n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .
3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2016. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2016}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2015}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées. Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives « PC_{gi} » du groupe i (en %) selon la formule suivante:

$$PC_{gi} = \text{Engagements}_{gi} 0 \text{ et } 1 \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}.

2-5 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-6 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Ils sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels

Placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-8 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-9 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

2-10 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-11 Changements de méthodes de présentation:

Par rapport au 30 juin 2016, les états financiers au 30 juin 2017 traduisent des changements de méthodes de présentation de bilan et l'état de résultat.

Les retraitements opérés sont:

Ancienne Présentation	Nouvelle présentation	Commentaires
Créances de leasing : Encours Financiers Moins : provisions	Créances sur la clientèle, opérations de leasing	Les créances de leasing ont été présentées en net des provisions
Créances de leasing : Impayés Moins : provisions		
Intérêts constatés d'avance		
Portefeuille d'investissement brut Moins : provisions	Portefeuille d'investissements	Présenté en net des provisions
Immobilisations incorporelles Moins : amortissements	Valeurs Immobilisés	les valeurs immobilisées sont présentés net des amortissements
Immobilisations corporelles Moins : amortissements		
Provisions pour passifs et charges	Autres passifs	Les provisions pour passifs et charges et autres ont été regroupés au niveau des autres passifs
Autres		

NOTE 3: CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Banques	2 865 867	1 120 734	297 480
- Caisses	12 703	12 821	14 821
<u>Total</u>	<u>2 878 570</u>	<u>1 133 555</u>	<u>312 301</u>

NOTE 4: CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Encours financiers	785 967 655	646 436 601	708 451 213
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	10 626 880	15 072 785	12 927 837
- Impayés	29 325 183	27 300 780	26 203 266
- Intérêts Constatés d'avance	(4 090 765)	(3 556 616)	(3 768 865)
<u>Total brut</u>	<u>821 828 953</u>	<u>685 253 550</u>	<u>743 813 451</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(18 036 944)	(16 867 338)	(15 009 181)
- Provisions collectives	(2 873 000)	(2 460 000)	(2 873 000)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(15 572 857)	(14 029 620)	(13 817 253)
- Produits réservés	(5 190 173)	(5 113 612)	(4 968 730)
<u>Total des provisions</u>	<u>(41 672 974)</u>	<u>(38 470 570)</u>	<u>(36 668 164)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>780 155 979</u>	<u>646 782 980</u>	<u>707 145 287</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur les encours financiers nets sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2016	<u>703 496 869</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	243 167 019
- Relocations	1 341 129
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(160 820 949)
- Remboursement des créances anticipées	(6 663 782)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(726 047)
- Relocations	(1 081 886)
<u>Provisions de La période</u>	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(5 569 233)
- Dotations additionnelles aux provisions pour dépréciation des encours classées	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	2 541 471
Solde au 30 juin 2017	<u>775 684 591</u>

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
Agriculture	41 892 758	33 460 538	37 939 066
Bâtiments TP	130 148 404	93 271 490	113 260 366
Industrie			
Agro-alimentaire	46 596 148	36 900 504	42 512 603
Chimie	18 905 316	15 950 186	16 685 234
Energie	151 707	180 935	126 315
Textile	15 369 852	16 346 119	15 732 809
Mines	222 866	35 402	219 400
Autres industries	106 959 358	97 883 709	104 840 816
Tourisme			
Hôtellerie	1 169 203	1 105 672	1 118 884
Agences de voyage	5 512 307	5 827 317	5 819 449
Location de voiture	51 792 646	39 297 266	39 469 017
Autres Tourisme	11 438 234	9 437 151	10 495 893
Commerce et service			
Commerce	192 593 142	164 063 537	175 415 886
Transport	43 736 207	30 782 322	37 936 689
Audio-visuel	480 702	371 632	423 575
Professions libérales	46 782 476	44 865 605	45 591 438
Autres Services	82 843 210	71 730 001	73 791 610
Total	<u>796 594 536</u>	<u>661 509 386</u>	<u>721 379 050</u>

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
Matériel de transport léger	315 431 225	261 917 522	281 622 089
Matériel de transport léger Utilitaire	62 433 712	58 082 838	60 168 177
Matériel de transport lourd	96 888 669	67 852 380	80 774 817
Matériel BTP	111 818 321	82 196 169	96 724 363
Equipement industriel	79 931 412	72 803 990	80 410 782
Equipement informatique	4 762 520	4 111 962	3 975 069
Autres	57 357 645	50 938 369	51 970 939
Sous total	<u>728 623 504</u>	<u>597 903 230</u>	<u>655 646 236</u>
Immeubles de bureaux	27 710 674	27 745 525	29 319 321
Immeubles industriels ou commerciaux	40 260 358	35 860 631	36 413 493
Total	<u>796 594 536</u>	<u>661 509 386</u>	<u>721 379 050</u>

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
Paiements minimaux sur contrats actifs	<u>895 863 504</u>	<u>731 570 542</u>	<u>802 935 356</u>
A recevoir dans moins d'1an	327 225 713	280 065 334	297 370 929
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	549 090 415	436 011 702	489 322 144
A recevoir dans plus de 5 ans	19 547 376	15 493 506	16 242 283
Produits financiers non acquis	<u>127 298 734</u>	<u>103 183 837</u>	<u>113 493 545</u>
Encours contrats actifs (1)	<u>768 564 770</u>	<u>628 386 705</u>	<u>689 441 811</u>
A recevoir dans moins d'1an	268 042 723	231 470 308	243 630 957
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	483 345 484	383 554 841	429 568 571
A recevoir dans plus de 5 ans	17 176 563	13 361 556	16 242 283
Créances en cours (2)	<u>10 626 880</u>	<u>15 072 785</u>	<u>12 927 837</u>
Créances échues (3)	<u>1 077 653</u>	<u>1 981 789</u>	<u>1 460 327</u>
Contrats suspendus (contentieux) (4)	<u>16 325 233</u>	<u>16 068 107</u>	<u>17 549 075</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	<u>796 594 536</u>	<u>661 509 386</u>	<u>721 379 050</u>

4.4 : Créances de leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit:

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
<u>Clients ordinaires</u>			
- Impayés	12 728 724	13 149 620	11 618 620
- Intérêts de retard à facturer	-	62 629	-
<u>Montant brut</u>	<u>12 728 724</u>	<u>13 212 249</u>	<u>11 618 620</u>
A déduire :			
- Provisions	(2 285 101)	(2 587 759)	(2 093 594)
- Produits réservés (*)	(1 891 630)	(2 513 336)	(2 163 407)
<u>Montant net</u>	<u>8 551 993</u>	<u>8 111 154</u>	<u>7 361 619</u>
<u>Clients litigieux</u>			
- Impayés	16 596 459	14 088 531	14 584 646
<u>Montant brut</u>	<u>16 596 459</u>	<u>14 088 531</u>	<u>14 584 646</u>
A déduire :			
- Provisions	(13 287 756)	(11 441 861)	(11 723 658)
- Produits réservés	(3 296 504)	(2 598 237)	(2 803 283)
<u>Montant net</u>	<u>12 199</u>	<u>48 433</u>	<u>57 705</u>
-Agios réservés sur opérations de consolidation et de relocation	(2 039)	(2 039)	(2 039)
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	<u>8 562 153</u>	<u>8 157 548</u>	<u>7 417 285</u>

(*) Dont 1 245 079 DT des agios réservés sur des créances ordinaires

Note 4.5 (suite) : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL
	A	B1	B2	B3	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis
Encours financiers	727 991 209	40 221 045	6 053 068	374 434	21 954 781
Impayés	3 412 446	5 712 754	2 089 770	177 327	17 932 886
Avances et acomptes reçus (*)	(7 286 677)	(34 984)			(1 668 119)
ENCOURS GLOBAL	724 116 978	45 898 815	8 142 838	551 761	38 219 548
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) (1)			0,99%	0,07%	4,83%
ENGAGEMENTS HORS BILAN			5,88%		
	41 484 607	120 142	-	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS	765 601 585	46 018 957	8 142 838	551 761	38 219 548
Produits réservés			536 048	48 587	3 612 568
Provisions affectées sur les impayés			905 123	125 689	14 289 936
Provisions affectées sur les encours			27 235	125 020	17 877 129
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	1 468 406	299 296	35 779 633
ENGAGEMENTS NETS	765 601 585	46 018 957	6 674 432	252 465	2 439 915
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			18,03%	54,24%	89,70%
				77,29%	

(*) Présentés au niveau de la rubrique "Dettes envers la clientèle"

(1) Le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2016 et 5,76% au 31 décembre 2016

(2) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 30 juin 2017 à 77,29 % contre 73,7% au 30 juin 2016 et 75,54% au 31 Décembre 2016.

NOTE 5 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
-Tunisie Sicav	551 478	61 776	35 067
-Amen Trésor Sicav	-	252 209	-
-POULINA G H	69 600	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020	500 020
<u>Total brut</u>	<u>1 190 198</u>	<u>952 705</u>	<u>673 787</u>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(384 476)	(417 920)	(384 476)
<u>Total net</u>	<u>805 722</u>	<u>534 785</u>	<u>289 311</u>

NOTE 6: PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
Titres de participation	57 608 272	61 952 754	52 795 719
Titres immobilisés	13 476 715	13 351 715	14 101 715
Avances sur acquisitions de titres	8 454 613	7 571 683	8 454 613
<u>Montant brut</u>	<u>79 539 600</u>	<u>82 876 152</u>	<u>75 352 047</u>
A déduire :			
Versements restant à effectuer sur titres	(310 200)	(3 064 200)	(356 800)
<u>Montant libéré</u>	<u>79 229 400</u>	<u>79 811 952</u>	<u>74 995 247</u>
A déduire :			
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(147 665)	(50 000)	(83 426)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(810 110)	(450 434)	(810 110)
<u>Montant net</u>	<u>78 271 625</u>	<u>79 311 518</u>	<u>74 101 711</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2016	52 795 719	52 438 919	356 800
Additions de la période			
- FCPR Tuninvest Croissance	-	46 600	(46 600)
- TLG FINANCE	4 132 560	4 132 560	-
- ALIOS FINANCE	642 893	642 893	-
- Amen Santé	118 900	118 900	
Cessions de la période			
-Clinique El Amen Béja	(81 800)	(81 800)	-
Soldes au 30 Juin 2017	<u>57 608 272</u>	<u>57 298 072</u>	<u>310 200</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2016	14 101 715	14 101 715	-
Cessions de la période			
- Société YASMINE	(625 000)	(625 000)	-
Soldes au 30 Juin 2017	<u>13 476 715</u>	<u>13 476 715</u>	<u>-</u>

Les titres de participation s'analysent au 30 Juin 2017 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% déteu
Entreprises liées								
Tunisise LLD	29 832	100,00	1,80	53 698			2003/2010	99,44%
Méghreb Leasing Algérie	655 185	18,30	16,28	10 665 481			2006/2009	18,72%
Tunisise Factoring	933 389	10,00	10,45	9 757 418			1999/2010/2015	93,34%
TLG Finance	741 642	21,94	23,49	17 419 543			2015/2017	33,90%
Allos Finance	54 245	26,83	26,83	1 455 597			2006/2017	4,87%
Total Entreprises liées		39 351 737		39 351 737	-			
Entreprises associées								
Tuninvest Sicar	352 645	1,00	1,48	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisise Sicar	21 999	10,00	10,00	219 990			1997	44,00%
Tunisise Valeurs	26 671	100,00	103,92	2 771 739			199 1/92/96/98/2004/2012	26,67%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,00	10,00	125 000			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,00	10,00	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées		3 774 173		3 774 173	-			
Autres								
S T I F	40 000	10,00	10,00	400 000			2000/2016	100%
Amen Santé	77 291	10,00	10,00	772 910			2009/2010/2013/2014/2017	1,40%
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	4,92%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,00	1 000,00	1 000 000	147 688		2010	33,33%
Académie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	-
Taysir Microfinance	11 666	100,00	100,00	1 166 600			2013/2014/2016	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,00	100,00	3 000 000	310 200		2013	11,63%
Ennaki	389 000	1,00	12,85	4 998 650			2012	1,30%
Assurances COMAR VIE CIV	35 000	36,79	36,79	1 287 602			2016	7,00%
Total Autres		310 200		14 482 362	147 688			
Total Titres de participation		57 608 272		57 608 272	147 688			

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2017 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
* B.T.S	500	10 000	10,00	5 000			1997	(*)
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10 000	10,00	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100 000	100,50	100 500		100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10 000	10,00	100 000			2008	(*)
* M.B.G	-	100 000	100,00	-			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18 500	18,50	61 605			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100 000	100,00	666 700		666 700	2009	(*)
* Société YASMINE	212 500	10 000	10,00	2 125 000			2011/2013	(*)
* Société Agricole SIDO THMEN	28 750	100,00	100,00	2 875 000			2012/2013	(*)
* Société Aïmes	150 000	10 000	10,00	1 500 000			2014	(*)
* Société Tazoghane	200 000	10 000	10,00	2 000 000			2015	(*)
* Société agricole DICK	400 000	5,00	5,00	2 000 000			2016	(*)
* Société Briqueterie Jbel Ouest	20 000	100,00	100,00	2 000 000			2016	(*)
Total		13 476 715		13 476 715	810 110			

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

NOTE 7 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017
(Montants exprimés en dinars)

7.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements				Valeur Comptable nette	
		Début de période	Ajustement inventaire physique	Acquisitions	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de	Ajustement inventaire physique	Cessions		Fin de période
Logiciels	20% et 33,33%	6 701 347	-	108 556	-	-	6 809 903	5 784 502	221 611	-	-	6 006 113	803 790
Logiciels en cours		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		6 701 347	-	108 556	-	-	6 809 903	5 784 502	221 611	-	-	6 006 113	803 790

7.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux	Valeur brute						Amortissements				Valeur	
		Début de période	Ajustement inventaire physique	Acquisitions	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de	Ajustement inventaire physique	Cessions		Fin de période
Terrain		2 236 071	-	-	-	-	2 236 071	-	-	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	6 646 763	-	-	-	-	6 646 763	1 687 528	164 803	-	-	1 852 331	4 794 432
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	693 064	-	373 261	-	190 380	875 945	310 842	55 694	-	147 981	218 555	657 390
Mobilier de bureau	10%	777 242	-	26 782	-	-	804 024	520 376	25 480	-	-	545 856	258 168
Matériel informatique	33%	1 334 404	-	40 878	-	-	1 375 282	1 126 750	56 281	-	-	1 183 031	192 251
Installations générales	10%	2 368 029	-	40 595	-	-	2 408 624	1 116 813	106 129	-	-	1 222 942	1 185 682
TOTAUX		14 086 243	-	481 516	-	190 380	14 377 379	4 792 979	408 387	-	147 981	5 053 385	9 323 994
TOTAL VALEURS IMMOBILISEES		20 787 590	-	590 072	-	190 380	21 187 282	10 577 481	629 998	-	147 981	11 059 498	10 127 784

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs. Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Frais d'émission des emprunts (*)	1 666 263	1 454 669	1 356 796
- Charges à répartir	87 425	142 174	116 566
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	108 959	7 232	7 232
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	2 704 762	1 994 556	1 537 695
- Personnel, rémunérations dues	-	-	1 814
- Prêts au personnel	2 210 481	1 941 137	1 984 221
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	266 858	261 051	266 858
- Dépôts et cautionnements versés	165 658	81 741	81 741
- Avances et acomptes au personnel	56 132	47 376	63 271
- Crédit de TVA	5 384 470	2 597 423	2 235 720
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés SIMT	312 798	312 798	312 798
- Acomptes provisionnels	1 106 098	910 319	-
- Compte courant Tunisie Factoring	31 743	172 351	-
- Compte courant Tunisie LLD	237 742	37 579	48 277
- Compte courant MLA	327 240	327 240	327 240
- TLG Finance	62 882	50 648	50 648
- Adhérents, contrats résiliés	23 174	23 174	23 174
- Autres comptes débiteurs	464 053	560 674	550 020
- Produits à recevoir des tiers	5 162 015	4 453 746	1 207 544
- Compte d'attente	421 238	396 296	959 889
- Charges constatées d'avance	545 692	533 053	184 993
Total brut	<u>21 345 683</u>	<u>16 305 237</u>	<u>11 316 497</u>
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(114 258)	(39 636)	(114 258)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(24 378)	(24 378)	(24 378)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)	(17 880)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(164 078)	(52 374)	(66 013)
- Provisions pour dépréciation de frais de lettre de change	(325 876)	(150 000)	(325 876)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(325 958)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(164 197)	(163 475)	(171 094)
Total net	<u>20 185 601</u>	<u>15 508 079</u>	<u>10 247 583</u>

(*) Voir le tableau ci-dessous

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 30 Juin 2017
 (exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de	Addition	Transfert	Fin de	Début de	Dotation de	Transfert	Fin de	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	5 005 422	607 804	-	5 613 226	3 648 626	298 337	-	3 946 963	1 666 263
TOTAUX		5 005 422	607 804	-	5 613 226	3 648 626	298 337	-	3 946 963	1 666 263

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 9: CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Banques, découverts	6 771 040	2 773 757	10 627 542
<u>Total</u>	<u>6 771 040</u>	<u>2 773 757</u>	<u>10 627 542</u>

NOTE 10: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
Emprunts			
- Banques locales	162 791 223	143 851 152	143 471 188
- Banques étrangères	220 423 900	138 236 495	167 551 045
- Emprunts obligataires	249 975 140	242 420 240	248 040 240
- Billets de trésorerie	3 000 000	3 000 000	3 000 000
- Certificat de depots	27 500 000	19 000 000	4 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>663 690 263</u>	<u>546 507 887</u>	<u>566 062 473</u>
Dettes rattachées			
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	984 130	1 037 977	1 722 318
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	4 060 245	2 165 524	3 135 300
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 017 907	5 644 507	9 931 129
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	104 475	99 225	9 450
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>10 166 757</u>	<u>8 947 233</u>	<u>14 798 197</u>
<u>Total</u>	<u>673 857 020</u>	<u>555 455 120</u>	<u>580 860 669</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 10 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE):

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	143 471 188	133 500 000	114 179 965	162 791 223	68 243 794	94 547 429
* AMEN BANK 2013/2	2 812 500	-	1 875 000	937 500	-	937 500
* AMEN BANK 2015/1	3 617 021	-	638 298	2 978 723	1 702 127	1 276 596
* AMEN BANK 2015/2	7 291 667	-	1 250 000	6 041 667	3 541 667	2 500 000
* AL BARAKA BANK	45 000 000	70 000 000	70 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* A.B.C TUNISIE 2013/3	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	500 000	2 000 000
* A.B.C TUNISIE 2016/1	6 000 000	-	-	6 000 000	-	6 000 000
* A.B.C TUNISIE 2016/2	5 000 000	-	-	5 000 000	-	5 000 000
* ATTJARI BANK 2013	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* ATTJARI BANK 2015	5 000 000	-	1 666 667	3 333 333	-	3 333 333
* ATTJARI BANK 2016	9 500 000	-	1 000 000	8 500 000	6 500 000	2 000 000
* BIAT 2013/1	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* BIAT 2015/1	5 250 000	-	4 500 000	750 000	3 000 000	1 500 000
* BIAT 2015/2	12 000 000	-	1 500 000	10 500 000	7 500 000	3 000 000
* BIAT 2016	18 000 000	-	2 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
* BTK 2013	1 500 000	-	500 000	1 000 000	-	1 000 000
* ZITOUNA BANK	4 000 000	8 000 000	8 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* BH	4 000 000	-	500 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
* WIFEK BANK	5 000 000	15 000 000	20 000 000	-	-	-
* CITI BANK	500 000	500 000	500 000	-	-	-
* BT 2017	10 000 000	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
* BIAT 2017/1	20 000 000	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
* ATTJARI BANK 2017	10 000 000	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
BANQUES ETRANGERES	167 551 045	66 268 135	13 395 280	220 423 900	180 705 285	39 718 615
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	12 726 974	-	2 212 645	10 514 329	6 041 427	4 472 902
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	17 739 198	-	1 612 654	16 126 544	12 901 235	3 225 309
* BIRD 2012	7 787 975	-	678 571	7 109 404	5 752 261	1 357 143
* B.A.D	5 165 686	-	424 577	4 741 109	3 891 956	849 153
* BIRD 2014	9 943 286	-	1 657 215	8 286 071	4 971 642	3 314 429
* BIRD 2015	6 000 000	-	-	6 000 000	6 000 000	-
* SANAD	11 344 278	-	1 890 674	9 453 604	5 672 256	3 781 348
* SANAD 2016	15 443 750	-	-	15 443 750	12 011 778	3 431 972
* SANAD GGF	24 675 000	-	-	24 675 000	19 191 662	5 483 338
* PROPARCO	22 207 000	-	2 467 444	19 739 556	14 804 667	4 934 889
* RESPONSABILITY	22 063 500	-	2 451 500	19 612 000	14 709 000	4 903 000
* BERD 2016	12 300 000	-	-	12 300 000	12 300 000	-
* B.E.I 2017	30 581 835	30 581 835	-	30 581 835	30 581 835	-
* RESPONSABILITY MICRO	19 215 700	19 215 700	-	19 215 700	17 080 633	2 135 067
* RESPONSABILITY SICAVLUX	16 470 600	16 470 600	-	16 470 600	14 640 535	1 830 065
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	311 022 233	199 768 135	127 575 245	383 215 123	248 949 079	134 266 044

NOTE 10: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2011 III	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2012 I	10 964 000	-	6 000 000	4 964 000	2 482 000	2 482 000
* Emprunt obligataire 2012 II	10 140 000	-	4 000 000	6 140 000	2 140 000	4 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	19 032 000	-	-	19 032 000	13 032 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	16 468 000	-	4 000 000	12 468 000	8 468 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2014 I	23 404 000	-	6 000 000	17 404 000	11 404 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2014 II	25 240 000	-	-	25 240 000	19 240 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2015 I	29 407 240	-	592 760	28 814 480	22 814 480	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2015-I"	19 385 000	-	615 000	18 770 000	14 770 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2015 II	30 000 000	-	2 227 200	27 772 800	25 545 600	2 227 200
* Emprunt obligataire 2016 I	30 000 000	-	1 630 140	28 369 860	26 739 720	1 630 140
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2016"	20 000 000	-	-	20 000 000	19 220 000	780 000
* Emprunt obligataire 2017 I		37 000 000	-	37 000 000	33 486 000	3 514 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	248 040 240	37 000 000	35 065 100	249 975 140	199 341 800	50 633 340
AUTRES EMPRUNTS						
* BILLETS DE TRESORERIE	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
* CERTIFICATS DE DEPÔTS	4 000 000	111 500 000	88 000 000	27 500 000	-	27 500 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	7 000 000	111 500 000	88 000 000	30 500 000	-	30 500 000
TOTAL GENERAL	566 062 473	348 268 135	250 640 345	663 690 263	448 290 879	215 399 384

NOTE 11: DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>30-juin</u> <u>2017</u>	<u>30-juin</u> <u>2016</u>	<u>31-déc</u> <u>2016</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	8 989 780	7 813 154	8 575 802
- Dépôts et cautionnements reçus	7 829 795	6 561 185	7 021 420
<u>Total</u>	<u>16 819 575</u>	<u>14 374 339</u>	<u>15 597 222</u>

NOTE 12: FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>30-juin</u> <u>2017</u>	<u>30-juin</u> <u>2016</u>	<u>31-déc</u> <u>2016</u>
<i><u>Fournisseurs d'exploitation</u></i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	12 655	176 715	283 833
- Factures non parvenues	915 739	916 071	834 578
<u>Sous total</u>	<u>928 394</u>	<u>1 092 786</u>	<u>1 118 411</u>
<i><u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u></i>			
- Factures d'achats	5 697 436	3 584 176	3 221 442
- Effets à payer	49 463 632	41 433 311	47 786 336
- Factures non parvenues	478 297	697 234	895 261
- Retenues de garantie	434 998	325 072	483 110
<u>Sous total</u>	<u>56 074 363</u>	<u>46 039 793</u>	<u>52 386 149</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>57 002 757</u>	<u>47 132 579</u>	<u>53 504 560</u>

NOTE 13: AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	<u>30-juin</u> <u>2017</u>	<u>30-juin</u> <u>2016</u>	<u>31-déc</u> <u>2016</u>
- Personnel, remunerations dues	174 359	62 338	-
- Personnel, provisions pour congés payés	813 738	669 185	697 849
- Personnel, autres charges à payer	415 467	311 287	785 870
- Etat, retenues sur salaires	430 298	296 985	140 093
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	875 984	740 394	789 233
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	87 519	21 129	103 808
- Etat, impôts sur les bénéfices	1 730 717	1 846 249	3 048 652
- Etat, autres impôts et taxes à payer	34 592	22 698	24 728
- Actionnaires, dividendes à payer	13 301	21 608	21 608
- Avances sur titres immobilisés	782 653	322 653	782 653
- C.N.S.S	942 961	648 821	445 531
- Autres comptes créditeurs	1 396 737	1 149 642	1 274 072
- Diverses charges à payer	27 000	348 229	761 027
- Charges à payer sur contrats de portage	-	834 425	-
- Produits constatés d'avance	18 039	86 947	20 838
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	-	51 914	-
- Autres provisions pour risques	1 857 601	1 631 771	1 582 601 (*)
<u>Total</u>	<u>9 600 966</u>	<u>9 066 275</u>	<u>10 478 563</u>

NOTE 14: CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30-juin 2017	30-juin 2016	31-déc 2016
- Capital social	(A)	45 000 000	45 000 000	45 000 000
- Réserve légale	(B)	4 500 000	4 500 000	4 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		15 457 184	14 154 858	14 154 858
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A)	25 425 212	33 175 212	33 175 212
- Boni de fusion		990 155	990 155	990 155
- Résultats reportés		27 088 352	17 013 820	17 013 820
Total des capitaux propres avant résultat de la période		122 237 746	118 610 888	118 610 888
Résultat de la période		6 136 177	6 545 792	12 626 858
Total des capitaux propres avant affectation		128 373 923	125 156 680	131 237 746

Résultat par action:

Résultat de la période (1)		6 136 177	6 545 792	12 626 858
Nombre d'actions (2)		9 000 000	9 000 000	9 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,682	0,727	1,403

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2017 à la somme de 45.000.000 Dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRÊTÉ AU 30 Juin 2017
(exprimé en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserves spéciales de reinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2014	43 000 000	39 500 000	4 300 000	990 155	2 000 000	11 161 525	3 776 843	10 250 212	11 732 781	126 711 516
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L.A.G.E du 04/10/2012	2 000 000				(2 000 000)			-		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 02/06/2015			200 000			2 000 000		9 532 782	(11 732 782)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014								(8 600 000)		(8 600 000)
Résultat au 31 Décembre 2015									9 499 371	9 499 371
Solde au 31 Décembre 2015	45 000 000	39 500 000	4 500 000	990 155	-	13 161 525	3 776 843	11 182 994	9 499 371	127 610 888
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/06/2016			-			2 018 333		7 481 038	(9 499 371)	-
Réintégration prime d'émission		(6 324 788)						6 324 788		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015								(9 000 000)		(9 000 000)
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre						(1 025 000)		1 025 000		-
Résultat au 31 Décembre 2016									12 626 858	12 626 858
Solde au 31 Décembre 2016	45 000 000	33 175 212	4 500 000	990 155	-	14 154 858	3 776 843	17 013 820	12 626 858	131 237 746
Affectations approuvées par l'A.G.O du 01/06/2017			-			2 552 326		10 074 532	(12 626 858)	-
Réintégration prime d'émission		(7 750 000)						7 750 000		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016								(9 000 000)		(9 000 000)
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre						(1 250 000)		1 250 000		-
Résultat au 30 Juin 2017									6 136 177	6 136 177
Solde au 30 Juin 2017	45 000 000	25 425 212	4 500 000	990 155	-	15 457 184	3 776 843	27 088 352	6 136 177	128 373 923

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
<u>Intérêts conventionnels</u>	35 318 563	29 262 472	61 666 803
<u>Intérêts intercalaires</u>	193 115	167 938	439 610
<u>Intérêts de retard</u>	880 792	908 701	1 906 038
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>36 392 470</u>	<u>30 339 111</u>	<u>64 012 451</u>
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(613 085)	(649 210)	(699 216)
. Intérêts de retard	(488 463)	(677 470)	(757 179)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	410 594	245 340	589 482
. Intérêts de retard antérieurs	217 402	186 003	368 567
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(473 552)</u>	<u>(895 337)</u>	<u>(498 346)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>35 918 918</u>	<u>29 443 774</u>	<u>63 514 105</u>

NOTE 16: AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	135 391	168 922	284 648
- Commissions d'assurance	451 527	388 294	881 487
- Autres	308 401	264 116	541 864
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>895 319</u>	<u>821 332</u>	<u>1 707 999</u>

NOTE 17 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	8 970 666	9 024 792	17 877 386
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	4 644 628	4 353 688	9 043 230
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	6 016 198	3 017 425	8 023 494
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	298 337	262 797	564 688
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>19 929 829</u>	<u>16 658 702</u>	<u>35 508 798</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	920 209	310 251	849 122
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	515 229	833 779	1 794 295
- Pénalités fiscales et sociales	617	67	1 035
- Pertes de change	31 314	5 655	10 003
- Gains de change	(37 093)	(12 934)	(410 092)
- Charges financières sur contrat de portage	-	107 156	83 676
- Autres	-	-	25 000
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>1 430 276</u>	<u>1 243 974</u>	<u>2 353 039</u>
<u>Total général</u>	<u>21 360 105</u>	<u>17 902 676</u>	<u>37 861 837</u>

NOTE 18: PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Produits des participations	6 165 056	6 151 865	6 327 365
- Produits des titres Immobilisés	123 174	-	115 510
- Revenus des autres créances immobilisées	21 470	43 705	88 166
- Revenus des valeurs mobilières de placement	3 598	-	1 987
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	-	30 687	1 980 687
<u>Total</u>	<u>6 313 298</u>	<u>6 226 257</u>	<u>8 513 715</u>

NOTE 19: CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Salaires et complément de Salaires	4 103 954	3 400 360	6 865 813
- Bonus	250 000	250 000	760 000
- Indemnités représentatives de frais	127 459	128 263	277 437
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 026 166	816 495	1 398 477
- Autres charges sociales	349 822	220 869	304 913
<u>Total</u>	<u>5 857 401</u>	<u>4 815 987</u>	<u>9 606 640</u>

NOTE 20: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Achat de matières et fournitures	56 080	53 035	115 543
<u>Total des achats</u>	<u>56 080</u>	<u>53 035</u>	<u>115 543</u>
- Locations	117 132	89 205	213 239
- Charges locatives et de copropriété	59 685	51 641	151 165
- Entretiens et réparations	181 503	142 357	370 993
- Primes d'assurances	38 594	37 415	74 677
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	285 563	256 370	634 572
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>682 477</u>	<u>576 988</u>	<u>1 444 646</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	570 881	685 852	1 194 516
- Publicités, publications, relations publiques	216 683	235 590	455 463
- Déplacements, missions et réceptions	444 032	440 966	834 586
- Frais postaux et de télécommunications	162 368	155 861	257 298
- Services bancaires et assimilés	252 681	235 397	425 635
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 646 645</u>	<u>1 753 666</u>	<u>3 167 498</u>
- Jetons de présence	38 880	38 880	77 760
- Autres	15 407	9 848	15 393
<u>Total des charges diverses</u>	<u>54 287</u>	<u>48 728</u>	<u>93 153</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	134 901	110 993	200 724
- T.C.L	91 147	75 495	157 084
- Droits d'enregistrement et de timbres	13 823	14 453	32 133
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>239 871</u>	<u>200 941</u>	<u>389 941</u>
<u>Total général</u>	<u>2 679 360</u>	<u>2 633 358</u>	<u>5 210 781</u>

NOTE 21: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	221 611	408 956	669 472
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	408 387	401 951	816 535
- Dotations aux résorptions des Charges à répartir	29 142	32 675	58 283
<u>Total</u>	<u>659 140</u>	<u>843 582</u>	<u>1 544 290</u>

NOTE 22: DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	8 533 457	7 371 388	9 541 351
- Dotations aux provisions collectives	-	-	413 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 997 665)	(5 207 814)	(9 007 476)
- Créances abandonnées	4 534	5 887	194 602
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(4 534)	(5 887)	(194 602)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>4 535 792</u>	<u>2 163 574</u>	<u>946 875</u>

NOTE 23: DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	64 239	-	83 426
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	3 261
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	307 024	666 700
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	(36 704)
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	-	(431 789)	(481 789)
<u>Total</u>	<u>64 239</u>	<u>(124 765)</u>	<u>234 894</u>

NOTE 24: DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Dotations aux provisions sur avances fournisseurs	-	-	74 622
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	98 065	-	204 032
- Dotations aux provisions pour risques et charges	275 000	150 000	500 000
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(6 898)	(6 898)	(13 795)
- Reprises de provisions pour risques et charges	-	-	(399 170)
<u>Total</u>	<u>366 167</u>	<u>143 102</u>	<u>365 689</u>

NOTE 25: AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	361	17	54
- Produits sur assistance technique MLA	195 000	215 032	337 298
- Autres produits	66 301	63 143	126 290
<u>Total</u>	<u>261 662</u>	<u>278 192</u>	<u>463 642</u>

NOTE 26 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	98	-	399 170
<u>Total</u>	<u>98</u>	<u>-</u>	<u>399 170</u>

NOTE 27: IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2017 est calculé sur la base d'une estimation, au taux de 22% du résultat comptable.

NOTE 28 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Impayés sur créances de leasing en début de période	26 203 266	24 758 245	24 758 245
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(29 325 183)	(27 300 780)	(26 203 266)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(8 575 802)	(6 873 548)	(6 873 548)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	8 989 780	7 813 154	8 575 802
- Plus ou moins values sur relocation	(259 243)	(192 375)	(359 672)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(7 021 420)	(6 631 293)	(6 631 293)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	7 829 795	6 561 185	7 021 420
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(3 789 703)	(3 343 515)	(3 343 515)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4 108 804	3 643 563	3 789 703
- TVA collectées	31 063 212	27 325 830	57 579 072
- Loyers encaissés	196 332 627	169 920 800	351 200 918
- Intérêts de retard	880 792	908 701	1 906 038
- Créances virées en Pertes	(4 534)	(5 887)	(194 602)
- Remboursement des valeurs résiduelles	726 047	943 357	-
- Remboursements anticipés	6 663 782	5 938 482	14 397 907
- Produits sur Cessions anticipées	135 391	168 922	284 648
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>233 957 611</u>	<u>203 634 841</u>	<u>425 907 857</u>

NOTE 29: DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	52 386 149	30 255 770	30 255 770
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(56 074 363)	(46 039 793)	(52 386 149)
- Fournisseurs, avances en début de période	(1 537 695)	(2 088 540)	(2 088 540)
- Fournisseurs, avances en fin de période	2 704 762	1 994 556	1 537 695
- Investissements pour financement de contrats de leasing	243 167 019	197 086 157	412 908 707
- TVA sur Investissements	33 676 004	27 974 159	57 497 636
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>	<u>274 321 876</u>	<u>209 182 309</u>	<u>447 725 119</u>

NOTE 30: SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

	30-juin 2017	30-juin 2016	31-déc 2016
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	(7 232)	(7 232)	(7 232)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	108 959	7 232	7 232
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(63 271)	(60 968)	(60 968)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	56 132	47 376	63 271
- Charges constatées d'avance en début de période	(184 993)	(787 149)	(787 149)
- Charges constatées d'avance en fin de période	545 692	533 053	184 993
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	1 118 411	1 083 886	1 083 886
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(928 394)	(1 092 786)	(1 118 411)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	(1 814)	(1 814)	(1 814)
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(174 359)	(62 338)	1 814
- Personnel, provisions pour CP en début de période	697 849	672 214	672 214
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(813 738)	(669 185)	(697 849)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	785 870	816 236	816 236
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	(415 467)	(311 287)	(785 870)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	140 093	119 905	119 905
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(430 298)	(296 985)	(140 093)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	789 233	535 945	535 945
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(875 984)	(740 394)	(789 233)
- C.N.S.S en début de période	445 531	376 365	376 365
- C.N.S.S en fin de période	(942 961)	(648 821)	(445 531)
- Diverses Charges à payer en début de période	761 027	-	-
- Diverses Charges à payer en fin de période	(27 000)	(348 229)	(761 027)
- Charges à payer sur contrats de portage en début de période	-	799 425	799 425
- Charges à payer sur contrats de portage en fin de période	-	(834 425)	-
- Prêts accordés au personnel au cours de la période	455 025	268 650	589 847
- Remboursements sur prêts au personnel	(228 764)	(196 320)	(468 629)
- Dépôts et cautionnements versés	83 917	-	-
- TVA, payées sur biens et services	528 972	419 517	787 668
- Charges de personnel	5 857 401	4 815 987	9 606 640
- Autres charges d'exploitation	2 679 360	2 633 358	5 210 781
- Impôts et taxes	(239 871)	(200 941)	(389 941)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	9 719 326	6 870 275	14 402 477

NOTE 31: INTERETS PAYES

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Frais d'émission d'emprunt	607 804	410 904	614 922
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	103 808	51 349	51 349
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	(87 519)	(21 129)	(103 808)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	9 931 128	8 475 377	8 475 377
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	(5 017 907)	(5 644 507)	(9 931 128)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	1 722 317	1 845 785	1 845 785
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(984 130)	(1 037 977)	(1 722 317)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	3 135 300	1 766 154	1 766 154
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(4 060 245)	(2 165 524)	(3 135 300)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	9 450	6 300	6 300
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	(104 475)	(99 225)	(9 450)
- Charges financières	21 367 002	17 902 676	37 861 837
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(298 337)	(262 797)	(564 688)
<u>Intérêts payés</u>	<u>26 324 196</u>	<u>21 227 386</u>	<u>35 155 033</u>

NOTE 32: MPOTS ET TAXES PAYES

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	3 048 652	-	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	(624 619)	(935 930)	(3 048 652)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	24 728	21 224	21 224
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(34 592)	(22 698)	(24 728)
- TVA payées	-	2 100 460	2 100 463
- Impôts et taxes	239 871	200 941	389 941
- Impôts sur les bénéfices	1 730 717	1 846 249	5 454 341
<u>Impôts et taxes payés</u>	<u>4 384 757</u>	<u>3 210 246</u>	<u>4 892 590</u>

NOTE 33: AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	1 207 544	1 387 261	1 387 261
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(5 162 015)	(4 453 746)	(1 207 544)
- Autres comptes débiteurs en début de période	550 020	499 744	499 744
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(464 053)	(560 674)	(550 020)
- Compte courant Tunisie Factoring en début de période	(89)	(3 975)	(3 975)
- Compte courant Tunisie Factoring en fin de période	(31 743)	(172 351)	89
- TLG en début de période	50 648	47 292	47 292
- TLG en fin de période	(62 882)	(50 648)	(50 648)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	48 277	39 073	39 073
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	(237 742)	(37 579)	(48 277)
- Compte courant MLA en début de période	327 240	327 240	327 240
- Compte courant MLA en fin de période	(327 240)	(327 240)	(327 240)
- Compte Adhérents, contrats résiliés en début de période	23 174	23 174	23 174
- Compte Adhérents, contrats résiliés en fin de période	(23 174)	(23 174)	(23 174)
- Comptes d'attente en début de période	959 889	585 534	585 534
- Comptes d'attente en fin de période	(421 238)	(396 296)	(959 889)
- Placements en titres en début de période	173 767	282 342	282 342
- Placements en titres en fin de période	(690 178)	(452 685)	(173 767)
- Autres comptes créditeurs en début de période	(1 274 072)	(1 055 207)	(1 055 207)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	1 396 737	1 149 642	1 274 072
- Produits des placements	6 313 298	6 226 257	8 513 715
- Plus values sur cession des titres d'investissement	-	(30 687)	(1 980 687)
- Autres produits d'exploitation	759 928	652 410	1 423 351
- Autres gains ordinaires	261 301	278 175	463 588
- Autres pertes ordinaires	(98)	-	(399 170)
<u>Autres flux de trésorerie</u>	<u>3 377 299</u>	<u>3 933 882</u>	<u>8 086 876</u>

NOTE 34: DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	108 557	194 876	198 964
- Investissements en Immobilisations corporelles	481 517	293 741	510 407
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>590 074</u>	<u>488 617</u>	<u>709 371</u>

NOTE 35: ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	30-juin 2017	30-juin 2016	31-déc 2016
- Cessions d'immobilisations corporelles	42 399	20 625	44 003
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	361	17	53
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>42 760</u>	<u>20 642</u>	<u>44 056</u>

NOTE 36: DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES:

	30-juin 2017	30-juin 2016	31-déc 2016
- Titres de participation libérés au cours de la période	4 940 953	1 914 827	4 265 192
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	-	2 000 000	4 000 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	(8 454 613)	(7 571 683)	(7 571 683)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	8 454 613	7 571 683	8 454 613
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	<u>4 940 953</u>	<u>3 914 827</u>	<u>9 148 122</u>

NOTE 37: ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	30-juin 2017	30-juin 2016	31-déc 2016
- Titres immobilisés cédés au cours de la période	625 000	500 000	1 750 000
- Titres de participations cédés au cours de la période	81 800	69 213	8 869 213
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(782 653)	(459 668)	(459 668)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	782 653	322 653	782 653
- Plus values sur cession de titres de participations	-	30 687	1 980 687
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>706 800</u>	<u>462 885</u>	<u>12 922 885</u>

NOTE 38: DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Dividendes et tantièmes	9 000 000	9 000 000	9 000 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	21 608	18 270	18 270
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(13 301)	(21 608)	(21 608)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>9 008 307</u>	<u>8 996 662</u>	<u>8 996 662</u>

NOTE 39 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

	<u>30-juin 2017</u>	<u>30-juin 2016</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Banques	2 865 867	1 120 734	297 480
- Caisses	12 703	12 820	14 821
- Banques, découverts	(6 771 040)	(2 773 757)	(10 627 542)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>(3 892 470)</u>	<u>(1 640 202)</u>	<u>(10 315 241)</u>

NOTE 40 : ÉVÈNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 22 Août 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

5.14 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2017

5.14.1. Notes complémentaires :

5.14.1.1. Note sur les principes et méthodes comptables utilisés dans les états financiers intermédiaires :

Les principes comptables utilisés pour l'établissement des comptes intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre 2016.

5.14.1.2. Note sur les parties liées :

Conformément au paragraphe 7 de la NCT 19 « Les états financiers intermédiaires comportent les mêmes éléments que les états financiers annuels (un bilan, un état de résultat, un état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers). Toutefois et au niveau des notes aux états financiers, les entreprises peuvent opter pour la présentation de seulement une sélection de ces notes. »

De surcroît et comme stipulé dans le paragraphe 8 de la même norme, « L'utilisateur d'états financiers intermédiaires d'une entreprise a généralement accès à ses états financiers annuels les plus récents. Par conséquent, il peut ne pas être utile de fournir, au niveau des états financiers intermédiaires, des notes de mises à jour non significatives pour des informations ayant déjà été présentées dans les états financiers annuels précédemment publiés. »

Pour les besoins du prospectus vous trouverez ci-dessous le détail des transactions avec les parties liées au 30/06/2017.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

Tunisie Factoring (TF)

- **Cautions données :**

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 93,34%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 30 Juin 2017, accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 14 000 000 DT.

- **Location du siège :**

Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel Tunisie Leasing met à la disposition de Tunisie Factoring une partie du réz de chaussée, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 67 KDT au titre de la période allant de 1er janvier au 30 juin 2017.

Tunisie LLD

- **Engagement Leasing:**

Au cours de premier semestre 2017, TL a mis en force 52 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 3 454 264 DT.

La marge brute réalisée en juin 2017 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 553 770 DT.

Au 30 Juin 2017, l'encours financier s'élève à 15 854 315 DT.

- **Location de voitures :**

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au titre de premier semestre 2017 s'élèvent à 134 540 DT.

- **Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt :**

Tunisie Leasing a émis des certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée :

- Des certificats dépôt de 1 000 000 DT qui ont été souscrits en 2016. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges au titre de premier semestre 2017 s'élève à 30 296 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 Juin 2017, à 1 000 000 DT

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

- **Compte courant:**

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 240 DT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Un sixième avenant a été signé le 22 Mars 2016 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 400 €.

Les prestations facturées en premier semestre 2017 dans ce cadre, s'élèvent à 195 000 DT.

Tunisie Valeurs

- **Commissions:**

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs au premier semestre 2017 s'élèvent à 245 916 DT en HT.

- **Engagement leasing:**

La marge brute réalisée en premier semestre 2017 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 11 607 DT.

Au 30 Juin 2017, l'encours financier s'élève à 2 113 553 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 805 631 DT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

- **Engagement leasing:**

La marge brute réalisée en premier semestre 2017 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 10 462 DT.

Au 30 Juin 2017, l'encours financier s'élève à 1 277 595 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 000 DT.

TUNISIE SICAV

- **Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt :**

Tunisie leasing a réalisé, en cours du premier semestre 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie SICAV d'un montant de 107 500 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 375 033 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 Juin 2017, à 24 500 000 DT.

Société Dar El Jeld

- **Engagement leasing:**

La marge brute réalisée en premier semestre 2017 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 7 755 DT.

Au 30 Juin 2017, l'encours financier s'élève à 921 716 DT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 300 000 DT.

AMEN BANK

Au 30 juin 2017, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 6 700 795 DT créditeur.
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing s'élève à 9 957 890 DT.

PGI HOLDING

- **Convention de participation aux frais du siège :**

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 160 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de premier semestre 2017 s'élève à 80 KDT (HT).

5.14.1.3. Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est survenu entre la date de clôture et jusqu'à la date d'aujourd'hui.

5.14.2. Notes rectificatives :

5.14.2.1. Bilan arrêté au 30/06/2017 :

BILAN
Arrêté au 30 Juin 2017
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin	30-juin	31-déc.
ACTIFS		2017	2016	2016
Caisse et avoirs auprès des banques	3	2 878 570	1 133 555	312 301
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	780 155 979	646 782 980 (*)	707 145 287
Portefeuille titre commercial	5	805 722	534 785	289 311
Portefeuille d'investissements	6	78 271 625	79 311 518 (*)	74 101 711
Valeurs Immobilisés	7	10 127 784	10 687 833 (*)	10 210 109
Autres actifs	8	20 185 601	15 508 079	10 247 583
TOTAL DES ACTIFS		892 425 281	753 958 750	802 306 302
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES				
Concours bancaires	9	6 771 040	2 773 757	10 627 542
Emprunts et dettes rattachées	10	673 857 020	555 455 120	580 860 669
Dettes envers la clientèle	11	16 819 575	14 374 339	15 597 222
Fournisseurs et comptes rattachés	12	57 002 757	47 132 579	53 504 560
Autres passifs	13	9 600 966	9 066 275 (*)	10 478 563
TOTAL DES PASSIFS		764 051 358	628 802 070	671 068 556
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		45 000 000	45 000 000	45 000 000
Réserves		50 149 394	56 597 068	56 597 068
Résultats reportés		27 088 352	17 013 820	17 013 820
Résultat de la période		6 136 177	6 545 792	12 626 858
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	14	128 373 923	125 156 680	131 237 746
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		892 425 281	753 958 750	802 306 302

() Chiffres retraités pour le besoin de la comparabilité (cf. Note 2-11)*

5.14.2.2. Note rectificative du point 2.3 Créances de leasing :

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total :

- (a) des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement, et
- (b) de toutes valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location, à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

- (a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou
- (b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :
 - (i) le preneur ;
 - (ii) une personne liée au preneur ; ou
 - (iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

5.15 Rapport d'examen limité sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017



ECC MAZARS
 Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
 Les Berges du Lac
 1053 Tunis
 Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
 E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn
 MF : 578728R/A/M/000



AMC Ernst & Young
 Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord
 1003 Tunis, Tunisie
 Tél.: +216 70 749 111
 Fax: +216 70 749 045
 tunisoffice@tn.ey.com
 MF : 035482WAM000

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2017

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing,

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « Tunisie Leasing » couvrant la période allant du 1er janvier au 30 juin 2017. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 892 425 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 6 136 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « Tunisie Leasing », comprenant le bilan au 30 juin 2017, l'état des engagements hors bilan ainsi que, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

5.16 Analyse de la situation financière de Tunisie Leasing au 30/06/2017

5.16.1 Engagements financiers au 30/06/2017

(en dinars)

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1-Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
cautionnement	14 000 000			14 000 000 ()		
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement						
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances						
f) engagement sur titre non libéré	714 239	714 239				
g) engagement par signature	41 604 749	40 359 610		1 245 139 (**)		
TOTAL	56 318 988	41 073 849		15 245 139		
2-Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties	340 048	340 048				
b) Garantie réelle						
* hypothèques	8 316 461	8 316 461				
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	127 298 734	127 298 734				
TOTAL	135 955 243	135 955 243				
3-Engagements réciproques						
*emprunt obtenu non encore encaissé						
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL	0	0				

(*) Tunisie Factoring

(**) Dar El Jeld

5.16.2 Encours des crédits contractés par Tunisie Leasing au 30/06/2017

5.16.2.1. Encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing

En Dinars

Emprunt Obligataire	Montant	Échéance	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 30/06/2017
Emprunt Obligataire 2012 – I	30 000 000	29/05/2017	TMM + 1,75% et/ou 6,15%	5 ans	4 964 000
		29/05/2019	6,25%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2012 - II	20 000 000	15/01/2018	TMM + 1,75% et/ou 6,3%	5 ans	6 140 000
		15/01/2020	6,4%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2013-I »	20 000 000	02/05/2018	TMM+2,25% et/ou 7%	5 ans	4 000 000
Emprunt Obligataire 2013 – I	30 000 000	03/10/2018	TMM + 2% et/ou 7%	5 ans	19 032 000
		03/10/2020	7,25%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2013-II »	20 000 000	05/02/2019	TMM + 2,35% et/ou 7,35%	5 ans	12 468 000
		05/02/2021	7,60%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2014 - I	30 000 000	28/04/2019	TMM + 2,2% et/ou 7,2%	5 ans	17 404 000
		28/04/2021	7,35%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2014 -II	30 000 000	15/12/2019	TMM + 2,25% et/ou 7,55%	5 ans	25 240 000
		15/12/2021	7,80%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2015 -I	30 000 000	15/05/2020	TMM + 2,3% et/ou 7,65%	5 ans	28 814 480
		15/05/2022	7,85%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2015-I »	20 000 000	29/06/2020	TMM + 2,3% et/ou 7,70%	5 ans	18 770 000
		29/06/2022	7,90%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2015 -II	30 000 000	04/03/2021	TMM + 2,35% et/ou 7,50%	5 ans	27 772 800
		04/03/2023	7,75%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2016 -I	30 000 000	05/04/2021	TMM + 2,35% et/ou 7,50%	5 ans	28 369 860
		05/04/2023	7,75%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2016 »	20 000 000	01/03/2022	TMM + 2,40% et/ou 7,60%	5 ans	20 000 000
		01/03/2024	7,85%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2017 - I	37 000 000		TMM + 2,35% et/ou 7,55%	5 ans	37 000 000
			7,80%	7 ans avec deux années de grâce	
TOTAL	347 000 000				249 975 140

5.16.2.2. Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing

- Encours des emprunts bancaires contractés par TL au 30/06/2017

En Dinars

Emprunt	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement	Durée	Encours au 30/06/2017
BANQUES LOCALES					
Al Baraka Bank	10 000 000	7,25%	Principal in fine le 19/02/2018	1 an	10 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	7,25%	Principal in fine le 11/04/2018	1 an	5 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	7,25%	Principal in fine le 13/06/2018	1 an	5 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	7,00%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	5 000 000
Al Baraka Bank	6 000 000	7,00%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	6 000 000
Al Baraka Bank	2 000 000	7,00%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	2 000 000
Al Baraka Bank	5 000 000	7,00%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	5 000 000
Al Baraka Bank	4 000 000	7,00%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	4 000 000
Al Baraka Bank	3 000 000	7,00%	Renouvelable tous les 3 mois	3 ans	3 000 000
ABC Tunisie 2013/3	10 000 000	TMM + 2 %	Trimestrielle	5 an	2 500 000
ABC Tunisie 2016/1	6 000 000	TMM + 2%	Principal in fine le 28/11/2017	1 an	6 000 000
ABC Tunisie 2016/2	5 000 000	TMM + 2%	Principal in fine le 27/10/2017	340 jours	5 000 000
Attijari Bank 2013	10 000 000	TMM + 2 %	Trimestrielle	5 ans	2 000 000
Attijari Bank 2015	10 000 000	TMM + 2,25 %	Trimestrielle	3 ans	3 333 333
Attijari Bank 2016	10 000 000	TMM + 2%	Trimestrielle	3 ans	8 500 000
Attijari Bank 2017	10 000 000	TMM + 2%	Trimestrielle	3 ans	9 500 000
BIAT 2013/1	10 000 000	TMM + 1,75%	Trimestrielle	5 ans	2 000 000
BIAT 2015/1	7 500 000	TMM + 2,00%	Trimestrielle	5 ans	4 500 000
BIAT 2015/2	15 000 000	TMM + 2,00%	Trimestrielle	5 ans	10 500 000
BIAT 2016	20 000 000	TMM + 2,00%	Trimestrielle	6 ans	16 000 000
BIAT 2017/1	20 000 000	TMM + 2,25%	Trimestrielle	5 ans	20 000 000
Amen Bank 2013/2	15 000 000	TMM + 2,00%	Trimestrielle	4 ans	937 500
Amen Bank 2015/1	5 000 000	TMM + 2,25%	Mensuelle	4 ans	2 978 723

Amen Bank 2015/2	10 000 000	TMM + 2,25%	Mensuelle	4 ans	6 041 667
BTK 2013	5 000 000	TMM + 2,25%	Trimestrielle	5 ans	1 000 000
Zitouna Bank	2 000 000	7,00%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000
Zitouna Bank	2 000 000	7,00%	Renouvelable tous les 3 mois	3 mois	2 000 000
B.H	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	4 ans	3 500 000
BT 2017	10 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	9 500 000
TOTAL	232 500 000				162 791 223

- **Encours des emprunts étrangers contractés par TL au 30/06/2017**

En Dinars

BEI (Crédit participatif)	1 619 000		17/09/2017		154 398
BEI	1 818 263	1,693%	Semestrielle jusqu'à 15/04/2018	6 ans	315 958
BEI	2 016 357	1,529%	Semestrielle jusqu'à 15/04/2019	7 ans	598 203
BEI	2 016 879	1,540%	Semestrielle jusqu'à 15/04/2019	7 ans	598 517
BEI	24 437 941	1,393%	Semestrielle jusqu'à 15/10/2019	7 ans	9 001 651
BEI T1	20 634 165	0,958%	Semestrielle jusqu'à 11/01/2022	7,5 ans	14 738 689
BEI T2	1 942 996	1,256%	Semestrielle jusqu'à 11/01/2022	7,5 ans	1 387 855
BEI 2017-I	26 947 165	0,911%	Semestrielle jusqu'à 06/02/2032 avec quatre années de grâce	15 ans	26 947 165
BEI 2017-II	3 634 670	1,208%	Semestrielle jusqu'à 06/02/2032 avec quatre années de grâce	15 ans	3 634 670
BIRD 2012 I	4 916 154	3,90%	Semestrielle jusqu'à 15/05/2022	10 ans	3 511 539
BIRD 2012 II	3 073 291	4,15%	Semestrielle jusqu'à 15/05/2022	10 ans	2 195 208
BIRD 2012 III	1 510 553	4,740%	Semestrielle jusqu'à 15/11/2023	10 ans	1 402 656
BAD 2013 I	4 953 318	4,330%	Semestrielle jusqu'à 15/11/2022	10 ans	3 891 893
BAD 2013 II	990 753	4,720%	Semestrielle jusqu'à 15/05/2023	10 ans	849 217
BERD 2014	11 600 500	2,900%	Semestrielle jusqu'à 10/07/2019	5 ans	8 286 071
BIRD 2015	6 000 000	TMM+1,75%	Semestrielle jusqu'à 15/07/2027	12 ans	6 000 000
SANAD	17 016 300	3,250%	Semestrielle jusqu'à 05/07/2019	5 ans	9 453 604
SANAD 2016	15 443 750	3,100%	Semestrielle jusqu'à 05/07/2021	5 ans	15 443 750
SANAD GGF	24 675 000	3,100%	Semestrielle jusqu'à 15/09/2021	5 ans	24 675 000
PROPARCO	22 207 000	3,390%	Semestrielle jusqu'à 15/03/2021	5 ans	19 739 556
RESPONSABILITY 2016	24 515 000	3,691%	Semestrielle jusqu'à 28/06/2021	5 ans	19 612 000
RESPONSABILITY MICRO 2017	16 470 600	3,691%	Semestrielle jusqu'à 23/05/2022	5 ans	16 470 600
RESPONSABILITY SICAV LUX 2017	19 215 700	3,820%	Semestrielle jusqu'à 23/05/2022	5 ans	19 215 700
BERD 2016	12 300 000	3,000%	Semestrielle jusqu'à 10/07/2021	5 ans	12 300 000
TOTAL DES EMPRUNTS ETRANGERS	269 955 355				220 423 900

- **Encours des billets de trésorerie émis par TL au 30 juin 2017**

Souscripteur	Montant (DT)	Taux d'intérêt	Durée
CAPRA	3 000 000	6,30%	5 ANS
TOTAL DES BILLETS DE TRESORERIE		3 000 000	

- **Encours des certificats de dépôts émis par TL au 30 juin 2017**

Souscripteur	Montant (en milliers de DT)	Taux d'intérêt	Durée
TUNISIE LLD	1 000 000	6,45%	360j
SICAV AXIS TRESORERIE	2 000 000	7,00%	320j
FCP VALEURS QUIETUDE 2017	1 500 000	6,90%	90j
TUNISIE SICAV	8 000 000	6,98%	20j
TUNISIE SICAV	5 000 000	7,03%	30j
TUNISIE SICAV	5 000 000	7,00%	20j
TUNISIE SICAV	5 000 000	7,000%	20j
TOTAL DES CERTIFICATS DE DEPOTS		27 500 000	

5.16.3 Soldes Intermédiaires de Gestion au 30 juin 2017

En Dinars

	PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Revenus du Leasing	35 318 563	29 262 472	61 666 803	Charges financières nettes	21 360 105	17 902 676	37 861 837		
Intérêts de retard & intercalaire	1 073 907	1 076 639	2 345 648						
Variation des agios réservés	-473 552	-895 337	-498 346						
Autres produits d'exploitation	895 319	821 332	1 708 000						
Produit d'exploitation	36 814 237	30 265 106	65 222 105	Total des charges nettes financières	21 360 105	17 902 676	37 861 837	Marge commerciale (PNB)	15 454 132
Marge commerciale (PNB)	15 454 132	12 362 430	27 360 268	Charges de personnel	5 857 401	4 815 987	9 606 640		
Produits des placements	6 313 298	6 226 257	8 513 715	Autres charges d'exploitation	2 679 360	2 633 358	5 210 781		
Sous Total	21 767 430	18 588 687	35 873 983	Sous Total	8 536 761	7 449 345	14 817 421	Excédent Brut d'exploitation	13 230 669
Excédent Brut d'exploitation	13 230 669	11 139 342	21 056 562	Dotations aux amortissements	659 140	843 582	1 544 290		
Reprise sur provisions sur créances				Dotations aux provisions sur créances	4 535 792	2 163 574	946 875		
Reprise sur provisions sur titres				Dotations aux provisions sur titres	64 239	-124 765	234 894		
Reprise sur provisions sur risques				Dotations aux provisions sur risques divers	366 167	143 102	365 689		
Autres produits ordinaires	261 662	278 192	463 642	Autres pertes ordinaires	98	-	399 170		
				Impôts sur les sociétés	1 730 719	1 846 249	4 282 253		
Sous Total	13 492 331	11 417 534	21 520 204	Sous Total	7 356 155	4 871 742	7 773 171	Résultat des activités ordinaires	6 136 177
Résultat des activités ordinaires après impôts	6 136 177	6 545 792	13 747 032	Résultat négatif des activités ordinaires	-	-	-		
Gains extraordinaires	-	-	-	Pertes extraordinaires	-	-	1 120 174		-1 120 174
Effet positif de modification comptable	-	-	-	Effet négatif de modification comptable	-	-	-		-
TOTAL	6 136 177	6 545 792	13 747 032	Résultat net de l'exercice	6 136 177	6 545 792	12 626 858		

5.16.4 Tableau de mouvement des capitaux propres après affectation

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserves spéciales pour Réinvestissements	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2015 avant Affectation	45 000 000	39 500 000	990 155	0	4 500 000	3 776 843	13 161 525	11 182 993	9 499 371	127 610 887
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/06/2016							2 018 333	7 481 038	(9 499 371)	-
Réintégration prime d'émission		(6 324 788)						6 324 788		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015							(9 000 000)	(9 000 000)		(9 000 000)
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(1 025 000)	1 025 000		-
Solde au 31 Décembre 2015 après Affectation	45 000 000	33 175 212	990 155	0	4 500 000	3 776 843	14 154 858	17 013 819	0	118 610 887
Résultat au 31 décembre 2016									12 626 858	12 626 858
Solde au 31 Décembre 2016 avant Affectation	45 000 000	33 175 212	990 155	0	4 500 000	3 776 843	14 154 858	17 013 819	12 626 858	131 237 745
Affectations approuvées par l'A.G.O du 01/06/2017							2 552 326	10 074 532	(12 626 858)	-
Réintégration prime d'émission		(7 750 000)						7 750 000		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016							(9 000 000)	(9 000 000)		(9 000 000)
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(1 250 000)	1 250 000		-
Solde au 31 Décembre 2016 après Affectation	45 000 000	25 425 212	990 155	0	4 500 000	3 776 843	15 457 184	27 088 351	0	122 237 745
Résultat au 30 juin 2017									6 136 177	6 136 177
Solde au 30 juin	45 000 000	25 425 212	990 155	0	4 500 000	3 776 843	15 457 184	27 088 351	6 136 177	128 373 922

5.16.5 Évolution des revenus de leasing et du résultat d'exploitation au 30/06/2017

(En dinars)

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Revenus de leasing	30/06/2017	29 443 774	63 514 105
Produit net	35 918 918	18 588 687	35 873 982
Résultat d'exploitation	21 767 430	8 113 849	17 964 813
Capital social	7 605 332	45 000 000	45 000 000
Nombre d'actions	45 000 000	9 000 000	9 000 000
Revenus par action	9 000 000	3,272	7,057
Produit net par action	3,991	2,065	3,986
Résultat d'exploitation par action	2,419	0,902	1,996

5.16.6 Évolution du résultat net au 30/06/2017

(En dinars)

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Bénéfice avant impôt (1)	7 866 896	8 392 041	18 029 285
Bénéfice net d'impôt (2)	6 136 177	6 545 792	12 626 858
Capital social	45 000 000	45 000 000	45 000 000
Nombre d'actions (3)	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Bénéfice par action avant impôt (1)/(3)	0,874	0,932	2,003
Bénéfice par action net d'impôt (2)/(3)	0,682	0,727	1,403
Bénéfice avant impôt/capital social	17,48%	18,65%	40,07%
Bénéfice net d'impôt/capital social	13,64%	14,55%	28,06%

5.16.7 Évolution de la marge brute d'autofinancement au 30/06/2017

(En dinars)

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Bénéfice net d'impôt (1)	6 136 177	6 545 792	12 626 858
Dotations aux amortissements (2)	659 140	843 582	1 544 290
Dotations nettes aux provisions (3)	4 600 031	2 181 911	1 547 458
Marge brute d'autofinancement (1+2+3)	11 395 348	9 571 285	15 718 606

5.16.8 Indicateurs de gestion et ratios

En milliers de Dinars

Indicateurs de Gestion	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Résultat net (1)	6 136	6 546	12 627
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	859 233	726 629	781 536
Engagements (2) (bilans et hors bilans)	867 524	728 425	770 939
Fonds propres (avant résultat net) (3)	122 238	118 611	118 611
Capitaux propres avant affectation	128 374	125 157	131 238
Créances sur la clientèle	780 156	646 783	707 145
Créances classées (4)	48 582	47 312	43 078
Produits réservés (5)	4 197	3 981	3 724
Total Provisions (6)	33 350	30 889	28 819
Emprunts et ressources spéciales (7)	680 628	558 229	591 488
Charges financières	21 360	17 903	37 862
Charges d'exploitation (Charges de personnel+autres charges d'exploitation+dotation aux amortissements des valeurs immobilisées) (8)	9 196	8 293	16 362
Produit net (9)	21 767	18 589	35 874
Total brut des créances (10)	825 920	688 810	747 582
Total bilan (11)	892 425	753 959	802 306
Intérêts de crédit bail	36 392	30 339	64 012
Dettes envers la clientèle	16 820	14 374	15 597
Charges de personnel	5 857	4 816	9 607
Portefeuille titre commercial	806	535	289
Portefeuille d'investissement	78 272	79 312	74 102
Ratios propres aux sociétés de leasing			
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	14,09%	16,28%	15,39%
Taux de créances classées (4)/(10)	5,88%	6,87%	5,76%
Ratio de couverture des créances classées (5+6)/(4)	77,29%	73,70%	75,54%
Créances classées/ (Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement)	5,65%	6,51%	5,51%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT	12,78%	16,46%	17,84%
Ratios de structure			
Total Capitaux propres après résultat/Total bilan	14,38%	16,60%	16,36%
Emprunts & Ressources spéciales/ Total bilan	76,27%	74,04%	73,72%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/ Total bilan	87,42%	85,78%	88,14%
Emprunts et Ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle	89,40%	88,53%	85,85%
Ratios de gestion			
Charges de personnel/Produits nets	26,91%	25,91%	26,78%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	17,81%	15,67%	30,25%
Coefficient d'exploitation (8)/(9)	42,25%	44,61%	45,61%
Ratios de rentabilité			
ROE (1)/(3)	5,02%	5,52%	10,65%
ROA (1)/(11)	0,69%	0,87%	1,57%
Résultat net / Produit net	28,19%	35,21%	35,20%
Intérêts de crédit bail / créances sur la clientèle	4,66%	4,69%	9,05%
Produits nets / total bilan	2,44%	2,47%	4,47%

* Tel que modifié par la circulaire 99-04 de la BCT, ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (banques et sociétés de leasing) que ses fonds propres représentent au moins 8% de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

5.17 Comportement boursier de l'action Tunisie Leasing depuis 2016

Après avoir clôturé l'année 2016 sur une note morose (une correction de 0,9%), le Tunindex a retrouvé des couleurs signant une progression de 8,9% à 5 488,77 points.

Dans ce contexte, le titre Tunisie Leasing s'est hissé de 17,3%, contrebalançant ainsi, la mauvaise performance affichée une année auparavant (-14,9%).

Les échanges globaux d'actions sur le titre ont porté sur un volume de 21,3MDT contre 3.9MDT en 2015.

Au 30 juin 2017, Le titre s'échange à 15,590 DT, soit un Yield de 6,4%.

Contrat de régulation : En application de l'article 19 de la loi 94-117 du 14/11/1994, l'AGO de la société TUNISIE LEASING tenue le 07/06/2001 a approuvé la proposition du conseil d'administration relative à la mise en place d'un programme de régulation afin de réguler le cours et réduire sa fluctuation excessive. Le rachat ne concernerait que 10% du capital de la société TUNISIE LEASING. Ce programme a débuté le 19/09/2001. Depuis cette date, 5 999 actions ont été rachetées dans le cadre de ce programme puis 6 416 actions ont été cédées (5 999 + 417 actions gratuites) le 23/10/2002. L'AGO du 10/06/2004 a renouvelé son autorisation de rachat par la société de ses propres actions. Aucune opération n'a été réalisée dans le cadre de cette nouvelle autorisation.

Indicateurs boursiers :

Date d'introduction à la cote : 16 Mars 1992

Cours d'introduction : 17,850 DT

Capitalisation boursière (au 31/12/2016) : 165,2 MDT

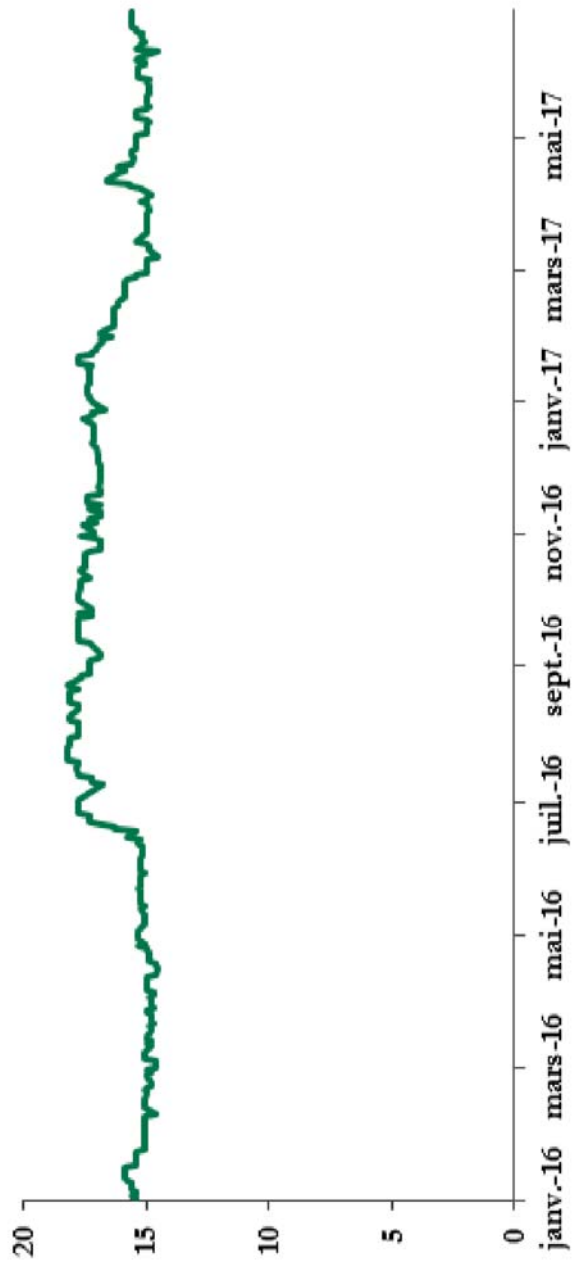
Cours le plus haut ajusté en fonction du dividende et de l'augmentation de capital depuis le début de l'année 2016 : 18,191 DT

Cours le plus bas ajusté en fonction du dividende et de l'augmentation de capital depuis le début de l'année 2016 : 14,482 DT

	30/06/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Bénéfice par action (en dinars)	-	1,403	1,055	1,364*
Dividende par action (en dinars)	-	1,000	1,000	1,000
Date de détachement	-	13/06/2017	21/06/2016	15/06/2015
Nombre de titres admis	9 000 000	9 000 000	9 000 000	8 300 000
Nombre de titres traités	321 532	1 244 081	188 597	1 084 406
Taux de rotation	3,57%	13,82%	2,10%	13,07%
Cours fin de période (en dinars)	15,590	18,360	16,510	21,680
Capitalisation en fin de période (en millions de dinars)	140,310	165,240	148,590	186,448
Dividende yield (%) (dividende / cours fin de période)	6,4%	5,4%	6,1%	4,6%
PER (X) (Cours fin de période / Bénéfice par action)	-	13,1	15,6	15,9

* Calculé sur la base du nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice.

Évolution du cours du titre Tunisie Leasing depuis le début de 2016 jusqu'au 30/06/2017
(En dinars)



Chapitre 6 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

6.1 Membres des organes d'administration et de direction

6.1.1. Membres des organes d'administration

Membres*	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Ahmed ABDELKEFI	Lui-même	Président	2015-2017	Tunis
AMEN BANK	M. Mehrez RIAHI	Administrateur	2015-2017	Tunis
PARTNER INVESTMENT*	M. Thameur KOUBAA	Administrateur	2017	Tunis
ASSURANCES COMAR	M. Lotfi BELHADJ KACEM	Administrateur	2015-2017	Tunis
PARENIN	M. Mohamed Fadhel KHALIL	Administrateur	2015-2017	Tunis
PGI HOLDING	M. Wassim BEN YEDDER	Administrateur	2015-2017	Tunis
M. Rached HORCHANI	Lui-même	Administrateur	2015-2017	Tunis
Mme Emna ALLANI**	Lui-même	Administrateur	2017	Tunis
M. Kamel LOUHAICHI	Lui-même	Administrateur	2015-2017	Tunis
M. Fethi MESTIRI	Lui-même	Administrateur	2015-2017	Tunis
M. Mehdi TAMARZISTE	Lui-même	Administrateur	2015-2017	Tunis
M. Jalel EL HENCHIRI	Lui-même	Administrateur	2015-2017	Tunis

* Nommé par l'AGO du 1^{er} juin 2017 en remplacement de la STUSID

** Nommée par l'AGO du 1^{er} juin 2017 en remplacement de M. Abdelaziz RASSAA

6.1.2. Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société

Membres	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Ahmed ABDELKEFI *	Président du Conseil	23/05/2003	Tunis
M. Hichem ZGHAL**	Directeur Général	01/05/2017	Tunis
M. Mounir KLIBI***	Directeur Général Adjoint	22/08/2017	Tunis

*Réélu par le Conseil d'Administration du 20/04/2017

**Nommé par le Conseil d'Administration du 20/04/2017

***Nommé par le Conseil d'Administration du 22/08/2017

Il est à signaler que :

M. Kamel Louhaichi, M. Mehdi Tamarziste et M. Mehrez Riahi représentant d'AMEN BANK sont membres du comité permanent d'Audit Interne.

Mme Emna Allani*, M. Lotfi Ben Haj Kacem représentant de COMAR, M. Jalel El Henchiri sont membres du comité des risques.

M. Wassim Ben Yedder* représentant de PGI, M. Mohamed El Fadhel Khalil représentant de PARENIN sont membres du comité de rémunération.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonctions dans la société.

(*) Nommés par le conseil d'administration du 20/04/2017

6.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Fonctions exercées en dehors de la société
M. Ahmed ABDELKEFI	Président du directoire de MLA (Maghreb Leasing Algérie)
M. Rached HORCHANI	Président du Groupe Horchani
M. Fethi MESTIRI	Directeur Général de Tuninvest SICAR, Tuninvest International SICAR et Tuninvest Innovation SICAR.
M. Hichem ZGHAL	Directeur Général d'Alios Finance
M. Mounir KLIBI	Directeur Général de Tunisie Location Longue Durée
M. Kamel LOUHAICHI	Directeur Général de Cap Ingénierie
M. Mehdi TAMARZISTE	Directeur Général de Meninx Holding
M. Jalel EL HENCHIRI	Néant

6.1.4. Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Ahmed ABDELKEFI	Président du conseil d'administration de Tunisie Valeurs, Integra Partners et de TFG ; Administrateur dans Dar El Jeld, TIMGAD et Président du directoire de Maghreb Leasing Algérie
M. Rached HORCHANI	Président du Groupe Horchani
M. Fethi MESTIRI	Président du conseil d'administration de Tunisie Sicav, Sicav Plus et Sicav Entreprise ; Administrateur dans Tunisie Valeurs, Tunisie Factoring, Tuninvest SICAR, Tunisie SICAR, Tuninvest International SICAR, Tuninvest Innovation SICAR, Integra Partners et TFG
M. Jalel EL HENCHIRI	Néant
M. Mehdi TAMERZISTE	Administrateur à l'UBCI
M. Kamel LOUHAICHI	Administrateur dans CAP INGENIERIE

6.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent :

Membres	Représenté par	Fonction dans la société qu'il représente
AMEN BANK	M. Mehrez RIAHI	Directeur Général Adjoint
PARTNER INVESTMENT	M. Thameur KOUBAA	Directeur
ASSURANCES COMAR	M. Lotfi BELHADJ KACEM	Directeur
PARENIN	M. Mohamed Fadhel KHALIL	Président Directeur Général
PGI HOLDING	M. Karim BEN YEDDER	Directeur Général Adjoint

6.2 Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2016

6.2.1. Rémunération et avantages en nature attribués par la société Tunisie Leasing aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2016

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis en Avril 2014 et en Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint ont été arrêtées par le comité de rémunération réuni en Avril 2014, en Avril 2015 et en Juin 2016 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (En DT):

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u>		<u>Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme (*)	296 676	-	373 244	33 911	157 514	43 717	176 760	131 760
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	11 793	-	2 516	-	-	-
Total	296 676		385 037	33 911	160 030	43 717	176 760	131 760

(*) Charges sociales et fiscales incluses

- (2) Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

6.2.2 Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing :

- Des jetons de présence servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour 6 KDT (l'équivalent de 300 000 Dinars Algérien).
- Des jetons de présence servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 KDT.
- Le salaire du Directeur Général Adjoint est pris en charge à hauteur de 80% par la société GIEFCA (filiale du groupe Alios Finance) à partir du mois de juin 2015. La quote-part de GIEFCA au titre de l'exercice 2016 s'élève à 200 KDT (charges sociales et fiscales incluses). Le DGA a bénéficié également d'une rémunération auprès de la société GIEFCA, s'élevant à 120 KDT au titre de l'exercice 2016 (l'équivalent de 50 K€), conformément à la décision du comité de rémunération du 14 Avril 2015.

5.2.3. Prêts et garanties accordées en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant

6.3 Contrôle

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Société ECC MAZARS, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par M. Mohamed Ali Elaouani Cherif	Immeuble Mazars, Rue du Lac Ghar El Melh, Les Berges du Lac 1053 - Tunis Tel : 71 963 380 Fax : 71 964 380	2015-2017*
Société AMC ERNST & YOUNG représentée par M. Fehmi Laourine	Immeuble EY – Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 – Tunis Tel : 70 749 111 Fax : 70 749 045	2015-2017**

* Mandat renouvelé par l'AGO du 2 juin 2015

** Commissaire aux comptes nommé par l'AGO du 2 juin 2015

6.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

6.4.1. Informations sur les engagements

L'encours des crédits accordés liées aux membres du conseil d'administration au 31/12/2016 se présentent comme suit :

Administrateur	Encours des crédits accordés en dinars	Conditions
M. Ahmed ABDELKEFI		
1. Dar El Jeld	797 704	8,75% ; 9% ; 9,5% ; 9,8% et 10% sur 24, 36, 84 et 88 mois
2. Tuninvest Finance Group (TFG)	1 365 537	9,5% sur 84 mois

6.4.2 Dividendes décaissés par Tunisie Leasing en 2016 au titre de l'exercice 2015 pour les parties liées autres que les sociétés du groupe

Nom ou Raison sociale	Nombre d'actions et de droit de vote	Dividendes* (En Dinars)
AMEN BANK	2 923 043	2 923 043
COMAR	1 697 614	1 697 614
PARTNER INVESTMENT	407 795	407 795
PGI	86 395	86 395
M. Ahmed ABDELKEFI	12 869	12 869
M. Fethi MESTIRI	2 908	2 908
M. Rached HORCHANI	1 394	1 394
M. Hichem ZGHAL	390	390
M. Jalel EL HENCHIRI	0	0
TOTAL	5 132 048	5 132 048

*Montants estimés, calculés sur la base du nombre d'actions déterminé suivant la liste d'actionnaires (actions anciennes) arrêtée par la TUNISIE CLEARING à la date du 28/04/2017.

6.4.3. Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées :

Prêts octroyés :

Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 14 815 156 DT créditeur.

Crédits reçus :

• **Tunisie Leasing** et **Amen Bank** ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à Amen Bank au titre des 302 000 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

• Au 31 décembre 2016, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie Leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 4 126 929 DT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistre un encours de 13 721 188 DT.

• La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 160 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2016 s'élève à 160 KDT (HT).

Chapitre 7 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1 Évolution récente et orientation

7.1.1. Évolution récente

Au 30 septembre 2017, les encours financiers de TL ont progressé de 22,83% à 829 515 milliers de dinars, les approbations de 20,21% à 492 351 milliers de dinars et les mises en force de 26,81% à 367 460 milliers de dinars et ce par rapport à la même période de l'exercice 2016.

Au niveau de la rentabilité, une hausse de l'activité s'est reflétée au niveau du produit net de leasing qui a progressé de 10,32% à 30 033 milliers de dinars.

Le ratio des actifs classés a régressé passant de 6,57% au 30 septembre 2016 à 8,11% au 30 septembre 2017.

7.1.2. Orientations stratégiques

Dans un contexte économique extrêmement difficile, Tunisie Leasing privilégie la qualité du portefeuille sur la croissance.

Par ailleurs, au vu de la forte concurrence qui sévit le marché et de l'assèchement de liquidité au niveau du système bancaire, le groupe mise de plus en plus sur la filiale algérienne qui confirme d'une année à l'autre le trend haussier des résultats tirant vers le haut les résultats du Groupe.

7.2 Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2016 par rapport aux prévisions

La confrontation des réalisations de l'exercice 2016 par rapport aux prévisions établies pour l'année 2016 telles que publiées au niveau du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » fait ressortir les taux de réalisations suivants :

En milliers de Dinars

	Prévisions 2016	Réalisations 2016	Écarts	Taux de Réalisation	Commentaires
Mises en forces	337 700	411 088	73 388	121,73%	En dépit du contexte très difficile de l'année 2016 au plan de l'économie nationale, le secteur de leasing a démontré toute sa vitalité en progression au taux de 20,6%. TL a fait mieux en
Créances sur la Clientèle	642 940	707 145	64 205	109,99%	Il s'agit d'une augmentation mécanique qui rejoint le niveau des mises en forces en progression par rapport au prévu (Les MEF de 2016 ont augmenté de 31,5% par rapport à 2015 alors que le taux d'évolution prévu est de 8%)
Revenus de leasing	61 357	63 514	2 157	103,52%	Il s'agit d'une augmentation mécanique qui rejoint le niveau des mises en forces en progression par rapport au
Emprunts et dettes rattachés	579 295	580 861	1 566	100,27%	Les besoins ont augmenté du fait de la progression de la production
Fournisseurs et comptes rattachés	25 576	53 505	27 929	209,20%	Cette augmentation est due à la fois à un recours plus important que prévu au crédit fournisseur et à la progression des MEF surtout au cours des 2 derniers mois de l'exercice 2016 à savoir Novembre et Décembre.
Charges Financières nettes	37 176	37 862	686	101,85%	Cette augmentation est mécanique, elle rejoint la progression des besoins de financement
Dotations aux provisions sur créances	3 500	947	-2 553	27,05%	Cette diminution est due à l'amélioration de la qualité du portefeuille et à la maîtrise du risque qui se reflètent au niveau du coût du risque qui s'établit à 0,14% des encours contre une prévision de 0,5%

7.3 Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2017-2021 par rapport aux informations prévisionnelles 2016-2020

Les prévisions publiées au niveau du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence. En effet, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous-jacentes relatives aux rubriques suivantes

Mises en Forces

En milliers de Dinars

Année	2017	2018	2019	2020
Mises en force document référence 2016	368 093	423 307	465 638	512 201
Mises en force document référence 2017	439 802	474 986	512 985	554 024
Écart	71 709	51 679	47 347	41 823

Créances de leasing

Année	2017	2018	2019	2020
Créances de Leasing document référence 2016	708 847	799 159	876 391	950 146
Créances de Leasing document référence 2017	818 968	922 340	1 016 122	1 075 178
Écart	110 121	123 181	139 731	125 032

Emprunts et dettes rattachées

Année	2017	2018	2019	2020
Emprunts et dettes rattachés document référence 2016	639 945	722 526	792 402	866 419
Emprunts et dettes rattachés document référence 2017	702 758	785 397	873 236	918 051
Écart	62 813	62 871	80 834	51 632

Revenus de Leasing

Année	2017	2018	2019	2020
Revenu de Leasing document référence 2016	70 761	80 849	90 684	98 914
Revenu de Leasing document référence 2017	75 524	88 414	99 668	108 476
Écart	4 763	7 565	8 984	9 562

Charges financières

Année	2017	2018	2019	2020
Charges Financières document référence 2016	44 246	50 834	57 887	63 445
Charges Financières document référence 2017	45 643	54 942	62 513	68 554
Écart	1 397	4 108	4 626	5 109

Commentaire : La production de Tunisie leasing a enregistré, à la fin de l'exercice 2016, une augmentation de 31% par rapport à 2015 alors que le taux d'évolution qui a été prévu au niveau du document de référence "Tunisie leasing 2016" est de 8%. Les estimations commerciales pour la période 2017-2021 ainsi que les croissances prévues au niveau du présent document de référence ont été actualisées pour tenir compte des réalisations de l'exercice 2016.

Dotations nettes aux provisions

Année	2017	2018	2019	2020	Commentaires
Dotations nettes aux provisions document référence 2016	3 900	4 250	4 750	5 100	<p>La provision prévue au niveau du Business Plan 2017-2021 tenait compte d'un cout du risque standard de 0,5% pour les années 2017 à 2021 qui sera appliqué sur les encours actualisés.</p> <p>L'exercice 2016 a été doté d'une provision sur actif courant de 413 mDT contre 260 mDT en 2015. Une nette amélioration du coût du risque a été observée au cours de cet exercice (0,14% de l'encours contre 0,56% en 2015)</p>
Dotations nettes aux provisions document référence 2017	4 450	4 950	5 450	5 750	
Écart	950	1 050	1 200	1 000	

7.4 Analyse des performances réalisées au 30/09/2017 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2016

La confrontation des réalisations au 30/09/2017 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2017 telles que publiées au niveau du présent document de référence « Tunisie Leasing 2017 » fait ressortir les taux de réalisation suivants :

En milliers de Dinars

	Indicateurs d'activité au 30/09/2017	Prévisions année 2017	Pourcentage de réalisation
Mises en force	367 760	439 802	83,62%
Produit Net de Leasing	30 033	37 499	80,09%
Ressources d'emprunt	672 812	702 758	95,74%
Capitaux propres (avant résultat de l'exercice)	122 238	122 238	100,00%

Tunisie Leasing s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La société s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

7.5 Perspectives d'avenir

Les états financiers prévisionnels de la période allant de 2017 à 2021 de la société ont été élaborés dans le cadre de la préparation de prospectus et autres documents de référence.

Ces états ont été approuvés par le Conseil d'Administration du **20 Avril 2017**.

Les états financiers prévisionnels ont été élaborés à partir de données de base historiques et d'hypothèses réalistes et plausibles. Elles prennent en compte la fusion absorption envisagée de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing.

Cette fusion a été approuvée par les Conseils d'Administration de Tunisie Leasing et de Tunisie Factoring réunis le 25/08/2015.

Cette fusion a été envisagée dans le but de :

- ✓ Mutualiser plusieurs fonctions support comme la comptabilité, la trésorerie, les ressources humaines, l'audit interne, le risk management et l'informatique, ce qui nous permet de réaliser des économies d'échelle importantes.
- ✓ Eviter les doubles charges de gouvernance et de contrôle à plusieurs niveaux : Conseil d'Administration, Comités émanant des Conseils, Direction Générale, Commissariat aux Comptes.
- ✓ Augmenter les fonds propres de Tunisie Leasing à hauteur du boni de liquidation.
- ✓ Assurer un meilleur suivi des engagements des deux activités (leasing et factoring) qui souvent concernent des relations communes.
- ✓ Renforcer et rendre plus efficace la synergie des équipes commerciales.
- ✓ Optimiser la gestion des ressources humaines en favorisant l'interchangeabilité des cadres entre les départements du Leasing et Factoring.

7.5.1. Les hypothèses de prévisions retenues sur la période 2017-2021

1. Mises en Force

Compte tenu des mises en force (MEF) réalisées par la société au cours des derniers exercices et des réalisations jusqu'au 31 décembre 2016, les MEF de l'exercice 2017 ont été estimées à 439 802 KDT en augmentation de 7% par rapport aux MEF de 2016, puis une croissance annuelle maintenue de 8% allant de 2018 et 2021.

(En KDT)	REALISE	PREVU					TCAM
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016-2021
Mises en force	411 030	439 802	474 986	512 985	554 024	598 346	7,80%
Taux d'évolution		7,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%

2. Intérêts Conventionnels

Les intérêts conventionnels ont été estimés sur la base des MEF antérieures et des MEF prévues compte tenu d'un taux de placement moyen de 10,20% en nette amélioration par rapport au taux de placement réalisé au cours de 2016 (10,18%) et ce pour la période allant de 2017 à 2021.

Les revenus bruts et les dotations aux amortissements sont calculés en utilisant la pondération produits Auto (LA) ; Équipement (LE) ; Immobilier (LI) suivante et des taux moyens de placement suivants :

Type de Leasing	Pondération	Réalisé	Taux de Placement				
			2017-2021	2016	2017	2018	2019
LA – TPE	21,84%	11,25%	11,26%	11,26%	11,26%	11,26%	11,26%
LA – Autres	23,49%	9,97%	9,98%	9,98%	9,98%	9,98%	9,98%
LE	50,79%	9,84%	9,86%	9,86%	9,86%	9,86%	9,86%
LI	3,88%	9,89%	9,90%	9,90%	9,90%	9,90%	9,90%
	100,00%	10,18%	10,20%	10,20%	10,20%	10,20%	10,20%

Évolution des Intérêts Conventionnels

(En KDT)	REALISE	PREVU					TCAM 2016-2021
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Intérêts conventionnels	61 667	73 064	85 829	96 953	105 627	111 450	12,57%
Taux d'évolution		18,5%	17,5%	13,0%	8,9%	5,5%	

3. Emprunts Nouvelles Ressources

La structure d'endettement de la société est caractérisée par le recours au marché obligataire en premier lieu et aux emprunts bancaires et aux crédits extérieurs en second lieu.

Les emprunts que la société projette de lever, pour la période 2017-2021, se détaillent comme suit :

(En KDT)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TCAM
Emprunts Obligataires	65 290	120 000	120 000	140 000	140 000	150 000	5,74%
Crédits Bancaires	217 000	120 500	76 500	106 400	106 200	146 000	4,92%
Crédits Extérieurs	99 141	60 000	50 000	50 000	45 000	45 000	-6,94%
Total emprunts	381 431	300 500	246 500	296 400	291 200	341 000	3,21%

Les conditions retenues pour les nouvelles ressources sont les suivantes :

- Durée de remboursement des crédits :
 - 5 ans pour les emprunts obligataires ;
 - 5 ans pour les autres types de crédits.

A noter que Tunisie Leasing a émis en début d'année un emprunt obligataire remboursable sur 5 ans et 7 ans selon la préférence des souscripteurs. Dans les projections ci-dessus, seule la catégorie '5 ans' a été prise en compte étant donné que l'emprunt n'avait pas été clôturé au moment de la validation du BP par le conseil.

- Taux moyen : le coût des nouvelles ressources est de 7,60% pour la période 2017-2021.

Encours des Emprunts et des Dettes Rattachées

Sur la période 2017-2021, l'encours des emprunts et des concours bancaires existants et à contracter évoluera comme suit :

Encours des Emprunts et des Dettes Rattachés (En KDT)	REALISE	PREVU				
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Emprunts obligataires	248 041	320 975	369 856	416 008	440 866	453 518
Emprunts bancaires et extérieurs	311 022	366 836	398 910	439 652	459 056	500 189
Billets de trésorerie	3 000	-	-	-	-	-
Certificats de dépôts	4 000	-	-	-	-	-
Total emprunts	566 063	687 811	768 766	855 660	899 922	953 707
Dettes Rattachés	14 798	14 947	16 631	17 576	18 129	18 944
Total	580 861	702 758	785 397	873 236	918 051	972 651

Remboursements de l'Encours des Emprunts Existants, des Emprunts à Contracter, des Billets de Trésorerie et des Certificats de Dépôts

Sur la période 2017-2021, le remboursement de l'encours des emprunts existants et à contracter, des billets de trésorerie et des certificats de dépôts évoluera comme suit :

Remboursement des Emprunts (En KDT)		2017	2018	2019	2020	2021	TCAM
Remboursement Crédits en cours	Emprunt Obligataires	47 065	47 119	45 848	39 142	33 348	-8,25%
	Bancaires & Extérieurs	131 686	58 326	54 258	39 116	26 947	-32,74%
Total		178 751	105 445	100 106	78 258	60 295	-23,79%
Remboursement Fonds à Lever	Emprunt Obligataires	-	24 000	48 000	76 000	104 000	-
	Bancaires & Extérieurs	-	36 100	61 400	92 680	122 920	-
Total		-	60 100	109 400	168 680	226 920	
Total général		178 751	165 545	209 506	246 938	287 215	12,59%

4- Évolution des Capitaux Propres

En milliers de Dinar

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Capital social	45 000	45 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Réserve légale	4 500	4 500	4 500	5 000	5 000	5 000
Autres réserves	3 777	3 777	3 777	3 777	3 777	3 777
Prime d'émission	33 175	25 425	40 425	40 425	40 425	40 425
Résultats reportés	17 014	27 089	30 043	33 578	39 254	46 845
Réserve spéciale de réinvestissement	14 155	15 457	15 583	15 707	16 157	16 266
Boni de fusion	990	990	990	990	990	990
Distribution	9 000	9 000	9 000	10 000	10 000	10 000
Total des capitaux propres avant résultat	118 611	122 238	145 318	149 477	155 603	163 303
Résultat de l'exercice	<u>12 627</u>	<u>12 080</u>	<u>14 160</u>	<u>16 125</u>	<u>17 700</u>	<u>19 135</u>
Rendement des capitaux propres (ROE)	<u>10,65%</u>	<u>9,88%</u>	<u>9,74%</u>	<u>10,79%</u>	<u>11,38%</u>	<u>11,72%</u>

L'évolution des capitaux propres prévisionnels tient compte des points suivants :

- Un prélèvement en 2017, d'un montant de dividendes de **7.750 KDT** sur le compte « Prime d'émission »
- Une augmentation en 2018, à défaut de la fusion avec Tunisie Factoring, du capital social de 5 millions de dinars, et ce, par l'émission et la création de **1.000.000** actions nouvelles, au prix de **20 dinars** chacune correspondant à la valeur nominale de **5 dinars** majorée d'une prime d'émission de **15 dinars** par action.
- L'affectation des montants servis au réinvestissement exonéré dans un compte de réserve de réinvestissement.
- Les affectations aux réserves légales de **5%** des résultats reportés de l'exercice dans la limite de 10% du capital social.
- Des distributions de dividendes annuelles de **20 %** du capital social.

5. Charges Financières

L'évolution des charges financières relatives aux emprunts existants est calculée durant la période 2017-2021 conformément à leurs conditions contractuelles.

Le coût des nouvelles ressources est calculé au taux de 7,60% pour la période 2017-2021.

Les charges financières au titre des emprunts existants et des nouveaux emprunts évolueront comme suit sur la période 2017-2021 :

Charges financières (En KDT)	REALISE	PREVU					TCAM
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	(2016-2021)
Total Charges Financières	37 862	45 643	54 942	62 513	68 554	71 510	13,56%

6. Charges de Personnel et Autres Charges d'Exploitation

Sur la période 2017-2021, les charges de personnel et autres charges d'exploitation évolueront comme suit :

En (mDT)	REALISE	PREVU					TCAM (2016-2021)
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Charges de personnel	9 607	10 155	10 925	11 734	12 565	13 430	6,93%
Taux d'évolution		5,7%	7,6%	7,4%	7,1%	6,9%	
Autres charges d'exploitation	5 211	5 416	5 769	6 034	6 322	6 635	4,95%
Taux d'évolution		3,9%	6,5%	4,6%	4,8%	5,0%	

7. Provisions Nettes sur Créances

Le coût du risque est estimé sur la base de l'évolution des encours financiers, de ce fait les dotations nettes évolueront comme suit :

	REALISE	PREVU					TCAM
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Coût du risque sur créances classées (provisions nettes sur créances classées)	534	4 100	4 600	5 100	5 400	5 700	60,57%
Coût du risque des créances non classées (provisions collectives)	413	350	350	350	350	350	-3,26%
Provisions nettes sur créances	947	4 450	4 950	5 450	5 750	6 050	44,90%

Le coût du risque prévu dans le Business Plan est de 0,5% sur les encours financiers pour les exercices 2017-2021.

8. Dotations aux Amortissements des Immobilisations Propres

Les dotations aux amortissements des biens propres de la société sont estimées à :

(En mDT)	REALISE	PREVU					TCAM
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Dotations aux amortissements	1 544	1 302	1 450	1 354	1 261	1 154	-5,66%
Taux d'évolution		-15,7%	11,4%	-6,6%	-6,9%	-8,5%	

9. Impôts sur les Sociétés

La société estime procéder annuellement à des opérations de réinvestissement dans le cadre d'une politique de dégrèvement aboutissant au paiement d'un impôt effectif au taux de 30% pour 2017-2021.

10. Dividendes

La société prévoit de maintenir une distribution annuelle des dividendes comme suit : 1 dinar par action, soit 20 % du capital social libéré et ce pour la période allant de 2017-2021.

	Réalisé	PREVU					TCAM
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Capital social	45 000	45 000	50 000	50 000	50 000	50 000	-
Résultat net (en mDT)	12 627	12 626	14 160	16 125	17 700	19 135	8,67%
Dividende global (en mDT)	9 000	9 000	9 000	10 000	10 000	10 000	2,13%
% du nominal	20%	20%	20%	20%	20%	20%	-
Dividende /action (DT)	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	0,00%

11. Rentabilité et Rendement Prévisionnel

La rentabilité et le rendement prévisionnel des capitaux propres se détaillent comme suit sur la période 2017-2021 :

Rentabilité et rendement	REALISE	PREVU					TCAM
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	(2016-2021)
Revenus de leasing (en mDT)	63 514	75 524	88 414	99 668	108 476	114 440	12,50%
Résultat d'exploitation (en mDT)	17 965	15 626	18 737	21 825	24 311	26 529	8,11%
Résultat net (en mDT)	12 627	12 080	14 160	16 125	17 700	19 135	8,67%
Nombre d'actions	9 000 000	9 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	
Résultat par Action (en DT)	1,403	1,342	1,416	1,613	1,770	1,914	

7.5.2. États financiers prévisionnels 2017-2021

1) Bilans prévisionnels

Actifs (en KDT)	REALISE	PREVU				
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Caisse et avoirs auprès des banques	312	2 500	4 500	3 000	1 750	500
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	707 145	818 968	922 340	1 016 122	1 075 178	1 129 723
Portefeuille titres de placement	289	304	319	335	352	369
Portefeuille d'investissement (en net)	74 102	81 652	88 277	94 127	94 235	108 302
Valeurs immobilisées	10 210	10 227	9 550	8 506	7 651	6 851
Autres actifs	10 248	10 519	10 835	11 267	11 743	12 260
Total des actifs	802 306	924 170	1 035 821	1 133 357	1 190 909	1 258 005

Passifs

Concours bancaires	10 627	10 250	7 000	8 000	9 500	10 000
Dettes envers la clientèle	15 597	16 377	17 646	18 680	20 142	21 149
Emprunts et dettes rattachés	580 861	702 758	785 397	873 236	918 051	972 651
Fournisseurs et comptes rattachés	53 505	52 067	55 374	55 728	56 490	57 243
Autres passifs	10 478	8 401	10 927	12 111	13 424	14 525
Total des passifs	671 068	789 853	876 344	967 755	1 017 607	1 075 568

Capitaux propres

Capital social	45 000	45 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Réserves	56 597	50 149	65 274	65 899	66 349	66 457
Résultats reportés	17 014	27 088	30 043	33 578	39 253	46 845
Résultat de la période	12 627	12 080	14 160	16 125	17 700	19 135
Total des capitaux propres	131 238	134 317	159 477	165 602	173 302	182 437
Total des capitaux propres et passifs	802 306	924 170	1 035 821	1 133 357	1 190 909	1 258 005

2) États de résultats prévisionnels

États de résultats (en KDT)	REALISE	PREVU				
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Intérêts et produits assimilés de leasing	63 514	75 524	88 414	99 668	108 476	114 440
Intérêts et charges assimilés	(37 862)	(45 643)	(54 942)	(62 513)	(68 554)	(71 510)
Produits des placements	8 514	5 798	7 000	7 813	8 771	9 253
Autres Produits d'exploitation	1 708	1 820	1 959	2 079	2 216	2 365
PRODUIT NET	35 874	37 499	42 431	47 047	50 909	54 548
CHARGES D'EXPLOITATION						
Charges de personnel	(9 607)	(10 155)	(10 925)	(11 734)	(12 565)	(13 430)
Autres charges d'exploitation	(5 211)	(5 416)	(5 769)	(6 034)	(6 322)	(6 635)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisés	(1 544)	(1 302)	(1 450)	(1 354)	(1 261)	(1 154)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(16 362)	(16 873)	(18 144)	(19 122)	(20 148)	(21 219)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	19 512	20 626	24 287	27 925	30 761	33 329
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(947)	(4 450)	(4 950)	(5 450)	(5 750)	(6 050)
Dotations nettes aux autres amortissements et provisions	(600)	(550)	(600)	(650)	(700)	(750)
RESULTAT D'EXPLOITATION	17 965	15 626	18 737	21 825	24 311	26 529
Autres gains ordinaires	463	483	490	497	505	512
Autres pertes ordinaires	(399)	-	-	-	-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	18 029	16 109	19 227	22 322	24 816	27 041
Reprises sur provisions pour impôt différé	52	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	(4 334)	(4 029)	(5 067)	(6 197)	(7 116)	(7 906)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT	13 747	12 080	14 160	16 125	17 700	19 135
Eléments extraordinaires	(1 120)	-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	12 627	12 080	14 160	16 125	17 700	19 135

3) États de flux de trésorerie prévisionnels

États de flux de trésorerie (en KDT)	REALISE	PREVU				
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation						
Encaissements reçus des clients	425 908	460 598	524 670	591 714	689 420	751 729
Décaissements pour financements de contrats de leasing	(447 725)	(499 248)	(538 404)	(584 604)	(631 053)	(681 535)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(14 402)	(15 790)	(16 873)	(18 109)	(19 226)	(20 659)
Intérêts payés	(35 155)	(45 375)	(53 160)	(61 510)	(67 955)	(70 678)
Impôts et taxes payés	(4 893)	(9 096)	(4 848)	(10 638)	(19 017)	(21 719)
Autres flux de trésorerie	8 087	7 621	9 163	9 866	11 084	11 662
Flux de trésorerie provenant de (affectée à) l'exploitation	(68 180)	(101 290)	(79 452)	(73 281)	(36 747)	(31 200)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement						
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(710)	(1 260)	(795)	(310)	(405)	(410)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	44	-	80	-	-	55
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(9 148)	(9 587)	(8 500)	(7 400)	(2 000)	(16 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	12 923	1 953	1 961	1 597	2 140	2 020
Flux de trésorerie provenant des (affectée aux) activités d'investissement	3 109	(8 894)	(7 254)	(6 113)	(265)	(14 335)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Encaissements suite à l'émission d'actions (Augmentation de capital)	-	-	20 000	-	-	-
Dividendes et autres distributions	(9 000)	(9 000)	(9 000)	(10 000)	(10 000)	(10 000)
Encaissements provenant des emprunts	381 431	300 500	246 500	296 400	291 200	341 000
Remboursement d'emprunts	(277 125)	(171 752)	(165 545)	(209 506)	(246 938)	(287 215)
Flux liés au financement à court terme	(26 000)	(7 000)	-	-	-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	69 309	112 749	91 956	76 894	34 262	43 785
Variation de trésorerie	4 238	2 565	5 250	(2 500)	(2 750)	(1 750)
Trésorerie au début de l'exercice	(14 553)	(10 315)	(7 750)	(2 500)	(5 000)	(7 750)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(10 315)	(7 750)	(2 500)	(5 000)	(7 750)	(9 500)

7.6 Évolution des créances classées

En milliers de dinars	Réalisé	Prévu				
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Risque total	747 582	864 965	974 258	1 074 300	1 139 611	1 200 638
Provisions & Agios réservés affectés (hors provisions collectives)	32 543	36 643	41 243	46 343	51 743	57 443
Créances classées	43 078	48 463	54 133	59 384	62 829	66 095
Créances classées / risque total	5,76%	5,60%	5,56%	5,53%	5,51%	5,50%
Provisions / Créances classées	75,54%	75,61%	76,19%	78,04%	82,36%	86,91%

7.7 État des cash-flow prévisionnels

En milliers de dinars	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat net	12 627	12 080	14 160	16 125	17 700	19 135
Remboursement de créances échues (*)	289 095	314 526	360 293	407 458	483 650	538 207
Dotations aux amortissements	1 544	1 302	1 450	1 354	1 261	1 154
Dotations aux provisions et agios réservés	1 447	5 000	5 550	6 100	6 450	6 800
CASH FLOWS PREVISIONNELS	305 736	332 907	381 453	431 037	509 061	565 296

7.8 Marge brute d'autofinancement prévisionnel

En milliers de dinars	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat net	12 627	12 080	14 160	16 125	17 700	19 135
Dotations aux amortissements	1 544	1 302	1 450	1 354	1 261	1 154
Dotations nettes aux provisions	2 470	5 000	5 550	6 100	6 450	6 800
Marge brute d'autofinancement	8 613	5 778	7 160	8 671	9 989	11 181

(*) C'est l'équivalent aux amortissements incluent dans les loyers

7.9 Indicateurs et ratios prévisionnels

En milliers de Dinars

Indicateurs de Gestion	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat net (1)	12 627	12 080	14 160	16 125	17 700	19 135
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	781 536	900 924	1 010 936	1 110 584	1 169 765	1 238 394
Fonds propres (avant résultat net) (2)	118 611	122 237	145 317	149 477	155 602	163 302
Capitaux propres avant affectation	131 238	134 317	159 477	165 602	173 302	182 437
Créances sur la clientèle	707 145	818 968	922 340	1 016 122	1 075 178	1 129 723
Créances classées (3)	43 078	48 463	54 133	59 384	62 829	66 095
Total provisions et agios réservés (4)	32 543	36 643	41 243	46 343	51 743	57 443
Emprunts et ressources spéciales	591 488	713 008	792 397	881 236	927 551	982 651
Charges financières	37 862	45 643	54 942	62 513	68 554	71 510
Produit net (7)	35 874	37 499	42 431	47 047	50 909	54 548
Total brut des créances (5)	747 582	864 965	974 258	1 074 300	1 139 611	1 200 638
Total bilan (6)	802 306	924 170	1 035 821	1 133 357	1 190 909	1 258 005
Charges d'exploitation (hors dotations aux provisions) (8)	16 362	16 873	18 144	19 122	20 148	21 219
Intérêts de crédit bail	63 514	75 524	88 414	99 668	108 476	114 440
Dettes envers la clientèle	15 597	16 377	17 646	18 680	20 142	21 149
Charges de personnel	9 607	10 155	10 925	11 734	12 565	13 430
Ratios propres aux sociétés de leasing						
Taux de créances classées (3)/(5)	5,76%	5,60%	5,56%	5,53%	5,51%	5,50%
Ratio de couverture des créances classées (4)/(3)	75,54%	75,61%	76,19%	78,04%	82,36%	86,91%
Ratios de structure						
Total Capitaux propres après résultat/Total bilan	16,36%	14,53%	15,40%	14,61%	14,55%	14,50%
Emprunts & Ressources spéciales/ Total bilan	73,72%	77,15%	76,50%	77,75%	77,89%	78,11%
Créances sur la clientèle/ Total bilan	88,14%	88,62%	89,04%	89,66%	90,28%	89,80%
Emprunts & Ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle	85,85%	89,06%	87,82%	88,56%	88,14%	88,85%
Ratios de gestion						
Charges de personnel/Produits nets	26,78%	27,08%	25,75%	24,94%	24,68%	24,62%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	30,25%	30,68%	29,20%	31,47%	32,72%	33,40%
Coefficient d'exploitation (8)/(7)	45,61%	45,00%	42,76%	40,64%	39,58%	38,90%
Ratios de rentabilité						
ROE (1)/(2)	10,65%	9,88%	9,74%	10,79%	11,38%	11,72%
ROA (1)/(6)	1,57%	1,31%	1,37%	1,42%	1,49%	1,52%
Résultat net / Produit net (1)/(7)	35,20%	32,21%	33,37%	34,27%	34,77%	35,08%
Intérêts de leasing / créances sur la clientèle	8,98%	9,22%	9,59%	9,81%	10,09%	10,13%
Produits nets / total bilan	4,47%	4,06%	4,10%	4,15%	4,27%	4,34%

7.10 Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2017 à 2021



ECC MAZARS
 Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
 Les Berges du Lac
 1053 Tunis
 Tél : +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
 E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn
 MF : 578728R/A/M/000



AMC Ernst & Young
 Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord
 1003 Tunis, Tunisie
 Tél.: +216 70 749 111
 Fax: +216 70 749 045
 tunisoffice@tn.ey.com
 MF : 035482WAM000

Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2017 à 2021

Nous avons examiné les informations financières prévisionnelles de la société Tunisie Leasing pour la période allant de 2017 à 2021 établies dans le cadre de la préparation de prospectus et autres documents de référence. Ces prévisions et les hypothèses présentées sur la base desquelles elles ont été établies relèvent de la responsabilité de la direction.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles dont notamment ISAE 3400 « Examen d'informations financières prévisionnelles ». Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Par ailleurs, nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 28 Avril 2017

Les Co-commissaires aux Comptes

ECC MAZARS
 Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AMC Ernst & Young
 Fehmi LAOURINE

Chapitre 8 – PRESENTATION DE LA SOCIETE ABSORBEE

8.1. Renseignements de caractère général concernant la société absorbée

8.1.1. Cadre général

Dénomination sociale	Tunisie Factoring
Nationalité	Tunisienne
Siège social	Avenue Hédi Karray - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène
Téléphone – Fax	70 132 010 – 71 230 380
Forme juridique et législation particulière applicable	Tunisie Factoring est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.
Date de constitution	30 juin 1999
Durée de vie	99 ans
Objet social	La société a pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentées par des factures.
Registre du commerce	B153881999
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de chaque année
Capital social	10 000 000 DT
Tribunal compétant en cas de litige	Tunis
Régime fiscal	La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. En matière de TVA, la société a le statut d'assujetti partiel.
Matricule fiscal	645121 R/M/P/000
Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société	Siège social de la société : Avenue Hédi Karray, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING	Monsieur Raouf EL FERKTAJI Directeur Général Adjoint Tél. : 31 332 573 - fax : 71 230 280

Membres du conseil d'administration :

Nom ou raison sociale	Qualité	Représenté par	Mandat
M. Mohamed BOURAOUI	Président Directeur Général	Lui-même	2017-2019 *
Tunisie Leasing	Administrateur	M. Hichem ZGHAL	2017-2019 *
M. Mourad CHEMMAM	Administrateur	Lui-même	2017-2019 *
M. Kais ADHOUM	Administrateur	Lui-même	2017-2019 *
M. Sadok BELKAIED	Administrateur	Lui-même	2017-2019 *
Mlle Kodoss MRABET	Administrateur	Lui-même	2017-2019 *
M ; Brahim ANANE	Administrateur	Lui-même	2017-2019 *

* Mandats pour la période 2017-2019 selon AGO du 11/05/2017.

Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société

Membres	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
Mohamed Bouraoui	Président Directeur Général	06/1999	Tunis
Saloua Arab	Directeur Général Adjoint	04/2011	Tunis
Raouf El Ferktaji	Directeur Général Adjoint	08/2003	Tunis

*Réélu par le Conseil d'Administration du 11/05/2017

8.1.2. Commissaires aux comptes

Nom	Adresse	Mandat
AMC Ernst & Young	Immeuble EY – Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 – Tunis	2017-2019*

*Mandat renouvelé pour les exercices 2017-2018-2019 par l'AGO du 11/05/2017

8.1.3. Conventions particulières

Caution sur un contrat de prêt à moyen terme

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 93,34%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2016, accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 11 000 000 DT.

Contrat de location

Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel Tunisie Leasing met à la disposition de Tunisie Factoring une partie du rézeq de chaussée, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 249 KDT au titre de l'exercice 2016.

Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société Tunisie Factoring envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

- (1) Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération du Président Directeur est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par le comité de rémunération du 18 mai 2016 et d'un bonus déterminé conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 18 octobre 1999 et du comité de rémunération de mars 2011. Par ailleurs, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.
 - La rémunération des deux Directeurs Généraux Adjointes est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par le comité de rémunération du 18 mai 2016 et d'un bonus déterminé par les comités

de rémunération de décembre 2004 et de mars 2011. Par ailleurs, chaque Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction, d'une assurance groupe maladie et d'une indemnité de départ à la retraite conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et établissements financiers. Ladite indemnité est couverte par une assurance.

- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit Interne et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- (2) Les obligations et engagements de la société Tunisie Factoring envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	<u>Président Directeur Général</u>		<u>Directeurs Généraux Adjoins</u>		<u>Membres du Conseil d'Administration, du Comité permanent d'audit et du Comité des risques</u>	
	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2016</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2016</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2016</u>
Avantages à court terme						
Rémunérations brutes	209 905	36 065	242 129	36 065	-	-
Charges sociales	-	-	53 721	13 430	-	-
Provisions pour congés payés	-	20 758	-	23 011	-	-
Avantages en nature	33 528	-	47 455	-	-	-
Jetons de présence et autres (*)	-	-	-	-	40 000	42 000
Avantages postérieurs à l'emploi (**)	-	-	5 010	-	-	-
Total	243 433	56 823	348 315	72 506	40 000	42 000

(*) Il s'agit des jetons de présence et rémunérations versés aux administrateurs, aux membres du comité permanent d'audit interne et aux membres du comité des risques.

(**) Primes d'assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite.

8.1.4. Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société

Au Siège social de la société sis Avenue Hédi Karray – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

8.2. Renseignements de caractère général concernant le capital

8.2.1. Capital social

Capital social : 10.000.000 dinars

Nombre d'actions : 100 000 actions

Nominal : 100 dinars

Forme des actions : Nominative

Libération : Intégrale

Catégorie : Ordinaires

8.2.2. Évolution du capital social

Date	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation	
		Montant en Dt	Nombre	Montant en Dt	Nombre
30/06/1999	Constitution	4 000 000	400 000	4 000 000	400 000
15/02/2001	Augmentation du capital en numéraire	400 000	40 000	4 400 000	440 000
25/05/2007	Augmentation du capital en numéraire	5 600 000	560 000	10 000 000	1 000 000

8.2.3. Répartition du capital et des droits de vote

Suite à une transaction boursière conclue en date du 06/10/2017, Tunisie Leasing a acquis le reliquat du capital de Tunisie Factoring (6,66%) détenu par STIF (4,84%) et d'autres personnes physiques (1,82%). De ce fait, la totalité du capital de Tunisie Factoring est détenue par Tunisie Leasing.

Répartition du capital avant le 06/10/2017

	Nombre de titres	Valeur Nominale	Montant	Pourcentage du capital
Tunisie Leasing	933 402	10	9 334 020	93,34%
STIF	48 409	10	484 090	4,84%
Autres	18 189	10	181 890	1,82%
Total	1 000 000	10	10 000 000	100,00%

Répartition du capital après le 06/10/2017

	Nombre de titres	Valeur Nominale	Montant	Pourcentage du capital
Tunisie Leasing	1 000 000	10	10 000 000	100,00%
Total	1 000 000	10	10 000 000	100,00%

8.3. Renseignements relatifs à l'activité de Tunisie Factoring

8.3.1. Description des principales activités

Tunisie Factoring a pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentées par des factures.

8.3.2. Evolution des chiffres clés au 31/12/2016

Les revenus de Tunisie Factoring proviennent des commissions de factoring et des intérêts de financement.

Les revenus totalisent au 31/12/2016 un montant de 13 693 048 DT contre 13 357 621 DT au 31 décembre 2015.

En Dinars

	2016	2015
Revenus	13 693 048	13 357 621
Produits nets	9 278 253	9 012 913
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 827 876	1 508 709
Autres charges d'exploitation	1 440 873	1 449 718
Résultat d'exploitation	2 022 340	3 344 452

8.3.3. Indicateurs d'activité au 30/06/2017

L'activité de factoring s'est bien comportée en ce début d'année, les revenus ont progressé de 8,92% pour s'établir à 7 362 490 DT et le résultat net a sensiblement progressé de 33,71% à 1 665 959 DT.

En Dinars

	30/06/2017	30/06/2016
Revenus	7 362 490	6 759 270
Produits nets	5 004 129	4 619 359
Dotations aux amortissements et aux provisions	794 779	969 698
Autres charges d'exploitation	745 856	734 819
Résultat d'exploitation	1 665 959	1 245 931

8.3.4. Litige ou fait exceptionnel

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise, couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. Néanmoins, l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015.

Conformément aux dispositions de l'article 45 du CDPF, un arrangement partiel a été conclu en juin 2017 et ayant pour effet le paiement d'un montant de 293 KDT, dont 211 KDT de pénalités. Ce montant a été déjà provisionné par la société au 31 décembre 2016 et par conséquent, cette situation n'a aucun effet sur l'évaluation.

Ainsi, le chef de redressement sur lequel il n'y a pas eu d'arrangement concerne le réinvestissement financier dont Tunisie Factoring a bénéficié en 2009 au titre de sa participation dans le capital de PROMOTEL. L'administration fiscale a accepté ledit chef de redressement dans sa première réponse mais qui l'a refusé par la suite.

La société compte maintenir sa position devant les tribunaux au titre dudit chef de redressement, que l'évaluateur l'estime défendable.

8.4. Renseignements financiers sur la société absorbée : Tunisie Factoring

8.4.1. Etats financiers comparés au 31/12/2016

8.4.1.1. Bilans comparés au 31 décembre

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016 (Montants exprimés en dinars)

	Notes	Décembre 2016	Décembre 2015	Notes	Décembre 2016	Décembre 2015
ACTIFS						
ACTIFS NON COURANTS						
Immobilisations incorporelles		3 908 209	3 900 043		10 000 000	10 000 000
Moins : amortissements		(3 580 668)	(3 077 180)		1 000 000	1 000 000
	3	<u>327 541</u>	<u>822 863</u>		7 715 373	6 271 920
Immobilisations corporelles		1 591 864	1 510 968		1 952 282	1 952 282
Moins : amortissements		(1 108 656)	(1 052 100)			
	4	<u>483 208</u>	<u>458 868</u>		<u>20 667 655</u>	<u>19 224 202</u>
Immobilisations financières		285 248	696 090		840 057	2 043 453
Autres actifs non courants		51 919	85 579			
	5					
	6					
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 147 916	2 063 400		21 507 712	21 267 655
ACTIFS COURANTS						
Acheteurs factorés		134 776 375	120 935 224		17 458 762	16 935 629
Moins : provisions		(6 564 522)	(5 023 975)		1 976 339	1 824 850
	7	<u>128 211 853</u>	<u>115 911 249</u>		<u>19 435 101</u>	<u>18 760 479</u>
Autres actifs courants		587 265	238 054		37 704 923	30 457 233
Liquidités et équivalents de liquidités		303	150		3 273 553	3 079 694
	8				48 026 048	44 647 792
	9					
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		128 799 421	116 149 453		89 004 524	78 184 719
TOTAL DES ACTIFS		129 947 337	118 212 853		108 439 625	96 945 198
					129 947 337	118 212 853
PASSIFS						
PASSIFS NON COURANTS						
Emprunts					17 458 762	16 935 629
Provisions					1 976 339	1 824 850
	11					
	12					
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS					19 435 101	18 760 479
PASSIFS COURANTS						
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés					37 704 923	30 457 233
Autres passifs courants					3 273 553	3 079 694
Concours bancaires et autres passifs financiers					48 026 048	44 647 792
	7					
	13					
	14					
TOTAL DES PASSIFS COURANTS					89 004 524	78 184 719
TOTAL DES PASSIFS					108 439 625	96 945 198
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS					129 947 337	118 212 853
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT					20 667 655	19 224 202
Résultat de l'exercice					840 057	2 043 453
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	10				21 507 712	21 267 655

8.4.1.2. Etats de engagements hors bilan au 31 décembre

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31-12-2016
(Montants exprimés en dinars)

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
1 - Engagements donnés :		
Engagements de financement donnés (disponible finançable)	3 173 073	3 576 704
Engagements de financements par billets à ordre	12 922 200	3 269 000
Engagements d'aval de traites donnés aux adhérents	694 000	862 000
Garanties données au titre des contrats sans recours	3 892 144	10 020 768
Engagements sur titres	560 000	560 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	21 241 417	18 288 472
2 - Engagements reçus :		
Garanties reçues des correspondants étrangers	91 752	-
Garanties reçues des adhérents	94 879 013	86 770 606
Garanties reçues de l'assureur crédit	3 892 144	10 020 768
Engagements de financements reçus	45 762 306	40 017 113
Emprunts obtenus non encore encaissés	6 000 000	2 250 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	150 625 215	139 058 487

8.4.1.3. Etats des résultats comparés au 31 décembre

ETAT DE RESULTAT
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
REVENUS			
Commissions de factoring		4 610 946	4 437 937
Intérêts de financement		8 806 893	8 694 016
Autres commissions de factoring		275 209	225 668
TOTAL DES REVENUS	15	13 693 048	13 357 621
CHARGES FINANCIERES NETTES	16	(4 164 528)	(4 096 612)
COMMISSIONS ENCOURUES	17	(253 733)	(278 283)
PRODUITS DES PLACEMENTS	18	3 466	30 187
PRODUITS NETS		9 278 253	9 012 913
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	19	2 987 164	2 710 034
Dotations aux amortissements	20	699 921	665 712
Dotations nettes aux provisions	21	2 127 955	842 997
Autres charges d'exploitation	22	1 440 873	1 449 718
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		7 255 913	5 668 461
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 022 340	3 344 452
Autres gains ordinaires	23	36 514	38 785
Autres pertes ordinaires	24	(113)	(8 888)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		2 058 741	3 374 349
Impôt sur les bénéfices	25	(1 003 622)	(1 330 896)
Contribution conjoncturelle	25	(215 062)	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		840 057	2 043 453

8.4.1.3. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des acheteurs factorés	26	348 269 669	350 452 436
Financement des adhérents	26	(340 086 354)	(341 594 644)
Encaissements provenant des crédits à court terme	27	177 643 841	121 160 196
Remboursements des crédits à court terme	27	(173 040 024)	(121 421 830)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(4 685 467)	(4 564 252)
Intérêts payés	29	(4 315 838)	(2 346 904)
Impôts et taxes payés	30	(2 382 297)	(2 044 799)
		1 403 530	(359 797)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(230 582)	(345 174)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	26 143	58 711
		(204 439)	(286 463)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	10	(600 000)	(600 000)
Encaissements provenant des emprunts	11	7 000 000	3 000 000
Remboursements d'emprunts	11	(7 596 965)	(3 962 806)
		(1 196 965)	(1 562 806)
Variation de trésorerie			
		2 126	(2 209 066)
Trésorerie au début de l'exercice	32	(12 236 195)	(10 027 129)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	32	(12 234 069)	(12 236 195)

8.4.1.4. Notes aux états financiers 2016

Note 1 : Présentation de la société

La société a été créée le 30 juin 1999 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentées par des factures.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à dix millions de dinars (10 000 000 dinars) divisé en un million (1 000 000) actions de dix dinars chacune, intégralement libérées.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

Note 2 : Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 - Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Marque	15 ans	6,67%
- LOGO	5 ans	20,00%
- Logiciels	3 et 5 ans	20,00% et 33,33%
- Matériel de transport	5 ans	20,00%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,00% et 20,00%
- Matériel informatique	3 ans	33,33%
- Installations générales	10 ans	10,00%

Sont inclus dans le coût des immobilisations corporelles et incorporelles, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

2-2 - Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

2-3 – Politique de provisionnement des engagements

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-3-1: Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	0% (*)
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0% (*)
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-3-2 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-3-3 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-3-4 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Le calcul du taux de migration moyen du portefeuille TMM (en%), sur les années 2011 à 2015 selon la formule suivante :

$$TMM = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Risque additionnel: les engagements 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N.

2. Détermination d'un facteur scalaire « FS » (en%) traduisant l'aggravation des risques en 2016. La formule de calcul est la suivante :

$FS = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2016}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2015}}$
--

3. Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Dans la présente étude, ce taux a été calculé sur la période de 2011 – 2015 selon la formule suivante :

$$TPM = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

4. Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

$PC = \text{Engagements 0 et 1} \times TMM \times FS \times TPM$
--

Il est à noter que la direction de Tunisie Factoring n'a pas procédé à la stratification du portefeuille pour le calcul de cette provision vu que les activités des adhérents sont très diversifiées et que leur nombre est relativement réduit.

2-4 - Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

2.4-1 : Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

2.4-2 : Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

2-4-3 : Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-5 - Règles de prise en compte des gains et des pertes de change

Les dettes et les créances libellées en monnaie étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

2-6 - Méthode de conversion des crédits libellés en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la NCT 15.

2-7 - Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

2-8 - Taxe sur la valeur ajoutée

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ».

La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ».

La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ».

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
ARRETE 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Marque	6,67%	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-	-	1 000 000	-
Logiciels informatiques	20% et 33,33%	2 897 617	8 166	-	2 905 783	2 074 754	503 488	-	2 578 242	327 541
LOGO	20%	2 426	-	-	2 426	2 426	-	-	2 426	-
TOTAUX		3 900 043	8 166	-	3 908 209	3 077 180	503 488	-	3 580 668	327 541

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Construction	5%	34 032	-	-	34 032	145	1 706	-	1 851	32 181
A.A.I	10%	68 763	-	-	68 763	29 230	6 693	-	35 923	32 840
MMB	10% et 20%	158 406	976	-	159 382	142 997	4 786	-	147 783	11 599
Matériel informatique	33,33%	841 869	34 156	74 027	801 998	639 068	98 532	74 027	663 573	138 425
Matériel de transport	20%	407 898	185 641	65 850	527 689	240 660	84 716	65 850	259 526	268 163
TOTAUX		1 510 968	220 773	139 877	1 591 864	1 052 100	196 433	139 877	1 108 656	483 208

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

	31-déc-16	31-déc-15
Titres immobilisés	560 000	560 000
Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714
Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)
Prêts au personnel	157 478	136 090
Total brut	717 478	696 090
Provisions sur titres immobilisés	(432 230)	-
Total net	285 248	696 090

Le portefeuille « titres immobilisés » se détaille au 31 décembre 2016 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date de souscription</u>	<u>Pourcentage de détention</u>
PROMOTEL	5 600	100	560 000	2009	3,79%

Note 6 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 51.919 contre D : 85.579 à la clôture de l'exercice précédent et englobent exclusivement les frais d'émission de l'emprunt obligataire. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	127 456	-	127 456	41 877	33 660	75 537	51 919
TOTAUX		127 456	-	127 456	41 877	33 660	75 537	51 919

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

Note 7 : Comptes courants des adhérents et comptes des acheteurs

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 décembre 2016 comme suit :

	31-déc-16	31-déc-15
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	131 074 254	115 002 538
Comptes des acheteurs export	1 524 369	2 996 644
Comptes des acheteurs import	2 177 752	2 936 042
Sous total (A)	134 776 375	120 935 224
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(5 491 453)	(4 198 656)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 072 319)	(825 319)
Provisions sur compte acheteurs	(750)	-
Montant net	128 211 853	115 911 249
Comptes des adhérents		
FDG comptes en devise	205 565	234 396
Fonds de garantie (FDG Domestique)	13 540 290	11 824 247
Compte import	2 177 752	2 936 042
Disponible	21 781 316	15 462 548
Sous total (B)	37 704 923	30 457 233
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	97 071 452	90 477 991

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 31/12/2016 se présentent comme suit :

(Montants exprimés en dinars)

		Classe 31-12-2016			
Nature Engagement		A	B1	B4	Total
Domestique avec recours	Engagements	85 833 958	1 614 768	4 216 347	91 665 073
	Provisions	-	-	4 216 347	4 216 347
Domestique sans recours	Engagements	3 051 226	-	128 438	3 179 664
	Provisions	-	-	128 438	128 438
Export	Engagements	1 080 047	-	1 146 668	2 226 715
	Provisions	-	-	1 146 668	1 146 668
Total Engagements		89 965 231	1 614 768	5 491 453	97 071 452
Engagements de financement donnés		3 143 609	29 464	-	3 173 073
Engagements sous forme de B.O		12 922 200	-	-	12 922 200
Total engagements hors bilan		16 065 809	29 464	-	16 095 273
Total engagements par classe		106 031 040	1 644 232	5 491 453	113 166 725
Total des Provisions Affectées		-	-	5 491 453	5 491 453
Total Provisions collectives		-	1 072 319	-	1 072 319
Taux des engagements non performants		-	-	4,85%	-
Taux de couverture des engagements non performants		-	-	100,00%	-

Le ratio des actifs non performant s'établit au 31 décembre 2016 à 4,85% contre 4,32% au 31 décembre 2015.

Le ratio de couverture des engagements par les provisions s'établit au 31 décembre 2016 à 100,00% contre 99,96% au 31 décembre 2015.

Note 8 : Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants se présente au 31 décembre 2016 comme suit :

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Avances et acomptes au personnel	3 961	4 949
Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	-	47
Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	58 949	53 014
Etat, impôts et taxes consignés	171 141	110 291
Etat, impôts sur les sociétés à reporter (voir note 25)	194 451	-
Autres débiteurs	130	-
Charges constatées d'avance *	132 914	61 597
Produits à recevoir **	34 180	16 617
Règlement égarés	13 476	13 476
Produits d'indemnisation à recevoir	195 089	191 400
Total	804 291	451 391
Provision pour dépréciation (produits d'indemnisation à recevoir)	(195 089)	(191 400)
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(21 937)	(21 937)
Total	587 265	238 054

* Les charges constatées d'avance englobent :

Les intérêts payés d'avance sur les financements à court terme	88 085
Charges d'exploitation	44 829
	<u>132 914</u>

** Les produits à recevoir englobent essentiellement :

Les commissions à facturer au titre des financements d'opérations export	31 708
Les commissions Import	2 472
	<u>34 180</u>

Note 9 : Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent au 31 décembre 2016 comme suit :

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Caisse	303	150
Total	303	150

Note 10 : Capitaux Propres

Les capitaux propres se détaillent au 31 décembre 2016 comme suit :

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Capital social	10 000 000	10 000 000
Réserves légales	1 000 000	1 000 000
Résultats reportés	7 715 373	6 271 920
Réserve spéciale de réinvestissement exonéré	840 000	840 000
Provisions pour risques généraux	1 112 282	1 112 282
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	<u>20 667 655</u>	<u>19 224 202</u>
Résultat de l'exercice (1)	<u>840 057</u>	<u>2 043 453</u>
Total des capitaux propres avant affectation	<u>21 507 712</u>	<u>21 267 655</u>
Nombre d'actions (2)	1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)	0,840	2,043

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

La structure du capital se présente au 31 décembre 2016 comme suit :

<u>Actionnaire</u>	<u>Capital souscrit</u>	
	<u>Et libéré</u>	<u>Pourcentage</u>
Tunisie Leasing	9 334 020	93,34%
STIF	484 090	4,84%
Personnes physiques	181 890	1,82%
<u>Total</u>	<u>10 000 000</u>	<u>100,00%</u>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente au 31 décembre 2016 comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Réserve spéciale de réinvestissement exonéré	Provisions pour risques généraux	Résultat de la période	Total
Saldes au 31 Décembre 2014	10 000 000	1 000 000	6 030 661	-	1 112 282	1 681 259	19 824 202
Affectation des résultats			1 681 259			(1 681 259)	-
Affectation à la réserve spéciale de réinvestissement exonéré			(840 000)	840 000			-
Distribution de dividendes			(600 000)				(600 000)
Résultat de l'exercice						2 043 453	2 043 453
Saldes au 31 Décembre 2015	10 000 000	1 000 000	6 271 920	840 000	1 112 282	2 043 453	21 267 655
Affectation des résultats			2 043 453			(2 043 453)	-
Distribution de dividendes			(600 000)				(600 000)
Résultat de l'exercice						840 057	840 057
Saldes au 31 Décembre 2016	10 000 000	1 000 000	7 715 373	840 000	1 112 282	840 057	21 507 712

Note 11 : Emprunts

TABLEAU DES EMPRUNTS
ARRÊTES AU 31 Décembre 2016
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Montant du crédit	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période		
							Solde	Échéances à + an	Échéances à - an
Emprunts bancaires				8 930 104	7 000 000	4 596 965	11 333 139	8 458 762	2 874 377
Amen Bank	5 000 000	TMM +2,25%	Semestriellement (2014-2019)	3 673 070	-	958 756	2 714 314	1 685 261	1 029 053
Amen Bank	3 000 000	TMM +2,25%	Semestriellement (2015-2020)	2 761 449	-	540 134	2 221 315	1 641 323	579 992
Amen Bank	2 000 000	TMM +2,25%	Semestriellement (2016-2021)	-	2 000 000	171 860	1 828 140	1 466 859	361 281
BTE	7 000 000	TMM + 2,25%	Semestriellement (2014-2016)	2 495 585	-	2 495 585	-	-	-
BH	5 000 000	TMM + 2,25%	Trimestriellement (2016-2021)	-	5 000 000	430 630	4 569 370	3 665 319	904 051
Emprunts obligataires				15 000 000	-	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
Emprunt obligataire TF 2014-01 (Taux fixe)	15 000 000	7,60%	Annuellement (2016-2020)	14 000 000	-	2 800 000	11 200 000	8 400 000	2 800 000
Emprunt obligataire TF 2014-01 (Taux variable)		TMM +2,5%		1 000 000	-	200 000	800 000	600 000	200 000
Total des emprunts				23 930 104	7 000 000	7 596 965	23 333 139	17 458 762	5 874 377

Note 12: Provisions pour risques et charges

Le détail des provisions pour risques et charges se présente au 31 décembre 2016 comme suit :

	31-déc-16	31-déc-15
Provision pour risques et charges au début de l'exercice	1 824 850	1 508 350
Dotations aux provisions pour risques et charges	440 300	316 500
Reprises sur provisions pour risques et charges	(288 811)	-
Provisions pour risques et charges en fin de période	1 976 339	1 824 850

Note 13 : Autres passifs courants

Le détail des autres passifs courants se présente au 31 décembre 2016 comme suit :

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Personnel, provisions pour congés payés	118 945	89 735
Personnel, autres charges à payer	182 796	390 868
Fournisseurs d'immobilisations	27	27
Fonds social	244 374	249 136
État, retenues sur salaires	43 344	39 682
État, retenues sur honoraires, commissions et loyers	6 875	10 070
État, impôts sur les sociétés à liquider	-	304 383
État, TVA à payer	78 448	78 290
État, TFP, FOPROLOS, TCL à payer	74 154	49 524
État, contribution conjoncturelle	215 062	-
C.N.S.S et CAVIS	131 713	128 790
Avances sur cession titres immobilisés	127 770	127 770
Autres créditeurs	627 452	332 289
Compte d'attente	133 216	121 133
Diverses charges à payer	340 889	377 508
Produits perçus d'avance (Comm. Minimum 2006)	90 753	90 753
Comptes Adhérents à Régulariser : L/C	857 735	689 736
Total	<u>3 273 553</u>	<u>3 079 694</u>

Note 14 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent au 31 décembre 2016 comme suit :

	Note	31-déc-16	31-déc-15
Échéance à - d'un an sur emprunt AMEN	11	1 970 326	1 498 890
Échéance à - d'un an sur emprunt BTE	11	-	2 495 585
Échéance à - d'un an sur emprunt BH	11	904 051	-
Échéance à - d'un an sur emprunt obligataire	11	3 000 000	3 000 000
Crédit à court terme UTB	(A)	106 367	94 278
Crédit à court terme BTE	(B)	2 020 823	2 179 095
Ligne d'avance CITIBANK	(C)	11 000 000	10 750 000
Ligne d'avance BH	(D)	4 000 000	-
Ligne de financement à court terme ABC	(E)	10 000 000	10 000 000
Certificat de dépôt		1 500 000	1 000 000
Intérêts courus		1 290 109	1 393 599
Banques		12 234 372	12 236 345
Total		48 026 048	44 647 792

(A) : La convention porte sur un crédit à court terme de 7 622 450 €, destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,875 point, pour les tirages d'un montant supérieur ou égal à 22 875 €.

(B) : La convention porte sur un crédit à court terme de 6 000 000 €, destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal au taux du marché de la devise majoré de 0,9 point.

(C) : Cette ligne est valable pour une durée d'un an à compter du 15 octobre 2016, plafonnée à 11 000 000 DT et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 1,5%.

(D) : C'est une ligne de financement à court terme destinée à financer les opérations d'affacturage et valable jusqu'au 31 mars 2017. Elle est plafonnée à 5.000.000 DT et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 2,25%.

(E) : C'est une ligne de financement à court terme destinée à financer les opérations d'affacturage et valable jusqu'au 30 juin 2017. Elle est plafonnée à 10.000.000 DT et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 2%.

Note 15 : Revenus

L'analyse des revenus du factoring au titre de l'exercice 2016 se présente ainsi :

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Commissions de factoring	4 610 946	4 437 937
Intérêts de financement	8 806 893	8 694 016
Autres commissions de factoring	275 209	225 668
<u>Total</u>	<u>13 693 048</u>	<u>13 357 621</u>

Note 16 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Intérêts sur emprunts bancaires	2 128 444	1 645 813
Intérêts sur emprunts obligataires	916 207	1 137 130
Intérêts sur crédit UTB	32 569	16 408
Intérêts des billets de trésorerie	-	511 363
Intérêts des certificats de dépôt	528 906	310 876
Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	33 660	41 877
Commissions de mise en place de crédits	54 918	-
Intérêts des comptes débiteurs	479 887	427 630
Intérêts des dépôts créditeurs	(17 503)	(4 137)
Frais sur titres	6 703	4 764
Perte de change	20 343	14 005
Gains de change	(19 606)	(9 117)
<u>Total</u>	<u>4 164 528</u>	<u>4 096 612</u>

Note 17 : Commissions encourues

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Commissions servies Export	2 475	2 142
Commissions servies domestique (AC)	212 363	266 924
Commissions servies aux apporteurs	38 895	9 217
<u>Total</u>	<u>253 733</u>	<u>278 283</u>

Note 18 : Produits des placements

L'analyse des produits des placements se présente comme suit :

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Intérêts sur billets de trésorerie	3 466	30 187
<u>Total</u>	<u>3 466</u>	<u>30 187</u>

Note 19 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Salaires et complément de Salaires	2 377 268	2 152 192
Cotisations sociales	338 957	285 235
Autres charges sociales	270 939	272 607
<u>Total</u>	<u>2 987 164</u>	<u>2 710 034</u>

Note 20 : Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements de la période se détaillent comme suit :

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	503 488	503 385
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	196 433	162 327
<u>Total</u>	<u>699 921</u>	<u>665 712</u>

Note 21 : Dotations nettes aux provisions

Il y a lieu de noter que la provision pour risques sur la clientèle a été constituée conformément à la politique de la société en la matière (voir note 2.3).

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Dotations aux provisions individuelles sur comptes adhérents	1 485 520	847 329
Dotations aux provisions collectives sur compte adhérents (*)	247 000	70 700
Reprises sur les provisions affectées sur Adhérents	(192 723)	(380 894)
Créances abandonnées	-	652 795
Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(652 795)
Total (1)	<u>1 539 797</u>	<u>537 135</u>
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	750	-
Reprises sur les provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	-	(14 139)
Total (2)	<u>750</u>	<u>(14 138)</u>
Dotations nettes aux provisions pour risques sur la clientèle (1) + (2)	<u>1 540 547</u>	<u>522 997</u>
Dotations aux provisions sur titres immobilisés	432 230	-
Dotations nettes aux provisions sur titres immobilisés	<u>432 230</u>	<u>-</u>
Dotations aux provisions pour risques et charges	440 300	316 500
Reprise sur provisions pour risques et charges	(288 811)	-
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	<u>151 489</u>	<u>316 500</u>
Dotations aux provisions des indemnisations à recevoir	3 689	3 500
Dotations nettes aux provisions pour les indemnisations à recevoir	<u>3 689</u>	<u>3 500</u>
<u>Total général des dotations nettes aux provisions</u>	<u>2 127 955</u>	<u>842 997</u>

(*) Cette provision est constituée, en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

Note 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Achat de matières et fournitures	112 548	138 084
<u>Total des achats</u>	<u>112 548</u>	<u>138 084</u>
Loyer	221 013	213 090
Entretiens et réparations	16 032	15 534
Études, recherches et divers services extérieurs	101 000	58 922
Services informatiques	300 877	239 435
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>638 922</u>	<u>526 981</u>
Personnel extérieur à l'entreprise	43 913	64 152
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	249 852	355 760
Publicités, publications, relations publiques	21 358	45 875
Transports	22 862	8 808
Déplacements, missions et réceptions	7 674	14 731
Frais postaux et de télécommunications	110 511	90 438
Services bancaires et assimilés	122 303	91 854
Transfert de charges (frais bancaires)	(42 477)	(34 774)
Transfert de charges (frais de justice)	(13 067)	(4 997)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>522 929</u>	<u>631 847</u>
Cotisation IFG	17 203	16 834
Jetons de présence	16 000	18 000
Rémunération des membres du CPAI et du comité des Risques	24 000	24 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>57 203</u>	<u>58 834</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	66 085	53 888
T.C.L	29 167	28 361
Droits d'enregistrement et de timbres	9 298	7 970
TVA non récupérable	4 721	3 753
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>109 271</u>	<u>93 972</u>
<u>Total général</u>	<u>1 440 873</u>	<u>1 449 718</u>

Note 23: Autres gains ordinaires

Les autres gains se détaillent comme suit :

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Intérêts des prêts au personnel	10 350	6 831
Remboursement assurance	-	15 000
Plus values sur cession d'immobilisations corporelles	26 143	16 577
Autres	21	377
Total	<u>36 514</u>	<u>38 785</u>

Note 24 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires se détaillent au 31 décembre 2016 comme suit :

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Moins values sur cession d'immobilisations corporelles	-	7 667
Mise en rebut d'immobilisations	-	492
Pénalités et intérêts de retard	-	399
Autres	113	330
Total	<u>113</u>	<u>8 888</u>

Note 25 : Impôt sur les bénéfices

Le décompte fiscal au titre de l'exercice 2016 se présente comme suit:

	31-déc-16	31-déc-15
Bénéfice comptable	2 058 741	3 374 349
I. A réintégrer		
Dotations aux provisions	2 609 489	1 238 029
Provisions fiscales 2011 affaires en cours	-	363 974
Provisions fiscales 2012 affaires en cours	364 326	-
Diverses charges non déductibles	113	1 311
Jetons de présence et rémunération du CPAI	-	42 000
Fonds social	45 000	45 000
Amortissement Véhicule > 9 CV	23 400	23 400
Total réintégrations =	3 042 328	1 713 714
II. A déduire		
Provisions fiscales 2011 affaires en cours	-	(363 974)
Provisions fiscales 2012 affaires en cours	(364 326)	-
Reprise sur provision pour risques et charges	(288 811)	-
Total déductions =	(653 137)	(363 974)
Bénéfice fiscal avant provisions =	4 447 932	4 724 089
Dotations aux provisions affectées sur Adhérents	(1 485 520)	(847 329)
Dotations aux provisions collectives sur comptes Adhérents	(90 481)	(70 700)
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	(4 439)	(3 500)
Bénéfice fiscal =	2 867 492	3 802 560
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	1 003 622	1 330 896
A imputer		
Acomptes provisionnels payés	(1 197 806)	(1 025 562)
Retenues sur placements	(267)	(951)
Impôt à payer (à reporter) =	(194 451)	304 383
Contribution conjoncturelle au taux de 7,5% du bénéfice fiscal	215 062	-

Note 26 : Encaissements reçus des acheteurs factorés

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Encours de Financement des adhérents en début de période	90 477 991	85 554 281
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(97 071 452)	(90 477 991)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(708 450)	(505 449)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	876 449	708 450
Ristourne imputables aux adhérents en début de période	-	(9 262)
Ristourne imputables aux adhérents en fin de période	-	-
Financement des adhérents (TND + €)	340 086 354	341 594 644
Produits à recevoir en début de période	16 617	37 060
Produits à recevoir en fin de période	(34 180)	(16 617)
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	(90 753)
Produits perçus d'avance en fin de période	90 753	90 753
Revenus du factoring	13 693 048	13 357 621
Récupération frais bancaires	42 477	34 774
Récupération frais de justice	13 067	4 997
TVA collectée	865 665	822 724
Créances virées en Pertes	-	(652 795)
Compte d'attente en début de période	(121 133)	(121 133)
Compte d'attente en fin de période	133 216	121 133
Encaissements reçus des acheteurs	<u>348 269 669</u>	<u>350 452 436</u>

Note 27 : Flux liés aux financements

	<u>Début de période</u>	<u>Au 31 Décembre 2016</u>		<u>Fin de période</u>
		Utilisations	Remboursements	
Crédit à court terme UTB	94 278	12 089	-	106 367
Crédit à court terme BTE	2 179 095	3 664 701	3 822 973	2 020 823
Ligne d'avance CITI BANK	10 750 000	22 250 000	22 000 000	11 000 000
Ligne d'avance ABC	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Ligne d'avance BH	-	4 217 051	217 051	4 000 000
Certificat de dépôt (Hors Groupe)	1 000 000	44 500 000	45 500 000	-
Certificat de dépôt (Groupe)	-	95 000 000	93 500 000	1 500 000
Sous total	<u>24 023 373</u>	<u>179 643 841</u>	<u>175 040 024</u>	<u>28 627 190</u>
Billets de trésorerie UIB	-	(2 000 000)	(2 000 000)	-
Total	<u>24 023 373</u>	<u>177 643 841</u>	<u>173 040 024</u>	<u>28 627 190</u>

Note 28 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Fournisseurs d'exploitation en début de période	-	1 154
Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	-
Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	(47)	-
Avances et acomptes au personnel en début de période	(4 949)	(7 934)
Avances et acomptes au personnel en fin de période	3 961	4 949
Prêts au personnel en début de période	(189 104)	(176 069)
Prêts au personnel en fin de période	216 427	189 104
Autres comptes débiteurs en début de période	-	-
Autres comptes débiteurs en fin de période	130	-
Compte d'attente en début de période	(204 876)	(201 376)
Compte d'attente en fin de période	208 565	204 876
Charges constatées d'avance en début de période	(58 458)	(62 353)
Charges constatées d'avance en fin de période	44 829	58 458
Persomel, provisions pour congé payé en début de période	89 735	92 489
Persomel, provisions pour congé payé en fin de période	(118 945)	(89 735)
Persomel, autres charges à payer en début de période	390 868	231 184
Persomel, autres charges à payer en fin de période	(182 796)	(390 868)
Fonds social en début de période	249 136	257 297
Fonds social en fin de période	(244 374)	(249 136)
État, retenues sur salaires en début de période	39 682	37 984
État, retenues sur salaires en fin de période	(43 344)	(39 682)
État, retenues sur hon, com et loyers en début de période	10 070	54 369
État, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(6 875)	(10 070)
État, contribution conjoncturelle exceptionnelle en début de période	-	2 713
État, contribution conjoncturelle exceptionnelle en fin de période	-	-
Etat, impôts et taxes consignés en début de période	(110 291)	(110 291)
Etat, impôts et taxes consignés en fin de période	171 141	110 291
C.N.S.S en début de période	128 790	162 564
C.N.S.S en fin de période	(131 713)	(128 790)
Autres comptes créditeurs en début de période	332 289	339 556
Autres comptes créditeurs en fin de période	(627 452)	(332 289)
Diverses Charges à payer en début de période	377 508	566 203
Diverses Charges à payer en fin de période	(340 889)	(377 508)
TVA, payées sur biens et services	68 664	64 759
Charges de personnel	2 987 164	2 710 034
Autres charges d'exploitation	1 440 873	1 449 718
Commissions encourues	253 733	278 283
Récupération frais bancaires	42 477	34 774
Récupération frais de justice	13 067	4 997
Impôts et taxes	(104 550)	(90 219)
TVA non déductible	(4 721)	(3 753)
Autres gains	(10 371)	(21 831)
Autres pertes	113	399
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	<u>4 685 467</u>	<u>4 564 252</u>

Note 29 : Intérêts payés

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Intérêts courus sur crédits en début de période	1 393 599	217 283
Intérêts courus sur crédits en fin de période	(1 290 109)	(1 393 599)
Intérêts payés d'avance sur crédits en début de période	(3 139)	(524 047)
Intérêts payés d'avance sur crédits en fin de période	88 085	3 139
Produits de placement perçus d'avance en début de période	-	19 580
Produits de placement perçus d'avance en fin de période	-	-
Intérêts sur placement en Billets de Trésorerie	(3 466)	(30 187)
Charges financières	4 164 528	4 096 612
Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(33 660)	(41 877)
Intérêts payés	<u>4 315 838</u>	<u>2 346 904</u>

Note 30 : Impôts et taxes payés

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
État, impôts sur les sociétés à reporter début de période	-	-
État, impôts sur les sociétés à reporter fin de période	194 451	-
État, impôts sur les sociétés à liquider début de période	304 383	225 710
État, impôts sur les sociétés à liquider fin de période	-	(304 383)
État, contribution conjoncturelle à liquider début de période	-	-
État, contribution conjoncturelle à liquider fin de période	(215 062)	-
État, autres impôts et taxes à liquider début de période	49 524	27 943
État, autres impôts et taxes à liquider fin de période	(74 154)	(49 524)
TVA à payer en début de période	78 290	48 140
TVA à payer en fin de période	(78 448)	(78 290)
TVA non déductible	4 721	3 753
TVA payées	795 358	750 335
Impôts et taxes	104 550	90 219
Impôts sur les bénéfices	1 003 622	1 330 896
Contribution conjoncturelle	215 062	-
Impôts payés	<u>2 382 297</u>	<u>2 044 799</u>

Note 31: Décaissements (Encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations corporelles et incorporelles

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	8 166	41 572
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	220 773	280 914
TVA sur Investissements	1 643	7 630
Fournisseurs d'immobilisations en début de période	27	15 085
Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(27)	(27)
	<hr/>	<hr/>
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	<u>230 582</u>	<u>345 174</u>
Cessions d'immobilisations corporelles	-	49 801
Plus-value sur cessions d'immobilisations corporelles	26 143	16 577
Moins-value sur cessions d'immobilisations corporelles	-	(7 667)
	<hr/>	<hr/>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	<u>26 143</u>	<u>58 711</u>

Note 32 : Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice

	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
Caisses	303	150
Banques, découverts	(12 234 372)	(12 236 345)
	<hr/>	<hr/>
Liquidités et équivalents de liquidités	<u>(12 234 069)</u>	<u>(12 236 195)</u>

Note 33 : Opérations avec les parties liées

Tunisie Leasing (TL)

Cautions reçues

Le conseil d'administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers. L'encours des cautions reçues s'élève au 31 décembre 2016 à 11.000.000 DT et se détaille comme suit :

- Citibank : 11.000.000 DT

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

Contrat de location du siège

TF a conclu avec TL un contrat de location du siège social en vertu duquel TL met à la disposition de TF une partie du rez de chaussé, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

TL a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 249.839 DT au titre de l'exercice 2016.

TUNISIE VALEURS (TV)

Convention de gestion de la Société STIF

TF a créé au cours de l'exercice 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399.940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an. Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat.

Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2016 au titre de l'exercice 2015, s'élève à 1.885 DT.

Certificats de dépôt

TF a réalisé en 2016 des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie Valeurs détenue à hauteur de 27,37% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2016 s'élève à 137.083 DT.

L'encours des certificats de dépôt au 31 décembre 2016 s'élève à 1.000.000 DT.

Tunisie SICAV

Certificats de dépôt

TF a réalisé en 2016 des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2015 s'élève à 238.832 DT.

L'encours des certificats de dépôt au 31 décembre 2016 est nul.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD)

Certificats de dépôt

TF a réalisé en 2016 des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie Location Longue Durée (TLLD) détenue à hauteur de 99,44% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2016 s'élève à 6.298 DT.

L'encours des certificats de dépôt au 31 décembre 2016 s'élève à 500.000 DT.

Location de voitures

TF a loué des voitures auprès de Tunisie Location Longue Durée, la charge subie par TF au titre de l'exercice 2016 s'élève à 42 410 DT HTVA.

Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société Tunisie Factoring envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	<u>Président Directeur Général</u>		<u>Directeurs Généraux Adjoins</u>		<u>Membres du Conseil d'Administration, du Comité permanent d'audit et du Comité des risques</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme						
Rémunérations brutes	209 905	36 065	242 129	36 065	-	-
Charges sociales	-	-	53 721	13 430	-	-
Provisions pour congés payés	-	20 758	-	23 011	-	-
Avantages en nature	33 528	-	47 455	-	-	-
Jetons de présence et autres (*)	-	-	-	-	40 000	42 000
Avantages postérieurs à l'emploi (**)	-	-	5 010	-	-	-
Total	243 433	56 823	348 315	72 506	40 000	42 000

(*) Il s'agit des jetons de présence et rémunérations versés aux administrateurs, aux membres du comité permanent d'audit interne et aux membres du comité des risques.

(**) Primes d'assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite.

Note 34 : Evénements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 15 mars 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

8.4. Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers de Tunisie Factoring arrêtés au 31 décembre 2016

8.4.1. Notes complémentaires :

8.4.1.1. Etat des engagements hors bilan :

	31-déc-16	31-déc-15
1 - Engagements donnés :		
Engagements de financement donnés (disponible finançable)	3 173 073	3 576 704
Engagements de financements par billets à ordre	12 922 200	3 269 000
Engagements d'aval de traites donnés aux adhérents	694 000	862 000
Garanties données au titre des contrats sans recours	3 892 144	10 020 768
Engagements sur titres	560 000	560 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	21 241 417	18 288 472
2 - Engagements reçus :		
Garanties reçues des correspondants étrangers	91 752	-
Garanties reçues des adhérents	94 879 013	86 770 606
Garanties reçues de l'assureur crédit	3 892 144	10 020 768
Engagements de financements reçus	45 762 306	40 017 113
Emprunts obtenus non encore encaissés	6 000 000	2 250 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	150 625 215	139 058 487

La note sur les engagements hors bilan de Tunisie Factoring au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1-Engagements donnés						
a)garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties	3 892 144	3 892 144				
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement						
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e)abandon de créances						
f) engagement sur titre	560 000	560 000				
g) engagement par signature	16 789 273	16 789 273				
TOTAL	21 241 417	21 241 417				
2-Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties	98 862 909	98 862 909				
b) Garantie réelle						
* hypothèques						
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e)Engagements de financement reçu	45 762 306	45 762 306				
f) Emprunt obtenu non encore encaissé	6 000 000	6 000 000				
TOTAL	150 625 215	150 625 215				
3-Engagements réciproques						
*emprunt obtenu non encore encaissé						
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL						

8.4.1.2. Présentation de la contribution conjoncturelle au niveau de l'état de résultat :

Ci-après, l'Etat de Résultat après recommandation :

ETAT DE RESULTAT			
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016			
(Montants exprimés en dinars)			
	<u>Notes</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
REVENUS			
Commissions de factoring		4 610 946	4 437 937
Intérêts de financement		8 806 893	8 694 016
Autres commissions de factoring		275 209	225 668
TOTAL DES REVENUS	15	13 693 048	13 357 621
CHARGES FINANCIERES	16	(4 164 528)	(4 096 612)
COMMISSIONS ENCOURUES	17	(253 733)	(278 283)
PRODUITS DES PLACEMENTS	18	3 466	30 187
PRODUITS NETS		9 278 253	9 012 913
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	19	2 987 164	2 710 034
Dotations aux amortissements	20	699 921	665 712
Dotations nettes aux provisions	21	2 127 955	842 997
Autres charges d'exploitation	22	1 440 873	1 449 718
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		7 255 913	5 668 461
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 022 340	3 344 452
Autres gains ordinaires	23	36 514	38 785
Autres pertes ordinaires	24	(113)	(8 888)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		2 058 741	3 374 349
Impôt sur les bénéfices	25	(1 003 622)	(1 330 896)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		1 055 119	2 043 453
Eléments extraordinaires	25	(215 062)	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		840 057	2 043 453

8.4.1.3. Note sur les financements à court terme :

Ci-après, l'Etat des flux de trésorerie après recommandation :

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des acheteurs factorés	26	348 269 669	350 452 436
Financement des adhérents	26	(340 086 354)	(341 594 644)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(4 685 467)	(4 564 252)
Intérêts payés	29	(4 315 838)	(2 346 904)
Impôts et taxes payés	30	(2 382 297)	(2 044 799)
		(3 200 287)	(98 163)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(230 582)	(345 174)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	26 143	58 711
		(204 439)	(286 463)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	10	(600 000)	(600 000)
Encaissements provenant des emprunts	11	7 000 000	3 000 000
Remboursements d'emprunts	11	(7 596 965)	(3 962 806)
Encaissements provenant des crédits à court terme	27	177 643 841	121 160 196
Remboursements des crédits à court terme	27	(173 040 024)	(121 421 830)
		3 406 852	(1 824 440)
Variation de trésorerie		2 126	(2 209 066)
Trésorerie au début de l'exercice	32	(12 236 195)	(10 027 129)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	32	(12 234 069)	(12 236 195)

8.4.2. Notes explicatives :

8.4.2.1. Contrôle fiscal 2006-2008 :

Tunisie Factoring a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise, couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010. Néanmoins, l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités. Parallèlement, l'administration a formulé des réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

L'administration a interjeté appel en février 2016.

La cour d'appel dans son audience du 14/06/2017, a confirmé le jugement prononcé par le tribunal de 1ère instance.

Le montant provisionné par la société couvre largement le montant du jugement prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis et confirmé par la cour d'appel.

8.4.2.2. Contrôle fiscal 2009-2012 :

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise, couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. Néanmoins, l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015.

Conformément aux dispositions de l'article 45 du CDPF, un arrangement partiel a été conclu en juin 2017 et ayant pour effet le paiement d'un montant de 293 KDT, dont 211 KDT de pénalités. Ce montant a été déjà provisionné par la société au 31 décembre 2016 et par conséquent, cette situation n'a aucun effet sur l'évaluation.

Ainsi, le chef de redressement sur lequel il n'y a pas eu d'arrangement concerne le réinvestissement financier dont Tunisie Factoring a bénéficié en 2009 au titre de sa participation dans le capital de PROMOTEL. L'administration fiscale a accepté ledit chef de redressement dans sa première réponse mais qui l'a refusé par la suite.

La société compte maintenir sa position devant les tribunaux au titre dudit chef de redressement, que l'évaluateur l'estime défendable.

8.4.2.3. Autorisations par le conseil d'administration des conventions et opérations figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes :

- **Contrat de location du siège social auprès de TL :** Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réunie le 25 février 2015.
- **Convention de gestion de STIF par Tunisie Valeurs :** Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réunie le 17 février 2009.
- **Cautions reçues auprès de Tunisie Leasing :** Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réunie le 17 février 2009.
- **Opérations de financement :** Ces opérations sont récurrentes et rentrant dans le cadre de notre activité ordinaire. De plus, elles ont été approuvées par l'assemblée générale ordinaire dans le cadre de l'approbation par ses soins des états financiers 2016.

8.4.2.4. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Le conseil d'administration a délégué au comité de rémunération de fixer la rémunération du Président Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Adjointes et ce en date du 30/06/1999 ;05/08/2003 et le 11/02/2011.

8.4.2.5. Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers 2016 :

Aucun événement postérieur ayant un impact sur les comptes et la continuité d'exploitation de la société n'est survenu.

8.4.2.6. Provisions pour risques généraux

La provision pour risques généraux s'élève à 1 112 282 DT. Ce montant a été affecté parmi les passifs non courants de la société par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006. S'agissant d'une provision sans objet ne revêtant pas le caractère de passif, la société a décidé de présenter ce montant parmi les capitaux propres sous la rubrique « provision pour risques généraux ». Ce traitement a été approuvé par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007. En effet, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la remontée dans les fonds propres sous la rubrique fonds propres pour risques généraux bancaires, la provision non affectée s'élevant à un million cent douze mille deux cent quatre-vingt-deux dinars (1 112 282 DT) figurant aux passifs non courants du bilan au 31 décembre 2007. Ce traitement a été effectué suite à la demande de la Banque Centrale de Tunisie.

8.4.2.7. Détail des provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges englobent principalement les montants de la taxation au titre des deux contrôles fiscaux réclamés par l'administration fiscale ainsi qu'un éventuel risque social et fiscal pour la période allant de 2013-2016.

8.4.3. Notes rectificatives :

8.4.3.1. Note sur le Présentation de la contribution conjoncturelle au niveau de l'état de résultat

ETAT DE RESULTAT
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
REVENUS			
Commissions de factoring		4 610 946	4 437 937
Intérêts de financement		8 806 893	8 694 016
Autres commissions de factoring		275 209	225 668
TOTAL DES REVENUS	15	13 693 048	13 357 621
CHARGES FINANCIERES			
	16	(4 164 528)	(4 096 612)
COMMISSIONS ENCOURUES			
	17	(253 733)	(278 283)
PRODUITS DES PLACEMENTS			
	18	3 466	30 187
PRODUITS NETS		9 278 253	9 012 913
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	19	2 987 164	2 710 034
Dotations aux amortissements	20	699 921	665 712
Dotations nettes aux provisions	21	2 127 955	842 997
Autres charges d'exploitation	22	1 440 873	1 449 718
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		7 255 913	5 668 461
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 022 340	3 344 452
Autres gains ordinaires	23	36 514	38 785
Autres pertes ordinaires	24	(113)	(8 888)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		2 058 741	3 374 349
Impôt sur les bénéfices	25	(1 003 622)	(1 330 896)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		1 055 119	2 043 453
Eléments extraordinaires	25	(215 062)	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		840 057	2 043 453

8.5 Rapport général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016



ECC MAZARS
 Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
 Les Berges du Lac
 1053 Tunis
 Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
 E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



Société d'expertise comptable
 Inscrite au Tableau de l'Ordre
 Immeuble International City Center - Tour des Banques
 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
 Tél (L.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 495
 RC : 13114411996 - ME : 048096 RIAM 000
 Mail : administration@finor.com.tn

Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les Actionnaires de la société Tunisie Factoring SA (TF)

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la société Tunisie Factoring pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 129.947.337 dinars et un bénéfice net de 840.057 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Tunisie Factoring, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Factoring, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Nous attirons votre attention sur le fait que :

1- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1^{er} instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1^{er} instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

L'administration a interjeté appel en février 2016 et l'affaire suit encore son cours.

2- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 19 avril 2017

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



FINOR

Mustapha MEDHIOUB



Rapport Spécial des commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les Actionnaires de la société Tunisie Factoring SA (TF)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

- (1) TF a réalisé en 2016 des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2016 s'élève à 238.832 DT.

L'encours des certificats de dépôt au 31 décembre 2016 est nul.

- (2) TF a réalisé en 2016 des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie Location Longue Durée (TLLD) détenue à hauteur de 99,44% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2016 s'élève à 6.298 DT.

L'encours des certificats de dépôt au 31 décembre 2016 s'élève à 500.000 DT.

- (3) TF a réalisé en 2016 des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie Valeurs détenue à hauteur de 27,37% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2016 s'élève à 137.083 DT.

L'encours des certificats de dépôt au 31 décembre 2016 s'élève à 1.000.000 DT.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- (1) TF a conclu avec TL un contrat de location du siège social en vertu duquel TL met à la disposition de TF une partie du rez de chaussé, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement majoré de 5% le 1^{er} janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

TL a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 249.839 DT au titre de l'exercice 2016.

- (2) Tunisie Leasing (TL), qui détient 93,34% du capital de la société, a accordé des cautions solidaires en faveur de TF pour les besoins de son financement auprès du secteur bancaire et autres établissements financiers. Au 31 décembre 2016, l'encours des cautions reçues s'élève à 11.000.000 DT.

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

- (3) TF a créé au cours de l'exercice 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399.940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an. Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat.

Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2016 au titre de l'exercice 2015, s'élève à 1.885 DT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- (1) Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
- La rémunération du Président Directeur est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par le comité de rémunération du 18 mai 2016 et d'un bonus déterminé conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 18 octobre 1999 et du comité de rémunération de mars 2011. Par ailleurs, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.
 - La rémunération des deux Directeurs Généraux Adjointes est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par le comité de rémunération du 18 mai 2016 et d'un bonus déterminé par les comités de rémunération de décembre 2004 et de mars 2011. Par ailleurs, chaque Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction, d'une assurance groupe maladie et d'une indemnité de départ à la retraite conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et établissements financiers. Ladite indemnité est couverte par une assurance.

ailleurs, chaque Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction, d'une assurance groupe maladie et d'une indemnité de départ à la retraite conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et établissements financiers. Ladite indemnité est couverte par une assurance.

- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit Interne et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- (2) Les obligations et engagements de la société Tunisie Factoring envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	<u>Président Directeur Général</u>		<u>Directeurs Généraux Adjoins</u>		<u>Membres du Conseil d'Administration, du Comité permanent d'audit et du Comité des risques</u>	
	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2016</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2016</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2016</u>
Avantages à court terme						
Rémunérations brutes	209 905	36 065	242 129	36 065	-	-
Charges sociales	-	-	55 721	13 430	-	-
Provisions pour congés payés	-	20 758	-	23 011	-	-
Avantages en nature	33 528	-	47 455	-	-	-
Jetons de présence et autres (*)	-	-	-	-	40 000	42 000
Avantages postérieurs à l'emploi (**)	-	-	5 010	-	-	-
Total	243 433	56 823	348 315	72 506	40 000	42 000

(*) Il s'agit des jetons de présence et rémunérations versés aux administrateurs, aux membres du comité permanent d'audit interne et aux membres du comité des risques.

(**) Primes d'assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 19 avril 2017

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

8.6 États financiers intermédiaires au 30/06/2017

8.6.2. Etats financiers comparés au 30/06/2017

8.6.2.1. Bilans comparés au 30 juin 2017

		(Montants exprimés en dinars)			
	Notes	Juin 2017	Juin 2016	Décembre 2016	
ACTIFS					
ACTIFS NON COURANTS					
Immobilisations incorporelles		3 917 964	3 908 210	3 908 209	
Moins : amortissements	3	(3 819 563)	(3 327 268)	(3 580 668)	
		98 401	580 942	327 541	
Immobilisations corporelles		1 558 811	1 534 222	1 591 864	
Moins : amortissements	4	(1 172 587)	(1 043 430)	(1 108 656)	
		386 224	490 792	483 208	
Immobilisations financières	5	365 084	496 690	285 248	
Autres actifs non courants	6	39 212	68 874	51 919	
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		888 921	1 637 297	1 147 916	
ACTIFS COURANTS					
Acheteurs factorés		155 721 629	142 344 615	134 776 375	
Moins : provisions		(6 908 777)	(5 486 074)	(6 564 522)	
	7	148 812 852	136 858 541	128 211 853	
Autres actifs courants	8	492 075	407 879	587 265	
Liquidités et équivalents de liquidités	9	1 357	611	303	
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		149 306 284	137 267 032	128 799 421	
TOTAL DES ACTIFS		150 195 204	138 904 328	129 947 337	
PASSIFS					
PASSIFS NON COURANTS					
Capital social		10 000 000	10 000 000	10 000 000	
Réserves légales		1 000 000	1 000 000	1 000 000	
Résultats reportés		7 955 430	7 715 373	7 715 373	
Autres capitaux propres		1 952 282	1 952 282	1 952 282	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		20 907 712	20 667 655	20 667 655	
Résultat de l'exercice		698 890	743 293	840 057	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	10	21 606 602	21 410 948	21 507 712	
PASSIFS COURANTS					
Emprunts	11	12 947 006	18 920 305	17 458 762	
Provisions	12	2 189 940	1 766 750	1 976 339	
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		15 136 946	20 687 055	19 435 101	
PASSIFS COURANTS					
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	7	43 587 833	40 843 943	37 704 923	
Autres passifs courants	13	3 960 178	2 657 915	3 273 553	
Contours bancaires et autres passifs financiers	14	65 903 644	53 304 467	48 026 048	
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		113 451 655	96 806 325	89 004 524	
TOTAL DES PASSIFS		128 588 601	117 493 380	108 439 625	
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		150 195 204	138 904 328	129 947 337	

8.6.2.2. Etat des engagements hors bilan au 30 juin 2017

(Montants exprimés en dinars)

	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
1 - Engagements donnés :			
Engagements de financement donnés (disponible financier)	4 166 008	3 392 167	3 173 074
Engagements envers les correspondants (contrat Import)	0	0	0
Engagements de financement par billets à ordres	12 601 300	11 106 000	12 922 200
Engagements d'avals de traites données aux adhérents	180 200	703 000	694 000
Garanties données au titre des contrats sans recours	3 061 839	5 752 787	3 892 144
Engagements sur titres	560 000	560 000	560 000
TOTAL DES ENGAGEMENT DONNES	20 569 346	21 513 954	21 241 418
2 - Engagements reçus :			
Garanties reçues des correspondants étrangers	94 303	34 432	91 752
Garanties reçues des adhérents	106 410 143	98 053 558	94 879 013
Garanties reçues de l'assureur crédit	3 061 839	5 752 787	3 892 144
Engagements de financements reçus	26 406 613	25 604 580	45 762 306
Emprunt obtenu non encore encaissé	15 000 000	10 000 000	6 000 000
TOTAL DES ENGAGEMENT RECUS	150 972 897	139 445 357	150 625 215

8.6.2.3. Etat de résultat comparé au 30 juin 2017

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
REVENUS				
Commissions de factoring		2 422 565	2 360 795	4 610 946
Intérêts de financement		4 794 730	4 280 962	8 806 893
Autres commissions de factoring		145 195	117 513	275 209
TOTAL DES REVENUS	15	7 362 490	6 759 270	13 693 048
CHARGES FINANCIERES				
COMMISSIONS ENCOURUES	16	(2 196 735)	(2 016 593)	(4 164 528)
PRODUITS DES PLACEMENTS	17	(120 206)	(126 784)	(253 733)
PRODUITS NETS	18	5 045 549	4 619 359	9 278 253
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	19	1 797 535	1 668 911	2 987 164
Dotations aux amortissements	20	337 174	342 395	699 921
Dotations nettes aux provisions	21	457 605	627 303	2 127 955
Autres charges d'exploitation	22	787 276	734 819	1 440 873
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		3 379 591	3 373 428	7 255 913
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 665 959	1 245 931	2 022 340
Autres gains ordinaires	23	17 823	11 949	36 514
Autres pertes ordinaires	24	(293 582)	(65)	(113)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		1 390 200	1 257 815	2 058 741
Impôt sur les bénéfices	25	(691 309)	(514 522)	(1 003 622)
Contribution conjoncturelle		-	-	(215 062)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		698 891	743 293	840 057

8.6.2.4. Etat de flux de trésorerie comparé au 30 juin 2017

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des acheteurs factorés	26	175 576 933	163 495 942	348 269 669
Financement des adhérents	26	(182 641 345)	(167 485 108)	(340 086 354)
Encaissements provenant des crédits à court terme	27	86 250 085	100 768 072	177 643 841
Remboursements des crédits à court terme	27	(76 757 642)	(86 649 193)	(173 040 024)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(2 747 008)	(2 718 783)	(4 685 467)
Intérêts payés	29	(2 599 454)	(2 609 246)	(4 315 838)
Impôts et taxes payés	30	(785 672)	(1 160 696)	(2 382 298)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(3 704 103)	3 640 988	1 403 530
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	1 288	(133 115)	(230 582)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	100 000	7 243	26 143
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		101 288	(125 872)	(204 439)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	10	(600 000)	(600 000)	(600 000)
Encaissements provenant des emprunts	11	0	7 000 000	7 000 000
Remboursements d'emprunts	11	(4 412 833)	(4 962 608)	(7 596 965)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(5 012 833)	1 437 392	(1 196 965)
Variation de trésorerie		(8 615 649)	4 952 508	2 126
Trésorerie au début de l'exercice	32	(12 234 069)	(12 236 195)	(12 236 195)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	32	(20 849 718)	(7 283 687)	(12 234 069)

8.6.2.5. Notes aux Etats Financiers au 30 Juin 2017

Note 1 : Présentation de la société

La société a été créée le 30 juin 1999 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentées par des factures.

Le capital social s'élève au 30 Juin 2017 à dix millions de dinars (10 000 000 dinars) divisé en un million (1 000 000) actions de dix dinars chacune, intégralement libérées.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et établissements financiers.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

Note 2 : Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 - Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Marque	15 ans	6,67%
- LOGO	5 ans	20,00%
- Logiciels	3 et 5 ans	20,00% et 33,33%
- Matériel de transport	5 ans	20,00%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,00% et 20,00%
- Matériel informatique	3 ans	33,33%
- Installations générales	10 ans	10,00%

Sont inclus dans le coût des immobilisations corporelles et incorporelles, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

2-2 - Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;

- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

2-3 – Politique de provisionnement des engagements

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-3-1: Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	0% (*)
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0% (*)
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-3-2 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-3-3 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

- (3) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :
- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
 - Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.
- (4) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :
- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
 - Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-3-4 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Le calcul du taux de migration moyen du portefeuille TMM (en%), sur les années 2011 à 2015 selon la formule suivante :

$$\text{TMM} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Risque additionnel: les engagements 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N.

- Détermination d'un facteur scalaire « FS » (en%) traduisant l'aggravation des risques en 2016. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{FS} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2017}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2016}}$$

-
-
-
- Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Dans la présente étude, ce taux a été calculé sur la période de 2012 – 2016 selon la formule suivante :

$$\text{TPM} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

- Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

$$\text{PC} = \text{Engagements 0 et 1} \times \text{TMM} \times \text{FS} \times \text{TPM}$$

Il est à noter que la direction de Tunisie Factoring n'a pas procédé à la stratification du portefeuille pour le calcul de cette provision vu que les activités des adhérents sont très diversifiées et que leur nombre est relativement réduit.

2-4 - Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

2-4-1 : Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

2-4-2 : Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

2-4-3 : Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-5 - Règles de prise en compte des gains et des pertes de change

Les dettes et les créances libellées en monnaie étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

2-6 - Méthode de conversion des crédits libellés en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la NCT 15.

2-7 - Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

2-8 - Taxe sur la valeur ajoutée

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ».

La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ».

La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ».

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute			Amortissements			Valeur comptable nette	
		Début de période	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période		Cessions
Marque	6,67%	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-
Logiciels informatiques	20% et 33,33%	2 905 783	9 756	-	2 915 539	2 578 242	238 895	2 817 137	98 402
LOGO	20%	2 426	-	-	2 426	2 426	-	2 426	-
TOTAUX		3 908 209	9 756	-	3 917 965	3 077 180	238 895	3 819 563	98 402

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute			Amortissements			Valeur comptable nette	
		Début de période	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période		Cessions
Construction	5%	34 032	-	-	34 032	1 851	844	-	2 695
A.A.I	10%	68 763	-	-	68 763	35 923	3 310	-	39 233
M.M.B	10% et 20%	159 382	0	-	159 382	147 783	1 743	-	149 526
Matériel informatique	33,33%	801 998	1 296	0	803 294	663 573	43 913	-	707 486
Matériel de transport	20%	527 689	0	34 348	493 341	259 526	48 470	34 348	219 693
TOTAUX		1 591 864	1 296	34 348	1 558 812	1 108 656	98 279	34 348	1 172 587

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
Titres immobilisés	560 000	560 000	560 000
Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714	18 714
Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)	(18 714)
Prêt au personnel	137 314	152 805	157 478
<u>Total brut</u>	697 314	712 805	717 478
-			
Provisions sur titres immobilisés	(332 230)	(216 115)	(432 230)
<u>Total net</u>	365 084	496 690	285 248

Le portefeuille « titres immobilisés » se détaille au 30 Juin 2017 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date de souscription</u>	<u>Pourcentage de détention</u>
PROMOTEL	5 600	100	560 000	2009	3,79%

Note 6 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 39.213 et englobent exclusivement les frais d'émission de l'emprunt obligataire. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	127 456	-	127 456	75 537	12 706	88 243	39 213
TOTAUX		127 456	-	127 456	75 537	12 706	88 243	39 213

Les frais d'émission des emprunts seront résorbés au prorata des intérêts courus.

Note 7 : Comptes courants des adhérents et comptes des acheteurs

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 30 Juin 2017 comme suit :

	<u>30-juin-17</u>	<u>30-juin-16</u>	<u>31-déc-16</u>
Comptes des acheteurs factorés			
Comptes des acheteurs locaux	149 074 840	134 641 195	131 074 254
Comptes des acheteurs export	1 370 122	3 152 945	1 524 369
Comptes des acheteurs import	5 276 667	4 550 475	2 177 752
Sous total (A)	<u>155 721 629</u>	<u>142 344 615</u>	<u>134 776 375</u>
A déduire			
Provisions sur compte adhérents	(5 712 958)	(4 505 755)	(5 491 453)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 195 819)	(980 319)	(1 072 319)
Provisions sur compte acheteurs	-	-	(750)
Montant net	<u>148 812 852</u>	<u>136 858 542</u>	<u>128 211 853</u>
Comptes des adhérents			
FDG comptes en devise	184 767	178 296	205 565
Fonds de garantie (FDG Domestique)	15 236 089	14 384 796	13 540 290
Compte import	5 276 667	4 550 475	2 177 752
Disponibles	22 890 311	21 730 376	21 781 316
Sous total (B)	<u>43 587 833</u>	<u>40 843 943</u>	<u>37 704 923</u>
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	<u>112 133 795</u>	<u>101 500 672</u>	<u>97 071 452</u>

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 30/06/2017 se présentent comme suit :

(Montants exprimés en dinars)

		Classe 30-06-2017						
Nature Engagement		A	B1	B2	B3	B4	Total	
Domestique avec recours	Engagements	102 575	718	100	277	4 216	107 886	
	Provisions	-	-	11	42	4 216	4 269	
Domestique sans recours	Engagements	1 885	-	-	-	144	2 029	
	Provisions	-	-	-	-	144	144	
Export	Engagements	918	-	-	-	1 300	2 219	
	Provisions	-	-	-	-	1 300	1 300	
Total Engagements		105 379	718	100	277	5 660	112 134	
Engagements de financement donnés		4 126	17	23	0	-	4 166	
Engagements sous forme de B.O		12 601	-	-	-	-	12 601	
Total engagements hors bilan		16 727	17	-	0	-	16 767	
Total engagements par classe		122 106	735	123	277	5 660	128 901	
Total des Provisions Affectées				11	42	5 660	5 713	
Total Provisions collectives			1 196				1 196	
Taux des engagements non performants					4,70%			
Taux de couverture des engagements non performants					94,27%			

Le ratio des actifs non performant s'établit au 30 Juin 2017 à 4.70% contre 4,85% au 31 décembre 2016.

Le ratio de couverture des engagements par les provisions s'établit au 30 Juin 2017 à 94.27% contre 100% au 31 décembre 2016.

Note 8 : Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants se présente au 30 Juin 2017 comme suit :

	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
Avances et acomptes au personnel	6 096	6 084	3 962
Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	57 975	55 780	58 949
Etat, impôts et taxes consignés	171 141	110 291	171 141
Etat, impôts sur les sociétés à reporter (voir note 25)	-	-	194 451
Autres débiteurs	130	130	130
Charges constatées d'avance *	195 664	202 583	132 914
Produits à recevoir **	70 280	40 973	34 181
Règlement égarés	13 476	13 476	13 476
Produits d'indemnisation à recevoir	194 089	199 089	195 089
Total	708 851	628 405	804 293
Provision pour dépréciation (produits d'indemnisation à recevoir)	(194 839)	(198 589)	(195 089)
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(21 937)	(21 938)	(21 938)
Total	492 075	407 879	587 266

* Les charges constatées d'avance englobent :

Les intérêts payés d'avance sur les financements à court terme	131 618
Charges d'exploitation	64 046
	195 664

** Les produits à recevoir englobent essentiellement :

Les commissions à facturer au titre des financements d'opérations export	68 359
Les commissions Import	1 921
	70 280

Note 9 : Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent au 30 Juin 2017 comme suit :

	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
Caisse	1 357	611	303
Total	1 357	611	303

Note 10 : Capitaux Propres

Les capitaux propres se détaillent au 30 Juin 2017 comme suit :

	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
Capital social	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Réserves légales	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Résultats reportés	7 955 430	7 715 373	7 715 373
Réserve spéciale de réinvestissement exonéré	840 000	1 112 282	1 112 282
Provisions pour risques généraux	1 112 282	840 000	840 000
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	20 907 712	20 667 655	20 667 655
Résultat de l'exercice (1)	698 890	743 293	840 057
Total des capitaux propres avant affectation	21 606 602	21 410 948	21 507 712
Nombre d'actions (2)	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)	1,398	1,487	0,840

<u>Actionnaire</u>	<u>Capital souscrit</u>	
	<u>Et libéré</u>	<u>Pourcentage</u>
Tunisie Leasing	9 334 020	93,34%
STIF	484 090	4,84%
Personnes physiques	181 890	1,82%
<u>Total</u>	10 000 000	100,00%

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

La structure du capital se présente au 30 juin 2017 comme suit :

<u>Actionnaire</u>	<u>Capital souscrit</u>	
	<u>Et libéré</u>	<u>Pourcentage</u>
Tunisie Leasing	9 334 020	93,34%
STIF	484 090	4,84%
Personnes physiques	181 890	1,82%
<u>Total</u>	<u>10 000 000</u>	<u>100,00%</u>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente au 30 Juin 2017 comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Réserve spéciale de réinvestissement exonéré	Provisions pour risques généraux	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 Décembre 2015	10 000 000	1 000 000	6 271 920	840 000	1 112 282	2 043 453	21 267 655
Affectation des résultats			2 043 453			840 057	-
Affectation à la réserve spéciale de réinvestissement exonéré							-
Distribution de dividendes			(600 000)				(600 000)
Résultat de l'exercice						(2 043 453)	(2 043 453)
Soldes au 31 Décembre 2016	10 000 000	1 000 000	7 715 373	840 000	1 112 282	840 057	21 507 712
Affectation des résultats			840 057			(840 057)	-
Distribution de dividendes			(600 000)				(600 000)
Résultat de l'exercice						698 890	698 890
Soldes au 30 Juin 2017	10 000 000	1 000 000	7 955 430	840 000	1 112 282	698 890	21 606 602

Note 11 : Emprunts

TABLEAU DES EMPRUNTS
ARRETES AU 30 Juin 2017
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Montant du crédit	Modalité de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période		
						Solde	Échéances à + an	Échéances à - an
Emprunts bancaires			11 333 139	0	1 412 833	9 920 306	6 947 006	2 973 300
Amen Bank	5 000 000	Semestriellement (2014-2019)	2 714 314	-	505 755	2 208 559	1 142 933	1 065 626
Amen Bank	3 000 000	Semestriellement (2015-2020)	2 221 315	-	285 105	1 936 210	1 335 546	600 664
Amen Bank	2 000 000	Semestriellement (2016-2021)	1 828 140	-	177 233	1 650 907	1 277 568	373 339
BH	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	4 569 370	-	444 740	4 124 630	3 190 959	933 671
Emprunts obligataires			12 000 000	-	-	9 000 000	6 000 000	3 000 000
Emprunt obligataire TF 2014-01 (Taux fixe)	15 000 000	Annuellement (2016-2020)	11 200 000	-	2 800 000	8 400 000	5 600 000	2 800 000
Emprunt obligataire TF 2014-01 (Taux variable)			800 000	-	200 000	600 000	400 000	200 000
Total des emprunts			23 333 139	0	4 412 833	18 920 306	12 947 006	5 973 300

Note 12: Provisions pour risques et charges

Le détail des provisions pour risques et charges se présente au 30 Juin 2017 comme suit :

	<u>30-juin-17</u>	<u>30-juin-16</u>	<u>31-déc-16</u>
Provision pour risques et charges au début de l'exercice	1 976 340	1 824 850	1 824 850
Dotations aux provisions pour risques et charges	213 600	141 900	440 300
Reprises sur provisions pour risques et charges	0	(200 000)	(288 811)
<u>Provisions pour risques et charges en fin de période</u>	<u>2 189 940</u>	<u>1 766 750</u>	<u>1 976 340</u>

Note 13 : Autres passifs courants

Le détail des autres passifs courants se présente au 30 Juin 2017 comme suit :

	<u>30-juin-17</u>	<u>30-juin-16</u>	<u>31-déc-16</u>
Personnel, provisions pour congés payés	151 666	125 618	118 945
Personnel, autres charges à payer	130 472	146 818	182 796
Fournisseurs d'immobilisations	26	0	0
Fonds social	244 524	254 363	244 373
État, retenues sur salaires	102 033	58 958	43 344
État, retenues sur honoraires, commissions et loyers	17 513	40 052	6 875
État, impôts sur les sociétés à liquider	390 202	114 975	0
État, TVA à payer	69 885	53 936	78 448
État, TFP, FOPROLOS, TCL à payer	100 590	75 512	74 154
C.N.S.S et CAVIS	235 403	240 469	131 713
Avances sur cession titres immobilisés	227 770	127 770	127 770
Autres créditeurs	583 447	336 539	627 452
Compte d'attente	151 947	121 133	133 216
Diverses charges à payer	431 412	347 284	340 916
Produits perçus d'avance (Comm. Minimum 2006)	90 753	90 753	90 753
Comptes Adhérents à Régulariser : L/C	1 032 535	523 735	857 735
Total	<u>3 960 178</u>	<u>2 657 915</u>	<u>3 273 553</u>

Note 14 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent au 30 Juin 2017 comme suit :

	Note	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
Échéance à - d'un an sur emprunt AMEN	11	2 039 629	1 902 568	1 970 326
Échéance à - d'un an sur emprunt BTE	11	0	1 269 253	0
Échéance à - d'un an sur emprunt BH	11	933 671	875 370	904 051
Échéance à - d'un an sur emprunt obligataire	11	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Crédit à court terme UTB	(A)	125 414	107 910	106 367
Crédit à court terme BTE	(B)	1 994 218	2 084 342	2 020 823
Ligne d'avance CITIBANK	(C)	11 000 000	10 950 000	11 000 000
Ligne d'avance BH	(D)	-	-	4 000 000
Ligne de financement à court terme ABC	(E)	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Billets de trésorerie		15 000 000	15 000 000	1 500 000
Intérêts courus		959 636	830 725	1 290 110
Banques		20 851 075	7 284 298	12 234 372
Total	-	65 903 644	53 304 467	48 026 047

(A) : La convention porte sur un crédit à court terme de 7 622 450 €, destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,875 point, pour les tirages d'un montant supérieur ou égal à 22 875 €.

(B) : La convention porte sur un crédit à court terme de 6 000 000 €, destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,750 point.

(C) : Cette ligne est valable pour une durée d'un an à compter du 15 octobre 2015 et plafonnée à 11 000 000 dinars et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 1,5%.

(D) : Cette ligne est valable jusqu'au 31 mars 2017 et plafonnée à 5 000 000 dinars et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 2.25%.

(E) : Cette ligne est valable jusqu'au 30 juin 2017 et plafonnée à 10 000 000 dinars et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 2%. Un titre de crédit est établi pour chaque tirage et pour une période maximale de 12 mois.

Note 15 : Revenus

L'analyse des revenus du factoring se présente ainsi :

		<u>30-juin-17</u>	<u>30-juin-16</u>	<u>31-déc-16</u>
Commissions de factoring		2 422 565	2 360 795	4 610 946
Intérêts de financement	(A)	4 794 730	4 280 962	8 806 893
Autres commissions de factoring		145 195	117 512	275 209
	<u>Total</u>	<u>7 362 490</u>	<u>6 759 270</u>	<u>13 693 048</u>

Note 16 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

		<u>30-juin-17</u>	<u>30-juin-16</u>	<u>31-déc-16</u>
Intérêts sur emprunts bancaires		1 180 397	985 425	2 128 444
Intérêts sur emprunts obligataires		345 027	462 014	916 207
Intérêts sur crédit UTB		13 694	16 143	32 569
Intérêts des certificats de dépôt		252 861	260 926	528 906
Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts		12 706	16 705	33 660
Intérêts des comptes débiteurs		409 366	258 766	479 887
Intérêts des dépôts créditeurs		(16 619)	(3 321)	(17 503)
Frais sur titres		6 127	4 483	6 703
Perte de change		24 570	2 490	20 343
Gains de change		(31 394)	(17 400)	(19 606)
	<u>Total</u>	<u>2 196 735</u>	<u>1 986 231</u>	<u>4 109 609</u>

Note 17 : Commissions encourues

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

		<u>30-juin-17</u>	<u>30-juin-16</u>	<u>31-déc-16</u>
Commissions servies Export		1 175	1 282	2 475
Commissions servies domestique (AC)		110 007	119 567	212 363
Commissions servies aux apporteurs		9 024	5 935	38 895
	<u>Total</u>	<u>120 206</u>	<u>126 784</u>	<u>253 733</u>

Note 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
Intérêts sur billets de trésorerie	-	3 466	3 466
<u>Total</u>	-	3 466	3 466

Note 19 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
Salaires et complément de Salaires	1 441 200	1 326 505	2 377 268
Cotisations sociales	201 052	186 025	338 958
Autres charges sociales	155 283	156 381	270 939
<u>Total</u>	1 797 535	1 668 911	2 987 164

Note 20 : Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements de la période se détaillent comme suit :

	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	238 895	250 088	503 488
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	98 279	92 307	196 433
<u>Total</u>	337 174	342 396	699 921

Note 21 : Dotations nettes aux provisions

Il y a lieu de noter que la provision pour risques sur la clientèle a été constituée conformément à la politique de la société en la matière (voir note 2.3).

	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
Dotations aux provisions individuelles sur comptes adhérents	368 426	428 671	1 485 520
Dotations aux provisions collectives sur compte adhérents (*)	123 500	155 000	247 000
Reprises sur les provisions affectées sur Adhérents	(146 921)	(121 572)	(192 723)
Total (1)	345 005	462 099	1 539 797
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	-	7 689	-
Reprises sur les provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	(1 000)	(500)	(4 000)
Total (2)	(1 000)	7 189	4 440
Dotations nettes aux provisions pour risques sur la clientèle (1) + (2)	344 005	469 288	1 544 237
Dotations aux provisions sur titres immobilisés	-	216 115	432 230
Reprises sur les provisions immobilisation financière	(100 000)	-	-
Dotations nettes aux provisions sur titres immobilisés	(100 000)	216 115	432 230
Dotations aux provisions pour risques et charges	213 600	141 900	440 300
Reprise sur provisions pour risques et charges	-	(200 000)	(288 811)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	213 600	(58 100)	151 489
<u>Total général des dotations nettes aux provisions</u>	457 605	627 303	2 127 956

(*) Cette provision est constituée, en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

Note 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
Achat de matières et fournitures	50 360	50 764	112 548
<u>Total des achats</u>	50 360	50 764	112 548
Loyer	114 761	111 874	221 013
Entretiens et réparations	3 206	7 724	16 032
Études, recherches et divers services extérieurs	57 651	44 236	101 000
Services informatiques	167 224	146 973	300 877
<u>Total des services extérieurs</u>	342 842	310 805	638 923
Personnel extérieur à l'entreprise	12 160	28 494	43 913
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	114 213	140 815	249 852
Publicités, publications, relations publiques	35 795	16 757	21 358
Transports	8 244	14 056	22 862
Déplacements, missions et réceptions	22 168	3 479	7 674
Frais postaux et de télécommunications	52 086	54 450	110 511
Services bancaires et assimilés	79 440	84 149	177 221
Transfert de charges (frais bancaires)	(19 320)	(16 463)	(42 477)
Transfert de charges (frais de justice)	(2 319)	(10 018)	(13 067)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	302 467	315 719	577 846
Cotisation IFG	9 476	8 601	17 203
Jetons de présence	8 000	8 000	16 000
Rémunération des membres du CPAI et du comité des Risques	12 000	12 000	24 000
<u>Total des charges diverses</u>	29 476	28 601	57 203
Impôts et taxes sur rémunérations	38 124	36 613	66 085
T.C.L	15 653	14 409	29 167
Droits d'enregistrement et de timbres	6 258	6 454	9 298
TVA non récupérable	2 095	1 815	4 721
<u>Total des impôts et taxes</u>	62 130	59 291	109 271
<u>Total général</u>	787 276	765 181	1 495 791

Note 23: Autres gains ordinaires

Les autres gains se présentent comme suit :

	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
Intérêts / Prêts aux Personnels	4 823	4 685	10 350
Plus value sur cession d'immobilisations corporelles	13 000	7 243	26 143
Autres gains ordinaires	0	21	21
Total	17 823	11 949	36 514

Note 24 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

	30-juin-17	30-juin-16	30-déc-16
Pertes ordinaires :	293 582	65	113
Total	293 582	65	113

Note 25 : Impôt sur les bénéfices

Le décompte fiscal se présente comme suit:

	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
Résultat de l'exercice	698 890	743 293	840 057
Impôts sur les bénéfices	691 309	514 522	1 003 622
Bénéfice comptable	1 390 199	1 257 815	1 843 680
I. A réintégrer			
Provisions pour congés payés	-	-	-
Dotations aux provisions	705 526	949 375	2 613 489
Provisions fiscales 2011 affaires en cours	-	363 974	-
Provisions fiscales 2012 affaires en cours	0	364 326	364 326
Provisions fiscales 2013 affaires en cours	1 080 796	-	-
Diverses charges non déductibles	293 702	65	215 175
Jetons de présence et rémunération du CPAI	20 000	20 000	-
Fonds social	22 500	22 500	45 000
Amortissement Véhicule > 9 CV	11 668	11 668	23 400
Total réintégrations =	2 134 192	1 731 908	3 261 390
II. A déduire			
Provisions fiscales 2011 affaires en cours	-	(363 974)	-
Provisions fiscales 2012 affaires en cours	-	(364 326)	(364 326)
Provisions fiscales 2013 affaires en cours	(1 080 796)	-	-
Total déductions =	(1 080 796)	(728 300)	(364 326)
Bénéfice fiscal avant provisions =	2 443 596	2 261 423	4 740 744
Dotations aux provisions affectées sur Adhérents	(368 426)	(428 671)	(1 485 520)
Dotations aux provisions collectives sur comptes Adhérents	-	(155 000)	(90 481)
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	-	(7 689)	(8 439)
Reprise sur provision pour risques et charges	-	(200 000)	(288 811)
Reprises sur les provisions immobilisation financière	(100 000)	-	-
Bénéfice fiscal =	1 975 170	1 470 063	2 867 493
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	691 309	514 522	1 003 623
A imputer			
Report d'impôt	(194 451)	-	-
Acomptes provisionnels payés	(106 636)	(399 269)	(1 197 806)
Retenues sur placements	(21)	(278)	(267)
Impôt à payer (à reporter) =	390 202	114 975	(194 451)

Note 26 - Encaissement reçus des acheteurs factorés

	<u>30-juin-17</u>	<u>31-déc-16</u>
Encours de Financement des adhérents en début de période	97 071 452	90 477 991
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(112 133 795)	(97 071 452)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(876 449)	(708 449)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	1 051 249	876 449
Financement des adhérents (TND + €)	182 641 345	340 086 354
Produits à recevoir en début de période	34 181	16 617
Produits à recevoir en fin de période	(70 280)	(34 181)
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	(90 753)
Produits perçus d'avance en fin de période	90 753	90 753
Revenus du factoring	7 362 490	13 693 048
Récupération frais bancaires	19 320	42 477
Récupération frais de justice	2 319	13 067
TVA collectée	456 371	865 665
Compte d'attente adhérente en début de période	(133 216)	(121 133)
Compte d'attente adhérente en fin de période	151 947	133 216
Encaissements reçus des acheteurs =	<u>175 576 933</u>	<u>348 269 669</u>

Note 27 : Flux liés aux financements

	<u>Début de période</u>	<u>Au 30 Juin 2017</u>		<u>Fin de période</u>
		<u>Utilisations</u>	<u>Remboursements</u>	
-				
Crédit à court terme UTB	106 367	19 047		125 414
Crédit à court terme BTE	2 020 823	231 038	257 642	1 994 219
Ligne d'avance CITI BANK	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000
Ligne d'avance ABC	10 000 000	4 500 000	4 500 000	10 000 000
Ligne d'avance BH	4 000 000	0	0	4 000 000
Certificat de dépôt (Hors Groupe)	0	11 500 000	4 000 000	7 500 000
Certificat de dépôt (Groupe)	1 500 000	59 000 000	53 000 000	7 500 000
<u>Total</u>	<u>28 627 190</u>	<u>86 250 085</u>	<u>76 757 642</u>	<u>38 119 633</u>

Note 28 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

	30-juin-17	31-déc-16
Fournisseurs d'exploitation en début de période	-	(48)
Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(959)	-
Avances et acomptes au personnel en début de période	(3 962)	(4 949)
Avances et acomptes au personnel en fin de période	6 096	3 962
Prêts au personnel en début de période	(216 426)	(189 104)
Prêts au personnel en fin de période	195 289	216 426
Autres comptes débiteurs en début de période	(130)	0
Autres comptes débiteurs en fin de période	130	130
Compte d'attente en début de période	(208 565)	(204 876)
Compte d'attente en fin de période	207 565	208 565
Charges constatées d'avance en début de période	(44 829)	(58 459)
Charges constatées d'avance en fin de période	64 046	44 829
Personnel, congés à payer en début de période	118 945	89 735
Personnel, congés à payer en fin de période	(151 666)	(118 945)
Personnel, autres charges à payer en début de période	182 796	390 869
Personnel, autres charges à payer en fin de période	(130 472)	(182 796)
Fonds social en début de période	244 373	249 136
Fonds social en fin de période	(244 524)	(244 373)
État, retenues sur salaires en début de période	43 344	39 682
État, retenues sur salaires en fin de période	(102 033)	(43 344)
État, retenues sur hon, com et loyers en début de période	6 875	10 070
État, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(17 513)	(6 875)
Opérations particulières avec l'état (caution) en début de période	(171 141)	(110 291)
Opérations particulières avec l'état (caution) en fin de période	171 141	171 141
C.N.S.S en début de période	131 713	128 790
C.N.S.S en fin de période	(235 403)	(131 713)
Autres comptes créditeurs en début de période	627 452	332 289
Autres comptes créditeurs en fin de période	(583 447)	(627 452)
Diverses Charges à payer en début de période	340 889	377 507
Diverses Charges à payer en fin de période	(430 453)	(340 889)
TVA, payées sur biens et services	36 013	68 664
Charges de personnel	1 797 536	2 987 164
Autres charges d'exploitation	745 856	1 440 873
Commissions encourues	120 206	253 733
Récupération frais bancaires	19 320	42 477
Récupération frais de justice	2 319	13 067
Impôts et taxes	(60 035)	(104 551)
TVA non déductible	(2 095)	(4 721)
Autres gains	(4 823)	(10 371)
Autres pertes	293 582	113
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel =	2 747 008	4 685 468

Note 29 : Intérêts payés

	<u>30-juin-17</u>	<u>31-déc-16</u>
Intérêts courus sur crédits en début de période	1 290 110	1 393 598
Intérêts courus sur crédits en fin de période	(959 637)	(1 290 110)
Intérêts payés d'avance sur crédits en début de période	(88 085)	(3 139)
Intérêts payés d'avance sur crédits en fin de période	131 618	88 085
Frais d'émission d'emprunts en début de période	(51 919)	(85 578)
Frais d'émission d'emprunts en fin de période	39 212	51 919
Intérêts sur placement en Billets de Trésorerie	0	(3 466)
Charges financières	2 238 156	4 164 527
Intérêts payés =	<u>2 599 454</u>	<u>4 315 835</u>

Note 30 : Impôts et taxes payés

	<u>30-juin-17</u>	<u>31-déc-16</u>
État, impôts sur les sociétés à reporter début de période	(194 451)	304 383
État, impôts sur les sociétés à liquider fin de période	(390 202)	194 451
Contribution au Budget de l'État en début de période	215 062	0
Contribution au Budget de l'État en fin de période	0	(215 062)
État, autres impôts et taxes à payer en début de période	74 154	49 524
État, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(100 590)	(74 154)
TVA à payer en début de période	78 448	78 290
TVA à payer en fin de période	(69 885)	(78 448)
TVA non déductible	2 095	4 721
TVA payées	419 697	795 358
Impôts et taxes	60 035	104 551
Impôts sur les bénéfices	691 309	1 003 622
Contribution conjoncturelle	0	215 062
Impôts payés =	<u>785 672</u>	<u>2 382 298</u>

Note 31: Décaissements (Encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations corporelles et incorporelles

	30-juin-17	31-déc-16
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	9 756	8 166
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	1 296	220 773
TVA sur Investissements	661	1 643
Fournisseurs d'immobilisations en début de période	27	27
Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(27)	(27)
Produits nets sur cessions d'immobilisations corporelles	(13 000)	(26 143)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 288)	204 439

Note 32 : Décaissements (encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations financières

	30-juin-17	31-déc-16
Titres immobilisés libérés début période	560 000	560 000
Titres immobilisés libérés fin période	(560 000)	(560 000)
Avances sur cession titres immobilisés en début de période	(127 770)	(127 770)
Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	227 770	127 770
Dépôts et cautionnements versés début période	18 714	18 714
Dépôts et cautionnements versés fin période	(18 714)	(18 714)
Décaissements (encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations financières	100 000	0

Note 33 : Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice

	30-juin-17	31-déc-16
Caisses	1 357	303
Banques, découverts	(20 851 075)	(12 234 372)
Liquidités et équivalents de liquidités	(20 849 718)	(12 234 068)

Note 34 : Evènements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 18 août 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des évènements postérieurs nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

8.7 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers intermédiaires de Tunisie Factoring arrêtés au 30 juin 2017

8.7.1 Notes complémentaires :

8.7.1.1 Notes sur les financements à court terme :

ÉTATS DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2017
(Montants exprimés en dinars)

	Note	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des acheteurs factorés	26	175 576 933	163 495 942	348 269 669
Financement des adhérents	26	(182 641 345)	(167 485 108)	(340 086 354)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	28	(2 747 008)	(2 718 783)	(4 685 467)
Intérêts payés	29	(2 599 454)	(2 609 246)	(4 315 838)
Impôts et taxes payés	30	(785 672)	(1 160 696)	(2 382 297)
		<u>(13 196 546)</u>	<u>(10 477 891)</u>	<u>(3 200 287)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	1 288	(133 115)	(230 582)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	100 000	7 243	26 143
		<u>101 288</u>	<u>(125 872)</u>	<u>(204 439)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	10	(600 000)	(600 000)	(600 000)
Encaissements provenant des emprunts	11	0	7 000 000	7 000 000
Remboursements d'emprunts	11	(4 412 833)	(4 962 608)	(7 596 965)
Encaissements provenant des crédits à court terme	27	86 250 085	100 768 072	177 643 841
Remboursements des crédits à court terme	27	(76 757 642)	(86 649 193)	(173 040 024)
		<u>4 479 610</u>	<u>15 556 271</u>	<u>3 406 852</u>
Variation de trésorerie		<u>(8 615 648)</u>	<u>4 952 508</u>	<u>2 126</u>
Trésorerie au début de l'exercice	32	(12 234 069)	(12 236 195)	(12 236 195)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	32	(20 849 718)	(7 283 687)	(12 234 069)

8.7.1.2 Note 34 sur les événements postérieurs :

La Note 34 stipule que les états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 18 août 2017 ; par conséquent les événements postérieurs survenus entre le 30 juin 2017 et le 18 août 2017 sont reflétés au niveau des états financiers.

Aucun événement postérieur ayant un impact sur les comptes et la continuité d'exploitation de la société n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice jusqu'à la date d'aujourd'hui.

8.7.1.3 Note sur les parties liées comportant toutes les informations exigées par la NC 39 relative aux informations sur les parties liées :

Tunisie Leasing (TL)

Cautions reçues

Le conseil d'administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers. L'encours des cautions reçues s'élève au 30 juin 2017 à 11.000.000 DT et se détaille comme suit :

- Citibank : 11.000.000 DT

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

Le conseil d'administration de Tunisie Leasing en date du 20 Avril 2017 a accepté de se porter garant, irrévocablement et inconditionnellement à la demande de conseil de Tunisie Factoring, pour le montant en dépassement de ses fonds propres soit pour un montant maximum de 3 000 000 DT.

Contrat de location du siège

TF a conclu avec TL un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel TL met à la disposition de TF une partie du rez de chaussé, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

TL a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardienage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 93.576 DT au 30 juin 2017.

TUNISIE VALEURS (TV)

Convention de gestion de la Société STIF

TF a créé au cours de l'exercice 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399.940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an. Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat.

Aucun montant n'a été facturé en 2017.

Certificats de dépôt

TF a réalisé au 30 juin 2017 des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie Valeurs détenue à hauteur de 27,37% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au 30 juin 2017 s'élève à 60 795 DT.

L'encours des certificats de dépôt au 30 juin 2017 est nul.

Tunisie SICAV

Certificats de dépôt

TF a réalisé au 30 juin 2017 des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au 30 juin 2017 s'élève à 80.446 DT.

L'encours des certificats de dépôt au 30 juin 2017 s'élève à 6.000.000 DT.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD)

Certificats de dépôt

TF a réalisé au 30 juin 2017 des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie Location Longue Durée (TLLD) détenue à hauteur de 99,44% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au 30 juin 2017 s'élève à 30 749 DT.

L'encours des certificats de dépôt au 30 juin 2017 s'élève à 1.500.000 DT.

Location de voitures

TF a loué des voitures auprès de Tunisie Location Longue Durée, la charge subie par TF au 30 juin 2017 s'élève à 21 182 DT HTVA.

8.7.2 Notes explicatives :

8.7.2.1 Note sur les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges englobent principalement les montants de la taxation au titre des deux contrôles fiscaux réclamés par l'administration fiscale ainsi qu'un éventuel risque social et fiscal pour la période allant de 2013 à 2017.

8.7.2.2 Note rectificative de la note 24 « autres pertes ordinaires »

La totalité de la perte constatée est relative à l'affaire du contentieux fiscal.

L'augmentation significative de la rubrique autres pertes ordinaires de 294 KDT est due à la clôture partielle du dossier fiscal par arrangement conclu en juin 2017 avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

8.7.3 Notes rectificatives :

8.7.3.1 Note sur l'Etat de résultat

ETAT DE RESULTAT
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 30 Juin 2017
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
REVENUS				
Commissions de factoring		2 422 565	2 360 795	4 610 946
Intérêts de financement		4 794 730	4 280 962	8 806 893
Autres commissions de factoring		145 195	117 513	275 209
TOTAL DES REVENUS	15	7 362 490	6 759 270	13 693 048
CHARGES FINANCIERES				
	16	(2 238 156)	(2 016 593)	(4 164 528)
COMMISSIONS ENCOURUES	17	(120 206)	(126 784)	(253 733)
PRODUITS DES PLACEMENTS	18	-	3 466	3 466
PRODUITS NETS		5 004 129	4 619 359	9 278 253
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	19	1 797 535	1 668 911	2 987 164
Dotations aux amortissements	20	337 174	342 395	699 921
Dotations nettes aux provisions	21	457 605	627 303	2 127 955
Autres charges d'exploitation	22	745 856	734 819	1 440 873
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		3 338 170	3 373 428	7 255 913
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 665 959	1 245 931	2 022 340
Autres gains et pertes ordinaires				
Autres gains ordinaires	23	17 823	11 949	36 514
Autres pertes ordinaires	24	(293 582)	(65)	(113)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		1 390 199	1 257 815	2 058 741
Impôt sur les bénéfices	25	(691 309)	(514 522)	(1 003 622)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		698 890	743 293	1 055 119
Eléments extraordinaires (Gain / Perte)		-	-	(215 062)
Résultat net de l'exercice		698 890	743 293	840 057

8.7.3.2 Note rectificative de la note 10 « capitaux propres », « tableau de variation des capitaux propres »

Désignation	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Réserve spéciale de réinvestissement exonéré	Provisions pour risques généraux	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 Décembre 2015	10 000 000	1 000 000	6 271 920	840 000	1 112 282	2 043 453	21 267 655
Affectation des résultats			2 043 453			(2 043 453)	-
Affectation à la réserve spéciale de réinvestissement exonéré							-
Distribution de dividendes			(600 000)				(600 000)
Résultat de l'exercice						840 057	840 057
Soldes au 31 Décembre 2016	10 000 000	1 000 000	7 715 373	840 000	1 112 282	840 057	21 507 712
Affectation des résultats			840 057			(840 057)	-
Distribution de dividendes			(600 000)				(600 000)
Résultat de l'exercice						698 890	698 890
Soldes au 30 Juin 2017	10 000 000	1 000 000	7 955 430	840 000	1 112 282	698 890	21 606 602

8.7.3.3 Note rectificative de la note 13 « Autres passifs courants »

	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
Personnel, provisions pour congés payés	151 666	125 618	118 945
Personnel, autres charges à payer	130 472	146 817	182 796
Fournisseurs d'exploitation	-	1 618	-
Fournisseurs d'immobilisations	27	27	27
Fonds social	244 524	254 363	244 374
État, retenues sur salaires	102 033	58 958	43 344
État, retenues sur honoraires, commissions et loyers	17 513	40 052	6 875
État, impôts sur les sociétés à liquider	390 202	114 975	-
État, TVA à payer	69 885	53 936	78 448
État, TFP, FOPROLOS, TCL à payer	100 590	75 512	74 154
État, contribution conjoncturelle	-	-	215 062
C.N.S.S et CAVIS	235 403	240 469	131 713
Avances sur cession titres immobilisés	227 770	127 770	127 770
Autres créditeurs	583 447	336 539	627 452
Compte d'attente	151 946	121 133	133 216
Diverses charges à payer	431 412	345 639	340 889
Produits perçus d'avance (Comm. Minimum 2006)	90 753	90 753	90 753
Comptes Adhérents à Régulariser : L/C	1 032 535	523 735	857 735
Total	3 960 178	2 657 915	3 273 553

8.7.3.4 Note rectificative de la note 25 « impôt sur les bénéfices »

Concernant les diverses charges non déductibles, l'écart correspond à la contribution conjoncturelle de 215 KDT qui a été présenté d'une manière distincte dans les notes aux EF du 31/12/2016 et a été retraité au niveau de la note du 30/06/2017.

	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
Résultat de l'exercice	698 890	743 293	840 057
Impôts sur les bénéfices	691 309	514 522	1 003 622
Contribution conjoncturelle au taux de 7,5% du bénéfice fiscal			215 062
Bénéfice comptable	1 390 199	1 257 815	2 058 741
I. A réintégrer			
Provisions pour congés payés	-	-	-
Dotations aux provisions	705 526	948 875	2 609 489
Provisions fiscales 2011 affaires en cours	-	363 974	-
Provisions fiscales 2012 affaires en cours	-	364 326	364 326
Provisions fiscales 2013 affaires en cours	1 080 796	-	-
Diverses charges non déductibles	293 702	65	113
Jetons de présence et rémunération du CPAI	20 000	20 000	-
Fonds social	22 500	22 500	45 000
Amortissement Véhicule > 9 CV	11 668	11 668	23 400
Total réintégrations =	2 134 192	1 731 408	3 042 328
II. A déduire			
Provisions fiscales 2011 affaires en cours	-	(363 974)	-
Provisions fiscales 2012 affaires en cours	-	(364 326)	(364 326)
Provisions fiscales 2013 affaires en cours	(1 080 796)	-	-
Reprise sur provision pour risques et charges	-	(200 000)	(288 811)
Total déductions =	(1 080 796)	(928 300)	(653 137)
Bénéfice fiscal avant provisions =	2 443 596	2 060 923	4 447 932
Dotations aux provisions affectées sur Adhérents	(368 426)	(428 671)	(1 485 520)
Dotations aux provisions collectives sur comptes Adhérents	-	(155 000)	(90 481)
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	-	(7 189)	(4 439)
Reprises sur les provisions immobilisation financière	(100 000)	-	-
Bénéfice fiscal =	1 975 170	1 470 063	2 867 492
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	691 309	514 522	1 003 622
A imputer			
Report d'impôt	(194 451)	-	-
Acomptes provisionnels payés	(106 636)	(399 269)	(1 197 806)
Retenues sur placements	(21)	(278)	(267)
Impôt à payer (à reporter) =	390 202	114 975	(194 451)

8.7.3.5 Note rectificative des notes 26 à 33

Note 26 - ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
Encours de Financement des adhérents en début de période	97 071 452	90 477 991	90 477 991
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(112 133 795)	(101 500 672)	(97 071 452)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(876 449)	(708 450)	(708 450)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	1 051 249	542 449	876 449
Financement des adhérents (TND + €)	182 641 345	167 485 108	340 086 354
Produits à recevoir en début de période	34 181	16 617	16 617
Produits à recevoir en fin de période	(70 280)	(40 972)	(34 180)
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	(90 753)	(90 753)
Produits perçus d'avance en fin de période	90 753	90 753	90 753
Revenus du factoring	7 362 490	6 759 270	13 693 048
Récupération frais bancaires	19 320	16 463	42 477
Récupération frais de justice	2 319	10 018	13 067
TVA collectée	456 371	438 120	865 665
Compte d'attente adhérents en début de période	(133 216)	(121 133)	(121 133)
Compte d'attente adhérents en fin de période	151 947	121 133	133 216
Encaissements reçus des acheteurs =	175 576 933	163 495 942	348 269 669

Note 27 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DES CREDITS A COURT TERME

	Début de période	Au 30 juin 2017 Utilisations	Au 30 juin 2017 Remboursements	Fin de période
Crédit à court terme UTB	106 367	19 047		125 414
Crédit à court terme BTE	2 020 823	231 038	257 642	1 994 219
Ligne d'avance CITI BANK	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000
Ligne d'avance ABC	10 000 000	4 500 000	4 500 000	10 000 000
Ligne d'avance BH	4 000 000	0	4 000 000	0
Certificat de dépôt (Hors Groupe)	0	11 500 000	4 000 000	7 500 000
Certificat de dépôt (Groupe)	1 500 000	59 000 000	53 000 000	7 500 000
Total =	28 627 190	86 250 085	76 757 642	38 119 633

Note 28 : SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
Fournisseurs d'exploitation en début de période	0	0	(47)
Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(959)	(1 665)	0
Avances et acomptes au personnel en début de période	(3 962)	(4 949)	(4 949)
Avances et acomptes au personnel en fin de période	6 096	6 084	3 961
Prêts au personnel en début de période	(216 426)	(189 104)	(189 104)
Prêts au personnel en fin de période	195 289	208 585	216 427
Autres comptes débiteurs en début de période	(130)	0	0
Autres comptes débiteurs en fin de période	130	130	130
Compte d'attente en début de période	(208 565)	(204 876)	(204 876)
Compte d'attente en fin de période	207 565	212 565	208 565
Charges constatées d'avance en début de période	(44 829)	(58 458)	(58 458)
Charges constatées d'avance en fin de période	64 046	149 493	44 829
Personnel, congés à payer en début de période	118 945	89 735	89 735
Personnel, congés à payer en fin de période	(151 666)	(125 618)	(118 945)
Personnel, autres charges à payer en début de période	182 796	390 868	390 868
Personnel, autres charges à payer en fin de période	(130 472)	(146 817)	(182 796)
Fonds social en début de période	244 373	249 136	249 136
Fonds social en fin de période	(244 524)	(254 363)	(244 374)
État, retenues sur salaires en début de période	43 344	39 682	39 682
État, retenues sur salaires en fin de période	(102 033)	(58 958)	(43 344)
État, retenues sur hon, com et loyers en début de période	6 875	10 070	10 070
État, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(17 513)	(40 052)	(6 875)
Opérations particulières avec l'état (caution) en début de période	(171 141)	(110 291)	(110 291)
Opérations particulières avec l'état (caution) en fin de période	171 141	110 291	171 141
C.N.S.S en début de période	131 713	128 790	128 790
C.N.S.S en fin de période	(235 403)	(240 469)	(131 713)
Autres comptes créditeurs en début de période	627 452	332 289	332 289
Autres comptes créditeurs en fin de période	(583 447)	(336 539)	(627 452)
Diverses Charges à payer en début de période	340 889	377 508	377 508
Diverses Charges à payer en fin de période	(430 453)	(345 639)	(340 889)
TVA, payées sur biens et services	36 013	38 293	68 664
Charges de personnel	1 797 536	1 668 911	2 987 164
Autres charges d'exploitation	745 856	734 819	1 440 873
Commissions encourues	120 206	126 784	253 733
Récupération frais bancaires	19 320	16 463	42 477
Récupération frais de justice	2 319	10 018	13 067
Impôts et taxes	(60 035)	(57 476)	(104 550)
TVA non déductible	(2 095)	(1 815)	(4 721)
Autres gains	(4 823)	(4 706)	(10 371)
Autres pertes	293 582	65	113
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel =	2 747 008	2 718 783	4 685 467

Note 29 : INTÉRÊTS PAYÉS

	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
Intérêts courus sur crédits en début de période	1 290 110	1 393 599	1 393 598
Intérêts courus sur crédits en fin de période	(959 637)	(830 725)	(1 290 110)
Intérêts payés d'avance sur crédits en début de période	(88 085)	(3 139)	(3 139)
Intérêts payés d'avance sur crédits en fin de période	131 618	53 089	88 085
Frais d'émission d'emprunts en début de période	(51 919)	(85 578)	(85 578)
Frais d'émission d'emprunts en fin de période	39 212	68 873	51 919
Intérêts sur placement en Billets de Trésorerie	0	(3 466)	(3 466)
Charges financières	2 238 156	2 016 593	4 164 527
Intérêts payés =	2 599 454	2 609 246	4 315 835

Note 30 : IMPÔTS ET TAXES PAYES

	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
État, impôts sur les sociétés à reporter début de période	(194 451)	304 383	304 383
État, impôts sur les sociétés à liquider fin de période	(390 202)	(114 975)	194 451
Contribution au Budget de l'État en début de période	215 062	0	0
Contribution au Budget de l'État en fin de période	0	0	(215 062)
État, autres impôts et taxes à payer en début de période	74 154	49 524	49 524
État, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(100 590)	(75 512)	(74 154)
TVA à payer en début de période	78 448	78 290	78 290
TVA à payer en fin de période	(69 885)	(53 936)	(78 448)
TVA non déductible	2 095	1 815	4 721
TVA payées	419 697	399 109	795 358
Impôts et taxes	60 035	57 476	104 551
Impôts sur les bénéficiaires	691 309	514 522	1 003 622
Contribution conjoncturelle	0	0	215 062
Impôts payés =	785 672	1 160 696	2 382 298

Note 31 : DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	9 756	8 166	8 166
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	1 296	124 231	220 773
TVA sur Investissements	661	718	1 643
Fournisseurs d'immobilisations en début de période	27	27	27
Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(27)	(27)	(27)
Produits nets sur cessions d'immobilisations corporelles	(13 000)	(7 243)	(26 143)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 288)	125 872	204 439

Note 32 : DÉCAISSEMENTS (ENCAISSEMENTS) PROVENANT DE L'ACQUISITION (CESSION) D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
Titres immobilisés libérés début période	560 000	560 000	560 000
Titres immobilisés libérés fin période	(560 000)	(560 000)	(560 000)
Avances sur cession titres immobilisés en début de période	(127 770)	(127 770)	(127 770)
Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	227 770	127 770	127 770
Dépôts et cautionnements versés début période	18 714	18 714	18 714
Dépôts et cautionnements versés fin période	(18 714)	(18 714)	(18 714)
Décaissements (encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations financières	100 000	0	0

Note 33 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
Caisses	1 357	611	303
Banques, découverts	(20 851 075)	(7 284 298)	(12 234 372)
Liquidités et équivalents de liquidités	(20 849 718)	(7 283 687)	(12 234 069)

8.7.3.6 Note rectificative de la note « flux liés aux financements »

Le solde de fin de période lié aux financements par des emprunts s'élève bien à 38 120 KDT.

Le remboursement de l'année sur la ligne d'avance BH qui s'élève à 4 000 KDT a été présenté par erreur au niveau de la dernière colonne ;

Note 28 : FLUX LIES AUX FINANCEMENTS

	<u>Début de période</u>	<u>Au 30 Juin 2017</u>		<u>Fin de période</u>
		<u>Utilisations</u>	<u>Remboursements</u>	
Crédit à court terme UTB	106 367	19 047		125 414
Crédit à court terme BTE	2 020 823	231 038	257 642	1 994 219
Ligne d'avance CITI BANK	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000
Ligne d'avance ABC	10 000 000	4 500 000	4 500 000	10 000 000
Ligne d'avance BH	4 000 000	0	4 000 000	0
Certificat de dépôt (Hors Groupe)	0	11 500 000	4 000 000	7 500 000
Certificat de dépôt (Groupe)	1 500 000	59 000 000	53 000 000	7 500 000
<u>Total</u>	<u>28 627 190</u>	<u>86 250 085</u>	<u>76 757 642</u>	<u>38 119 633</u>

8.8 Rapport d'examen limité sur les états financiers intermédiaires au 30/06/2017



ECC MAZARS
 Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
 Les Berges du Lac
 1053 Tunis
 Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
 E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn
 MF : 578728R/A/M/000



AMC Ernst & Young
 Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord
 1003 Tunis, Tunisie
 Tél.: +216 70 749 111
 Fax: +216 70 749 045
 E-mail :tunisoffice@tn.ey.com
 MF : 035482WAM000

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2017

**Mesdames, messieurs les Actionnaires de
 Tunisie Factoring SA,**

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « Tunisie Factoring » couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2017. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 150 195 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 699 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « Tunisie Factoring », comprenant le bilan au 30 juin 2017, l'état des engagements hors bilan ainsi que, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « Tunisie Factoring » au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Nous attirons votre attention sur le fait que :

1- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

L'administration a interjeté appel en février 2016 et l'affaire suit encore son cours.

2- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

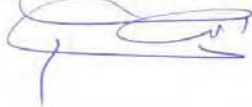
La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

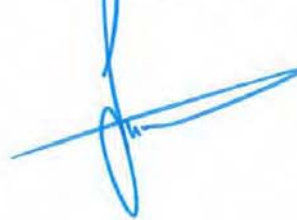
Tunis le 21/08/2017

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE



8.8. Marché et rendement des titres

8.8.1. Marché des titres de Tunisie Factoring

Les titres de capital de Tunisie Factoring ne sont pas négociés sur le marché des titres de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui soient négociés sur des marchés de titres étrangers.

Un emprunt obligataire en cours émis par Tunisie Factoring est cotés sur le marché obligataire. Il s'agit de :

« Tunisie Factoring 2014-1 » pour une durée de 5 ans un taux d'intérêt annuel de 7,60% et/ou TMM+2,50%.

8.8.2. Dividendes

(En dinars)

Désignation	2016	2015	2014
Dividendes	600 000	600 000	600 000
Dividendes par action	0,600	0,600	0,600
% du nominal	6%	6%	6%

8.9. Indicateurs d'activité au 30 juin 2017

L'activité de factoring s'est bien comportée en ce début d'année, les revenus ont progressé de 8,92% pour s'établir à 7 362 490 DT et le résultat net a sensiblement progressé de 33,71% à 1 665 959 DT.

En Dinars

	30/06/2017	30/06/2016
Revenus	7 362 490	6 759 270
Produits nets	5 004 129	4 619 359
Dotations aux amortissements et aux provisions	794 779	969 698
Autres charges d'exploitation	745 856	734 819
Résultat d'exploitation	1 665 959	1 245 931